EXUVIÆ

SACRAE CONSTANTINOPOLITANAE

DU MÊME AUTEUR

Quatre mois en Russie. Livraisons 910, 911, 912 du Tour du Monde.

La Céramique italienne. Paris, Didot, 1884, 1 vol. in-8.

Les Origines de la Céramique française. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1885, in-4.

Les Chemises de la Vierge. Chartres, Garnier 1885, gr. in-8.

Le chef de saint Tugual à Chartres. Caen, Leblanc, 1885, in-8.

Le Trésor de Chartres. Paris, Picard, 1886, gr. in-8.

L'abbé Aubert. Paris, Boussod, 1886, gr. in-4.

Le grand Camée de Vienne. Paris, Lévy, 1886, gr. in-4°; Toulouse, *Société archéol. du midi de la France*, 1894, in-4.

Les Inventaires de Saint-Pèreen-Vallée. Paris, Picard, 1887, gr. in-8.

Le Tour du chœur de la Cathédrale de Chartres : François Marchand et le Tombeau de François Ier : Jehan Soulas. Paris, Plon, 1887-1890, gr. in-8.

La Crosse dite de Ragenfroid. Paris, Lévy, 1888, gr. in-4.

L'Ordre Teutonique dans l'ancien diocèse de Chartres. Chartres, Garnier, 1888, in-8.

Maisons Normandes. Paris, Boussod, 1888, gr. in-4.

Les Vitraux du XIIIe siècle de la Cathédrale de Chartres. Lille, Desclée, 1888, in-4.

Les reliques du Lait de la Vierge et la Galactite. Paris, Leroux, 1890, in-8.

Visite aux trésors de Saint-Maurice et de Sion, en Valais. Paris, Leroux, 1890, in-8.

Les vêtements de saint Thomas de Canteloup à Lisieux. Lille, Desclée, 1891, in-4.

Mordtmann (Le Dr), Esquisse topographique de Constantinople, avec le grand plan de C. P. au Moyen Age (publié par F. de Mély). Lille. Desclée, 1892, in-4.

Bibliographie générale des Inventaires imprimés, en collaboration avec M. Edm. Bishop. Paris, Leroux, 3 vol. in-8. (Ouvrage publié par le Ministère de l'Instruction publique).

Du rôle des Pierres gravées au Moyen Age. Lille, Desclée, 1893, in-4.

Questions d'art : à propos de l'exposition des arts religieux de Lyon. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1895, in-4.

Les Deniers de Judas : le Denier du Cens ; le Numisma Lætiensc. Paris, *Revue de Numismatique*, 1897-1901, in-8.

Le Bestiaire chinois. Paris, Leroux, 1897, in-8.

La Donation Constantinienne et la Couronne de Fer. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1897.

La médaille du Christ d'Innocent VIII et l'émeraude de Bajazet II. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1898, in-4.

Le Camée byzantin de Heiligen Kreuz. Paris, *Monuments Piot*, 1900, in-4.

Le Coffret de Saint-Nazaire de Milan. Paris, *Monuments Piot*, 1900, in-4.

La Tour de Babel d'après un document de l'année 355. Paris, Leroux, 1900, in-8.

Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique ? Les représentations du Christ à travers les âges. Paris, Poussielgue, 1902, in-8.

Reliques de Constantinople au XIIIe siècle. Lille, Desclée, 1902, in-4. (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et belles lettres).

Le Camée de Trianon. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, in-4.

Histoire de la Minéralogie dans l'Antiquité. (Histoire des Sciences, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et de l'Académie des Sciences). — Les Lapidaires chinois.— Les Lapidaires grecs. Paris, Leroux, 1896-1902, 3 vol. gr. in-4. (Ouvrage couronné par l'Académie française).

F. DE MÉLY

EXUVIÆ

sacræ constantinopolitanæ

* * *

LA CROIX DES PREMIERS CROISÉS

LA SAINTE LANCE — LA SAINTE COURONNE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

M CM IV

AVANT-PROPOS

Au mois de septembre 1888, j'étais à Saint-Maurice-en-Valais, chez le comte Riant.

Dans nos longues conversations du soir, il me parlait de ses projets littéraires.

Après avoir longtemps refusé toute créance à l'archéologie, quelques solutions heureuses, vainement cherchées par d'autres voies, lui avaient enfin montré les services que la critique historique en pouvait attendre.

Dès lors, la continuation des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, sur un plan nouveau, prenait corps dans son esprit si lucide et si précis.

Il me faisait ensuite l'honneur de me proposer de publier avec lui, les petits monuments liturgiques qui se rattachaient à la IVe croisade : je les devais décrire, pendant qu'il les accompagnerait de ces textes impeccables qu'il savait si patiemment réunir.

Quelques semaines après, la mort l'enlevait, en pleine possession de son intelligence; mais à ses derniers moments, il n'oubliait pas l'œuvre de toute

sa vie, et son amitié me léguait, avec ses notes relatives à la IVe croisade, le soin de continuer un travail, vers lequel cependant mes études ne m'avaient pas jusqu'à ce moment dirigé. Aussi n'est-il pas surprenant que le t. III des *Exuviæ* paraisse si longtemps après les deux premiers.

J'ai dû, pour le mettre au point, modifier complètement l'économie primitive de l'ouvrage. Pour moi, il devenait forcément une étude archéologique et les textes ne pouvaient que se grouper autour des petits monuments, auxquels ils se rattachaient.

Dans ces pages, je voudrais, en résumé, examiner successivement chacune des principales reliques qui, vénérées à Constantinople, au moment de la IVe croisade, arrivèrent par la suite en Occident. Textes et reliquaires étaient donc également indispensables; c'est à la réunion de ces derniers que j'ai commencé par donner tous mes soins.

De l'authenticité des reliques, je prétends ne pas m'occuper ici. Je les prends au moment où, pour la première fois, je les rencontre dans l'histoire et les accompagne jusqu'à nos jours. Je ne crois pas qu'elles aient encore été étudiées sous ce point de vue; il y aura donc là, forcément, bien des lacunes; mais l'avenir pourra dorénavant les combler.

Aussi, en adressant à tous les érudits qui ont pris la peine de me venir en aide, mes plus vifs remerciements, qu'ils trouveront d'ailleurs nominativement exprimés à la suite de tous les renseignements que je dois à leur extrême obligeance, je fais un nouvel appel à la science de mes confrères pour m'aider à

rectifier comme à compléter les passages qu'il leur semblerait nécessaire de modifier.

F. DE MÉLY.

Mesnil Germain (Calvados), septembre 1903.

NOTES

ET

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

LA CROIX
DES PREMIERS CROISÉS

En étudiant le *Voyage de Charlemagne et de Roland* en Espagne, peint sur un des vitraux de la Cathédrale de Chartres au XIIIe siècle, d'après la légende du *Pseudo-Turpin*, j'avais dû, pour dater approximativement l'exécution de cette verrière, faire des recherches relatives au costume des chevaliers qui y étaient représentés. L'armure, le casque, le harnais du cheval sont en effet des renseignements précieux; mais encore faut-il, pour pouvoir les comparer utilement entre eux, à diverses époques, que les artistes aient suivi, dans la reproduction du dessin, un *canon* semblable, ne différant dans l'exécution matérielle que par quelques détails accessoires, tandis que le sujet est traité d'une

façon à peu près identique. C'est ce qui se présentait pour le vitrail dont je m'occupais, comme d'ailleurs pour presque toutes les représentations du Moyen Age, dont les *patrons*, ainsi que les appelle dans son testament Jean Chatard, peintre lyonnais, se transmettaient, avec les secrets du métier, du maître à l'apprenti [1].

Malheureusement, le monument où je trouvais représentée la *Prise de Nicée,* datant du XII[e] siècle, certainement l'original de la *Prise de Pampelune* du vitrail de Charlemagne, ainsi que le montrent les deux dessins de mon *Étude iconographique sur les Vitraux de Chartres* [2], n'existait plus que dans une gravure du siècle dernier; c'est, par conséquent, une reproduction tant soit peu fantaisiste, traitée par un graveur se piquant assurément plus d'habileté dans le maniement de sa pointe que de fidélité archéologique.

Pour me rendre mieux compte du mouvement des cavaliers, des détails de leur costume, après avoir dessiné d'après nature et d'après une photographie la *Prise de Pampelune* du vitrail de Chartres, je crus utile de décalquer, simplement au trait, la gravure que j'avais trouvée, et, pour me servir d'une expression de verrier, de la mettre en plomb. J'arrivai à un détail d'exécution tellement semblable à la peinture sur verre et aux décalques, tels que nous pouvons les désirer aujourd'hui pour les travaux archéologiques, que je relevai dans Montfaucon [3], car c'est là que je l'avais rencontrée, toute la suite de l'histoire de la première croisade, que l'érudit bénédictin avait fait dessiner dans l'église

1. *Gazette des Beaux-Arts,* t. XXXV, 1890, p. 346.

2. *Revue de l'Art chrétien,* nouv. sér., t. VI (1888), p. 413, pl. XII.

3. *Les monuments de la monarchie française,* Paris, Gandouin, 1729, in-f°, t. I, p. 390, pl. L et suiv.

de Saint-Denis, où se trouvait cette verrière, don de l'abbé Suger au milieu du XIIe siècle.

Sans lui indiquer où j'avais découvert ces cartons, qui me paraissaient dès lors, dans l'état où une simple mise au trait les présentait, des plus importants pour l'*Histoire des Croisades,* puisqu'ils étaient contemporains des événements qu'ils rappelaient, je les adressai au comte Riant, en lui soumettant mes observations, tant au point de vue historique qu'au point de vue du costume, qu'aucun monument ne nous avait légué avec autant de précision. Sa réponse ne se fit pas attendre, et pendant quelques jours la correspondance presque quotidienne que nous échangions sur l'archéologie des Croisades, sur les monuments relatifs aux *Exuviæ Constantinopolitanæ,* n'a pour ainsi dire rapport qu'à ces vitraux. Je me permettrai donc de citer quelques extraits de ces lettres, qui touchent particulièrement à la question, l'éclairent, la mettent au point, comme mon savant ami le savait faire, toutes les fois qu'un sujet l'intéressait.

« Si votre vitrail est de 1140, ce sera le plus ancien monument *effigiatum* de la croisade et on saura enfin comment était la croix des premiers croisés, ce qu'on ignore; mais il faut que la date soit sûre. On pourrait ainsi fixer la date incertaine de la *Chanson d'Antioche*, tout est dans tout. »

Or la date est certaine. Le vitrail donné par Suger a été posé avant sa mort qui survient en 1152.

Mais, avec sa précision, le comte Riant revient sur la croix. « C'est la croix sur les vêtements qu'il faudrait: des croix d'étendard, il y en a jusque sur les monuments du Xe siècle. » Il craint encore de n'avoir pas bien fixé les limites dans lesquelles il me renfermait. « Oui, ajoute-t-il, le lendemain, ce serait le monument

le plus ancien, sauf : 1° les monnaies, 2° les sceaux, 3° les épitaphes de Godefroid, de Bohémond par douzaines : aussi ne vous ai-je parlé que de la croix de la poitrine ou sur le manteau, qui manque. »

La question est donc ainsi nettement posée par un des maîtres en la matière.

Longtemps déjà avant lui, en 1860, M. de Longpérier, à l'occasion d'une communication de M. F. de Lasteyrie à la Société des Antiquaires de France [1], exprimait, à propos d'une croix sur la poitrine du guerrier tissé dans l'étoffe du *paliotto* de Saint-Ambroise de Milan, le désir de voir approfondir la question : et ce m'est un grand regret de n'avoir pu faire voir à mon érudit ami, sur deux monuments absolument authentiques, datés, indiscutables, la croix des croisés sur la tunique et sur le manteau.

Je dois m'arrêter quelques instants aux vitraux de Saint-Denis. Si je ne trouve, en effet, dans aucun des sujets, ni sur le manteau, ni sur les vêtements [2], la croix cherchée, elle est peinte dans le premier médaillon sur le casque des guerriers et sur l'étendard où elle est cantonnée de quatre points. C'est probablement l'origine des armoiries de Jérusalem, plus tard cantonnées de quatre petites croix, représentées peut-être ici sommairement par le verrier du XIIe siècle ; je tiens à bien préciser sa forme grecque et légèrement potencée. Quand nous trouverons en effet, un peu plus tard il est vrai, car les monuments que je vais signaler ne sont pas tout à fait aussi anciens, une croix sur les vêtements, ayant absolument la même forme, nous ne

1. *Bulletin* t. XXVI, (1872), p. 142.

2. Il faut faire remarquer que tous les croisés sont couverts de la cotte de mailles, uniquement.

pourrons avoir aucune hésitation ; il faudra dès lors admettre, sans contradiction possible, que la croix de la fin est bien identique à celle des costumes guerriers du commencement du XIIe siècle.



Vitrail de Saint-Denis (XIIe siècle), d'après Montfaucon.

Le vitrail de Saint-Denis, reproduit par Montfaucon, offre une suite de dix médaillons, représentant une série d'événements relatifs à la première croisade. Tous les sujets, sauf le premier, portent une inscription,

assez facile à comprendre, j'en excepte toutefois le dixième.

Le premier représente un combat; il me semble, tout uniment, être une préface, indiquant la lutte entre les croisés et les infidèles. Voici les inscriptions qui accompagnent les autres sujets.

2° *Nicena civitas.* Au centre une citadelle; d'un côté les Français, *Franci victores*, de l'autre les Turcs, *Parti fugientes.*

J'ai cherché à appliquer ces représentations à l'une des chroniques de la première croisade, et celui des historiens qui semble s'en rapprocher le plus, me paraît être Raymond d'Aguilers; avec lui nous allons suivre l'ordre des médaillons. Le chapitre III, intitulé : *Ubi veniunt ad Niceam urbem et ubi reddita fuit imperatori,* paraît se rapporter à notre représentation.

3° *Vincuntur Parti :* les Francs poursuivent les Turcs, serait le chapitre IV : *Bellum in campo florido factum.*

4° *Antiochia :* les Francs montent à l'assaut, serait les chapitres V et IX : *Ubi veniunt Antiochiam et qualiter facta vel sita est.*

5° *Bellum inter Coiparam* (sic) *et Francos :* les cavaliers se ruent les uns contre les autres, serait le chapitre XII : *Ubi exierunt ad bellum contra Corbaram.*

6° *Iherusalem Franci expugnant :* les Francs donnent l'assaut, serait le chapitre XX : *Ubi veniunt Iherusalem.*

7° *Arabes victi in Ascalon fugiunt :* les Musulmans rentrent dans Ascalon, serait le chapitre XXI : *Bellum primum contra Ascalonites.* Les *Gesta Francorum* (*Hist. occident. des croisades,* t. III, 537) sont plus explicites : « *Arabes dorsa vertentes, versus Ascaloniam celerem fugam arripuerunt... nec securi fuerunt donec intra mœnia se receperunt.* »

Mais ici finit le récit du chanoine du Puy, et nous avons encore trois médaillons.

8° *Robertus, dux Normannorum, Partum prosternit.*

9° *Duellum Parti et Rotberti Flandrensis comitis.*

Enfin le 10e médaillon, dont l'explication me paraît d'autant plus difficile que le texte est incompréhensible.

Où allons-nous donc trouver le duel du duc de Normandie et du Musulman, car c'est incontestablement le combat de Robert et du Rouge lion ? Dans la *Chanson d'Antioche* [1] et dans le tome V de l'*Histoire des Croisades* [2]. C'était l'avis de M. Riant, et c'est alors qu'il me fit remarquer qu'on pouvait dater approximativement la *Chanson d'Antioche,* nécessairement antérieure à l'exécution de ce vitrail, c'est-à-dire à 1150. Je me déclare absolument incompétent en cette circonstance et je me borne à signaler le nouvel état de la question [3].

1. Paris (Paulin), *La chanson d'Antioche*, Paris, Techner, 1848, in-8°, t. II, ch. L, p. 261, et ch. XXVII, p. 244.

2. Cafari de Caschifelone, genuensis consulis, *De liberatione civitatum orientis Liber*, ch. VI, p. 53.

3. Je suis heureux de pouvoir mettre sous les yeux de mes lecteurs l'opinion de M. G. Paris. Voici, d'après les procès-verbaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le résumé d'une note qu'il a communiquée à l'Académie, à la séance qui a suivi la lecture de mon étude sur la *Croix des premiers croisés* (9 mai 1890).

« Robert Courte-Heuse à la première Croisade. — M. de Mély a signalé, dans une communication antérieure, des vitraux donnés par Suger à Saint-Denis, sur l'un desquels était représenté le duc Robert de Normandie tuant un chef Sarrazin. Il paraît en conclure que la *Chanson d'Antioche,* où un pareil incident est rapporté, existait déjà du temps de Suger. Mais nous n'avons plus la *Chanson d'Antioche* primitive; la compilation dont M. P. Paris a extrait un fragment, qu'il a publié, sous ce nom, est certainement postérieure à Suger. Cette compilation a utilisé des éléments bien plus anciens, mais elle a précisément laissé

Le dernier médaillon me semble des plus difficiles à expliquer. Nous y lisons : « BELLVM AMITE ASCALONIAIV. » Sans aucun doute, le peintre, ainsi que j'ai pu le constater nombre de fois, ou même le metteur en plomb, aura mêlé les lettres qui lui étaient confiées; je craindrais même qu'ici il n'en eût oublié, car je ne vois aucun moyen de trouver une explication plausible de cette inscription. Deux mots cependant peuvent être retenus AMI et ASCALON, deux mots que je retrouve associés dans Foucher de Chartres (*Hist. Hierosoly. Hist. occident. des croisades*, III, 414), « *Sed non effugit Yemelduc admiratus Ascalonæ* ». Ne pourrait-on appliquer ce texte à notre vitrail, qui représenterait ainsi la lutte de l'Amiral et des Francs?

M. Hagenmayer, en étudiant ces vitraux qui lui furent communiqués par le comte Riant, me semble être allé beaucoup trop loin, dans le cas qu'il fait de nos cartons pour l'explication des textes qu'ils représentent. Je ne saurais le suivre sur ce terrain, persuadé que les détails de faits qui se sont passés en Orient ont incontestablement été modifiés par des artistes qui n'avaient jamais quitté la France. Je me bornerai donc à reproduire sa

de côté l'épisode qui paraît avoir été figuré sur le vitrail de Saint-Denis; le combat de Robert Courte-Heuse contre l'émir Corbaran.

« Ce combat appartenait à une tradition poétique dont Robert était le héros, et qui s'effaça au profit de celle qui avait pour centre Godefroy de Bouillon, quand Robert eut été vaincu par son frère Henri et emprisonné jusqu'à la fin de ses jours. On en trouve des restes dans Guillaume de Malmesbury (1125) et dans Geoffroy Gaimar (vers 1150) qui rapportent que Robert tua Corbaran, et dans divers auteurs postérieurs. Il est intéressant de voir que Suger connaissait cette tradition, mais cela ne prouve rien pour l'ancienneté du fragment épique connu sous le nom de *Chanson d'Antioche*. »

lettre [1], ne voulant pas d'ailleurs sortir des limites purement archéologiques de mon étude; si je me suis étendu un peu longuement sur ce vitrail, c'est pour montrer la

1. Ziegelhausen, 15/11 1888.

« Recevez mes plus cordiaux remerciements pour les dessins des vitraux de Saint-Denis et pour Ozana. J'enverrai ces spécimens dès la semaine prochaine à Röhricher et je vous renverrai demain la copie des dessins de façon à ce que vous puissiez l'avoir samedi au plus tard. Ils m'ont beaucoup intéressé; vous avez eu raison d'en conclure qu'à cette époque les armes n'étaient pas très en usage sur les écus et les drapeaux. On sait qu'elles manquent aussi dans les dessins du *De Passagiis;* cependant je n'ai pas d'opinion personnelle à cet égard, ne m'en étant jamais occupé d'une manière spéciale. Sur la dernière des peintures dont je n'ai pu déchiffrer l'inscription, je n'ai pas d'opinion bien arrêtée; peut-être s'agit-il du combat d'Ascalon; la *Chanson d'Antioche* n'en dit rien; l'avant-dernier aussi bien que le n° 8, représente des événements de détail du combat d'Ascalon, dont parlent les *Gesta Dei*, *Hist. occid.*, III, 262 : « Comes de Nortm. cernens amiravisi stant. ruit vehementer super illum, eumque vulneravit ad mortem. Ex alia parte comes Fland. nimis acriter illos invasit. »

« Les autres peintures sont correspondantes dans leur genre aux événements; la fuite des Sarrasins après Ascalon, la poussée à la porte de cette ville, sont un moment marquant de ces événements que tous les chroniqueurs racontent. La tour d'attaque *(Verlagerungsturm)* à trois étages, dans laquelle Godefroid et Eustache combattent dans l'assaut de Jérusalem, est positivement mentionnée dans les *Gesta,* 160 : « Dux Godefr. fecit castrum cum machinis, nostri milites fortiter pugnabant in castello, videlicet Godefrid. et Eust. »

« Le combat avec Kerboga du 28 juin 1098, est représenté par le peintre par des arcs dessinés au-dessous qui, là comme dans les numéros 8, 9, 10, signifient la campagne libre (comme un champ de combat), le champ de bataille. Dans la prise d'Antioche, les échelles ne correspondent pas à l'événement, tel qu'il nous est raconté; on sait qu'il n'est question que d'une échelle dont nous parlent les chroniqueurs; elle cassa lorsqu'un

fidélité générale qu'on y trouve, et la confiance que nous devons, par conséquent, accorder à un monument qui, pris dans son ensemble, peut nous permettre de l'ac-

grand nombre de gens étaient dessus, pendant que le reste entrait par une porte qui leur était ouverte de l'intérieur. Il est bien possible qu'une autre échelle ait été mise ailleurs et ait servi à pénétrer, quoique les historiens n'en aient rien dit.

« Celui qui, au sommet de la tour la plus haute, bat des mains est sans doute la figure du traître Fyrus; le 3e dessin, qui représente le combat de Dorylée, se trouve dans Kugler (*Hist. des croisad.*, 41), où il porte l'inscription « Combat entre les Croisés et Sarrasins, fenêtre de N.-D. de Paris, XIIe siècle ». Kugler a pris ce dessin dans Montfaucon, *Mon. de la monarchie française;* peut-être cet ouvrage contient-il les autres dessins; en tous cas, l'inscription mise par Kugler, *Sarrasins,* n'est pas exacte, car ce sont les Turcs, sans quoi le peintre aurait mis *Arabes.*

« La prise de Nicée concorde avec le récit qu'en a fait Anne Comnène, d'après laquelle, le 19 juin (?) 1097, une attaque fut dirigée contre cette ville par les Celtes et les Grecs. A cette occasion, tout à coup pendant l'attaque, aurait paru sur les murs de la ville de Butumite, au milieu du son des trompettes, l'étendard impérial déployé. En tous cas, nulle part on ne parle d'une fuite des Turcs hors de la ville, que la peinture a l'air d'indiquer; elle est à peine probable, puisque la ville était investie de tous côtés. Toutefois, il peut être question d'un essai de fuite de la part des Turcs, qui resta sans résultat.

« Cependant la figure qui tient l'étendard des Croisés au-dessus des murs et dont le sens ne peut être connu qu'en le rapprochant du récit d'Anne, est une preuve que cette peinture offre une base sûre et suffisante en soi (allusion à un fait certain, par conséquent).

« La première peinture se trouve en même temps dans Kugler (même référence), qui l'a prise dans Planché (J. R.), (*A Cyclopedia of Costume*, London, Chatto et Vindus, 1876, in-4°, *History*, p. 56). L'artiste qui a fait ces peintures a été, sans aucun doute, très au courant des événements marquants de la première croisade;

cepter comme point de départ d'une discussion scientifique.

Le document que je vais étudier maintenant, semblerait au premier abord devoir être vieilli, si on s'en rapportait simplement au costume des guerriers qui y sont représentés. Les voici, en effet, qui s'avancent à la suite de Frédéric Barberousse, revêtus de leur cotte de mailles, portant le casque *conique* à nasal du milieu du XII[e] siècle. Cependant plusieurs petits détails, sur lesquels nous allons revenir, font, en plus de la date incontestable qui ne peut être antérieure à 1195, entr'autres la cotte d'armes flottante, apercevoir que nous sommes au seuil du XIII[e] siècle. Le *pictor,* probablement peu au courant du nouvel appareil guerrier, ne connaissant que l'ancien costume, dont il possédait les *patrons,* pour me servir de l'expression même du temps, ou plutôt vivant au milieu de guerriers ignorant les nouvelles formes adoptées, s'est contenté de représenter les personnages qu'il avait devant les yeux.

Il s'agit du manuscrit 120 de la bibliothèque de Berne; en voici la rapide description.

Manuscrit unique, ayant fait partie de la bibliothèque de Jacques Bongars : recueil factice de huit pièces ayant appartenu à deux couvents différents. La septième est composé de 53 feuillets de parchemin in-4° : *Petri de Ebulo carmen de bello siculo :* fin du XII[e] siècle, orné de dessins, publié en 1740, à Bâle, par Engel (Samuel). Depuis, le professeur Winkelmann, d'Heidelberg, s'en

mais que l'artiste ait emprunté à la *Chanson d'Antioche*, ou que la *Chanson d'Antioche* ait été empruntée aux peintures, il est difficile de l'établir. A proprement parler, aucune de ces peintures ne contient d'épisode légendaire : leur publication, en même temps que celle des peintures de Saint-Denis, serait d'un grand intérêt pour des cercles plus étendus. »

est occupé dans les *Archives historiques* de Sicile, en 1877. Engel a reproduit en gravure une grande partie des miniatures, mais il s'est arrêté aux environs de celle dont je vais parler, qui est par conséquent inédite.

Sur la droite du dessin, un temple, vers lequel s'avance l'empereur à cheval, couronne à fanons en tête, vêtu d'un long manteau gris, sur l'épaule droite [1] une croix grecque d'or brodée, à branches égales : de la main droite il montre le temple, de la gauche il retient son cheval, qui est au pas. Il est suivi de cinq cavaliers et de quelques autres dont on aperçoit les casques indiqués. L'un d'eux, qui est un peu en arrière de l'empereur, à sa gauche, et qui paraît être le capitaine, se retourne vers les chevaliers de la suite et les appelle en élevant la main droite à hauteur de son visage. Il est coiffé du casque élevé, *bombé*, à nasal, chargé sur le côté d'une croix à branches égales, potencée ; il est vêtu d'une cotte de mailles.

Les quatre cavaliers de la suite arrivent au galop, penchés sur le col de leur monture ; ils ont le casque *conique* à nasal, chargé sur le côté droit d'une croix grecque potencée : ils sont revêtus d'une cotte de mailles et de la courte cotte d'armes flottante. Leur cou est ceint d'un baudrier rouge. Celui qui marche en tête a un écu et une flamme à pointe, chargée de la même croix, le dernier porte également une flamme à trois

1. Les textes les plus anciens, de 1095, par exemple Cafari, dans Pertz. *Script.* t. XVIII, p. 41, « Quare accipe crucem in dextro humero », comme les *Chroniques*, utilisées par les historiens, entr'autres Souchet, dans son *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres* (Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1866-1873, in-8°), t. II, p. 319, à l'année 1097, sont unanimes pour indiquer que les Croisés portaient la croix sur l'épaule.

pointes, chargée de la même croix. L'inscription, écrite en haut du dessin, nous donne l'explication du sujet : « *Fredericus fortissimus imperator, cum innumera procerum multitudine, domum domini redempturus accelerat.* » L'empereur Frédéric, avec une troupe innombrable de chevaliers, part à la *rédemption* du temple du Seigneur. Nous n'avons donc aucune hésitation à avoir : nous avons devant les yeux le départ de Frédéric pour la troisième croisade et ce sont des croisés dans leur costume militaire qui sont ici représentés : il n'existe aucune différence entre leur croix et celle des vitraux de Saint-Denis.

Je ne voudrais pas me lancer dans une discussion paléographique au sujet du manuscrit dont je parle. Ceux qui l'ont daté du XIIIe siècle ont eu certainement des raisons excellentes pour le faire : la première c'est qu'il n'a pu être écrit avant 1195 ; mais le XIIIe siècle est long et j'aurais voulu un peu de précision : l'archéologie peut nous la donner. Nous ne devons pas oublier que le manuscrit est unique, il est plus que probable que nous sommes en présence de l'original même, composé par Pierre d'Eboli vers 1195, alors que Constance venait d'être proclamée reine de Sicile, ce qui nous donne l'extrême fin du XIIe siècle. Mais nous avons de plus une étude toute particulière à faire du costume des guerriers de cette époque, qui ne devaient plus guère porter les casques *coniques* à nasal dont ils sont coiffés ici. C'est un souvenir du plein XIIe siècle : le dernier que nous trouvions sur les sceaux est celui de Raoul de Garlande en 1160 [1] ; les casques *bombés* à nasal leur succèdent dès 1170 [2] ; en 1177 nous avons celui de Bouchard de Mont-

1. Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 128.

2. *Ibid.*, p. 129. Sceau de Philippe d'Alsace.

morency. Mais il est un costume encore plus intéressant à signaler, car il se rapproche de l'ensemble de notre dessin, celui de Richard Cœur de Lion, de 1195; il semble donc corroborer la date qui paraît le plus vraisemblablement devoir être assignée au manuscrit du *Carmen de motibus siculis* de Pierre d'Eboli.

Ce dessin qui, au premier abord, paraît être complètement étranger au sujet traité par Pierre d'Eboli, rentre au contraire, après réflexion, tout naturellement dans le cadre de l'ouvrage. En 1189, à la diète de Mayence, Frédéric Barberousse prit la croix, et c'est son départ d'Allemagne, en mars 1189, qui est ici représenté. Par cette absence, Henri VI, fils de Frédéric, devenait empereur des Romains; il prétendit faire valoir ses droits au trône de Sicile. Tancrède, comte de Lecce, fils naturel du duc Roger et petit-fils de Roger Ier, avait été, à la mort de Guillaume II, son oncle, proclamé roi par les Siciliens. Henri VI, qui avait épousé Constance, fille posthume de Roger Ier, prétendit que sa femme était l'héritière naturelle du trône de Sicile et engagea la lutte contre Tancrède. Ce dernier mourut en 1194, laissant le trône à Guillaume III, son fils, qui fut détrôné la même année par Henri VI. C'est là le sujet du *Carmen de motibus siculis*: il n'est donc pas étonnant d'y voir Frédéric partant pour la croisade, puisqu'en résumé c'est la préface de la lutte qui va s'engager. D'ailleurs, dans le poème, on ne trouve aucune autre trace, aucune allusion à la croisade de Frédéric. Mais ce qui nous importait, c'était de donner une date approximative à ce manuscrit, afin de montrer qu'à la fin du XIIe siècle, la croix des croisés était identiquement celle usitée au milieu du XIIe siècle.

Reste un troisième monument, que j'ai trouvé en Allemagne. Si j'ai pu montrer la croix sur les cas-

ques, sur les étendards, sur le manteau, reproduite par des artistes contemporains, la châsse de Charlemagne,



Châsse d'Aix-la-Chapelle (XIIIe siècle).

à Aix-la-Chapelle, nous la donnera sur la tunique des guerriers.

La châsse de Charlemagne est, en effet, ornée de huit plaques de cuivre repoussé, ciselé et doré, qui représentent la légende de Charlemagne d'après le Pseudo-Turpin. Voici les sujets que nous y trouvons :

1° Le songe de Charlemagne;
2° Le siège de Pampelune;
3° Les guerriers marqués d'une croix;
4° La floraison des lances;
5° La victoire de Charlemagne;
6° L'apparition de l'Ange à saint Gilles;
7° Les présents à Charlemagne;
8° L'érection de la cathédrale d'Aix.

C'est de la scène 3 que nous aurons à nous occuper.

Avant d'aller plus loin, je dois reconnaître qu'au sujet de cette châsse j'ai été fort perplexe. Aus'm Weerth [1] et ceux qui ont écrit après et d'après lui, ont attribué la châsse d'Aix à Frédéric Barberousse, qui l'aurait donnée en 1166, au moment où il fit ouvrir le tombeau de Charlemagne. Cela est vrai pour la châsse du bras de Charlemagne, du Louvre; M. de Longpérier l'a savamment étudiée dans la *Revue archéologique* (t. I, p. 526), nous n'avons pas à nous y arrêter. Pour la châsse d'Aix, que j'avais vue à un moment où je ne m'occupais cependant pas encore de la croix des croisés, je ne me souvenais, ni de la *croix rouge* sur l'épaule des guerriers indiquée par Aus'm Weerth, en ces termes : « une croix rouge sur l'épaule, nous voyons une semblable croix sur l'épaule d'un chevalier qui par son bouclier orné de sceptres s'annonce comme un membre de la famille de Clèves [2] », ni d'un monument du XIIe siècle.

Le docteur Sträter, d'Aix, eut la complaisance de me

1. *Kunstdenkmäler des Christlichen Mittelalters in dem Rhein,* Leipzig, 1857, in-4°, atlas in-f°.
2. P. 117.

faire faire une photographie de la scène dont j'avais besoin et de me communiquer une petite plaquette [1], qui mit fin à mes hésitations. Elle cite la chronique du moine Reinier, de Saint-Jacques de Liège, qui nous dit positivement que la translation des reliques de Charlemagne, dans la châsse que nous avons devant les yeux, est du 25 juillet 1215. Quant à la *croix rouge*, elle n'existe que dans la légende de Turpin, mais nullement sur le monument que nous reproduisons en partie, d'après la photographie.

Dès lors tout concorde, comme nous allons le voir, dans la description : le costume des guerriers est bien celui du commencement du XIII[e] siècle ; les documents nous apprennent que le monument lui-même est bien du commencement du XIII[e] siècle, lui aussi ; nous pouvons donc l'étudier comme une pièce absolument authentique.

Voici la description du bas-relief n° 3, que j'examine. Une légende de deux vers, inscrite tout à l'entour, nous en apprend le sujet :

REX, CRVCE PREMONITVS, BELLO QVIS SIT MORITVRVS,
CLAVDIT IN ECCLESIA SIGNATOS, TENDIT AD ARMA.

1. *Der die Gebeine Karls des Grossen enthaltende Behälter*, par P. St. Kaentzeler, (Aachen, Ulrichs Sohn, 1895, in-8°) : « Feria secunda missa solemniter celebrata, idem rex [Frederic II] corpus beati Carlomanni, quod avus suus F. imperator de terra levaverat, in sarcofagum nobilissimum, quod Aquences fecerant, auro argento contextum reponi fecit, et accepto martello, depositoque pallio, cum artifice machinam ascendit, et videntibus cunctis, cum magistro clavos infixos vasi firmiter clausit. » Extrait de *Reinerus monachus S. Jacobi Leodiensis : Continuatio chronici sive annalium Lamberti parvi.* Pertz, *Scriptores,* t. XVI, p. 673.

C'est donc la représentation du ch. XVII du Pseudo-Turpin[1] : « Carolus namque serio, antequam bellum esset, rogavit Dominum, ut ostenderet illos ei, qui morituri erant de suis, in bello. Die vero crastina, armatis Caroli exercitibus, apparuit rubeum signum dominicæ crucis in humeris mortuorum, retro scilicet super loricas. Quos ut vidit Carolus, mox retrusit in oratorio suo, ne morerentur in bello. »

La scène est divisée en trois groupes. A gauche, l'empereur Charlemagne, à genoux, ayant sa cotte de mailles qui lui couvre les pieds et les mains, une courte cotte d'armes serrée à la taille par son ceinturon, la couronne impériale en tête ; son capuchon de mailles est rejeté en arrière sur ses épaules, son cou est découvert, ses cheveux longs et bouclés : il ne porte pas de barbe, c'est un point iconographique à retenir, à une époque où tous les princes portaient la leur. La tête un peu en avant, de trois quarts, semble écouter la voix du Seigneur qui manifeste sa présence par une main sortant des nuages, bénissant à la latine, au-dessus de la tête de l'Empereur. Près de lui, son étendard; derrière, huit guerriers, dont trois au premier plan avec un bouclier, sont seuls distincts, tandis qu'on n'aperçoit au deuxième plan que le casque et la lance des cinq autres. Ils sont revêtus de cottes de mailles, qui les couvrent des pieds à la tête, ne laissant apparaître que le nez et les yeux ; une cotte d'armes, serrée à la taille par le ceinturon couvre le tout; à leur bras, ou leur servant de point d'appui, un écu bandé ou fretté, mais que je ne considère pas comme une représentation héraldique; en tête le casque plat. Le premier

1. *De Bello Furræ.* Ciampi (Sebastiano), *de Vita Caroli Magni et Rolandi,* J. Turpino vulgo tributa. Florentiæ, Molini, 1822, in-8°, p. 38.

guerrier derrière Charlemagne est marqué à l'épaule droite d'une croix grecque en relief, potencée.

Au centre, le deuxième groupe composé de huit personnages : quatre au premier plan, quatre au second dont on n'aperçoit que les casques et les lances. A gauche de ce groupe, Charlemagne, de profil, tourné à droite, vêtu d'une cotte de mailles, le capuchon relevé, par-dessus une cotte d'armes tombant aux genoux, debout devant la porte d'une église, la tire de la main gauche par un anneau fixé au milieu, et tourne la clé de la main droite. Derrière lui deux chevaliers, dont un de face, vêtus de cottes de mailles, capuchon relevé, casque plat, s'entretiennent; un autre enfin, tenant de la main droite un étendard, s'appuie de la gauche sur un bouclier en amande, au rais d'escarboucle à seize pointes, que je persiste, malgré le dire d'Aus'm Weerth, à ne pas regarder comme l'armoirie des Clèves. Ce rais d'escarboucle fleurdelysé fut effectivement l'armoirie de cette maison [1], mais seulement en 1328, un siècle après l'exécution de notre châsse, tandis qu'au Moyen Age, le rais d'escarboucle est l'attribut du chevalier; nous le trouvons continuellement : à Chartres, sur le vitrail de Saint-Julien : à Tours, sur le sceau de saint Maurice : sur la châsse Gonneau : sur le bouclier de saint Michel [2]. Ce personnage porte sur l'épaule gauche une croix potencée en relief.

1. P. Anselme, t. I, p. 208. Nous ne voyons apparaître les Clèves qu'avec Engelbert II, comte de La Mark, mort en 1328, qui avait épousé Mathilde, fille de Jean, comte d'Aremberg. — (Moreri, La Mark, — Clèves.) Les La Mark datent de 1222 (P. Anselme, t. VIII, p. 165), mais ils portaient d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueule de 3 traits, au lion issant de gueule en chef. (La Chesnaye-Desbois, t. II, p. 475.)

2. *Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 43, 75.

Le troisième groupe enfin se compose des guerriers enfermés dans l'église, ils ne nous fournissent aucun détail iconographique sur la croix.

Sont-ce là précisément des croisés comme nous devons l'entendre, au sens propre du nom? Pas précisément, je le reconnais; ils sont *cruce signati*, parce que le Seigneur lui-même les a marqués d'une croix, à la prière de Charlemagne. Mais faut-il penser que l'artiste qui a ciselé cette scène, aura fait la moindre différence entre les *cruce signati* qui partaient pour la Terre-Sainte, et ceux-là, qui y étaient? Ce serait impossible, aussi difficile à accepter que l'interprétation des vitraux de Saint-Denis de M. Hagenmayer. Au Moyen Age toutes les représentations légendaires se traduisent par un carton conventionnel. Une forteresse, une ville, se présentent d'une façon connue, arrêtée; seuls les objets tangibles, de la vie réelle, quotidienne, varient suivant les époques, qu'il s'agisse de représenter Charlemagne, Frédéric Barberousse, Constantin ou Philippe-Auguste. C'est ainsi que des guerriers romains, des croisés, porteront toujours dans leur armement la date de leur exécution. Aussi est-ce pour cela que j'ai appelé l'attention sur la petite croix potencée des guerriers de Saint-Denis, que nous retrouvons ici, absolument identique, sans la plus petite modification.

Sur elle seule, nous n'aurions pas osé proposer une solution. D'ailleurs, comme le disait M. Riant, la croix qui fait défaut, c'est la croix du manteau, de la tunique; nous la trouvons ici, à la fin du XIIe siècle, cinquante ans, il est vrai, après l'exécution des vitraux de Saint-Denis; mais puisqu'elle est absolument semblable dans le reste de l'armement, ne pouvons-nous en inférer que celle-ci était bien identique à celle du XIIe siècle, par conséquent à celle des premiers croisés?

La croix que portaient au XVIIe siècle, sur leurs vêtements, les gentilshommes du pays, à la procession de Tournemire, près d'Aurillac en Auvergne, en souvenir des croisades, ne pouvait nous donner aucun renseignement[1] : quatre siècles effacent en effet bien des souvenirs, bien des traditions ; la couleur rouge, par exemple, était bien celle des Français, ainsi que nous l'apprennent les chroniques du temps, qui nous disent aussi que les Anglais l'avaient blanche et les Flamands verte.

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, t. XLIII (1882), p. 205. — *Revue de l'Art chrétien* (1883), p. 550.

LA SAINTE LANCE

Des grandes reliques de la Passion, la sainte Lance est certainement celle dont l'identification présente le plus de difficultés.

D'abord, bien que, dès le VIe siècle, nous la trouvions à Jérusalem l'objet d'une vénération toute particulière, André de Crète [1], au VIIIe siècle seulement, est le premier à nous apprendre qu'elle fut découverte en même temps que la Croix. Nous sommes donc en présence d'une simple tradition qui, prenant corps seulement quatre siècles après l'invention de la Croix, ne saurait être considérée comme un document absolument authentique.

Puis, à partir du Xe siècle, nombreux sont les sanctuaires qui prétendent posséder la sainte relique et être seuls à l'offrir à la vénération des fidèles. Et leurs prétentions ne paraissent pas dénuées de vraisemblance, car des raisons politiques leur firent délivrer de si importants authentiques, que lors de l'envoi de la sainte Lance de Constantinople, par Bazajet II, à Innocent VIII, le *Diarium* de Burckard nous fait connaître les hésitations,

1. *Patrol. grec.*, t. XCVII, col. 1024. Pièces justificatives, 1.

les incertitudes, avec lesquelles elle fut accueillie, et en résumé les motifs, toujours politiques, qui la firent joindre, sans enthousiasme d'ailleurs, au trésor des reliques romaines.

Aujourd'hui, les textes se sont accumulés, la critique peut s'exercer tant sur d'anciens travaux que sur des découvertes modernes, et je crois qu'il est possible de discuter, non pas sur l'authenticité même de la Lance de la Passion, mais au moins sur l'identification de la Lance qui était exposée au VIe siècle dans la basilique de Jérusalem, à la vénération des fidèles.

Enfin jusqu'ici, les documents iconographiques faisaient absolument défaut. Grâce à ce hasard heureux, auquel les travailleurs doivent toujours se confier, il m'a été donné de les pouvoir réunir dans des conditions qu'il n'est certes pas sans intérêt de faire connaître.

Actuellement, il existe quatre saintes Lances entières, conservées jusqu'à présent avec un soin si jaloux, qu'il n'était guère possible d'en parler que par ouï dire. Celle de l'empire d'Allemagne, qui, pendant tout le Moyen Age, a passé pour la seule authentique, celle de Cracovie, celle d'Estchmiatzine, enfin celle de Rome.

Dans son étude sur la sainte Lance, M. R. de Fleury [1] ne sait où se trouve la Lance d'Allemagne. Cependant il la suppose à Vienne. Elle y est, en effet, conservée et est merveilleusement gravée dans l'ouvrage de Leitner [2]. Celle de Cracovie, beaucoup moins connue, mais célèbre en Allemagne, est gravée, également d'après nature,

1. *Mémoire sur les instruments de la Passion*, Paris, Féchoz, 1883, in-4°, p. 357.

2. *Die hervorragendsten Kunstwerke der Schatzkammer*, Vienne, Holzhauzen, 1870-1873, in-fol., p. 27.

dans Przezdziecki [1] d'une façon fort satisfaisante, qui va nous permettre les comparaisons iconographiques indispensables avec la sainte Lance d'Allemagne, pour établir sa filiation.

Depuis 1876, j'avais en vain essayé d'obtenir une photographie de la sainte Lance dont on constatait la présence à Estchmiatzine [2]. Je ne possédais, en effet, qu'une esquisse, grandeur nature, de cette Lance, dessinée en 1805 pour l'empereur Alexandre Ier de Russie. Elle avait été relevé, par S. E. M. B. de Khitrovo, si dévoué aux recherches de la Société de l'Orient latin, qui l'avait découverte dans les Archives de l'Empire, à Saint-Pétersbourg, et l'avait envoyée au comte Riant. Mais les différences qui existaient entre les gravures de Tavernier [3], de Dom Calmet [4], de Morier [5], du R. P. Alishan [6], qui d'ailleurs reproduit simplement les gravures de ses devanciers, me montraient le peu de fond que je pouvais faire sur de semblables documents. Aussi, avais-je demandé au général de Frézé, gouverneur d'Érivan, dont l'Académie a pu apprécier l'amabilité, sa bienveillante intervention; il me répondit qu'il était impossible de solliciter du Patriarche la photographie de ce monument. Je désespérais donc, quand M. Dieulafoy, me voyant travailler la question des lances, me proposa la

1. *Bibliotheca Warszawska*, t. LXXXII, (1861, t. II), p. 505, et dans *Wzory Sztuki Sredniowecżne W Polsce,* série III, feuille 9.

2. Mély (F. de), dans le *Tour du monde*, n° 912 (1878), p. 413.

3. *Les six voyages en Perse,* Rouen, Machuel, 1724, in-12, p. 44.

4. *Dict. de la Bible,* Paris, Emery, 1728, in-f°, v° Lance.

5. *A second journey through Persia*, London, Longman, 1818, in-4°, p. 325.

6. *Ararat*, Venise, St-Lazare, 1890, in-4° [en arménien], p. 338, 347.

photographie d'un document dont il avait reconnu l'intérêt dans un de ses voyages. C'était précisément cette sainte Lance d'Estchmiatzine, que je trouvais ainsi photographiée, à Paris, alors qu'en Arménie, il semblait inutile de faire aucune démarche pour obtenir pareille faveur. Aussi ne saurais-je trop répéter la complaisance avec laquelle M. Dieulafoy mit son épreuve à ma disposition et lui renouveler ici tous mes plus vifs remerciements.

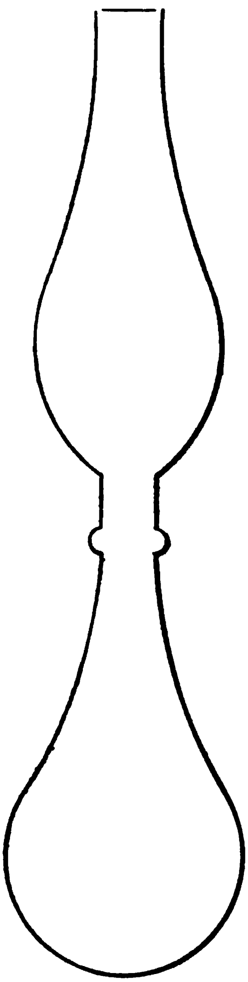
Restait la sainte Lance de Rome. Par exemple, où M. R. de Fleury, où Mgr B. de Montault avaient échoué, pouvais-je espérer satisfaction? Longtemps, j'ai cru que j'allais atteindre le but désiré : chaque obstacle élevé devant moi, s'abaissait facilement. Mais « l'affaire étant sans précédent », m'écrivait-on de Rome, je voyais le moment où il me faudrait me contenter soit de l'esquisse de la sainte Lance des fresques du Vatican, dont M. R. de Fleury avait bien voulu me communiquer le décalque que lui avait envoyé Mgr Gallot, soit du fer de la Lance tenu par Innocent VIII, dans la statue de Pollajuolo, soit de l'esquisse du ciborium, si heureusement découverte par M. Eug. Muntz, dont l'amabilité si connue nous permet de reproduire le dessin qu'il a publié le premier [1], soit de la gravure de Bosio [2] ou de celle de Paleoti [3]. Mais ici régnait toujours la même incertitude, car grandes étaient les différences entre les divers dessins que j'avais à comparer, lorsque j'ai trouvé à l'Ambroisienne de Milan un dessin [4] derrière lequel on peut lire : « Hoc exemplum

1. *Archivio storico dell'arte*, 1891, p. 365.

2. *Crux triumphans et gloriosa*, Antverpiæ, Plantinus, 1717, in-fol. p. 121.

3. *Jesu Christi crucifixi stigmata* (ann. par Malloni), Duaci, Bellerus, 1607, in-4°, p. 379.

4. Je tiens beaucoup à remercier ici Mgr Ceriani, conservateur de l'Ambroisienne, de l'empressement qu'il a bien voulu



La Sainte Lance, d'après le dessin des fresques du Vatican.

mettre à me faire photographier le manuscrit que je lui avais indiqué et à me donner toutes les indications que je réclamais de son extrême obligeance.

oculata fide sumptum fuisse affirmo, labente anno 1599 a sacratissimo originali Lanceæ ferro ejusque manubrio, charta alba diligenter immissa in vas chrystallinum forsiculis incisa et accommodata mensuræ et formæ ipsius sacræ Lanceæ ab uno ex canonicis memoratæ Vaticanæ basilicæ, hora noctis secunda, valvis clausis, Thoma Caputo, Ceremoniarum magistro, Mansionariis et me, tunc sacrista, presentibus et videntibus. Excavatum habet manubrium rotundum hastæ figendum. Chartam albam prædictam habuit Franciscus Villamena calcographus qua plura exempla typis cusa desumpsit. Anno 1618, 13 aprilis, die sanctæ Parasceven, adhibui diligentiam apud canonicos qui reliquias memoratas diebus ejus sanctæ hebdomadis ostendebant an vera esset sacra lancea subjecto huic typo et schemati similis; esseque prorsus affirmarunt [1]. » Nous avons donc ici le dessin d'après nature de la sainte Lance de Rome, original très simple de la gravure si travaillée de François Villamena [2], à laquelle on ne pouvait réellement demander aucun renseignement. Ma demande à Rome avait donc eu fort heureusement un « précédent », dont nous profitons aujourd'hui.

Mais je tiens à ajouter immédiatement que, de renseignements que j'ai tout lieu de croire absolument certains, il semble résulter que le refus de communiquer,

1. Il ms. A. 168, in-f°, autografo dell' autore Giacomo Grimaldi, chierico della Basilica vaticana, fu da esso mandato al cardinale Federico Borromeo, Arcivescovo di Milano, fondatore della Bibliotheca, il 27 settembre 1621. (Note de Mgr Ceriani.)

2. Gravée par Villamena d'Assise pour « Ill° et R° D. Sylvio Santa Crucio, archiep. Arelatensi. CIϽ IϽC » [dossier Sainte Lance, Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes].



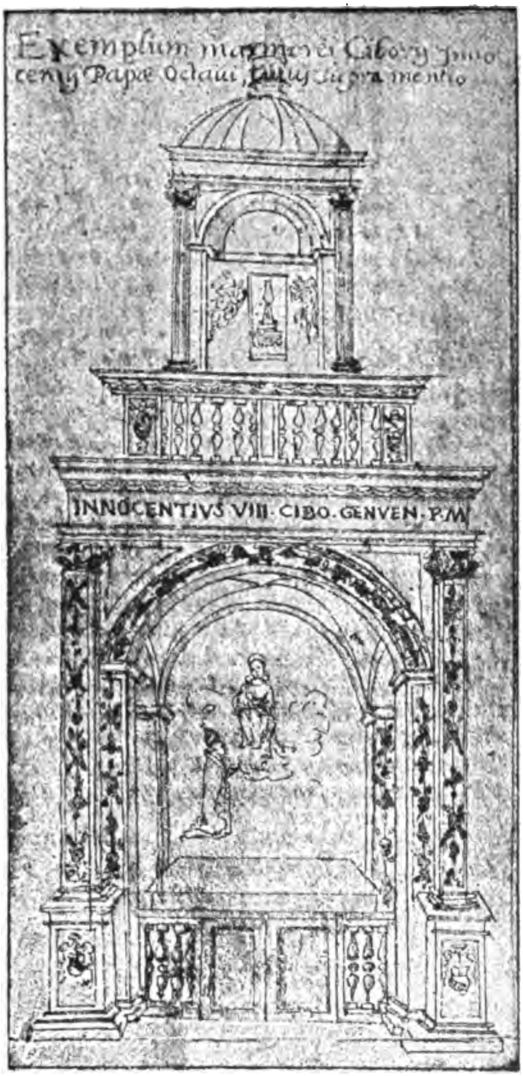
Innocent VIII, par Pollajuolo.

même dans un but essentiellement scientifique, la photographie de la sainte Lance, dépendrait de circonstances absolument exceptionnelles. On m'affirme, et d'une source des plus autorisées, que la sainte Lance, actuellement présentée à la vénération des fidèles, n'est qu'un *ectypon*, fait il y a quelques années, à un moment où le Saint-Père, menacé d'un départ précipité, ne voulant pas laisser derrière lui une des plus précieuses reliques de la Passion, aurait fait mettre dans le reliquaire un fac-simile, alors qu'il confiait la vraie relique aux soins d'un cardinal. Les moyens dilatoires s'expliqueraient donc par un sentiment de loyauté d'autant plus louable qu'il est insoupconné, en même temps qu'impossible à révéler.

* * *

Ni dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* (335), ni dans la *Chronique* de saint Jérôme, qui signale cependant l'invention des reliques de la Passion par sainte Hélène, ni dans le *Voyage* de sainte Silvie qui voit au IVe siècle à Jérusalem le bois et le titre de la Croix, ni dans saint Paulin de Noles, qui parle en 409 de l'Étable, de la Couronne, de la Colonne, de la Croix, de la pierre du Sépulcre, il n'est fait mention de la Lance.

Devons-nous citer comme premier témoignage de la Lance à Jérusalem, Theodosius et le *Breviarius* que T. Tobler croyait dater de 530, quand M. Gildemeister a montré avec évidence que, bien qu'antérieurs probablement à la conquête persane de 614, on ne pouvait leur assigner cependant une date précise? Mais il faut tout de suite faire remarquer que le *Breviarius* ne prendrait place à cette époque que parce qu'il semble contemporain de Theodosius. Or, dans le vieux manuscrit de



Ciborium de la Sainte Lance à Saint-Pierre de Rome, détruit en 1606, d'après Grimaldi. Dessin communiqué par Eug. Müntz.

Theodosius, édité par M. Gildemeister, il n'est nullement question de la Lance, et la citation de la Lance que je trouve dans le *Breviarius* me semble, si ce n'est même une interpolation, repousser sa rédaction jusqu'après Arculfe (670), après la conquête persane, par conséquent. C'est un point qu'il importe d'éclaircir en quelques mots avant d'aller plus loin.

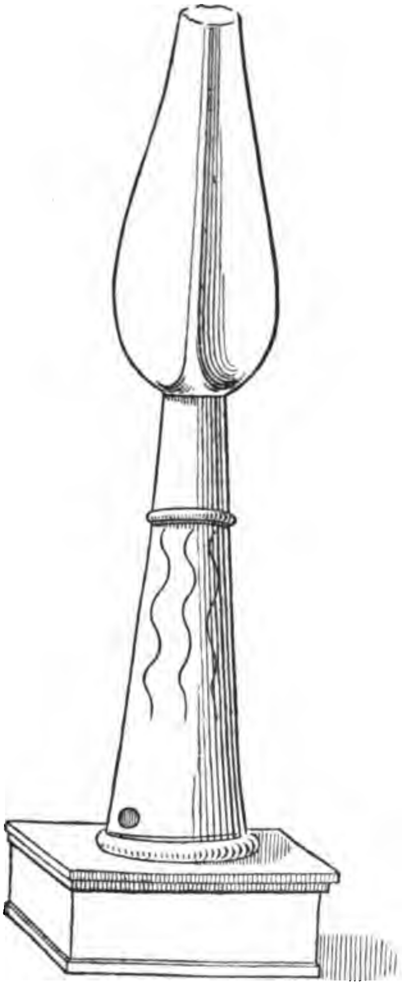
En 570, Antoine voit la Lance dans la basilique de Sion [1], auprès de la Colonne et des pierres de la lapidation de saint Étienne. Arculfe, au contraire, en 670, la voit brisée dans la basilique Constantinienne [2]. L'un est antérieur, l'autre postérieur à la conquête persane. Or, où le *Breviarius* place-t-il la Lance? Dans la basilique Constantinienne, où il la voit également brisée, ajoutant : « et de ipsa facta est crux, et lucet in nocte, sicut sol in virtute diei. » Le premier membre de phrase est à peu près identique au passage d'Arculfe; pour le second, c'est un simple commentaire. Dans toutes les chansons du Moyen Age la plus grande louange qu'on puisse adresser à une arme blanche, c'est de dire qu'elle est bien fourbie. Telle, Joyeuse, l'épée de Charlemagne [3] : « Ki cascun jur muet XXX clartés ; Ki pur Soleil sa clarté ne muet. » Il se trouve donc ici une expression de la plus vive admiration, du respect le plus profond, inspiré par la relique, mais traduite dans des termes d'une époque assurément plus basse que le VI[e] siècle; postérieure même au VII[e], à la rédaction d'Arculfe, dont elle est, comme je le disais plus haut, un commentaire.

Quant à la présence de la Lance dans la basilique de Sion, puis dans la basilique Constantinienne, l'étonne-

1. Tobler (T.), *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ sanctæ*, Genève, Fick, 1877, in-8°, t. I, p. 103. P. j. 2.

2. *Ibid.*, p. 153. P. j. 3.

3. Gautier (Léon), *Chanson de Roland*, Tours, Mame, 1875, in-8°, vers 2502 et 2990.



La Sainte Lance d'après le ms. A, 168, de l'Ambroisienne de Milan.

ment de M. Gildemeister nous paraît exagéré. Le comte Riant pensait que nous nous trouvions en présence des deux reliques, la pointe et le corps de la Lance, que nous allons avoir à examiner successivement. Mais une fois le *Breviarius* remis à sa place, après Arculfe, il ne faut que penser à l'enlèvement des reliques par Chosroes et à leur retour à Jérusalem, pour expliquer, sans aucune difficulté, qu'antérieurement à la prise de Jérusalem la relique intacte était dans la basilique de Sion, et qu'après le retour des grandes reliques, le corps de la Lance, sans la pointe, emportée à Constantinople, avait pris place, brisée, dans la basilique Constantinienne. Cette explication, fort simple, ne peut que nous engager à rejeter le *Breviarius* après la conquête persane.

Dans ces conditions nous ne sommes autorisés à accepter, comme premier témoignage authentique, qu'Antoine le Martyr, qui, vers 570, voit, dans la basilique de Sion, la sainte Lance.

N'est-il pas possible de rechercher dans ce VIe siècle quelque coïncidence qui nous permettrait de pénétrer l'obscurité qui entoure les origines du monument qui nous préoccupe? On ne saurait certainement rejeter, sans tout au moins les mentionner, les rapprochements qui ont été faits entre le nom grec de la Lance, λόγχη, et celui de Longin, le soldat qui aurait percé le côté du Christ. Or, c'est justement vers cette époque, qu'on ne peut cependant absolument préciser, et que MM. Aug. Molinier et Ch. Kohler [1] ont laissée dans le vague (Ve-VIIe siècles), qu'apparaissent « Christina, mulier ex Cappadocia, quæ caput S. Longini martyris invenit, et Christio, filius ejus ». Aussi n'ai-je pas hésité à consulter sur cette question, mon savant ami, M. Edm. Bishop,

1. *Itinera hierosolymitana*, t. II (1885), p. 180.

que le comte Riant n'avait garde d'oublier dans ces questions si délicates : l'intérêt de sa réponse me fait un devoir de la publier tout entière.

« Si incertain que l'on soit sur les origines et les dates de ces légendes, on se laisse, malgré soi, entraîner vers des idées peut-être fantaisistes, que l'avenir modifiera sans nul doute, mais qui s'imposent pour le moment. Ce sont, en effet, non pas même des conjectures, le mot est encore trop absolu, mais des notions vagues, qui n'ont rien de fixe.

« D'abord, il semble peu probable que Λόγγινος dérive tout simplement de Λόγχη. Le point de départ doit être plus solide. Avant l'apparition de la Lance, nous trouvons dans le domaine de l'histoire un Longin soldat, le martyr de Césarée en Cappadoce. On le voit, au 1 sept. dans ce *Vieux Martyrologe romain*, publié par Rosweyd, et même identifié avec le soldat qui perça le côté de N.-S. Tout d'abord on se demande si ce détail n'est pas une addition postérieure à une autre attestation existant à Rome dans la deuxième moitié du VIe siècle? Mais la publication de l'*Hieronymianum* par J.-B. de Rossi et l'abbé Duchesne, dans le t. II de Nov. des Bollandistes, nous montre que c'est une interpolation, car au 15 mars, nous avons, dans les trois recensions se rapprochant du texte primitif (*Codd. Bernens.*, *Epternacens.*, *Weissenburgens.*), simplement « In Capadocia sci Longini ». Au x Kalend. Novemb. nous trouvons encore : « In Cesarea Capadotie Longini. » Ainsi, malgré la corruption orthographique, c'est toujours la même mention, aussi simple. Enfin, au x Kalend. Decemb. de cette publication, nous trouvons : « In Capadocia Longini militis et mart. qui Xpm lancea percussit. » *Mais* il n'en est rien dans les codd. typiques, qui ne mentionnent même pas un Longin à ce jour ; c'est une addition dans un manuscrit de Reichenau, qui présente la même tradition, postérieurement faussée, du *Vetus martyrologium romanum* de Rosweyd et dans Usuard. La tradition primitive nous donne simplement un Longin, martyr en Cappadoce.

« Si l'on pouvait se fier à Ribadeneira, peut-être serait-il possible d'y puiser quelque éclaircissement : il écrit effectivement que Baronius, dans ses *Annotations au Martyrologe romain* rapporte que saint Augustin appellerait Longin, le soldat qui a percé le côté du Seigneur; impossible de découvrir le passage dans Baronius. Quant à saint Augustin, le nom de Longin ne se trouve pas dans la table de l'édition de saint Augustin par les Mauristes. Nous restons donc en présence seulement de l'affirmation de Ribadeneira, dont nous ne pouvons guère faire état.

« Voici qui est plus intéressant, et qui jette une petite lueur sur ces origines obscures. Les témoignages anciens authentiques ne savent qu'une chose : un Longin, martyrisé en Cappadoce; les modernes, Métaphraste, par exemple, ainsi que nous le donne Ribadeneira, tournent la chose autour de Jérusalem. C'est là que Longin vit avant d'aller en Cappadoce, c'est là qu'on s'occupe de sa mort, c'est là encore que fut rapportée sa tête pour égayer Pilate, c'est encore là plus tard qu'on la retrouve, pour la reporter en Cappadoce, lieu de son martyre.

« Enfin, le récit que Papebroch et Tillemont consentent à regarder comme la source de tout ce que l'on raconte plus tard, se trouve être l'œuvre d'un Hésyche [1], prêtre de Jérusalem, qui, s'occupant de Longin, trouve qu'on n'en sait rien, que personne ne peut lui en rien dire. Oh bonheur ! il trouve un beau jour le récit du martyre de Longin, dans un petit livre de la bibliothèque de l'église de la Résurrection de Jérusalem. Il est vrai que les Bollandistes ont trouvé l'ouvrage de cet Hésyche au Vatican dans un manuscrit du xiv[e] siècle, mais cela ne saurait donner aucune indication sur la date où cet écrit fut composé. Le point réellement important est que tous les renseignements paraissent donner Jérusalem, comme source de l'histoire du grand Longin, celui qui perça le côté de Notre-Seigneur.

« Bref, voici ce qui pourrait bien être arrivé. Un martyr

1. *Patrol. grec.*, t. XCIII, col. 1560.

Longin, soldat en Cappadoce, a dû être connu à Jérusalem au VI[e] siècle [1].

« Or, l'église de Jérusalem n'était pas une gardienne impeccable de la tradition; elle sentait la nécessité de la créer en sa propre faveur, comme on le voit dans la liturgie dite de S. Jacques, voire même dans celle de S. Cyrille lui-même. Saint Jérôme n'a-t-il pas montré cette faiblesse de falsification? Et, dans le cas présent, tel judicieux emprunt, telles audacieuses inventions, l'existence de la Lance récemment découverte et enfin révérée dans une église de Jérusalem, furent peut-être les premiers éléments d'une belle légende dont Λόγχη, Λόγχιμος, Λόγγινος, sous la plume d'un habile écrivain, fournirent l'ingénieux ensemble. Mais, je le répète, rien n'est ici assez substantiel pour être même appelé conjecture, ce sont des notions vagues, flottantes, rien de plus. Cependant, c'est là *une* combinaison possible, qui peut provisoirement servir de point de départ, dans une enquête, pour laquelle il y aurait lieu peut-être de consulter les nombreuses petites pièces grecques apocryphes sur les apôtres, les disciples de N.-S., et les lieux où ils ont fondé des églises. »

Grégoire de Tours ne fait que signaler la Lance [2], mais du moins il nous la montre à Jérusalem à la fin du VI[e] siècle. Témoignage précieux, car les événements les plus graves vont se précipiter. La *Chronique* de Tabari [3] nous apprend, en effet, le sort des grandes reliques lors de la prise de Jérusalem par Romiuzan, général de l'armée de Chosroes, en Syrie. Ce général, M. Nöldeke

1. Il est indispensable de signaler ici parmi les éléments d'information, la crucifixion du manuscrit syriaque de 586, reproduite dans Labarte, *Hist. des Arts industriels* (in-4°), t. II, pl. XLIV, p. 164, où un soldat, Λόγινος, perce le côté du Christ.

2. *De Gloria martyrum*, ap. *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 9.

3. Nöldeke (Th.), *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit des Sasaniden, aus der Arabischen Chronik des Tabari*, Leyden, Brill, 1879, in-8°, p. 290.

croit pouvoir l'identifier avec Sharbaraz. Après la prise de la ville, il fit déterrer du jardin où elle était cachée sous des choux, la caisse d'or des grandes reliques et l'expédia à Chosroes dans l'état où Siroe la rendit en 628 à Héraclius. Bien probablement, le patriarche Zacharias avait renfermé dans ce coffre les plus précieuses reliques de la basilique de Sion, mais il est plus que probable aussi qu'elle fut ouverte, car le *Chronicon Paschale*, à l'année 614, nous apprend qu'aussitôt la prise de la ville, un des subordonnés de Sharbaraz donnait au patrice Nicétas la pointe de la Lance, qui fut, le 28 octobre de la même année, apportée à Constantinople, où l'attendait une susception solennelle avant son dépôt à Sainte-Sophie. Cette pointe, dès maintenant, il est indispensable d'en dire le sort. C'est elle qui fut adressée plus tard par Baudouin à saint Louis, et qui disparut, à la fin du XVIIIe siècle, de la Bibliothèque nationale où elle avait été déposée, après avoir traversé cependant la période révolutionnaire. Nous allons la retrouver dans l'histoire de Constantinople où elle n'est pas sans jouer un rôle important. Mais nous ne devrons plus oublier que la Lance de Jérusalem avait perdu sa pointe dès 614: nous ne tarderons pas à voir toute l'importance de ce signe particulier.

Il va nous falloir maintenant arriver jusqu'en 670, pour trouver dans Arculfe, la Lance, vénérée dans la basilique Constantinienne. Car, c'est là maintenant que tous les *Itinéraires* vont la signaler. Il est donc évident qu'Héraclius ne l'avait pas apportée à Constantinople avec la Croix qu'il remit, en 634, à Sergius, dans l'église de la Sainte-Vierge [1].

1. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, Saint-Pétersbourg, Eggers, 1885, in-8°, pp. 285-289.

Bède, vers 720 [1], la mentionne également sous le portique de la basilique Constantinienne, mais c'est la dernière fois qu'elle apparaît dans les *Pèlerinages* à Jérusalem, et en 723, saint Willibald [2], dans une description des églises de Jérusalem, parle bien des trois croix, mais ne signale pas la Lance.

Il y a donc là un véritable sujet d'hésitation. On sait avec quelle fidélité se copiaient les pieux pèlerins, — Bernard le Moine n'hésite pas à le constater. — Or, la phrase de Bède est une copie si servile du passage d'Arculfe, que vraiment nous sommes en droit de nous demander si réellement Bède a connu un pèlerin ayant vu la Lance, alors que, trois ans plus tard, saint Willibald n'en fait même pas mémoire. Nous resterions donc, dans ce cas, avec les deux dates extrêmes, contre lesquelles je crois, par exemple, qu'il ne peut s'élever aucune objection, de 570, avec Antoine martyr comme première mention, et de 670, avec Arculfe comme dernière constatation, absolument authentique, de la présence de la Lance à Jérusalem.

Le comte Riant penchait à croire que la Lance avait été apportée à Constantinople au même temps que la sainte Couronne. Le texte de Bernard le Moine, au contraire [3], nous permet de constater qu'en 870, la sainte Couronne était encore dans la basilique de Sion, tandis qu'il n'est plus fait aucune mention de la Lance. Ce serait donc entre 670 et 723 que la Lance aurait quitté Jérusalem ; mais il est, je crois, bien difficile de fixer une époque entre tous les apports de reliques que nous connaissons, du VIIe au Xe siècle. En tous cas, si nous ne la trouvons

1. Tobler, *Itinera hierosolymitana*, t. I, p. 217. P. j. 4.

2. Ibid., *Hodœporicon s. Willibaldi*, t. I, 2, p. 263.

3. Tobler, *Itinera hierosolymitana*, I, 2, p. 315.

plus mentionnée dans un *Itinéraire*, c'est au VIIIe siècle qu'André de Crète parle de la Lance trouvée à Jérusalem, où elle aurait été enterrée par les Juifs avec le bois de la Croix.

Pour ne pas indiquer le lieu où elle se trouve dans cette lacune historique du VIIIe au IXe siècle, le passage d'André de Crète[1] nous montre qu'elle faisait toujours partie des grandes reliques et qu'elle n'était pas oubliée. Quant à baser une opinion sur les termes d'Ἧλος et de Λόγχη employés par Anne Comnène, j'avouerai sans détour mon embarras. Nous nous trouverons d'ailleurs au Moyen Age dans la même situation, lorsque nous rencontrerons employées, tantôt indifféremment, tantôt par opposition, *hasta* et *lancea*. Nous savons parfaitement qu'il y avait deux reliques, nous en venons de constater la présence : la pointe se trouve à Constantinople alors que la Lance est encore à Jérusalem ; il serait donc peut-être imprudent de vouloir en tirer quelque conséquence historique.

Tout au contraire, je crois qu'il faut tenir grand compte du passage de Constantin Porphyrogénète[2] qui rapporte que la Cour venait vénérer la Lance, Λόγχη, le vendredi-saint à Notre-Dame du Phare. Je suis convaincu que, pendant longtemps, la Cour vint vénérer la Lance et que la Lance seule est nommée parce qu'effectivement elle était seule, et cela, jusqu'au moment où la sainte Couronne et les autres grandes reliques furent apportées de Jérusalem, entre 975 et 1063.

Mais, à partir de ce moment, nous n'allons plus la perdre de vue un seul instant. Non pas cependant que les

1. S. Andreæ Cretensis, *In exaltationem S. Crucis*, ap. *Patrolog. lat.*, t. XCVII, col. 1024-1025. P. j. 1.

2. II, c. XXXIV, ap. *Patrol. grec.*, t. CXII, col. 421-423. P. j. 5.

lacunes que nous avons constatées dans le séjour à Jérusalem, dans l'arrivée à Constantinople, puissent nous faire admettre un seul instant une substitution, les textes seulement font défaut : Constantin Porphyrogénète, pour l'authenticité, les remplace, malheureusement sans date. Au contraire, à partir de 1150 [1], les visites successives de 1157 [2], de 1171 [3], de 1203 [4] permettent de ne pas la quitter des yeux. Au grand pillage de 1204, lors de la distribution des reliques aux sanctuaires d'Occident, la Lance, la Couronne d'épines ne quittent pas Constantinople. La pointe, qui était insérée dans l'*Ycona* de Mursuphle [5], est prise par Pierre de Bracieux, mais elle reste à l'Empereur qui la cédera à saint Louis en 1241 [6].

Voilà déjà deux fois que nous avons occasion de parler de la sainte Lance de Paris.

On sait le rôle important qu'elle joua précisément dans les discussions d'authenticité des autres saintes Lances; la date de 1241, à laquelle nous sommes arrivés et qui est maintenant reconnue comme celle de son apport à Paris, nous permet d'ouvrir une parenthèse indispensable; car, si nous ne pouvions, à cet endroit, préciser ce qu'était la relique envoyée à cette époque à Paris, il nous serait impossible de continuer, sans être, à chaque pas, arrêté par des objections. Donc, nous avons vu, en 614, la pointe de la Lance apportée à Constantinople, en 1204 nous la trouvons dans l'*Ycona*. Que ce soit elle qui est reçue à Paris en 1241, les documents, tant histori-

1. T. II, p. 212.
2. *Ibid.*, p. 213.
3. *Ibid.*, p. 216.
4. *Ibid.*, p. 231.
5. *Chronica Albrici monachi*, ap. Pertz, *Script.*, t. XXIII, p. 883. P. j. 6.
6. Miller (E.), *Journal des Savants*, mai 1878, pp. 299-302, d'après le mss. de la Bibliothèque Nationale, F. L., nouvelles acquisitions, 1423. P. j. 7.

ques qu'iconographiques, ne donnent pas place aux doutes.

Les textes de visites pourraient certainement nous laisser dans l'incertitude, car ils ne précisent nullement; mais les *Leçons* publiées par M. Miller disent bien que l'Empereur concéda aux Frères mineurs, « de sanctissimo lancee ferro », alors qu'à la *leçon* précédente il est rapporté qu'à Constantinople « erat gloriosissimum lancee ferrum, omnibus tremendum », ce qui est précis. Nous avons de plus le passage de Benoît XIV [1], qui signale à Paris « solam cuspidem ferri Lanceæ Dominicæ a Balduino fuisse ad sanctum regem Ludovicum missam »; ajoutant encore : « Ad me itaque missa fuit figura reliquiæ lanceæ, quæ est in regis sacello parisiensi, fideliter delineata, eamque contuli cum ferro ejusdem Lanceæ quod est in basilica vaticana ; et sane, ex accurata collatione evincitur, cuspidem Parisiis, reliquam vero ferri partem in Urbe reperiri. »

C'est enfin le dessin de Morand [2] qui nous montre au milieu d'une croix richement gemmée, une toute petite relique, dont la grandeur, la forme, loin de ressembler à une lance, pouvaient même difficilement être distinguées.

Nous n'avons donc plus de ce côté d'hésitations. C'est bien la pointe de la Lance qui était à Paris, rien que la pointe, et nous pouvons dès lors ajouter foi aux *Chroniqueurs* et aux *Itinéraires* qui vont continuer à nous signaler la présence de la Lance à Constantinople. En 1357, Jehan de Mandeville déclare l'avoir vue trente-cinq ans auparavant à Constantinople et que « le fer est plus

1. *De servor. Dei beatif. et Beator. canoniz.*, lib. IV, pars II, c. XXXI.

2. *Histoire de la Sainte-Chapelle de Paris*, Paris, Clousier, 1780, in-4°, p. 40.

larges asses que celui de Paris [1] », mais c'est principalement les *Itinéraires Russes* [2] qui vont nous parler de la sainte Lance. En 1393, le scribe Alexandre la vénère dans le couvent de Mangana [3]. Au xve siècle, le diacre



Reliquaire de la Sainte Lance à la Sainte Chapelle de Paris, d'après Morand.

Zozyme [4], Bryennius [5], Clavijo [6], la voient au couvent de Saint-Jean. C'est, incontestablement, à cette source et non dans Du Cange, que Benoît XIV a trouvé qu'elle n'était plus à ce moment à Sainte-Sophie. Il n'y a pas lieu

1. Biblioth. Nat. F. Fr. 5637, f° 6 v° (nouveau 10270 aa).

2. Khitrowo (Mme B. de), *Itinéraires russes en Orient*, Genève, Fick, 1889, in-8°.

3. Ibid., p. 162. P. j. 8.

4. Ibid., p. 205. P. j. 9.

5. Bryennii Josephi *Opera quæ supersunt*, edidit Eugenius diaconus bulgaris, Leipzig, Breitkopsius, 1768. [Je n'ai pu me procurer ce volume, je cite d'après une copie manuscrite que j'ai trouvée dans les notes du comte Riant.] P. j. 10.

6. Bruun (Ph.), *Constantinople, ses sanctuaires, ses reliques, fragment de l'Itinéraire Clavijo*, Odessa, Zeleny, 1883, in-8°, p. 17.

d'ailleurs de s'étonner de ces changements d'églises; pour la Lance seule, nous savons qu'en 614 la pointe fut placée à Sainte-Sophie, au IXe siècle, nous l'avons vue à N.-D. du Phare, au Xe elle est aux Blachernes, en 1150 dans la chapelle de l'Empereur, en 1159 à Sainte-Sophie, en 1171 elle revient dans la chapelle de l'Empereur, en 1203 à Bucoléon, en 1393 au couvent de Mangana, en 1419 au couvent de Saint-Jean, où Buondelmonte la voit également en 1422 [1].

Nous approchons de la prise de Constantinople par les Turcs. Les textes orientaux font défaut; mais le *Diarium* de Burchart va nous apprendre dans quelles circonstances, Bajazet envoya à Innocent VIII la précieuse relique.

L'étude de Bréquigny [2] nous paraît si bien résumer ce chapitre de l'histoire de la sainte Lance, qu'il n'y a qu'à la reproduire, en renvoyant toutefois, pour le texte même de Burchart, à l'édition de M. Thuasne [3].

« Peu de jours auparavant, le 31 mai, fête de l'Ascension, le Pape s'était trouvé mal à une procession qu'on avait faite à l'occasion d'une relique que l'Empereur des Turcs lui avait envoyée. C'était le fer de la lance qui avait percé le côté de JÉSUS-CHRIST. On doutait un peu de l'authenticité de cette relique, car on prétendait au conseil des cardinaux que la vraie Lance était à Nuremberg, où on la montrait tous les ans; d'autres assuraient qu'elle était à la Sainte-Chapelle, à Paris [p. 473]; quelques-uns cependant disaient que selon une ancienne chronique, cette relique, avant la prise de Con-

1. *Patrol. grec.*, t. CXXXIII, col. 701.

2. *Notices et extraits des manuscrits du roi*, Paris, 1787, in-4°, t. I, pp. 94-95.

3. Johannis Burchardi *Diarium*, 1483-1506, Paris, Leroux, 1883, 3 vol. in-4°, t. I, pp. 473-486.

stantinople par les Turcs, y avait été transportée, qu'un citoyen l'avait conservée chez lui, que les Vénitiens avaient voulu l'acheter et que le Grand Seigneur l'avait refusée pour soixante-dix mille ducats [p. 474]; mais il y en avait qui représentaient, qu'en considérant ce que c'était que cette relique, par qui et à qui elle était adressée, il y avait lieu de craindre qu'on ne voulût tourner en dérision la religion chrétienne, qu'ainsi il semblait à propos de recevoir sans aucune solennité la prétendue relique, et d'écrire à Nuremberg, à Paris et à Venise, pour connaître la vérité. C'était l'avis du plus grand nombre des cardinaux-prêtres et il paraissait fort sage, mais le Pape ne voulut pas montrer de doute et accepta la relique sans hésiter. Je passe tout le cérémonial avec lequel on la reçut [p. 475]. Elle fut portée en procession par le Pape même, le jour de l'Ascension, enfermée dans une châsse de cristal. La procession fut fort tumultueuse, et le Pape en fut si fatigué qu'il l'abrégea. L'ambassadeur du Grand Seigneur présenta des lettres au Pape par lesquelles la relique lui était adressée. Burchard dit qu'elles ne furent pas lues publiquement et qu'on prétendait que c'était parce qu'elles faisaient mention d'un présent de quarante mille ducats dont elles étaient accompagnées [p. 486]. C'était bien un motif pour ne pas incidenter sur la vérification de la relique, mais la relique et l'argent avaient également pour but de se rendre le Pape favorable relativement à Zizim, frère de Bajazet, qu'il avait en sa puissance. »

Depuis 1492, la sainte Lance n'a point quitté Rome. De Jérusalem, où elle apparaît au milieu du VIe siècle, nous l'accompagnons donc jusqu'à nos jours. Nous avons dit le sort des deux reliques qu'il était si nécessaire de bien distinguer: et si un bonheur inespéré nous a permis de donner le dessin de la Lance du Vatican, cependant si soigneusement dissimulée, il reste à découvrir dans les Archives Vaticanes le dessin de la pointe de Paris que Benoît XIV avait fait venir. La chose n'est pas impos-

sible, mais il nous faut nous confier à ce même hasard qui m'a fait découvrir, à Paris, la photographie de la Lance, non moins jalousement gardée, d'Estchmiatzine.

* * *

Il ne faudrait pas croire que, dans cet essai d'identification de la sainte Lance de Jérusalem, j'aie oublié la lance d'Antioche. Au moment de sa découverte, le 14 juin 1098, elle passa effectivement, aux yeux de beaucoup, comme la seule authentique [1], mais elle ne tarda pas à tomber dans un oubli dont Benoît XIV ne la tira que pour en proclamer la fausseté. Malgré cela, la thèse de Raynaldi, qui déclarait « que la lance trouvée en 1098, par les croisés à Antioche, puis tombée aux mains de Bajazet, fut donnée par celui-ci en 1492 à Innocent VIII, qui la déposa dans la bibliothèque du Vatican », continuait à prévaloir, car Bosio l'acceptait [2], et les Bollandistes l'inséraient dans la vie de saint Longin [3], ajoutant même que la pointe en avait été enlevée par l'empereur de Constantinople, avant de la mettre en gage à Venise. Nous devons immédiatement faire remarquer que, en premier lieu, la pointe de la Lance de Jérusalem avait été détachée, au plus tard en 614, pour le patrice Nicétas, puis, que la découverte de M. Miller nous permet d'affirmer que la Lance ne fut jamais mise en gage à Venise; enfin, des textes qui sont ici réunis, il découle, sans aucune hésitation possible, que la lance d'Antioche ne peut être celle de Constantinople et par suite celle de

1. *Lettre du clergé et du peuple de Lucques à tous les fidèles, 2-11 octobre 1098* dans les *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 225. P. j. 11.

2. *Crux triumphans*, p. 118.

3. XV Martii, § 21.



La Sainte Lance d'Estchmiatzine, d'après Dom Calmet.

Rome, car elle apparaît pour la dernière fois — cependant nous ne saurions affirmer que c'est elle — à la bataille d'Ascalon, le 18 avril 1124, où elle aurait été portée par Ponce, abbé de Cluny [1]. Mais cette Lance a occupé dans l'histoire de la première croisade, et jusqu'à nos jours même, comme nous venons de le voir, une place si importante, qu'il est nécessaire d'en refaire l'histoire et de rechercher ce qu'elle aurait pu devenir.

De la découverte, nous avons trois versions, différant peu entre elles, il est vrai, mais dont les détails particuliers jettent une certaine lumière sur cette question fort obscure.

La première pourrait s'appeler provençale. Le 11 septembre 1098, une lettre de Bohémond, de Raymond de Saint-Gilles, des deux Robert et d'Eustache, comte de Boulogne, porte à la connaissance d'Urbain II, la prise d'Antioche et la découverte de la sainte Lance [2]; le 2-11 octobre, la lettre du clergé de Lucques vient confirmer le miracle, apprenant aux fidèles de l'Occident que lorsque les croisés, assiégés dans Antioche, allaient succomber, saint André apparut à un pauvre prêtre provençal, le guida vers la basilique de Saint-Pierre et lui révéla l'endroit où était enfouie la Lance dont le Sauveur crucifié avait été frappé. Les princes firent faire des fouilles, découvrirent la Lance, grâce à laquelle ils mirent en déroute l'armée de Kerboga.

Voici le thème que vont développer les chroniqueurs de la croisade; je l'appelle provençal parce que Raymond de Saint-Gilles et Pierre Barthélemy, auquel apparaît saint André, tous deux provençaux, sont les héros

1. Anselmus Gemblac., ap. Pertz, *Script.*, t. VI, p. 379. P. j. 12.

2. *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 181. P. j. 13.

du moment. Raymond d'Aguilers [1], Robert le Moine [2] Sigebert de Gembloux [3], Pierre Tudebode [4], Paschal II [5], sont d'accord sur les détails et acceptent le miracle. Raoul de Caen [6], Foucher de Chartres [7], les *Gesta Francorum* [8] viennent au contraire jeter dans cet ensemble une note discordante et, si les uns se bornent à rapporter les doutes de Bohémond, du comte de Flandre, d'Arnoul, de Tancrède, les autres n'hésitent pas à proclamer la fausseté de la Lance et l'imposture de Raymond de Saint-Gilles. La relation de la découverte, par les *Gesta Tancredi*, est une attaque violente contre Raymond de Saint-Gilles et la dénonciation de la comédie qu'il joue; pour être plus dissimulée, la narration de Foucher de Chartes n'en est pas moins sanglante, par la simplicité même avec laquelle il raconte les péripéties de l'invention, les doutes de l'évêque du Puy auxquels Raymond refuse de s'arrêter. Enfin, le dernier acte, l'épreuve du feu du 8 avril 1099, devant Archis, à la suite de laquelle Barthélemy succombe, piétiné par la multitude disent ceux qui voulaient croire à l'authenticité de la Lance, brûlé disent les adversaires, vient enlever à ceux même qui, dans le principe, ne doutaient pas de l'authenticité de la Lance d'Antioche une partie de leur foi.

Nous nous bornerons à constater que la Lance d'Antioche avait une pointe, puisque Raymond d'Aguilers déclare qu'aussitôt qu'il vit la *pointe* sortir de terre, il l'embrassa [9]: or, celle de Jérusalem n'en avait plus depuis 614.

1. *Hist. occidentaux des croisades*, t. III, p. 253. P. j. 14.
2. *Ibid.*, p. 822. P. j. 15.
3. *Chronica*, ap. *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 226. P. j. 16.
4. *Hist. occidentaux des croisades*, t. III, p. 71. P. j. 17.
5. *Epistolæ*, ap. *Patrolog. lat.*, t. CLXIII, p. 42. P. j. 18.
6. *Hist. occidentaux des croisades*, t. III, pp. 677-678. P. j. 19.
7. *Ibid.*, p. 344. P. j. 20.
8. *Ibid.*, pp. 502, 507. P. j. 21.
9. *Loc. cit.*, p. 257.

La version que j'appellerai flamande, diffère peu de celle-ci; seulement, du passage d'une charte émanant de Baudri de Sarcinivilla, évêque de Tournai et de Noyon, approuvant la fondation de Saint-André de Bruges par Clémence de Bourgogne, sur l'ordre de son mari, Robert le Frison, comte de Flandre [1], on a cru pouvoir inférer que saint André serait apparu, non à Barthélemy, mais à Robert et lui aurait révélé l'existence de la Lance. Non seulement la lettre qui fait l'objet de la charte est perdue, mais je ne vois pas dans « per ipsum [Andream] enim visitavit, ut aiunt, et liberavit eos Dominus », trace de l'apparition au prince. Nous n'attacherons donc à cette version aucune importance.

Nous devons maintenant reprendre l'histoire de la Lance. Raymond de Saint-Gilles, malgré les doutes qui s'élèvent, la conserve. Bien qu'en mourant, Barthélemy lui ait demandé d'envoyer la Lance à cinq lieues d'Arles et d'y faire construire une église, Mons Gaudii, pour y déposer la relique [2], nous savons qu'il l'offrit à Alexis.

A ce moment la version arménienne devient pour nous des plus importantes. Sans elle, probablement nous ignorerions ce qu'il advint de la Lance d'Antioche. Mais Matthieu d'Édesse, dont nous trouvons, dans le tome IX des *Notices d'extraits des manuscrits orientaux*, un résumé [3] fidèle du texte plus tard édité par Dulaurier [4], nous indique, à travers quelques contradictions, faciles d'ailleurs à remettre au point, les étapes de la Lance jusqu'au moment où les historiens occidentaux la croient perdue.

1. *Gallia Christiana*, t. V, p. 355. P. j. 22.

2. Raymond d'Aguilers, p. 264. P. j. 23.

3. Chahan de Cerbied, p. 311.

4. *Hist. des croisades, Documents arméniens*, t. I, pp. 41, 43, 56.

« Ce serait saint Pierre qui apparut à un Français très dévot, devant Antioche, lui annonçant que pour vaincre les ennemis de la sainte religion, il fallait être muni de la Lance avec laquelle les juifs avaient percé le côté de Jésus-Christ.

« La Lance est découverte, Antioche débloquée. En 1099 le comte de Saint-Gilles retourna en Europe, em-



La sainte Lance d'Estchmiatzine, d'après Morier.

portant avec lui la Lance, mais avant d'entrer en Europe, il la donna à Alexis, empereur des Grecs [1]. »

Il semble bien que ce ne soit là qu'un simple dépôt, car nous lisons un peu plus loin [2] : « L'an 550 de l'ère arménienne [1101], le comte de Saint-Gilles retourna en Asie avec la Lance du Christ qui avait servi à la con-

1. Chahan de Cerbied, p. 313. 2. *Ibid.*, p. 316.

quête de Jérusalem. On avait ignoré jusque-là qu'il l'eût emportée avec lui. Mais dès qu'on en fut informé, cela excita dans les cœurs un mécontentement général, quoique le comte la rapportât pour les satisfaire. »

Nous savons ce qu'il advint dans cette triste année de 1101. Saint-Gilles était parti pour conquérir Tripoli. Mais trahie par Alexis, attaquée à l'improviste près de Nicée par le sultan Kilidje Arslan, l'armée des croisés fut si entièrement détruite, qu'il n'en resta que trois cents hommes, parmi lesquels Saint-Gilles, qui regagna Antioche, où Tancrède le fit saisir et jeter dans les fers. Récit confirmé par Cafari [1], qui, plus explicite, ajoute « et campum et Lanceam amiserunt ».

Il semble, dès lors, que la Lance soit bien perdue pour les croisés; aussi n'est-ce pas sans hésitation que nous accepterons le passage d'Anselme de Gembloux [2] qui rapporte que la Lance était portée au combat d'Ascalon, par Ponce, ex-abbé de Cluny.

***

N'est-il pas fort étonnant qu'une relique qui, en résumé, malgré les discussions qu'elle suscite, joue dans la croisade un rôle aussi important, disparaisse ainsi, même dans une déroute, sans laisser aucune trace?

Pourtant, à partir de ce moment, les chroniqueurs occidentaux des croisades ne nous donnent plus aucun renseignement sur ses pérégrinations.

En est-il de même en Arménie? Un document arménien, manuscrit, du XIII[e] siècle, dont je dois la traduction

1. *Liberatio Orientis* dans *Hist. occid. des croisades*, t. V, p. 58.

2. Pertz, *Script.*, t. VI, p. 379. P. j. 12.

et la plus grande partie des annotations au R. P. Leonce Alishan, nous parle ainsi des reliques du Sauveur.

LES SAINTES RELIQUES
DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST [1]

On a trouvé à Constantinople, dans l'*Histoire du royaume,* écrite en lettres d'or :

Quand le roi de France s'empara de la ville capitale, ouvrant la grande église de Sainte-Sophie, il demanda au patriarche les saintes reliques du Sauveur, des Apôtres et des Martyrs, et on lui montra tout ce qu'il y avait. Ensuite, on apporta l'historiographe de la grande armoire [2] qui raconta ainsi : « Le vêtement divin tissu sans couture et le manteau *arkir* [3] donnés aux apôtres Timothée et Sÿla furent transportés en Sicile, où ils se trouvent jusqu'à aujourd'hui.

La tunique, le linceul et le vêtement sans couture du roi Abgar, Matthieu l'évangéliste les a portés à l'île des Ariamines [4], ils sont là jusqu'à aujourd'hui.

La chlamyde rouge et les deux morceaux [5] de la couronne

1. *Extrait du manuscrit anc. arménien*, n° 74, ff°s 145-147, de la Bibliothèque nationale de Paris.

2. C'est une mauvaise écriture en arménien. On peut lire Մեծ գործոցի [grands événements], au lieu peut-être de գզրոցի [armoire]. Par conséquent on pourrait traduire « l'histoire des grands événements ». Le meilleur des manuscrits dit simplement: « on apporta les histoires (ou historiographies) ».

3. Le mot արգիր ou արգիս ou արգիոն *arkir*, *arkion*, *arkis*, trouvé si différemment écrit dans divers manuscrits, est un adjectif inconnu. Peut-être est-ce le mot grec 'Αργύριον, d'argent.

4. Ou Արամինաբաց ou Արաբինիաբաց en Arabie ou Ariaminabes (?).

5. En Arménien մատն *Madĕn* signifie le doigt, մասն *Masĕn*, c'est la partie, le morceau.

d'épines furent portés en Espagne ou à Venise [1] par l'évangéliste saint Marc.

Le manteau céleste et l'un des clous, le *caste*, c'est-à-dire les tenailles et le voile qui n'était pas avec les autres linges, mais plié d'un côté, tous ces objets sont transportés au pays des Navik Նաւեայ ou Նօճայեայ ou Ուճայեայ ou Noudjes, près de Djaneth, le même que Hamamascène [2], sur les confins de Trébizonde, au sommet de la haute montagne pierreuse qu'à présent on nomme Varsciamag [Suaire], où ils sont encore aujourd'hui. Les hommes ne peuvent approcher de cette montagne [3], qui est toujours entourée de brouillard et de nuages, et personne ne peut monter jusqu'au sommet.

Mais la toile précieuse [4] dont était ceint le Sauveur sur la croix, qui fut trempée dans son sang était inaccessible, et tous ceux qui s'en approchaient se brûlaient. C'est l'évangéliste saint Jean qui l'eut, et la porta à Ոկաս Ocas (?) ville de l'île Aghisar Ակիսար ou Ակիսա [5], où on la voit encore aujourd'hui.

La tunique de la sainte Vierge et la pourpre sont dans l'île Որմական ou Որմնական Ormagan [6].

Le maillot est à Rome, ainsi que le suaire sur lequel fut imprimée l'image du Sauveur donnée par Notre Seigneur à Abgar, roi des Arméniens, pour le guérir.

1. Le meilleur manuscrit dit : « En Espagne et après, à Venise. »

2. Tous ces noms sont connus en Arménie. Hamscène est employé à présent par les Turcs mêmes.

3. Il rappelle ce qui était déjà dit par Hethoum de Coricos et les autres voyageurs du Moyen Age.

4. յարկի ou վարկի ou ղարգի։ *Harghi*. C'est un mot inconnu : d'autres manuscrits disent « la toile ornée ». Je crois qu'il désigne la toile qui enveloppait Notre-Seigneur sur la croix.

5. Ou Aciste (?).

6. Ou Ourmie (?). Peut-être est-ce l'île que l'on trouve dans le lac d'Ourmia, à Aderbeidjane. Cf. Saint-Martin (J.), *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, Paris, Imprimerie nationale, 1818, 2 vol. in-8, t. II, p. 423.

La table du cénacle, le tableau et les autres meubles sont à Constantinople.

L'habit de l'enfance, apporté par les Mages se trouve à Ակաստան ou Ակատան ou Ատկական։ Agastan (?) ou Acadam, ville de Séleucie.

Le clou monté des pieds de JÉSUS-CHRIST et les clous de ses mains sacrées sont à Constantinople [1].

La chaise admirable [2] et la toile fine de l'encens sont à Որկադիա Orcadie ou Worcadie, ville de l'île Արակաս Aracas [3] ou Araghias.

L'écriture de la vie donnée par le Père, pliée, jamais ouverte et qui ne peut être lue, saint Pierre la porta à la ville d'Aria, dans l'île d'Héraclée [Araglia] [4]. Par elle, plus tard, saint Bagarat fit des conversions et détruisit les dix idoles. On la trouve jusqu'à ce jour.

Des lances des quatre soldats, trois se trouvent chez nous en Arménie.

Mais la Lance salutaire, qui pénétra dans la source du sang de Notre Sauveur, coulant de son côté, Longin l'a prise, lui qui, borgne de naissance, fut guéri et recouvra la vue, grâce opérée par la lance. Cette sainte Lance, teinte dans le sang divin et la couronne d'épines et le bras droit de saint Joseph d'Arimathie et le saint flacon d'excellente huile, l'image de la sainte Vierge, furent portés en Arménie par le saint apôtre Thaddée. Voici les signes de la sainte Lance enfoncée dans le flanc divin que vous verrez et con-

1. Le mot arménien signifie « monté à cheval ». — Au XI[e] siècle, le Christ est attaché encore par 4 clous ; à partir de Cimabuë, au XIII[e] s., par 3 clous seulement. Le *Manuel de peinture* dit : des soldats enfoncent des clous dans les pieds et dans les mains.

2. զահման ou զարման *Zarhman* ou *Zarman*, autre mot inconnu, ou bien une faute, ou la moitié d'un mot arménien զարմանալի *Zarmanali* = merveilleux.

3. Ce sont des noms douteux, je ne crois pas qu'il s'agisse des Orcades, îles de l'Écosse.

4. Peut-être Héraclée, ville du Pont,

naîtrez et vous affirmerez, afin que les Grecs rusés ne vous trompent pas [1].

Car les rois saints et pieux ont porté cette divine couronne de la sainte foi du Christ et de toutes les saintes églises de nos Arméniens (Romains).

Mais la sainte Lance de Jésus-Christ, le trésor de la lumière céleste, est en Arménie et ceux qui l'auront vue, ne verront pas la mort éternelle, et n'auront pas honte le jour dont on ne connaît pas le soir, ne verront pas l'antechrist. Et le royaume où elle se trouvera sera honorée et ce royaume ne perdra jamais son autorité. Or la sainte Lance théophore a cette forme : sa tête est affilée et arquée, pointue comme celle d'une pique aiguisée; le milieu aplati, de quatre doigts de largeur, orné d'anges (ou formé par les anges) et creusé en forme de croix, et les morceaux creusés sont cloués par quatre clous sur les deux côtés de la face de la sainte croix, comme le Rédempteur était cloué sur la sienne. Et le pommeau de la Lance en forme de brique hexagone [2], et en bas, la hampe de la Lance, jusqu'à quatre doigts, n'a aucune sculpture ou ornementation, elle est tout à fait intacte et égale. Voilà les marques de la sainte Lance de Jésus-Christ.

L'image de la sainte Vierge est au couvent de **Հոգեաց վանք** Hokiatz [des Ames], dans la province d'Albag [3]. Et le flacon d'huile est à Taron, au couvent d'Egherdoute [4].

1. Ici on voit une grande hostilité des Arméniens contre les Grecs. Les premiers vont rejeter sur les Grecs ce que ceux-ci avaient écrit contre les Arméniens; car nous croyons très fermement avoir en Arménie, à Estchmiatzine, cette Lance précieuse, considérée comme la première entre les reliques.

2. Un autre exemplaire dit : dodécagone, pour marquer les douze Apôtres de Jésus-Christ.

3. Ce lieu et ce couvent sont bien connus au sud-est du lac de Van. — Vieille Aghpad. (Saint Martin, t. I, p. 176.)

4. **Եղրդուտ** *Eghouart* ou *Eghërtoud,* c'est un arbre sauvage de l'Arménie, semblable,

La droite de saint Joseph d'Arimathie se trouve dans le village qui porte le nom du saint apôtre Thaddée dans la province d'Arbérani (aux environs du lac de Van).

La couronne d'épines reste dans la roche où le saint apôtre Thaddée fut martyrisé, dans la province de Zarévante [1].

Cette histoire des saintes reliques de Notre-Seigneur fut copiée et traduite du grec (ou du romain) en arménien, et portée en Arménie, l'an 176 de l'ère arménienne [727 de J.-C.][2].

[Note]. — Le Docteur Jean, surnommé le cénobite, dans la première moitié du XIIIe siècle, dit que cette tunique échut par le sort à Longin, qui la porta en sa ville natale, Moxon (?), dans la Galatie, et qu'elle s'y trouve jusqu'à aujourd'hui.

Un autre centurion, originare de Lazique, porta le morceau de l'autre tunique, qui lui échut en partage, en sa ville de Poti, capitale d'Égérie [Adjora moderne]. et le mettant dans une bouteille, le suspendit dans l'église. Les lèvres de la bouteille s'étant fermées miraculeusement, le morceau resta intangible, et jusqu'à aujourd'hui, il est visible et vénéré par tout le monde.

dit-on, à l'azerolier. Cf. Saint Martin, t. II, p. 431. Le monastère d'Eghertodi est Saint-Jean, où sont des reliques de saint Garabed et la fiole d'huile apportée par l'apôtre Thadée et trouvée par le saint illuminateur.

1. C'est une province sur les confins d'Aderbeidjane, Persarménie (Saint Martin, t. II, p. 363).

2. Il faut considérer comme oublié, tombé ou confondu, le premier chiffre; car, au lieu de 176 de l'ère arménienne, il faudrait écrire 676, et de Jésus-Christ, 1227. Voilà ce qui convient le mieux à la traduction de ce morceau, c'est-à-dire vingt années après que les Francs se sont emparés de C. P. On peut dire aussi qu'en 727 de J.-C. nous avons eu une traduction de cette histoire des reliques de Notre-Seigneur, en arménien, sur laquelle le nouveau traducteur a fait la sienne au XIIIe siècle, et laquelle, plus tard, soit par lui, soit par d'autres, fut modifiée, et que ceux qui l'ont copiée ont fait de grandes fautes Voilà pourquoi nous désirons un exemplaire ancien.

Mais quelle est donc l'origine de cette lance que la chronique arménienne donne comme la seule véritable, alors que non seulement à l'époque de la première rédaction du catalogue arménien, que nous ignorons, mais surtout au moment de la transcription à laquelle le R. P. Alishan assigne la date de 1227, nous savons, sans doute possible, que la Lance de Jérusalem, sans pointe, la seule qui pouvait être authentique, se trouvait à Constantinople ?

L'historien arménien Vartan, qui passa sa vie auprès d'Érivan, qui mourut en 1271 et fut enterré dans l'église de Khorvirab, nous donne des renseignements intéressants [1] : « Les Francs trouvèrent sur la droite, dans l'église de Saint-Pierre [d'Antioche], la Lance avec laquelle les Juifs percèrent par dérision l'image du Sauveur, d'où il sortit du sang et de l'eau, comme du côté véritable du Christ [2]. Cette Lance fut vénérée à l'égal de celle qui pénétra dans le corps de Dieu et que les Arméniens possèdent. Fortifiés par cette arme les Franks vainquirent leurs ennemis; plus tard ils l'envoyèrent à l'empereur Alexis. »

Ainsi, voilà un historien qui nous apprend positivement que la Lance d'Antioche était celle de Bérythe. Fidèle aux traditions de son pays, il déclare que ce sont les Arméniens qui ont reçu la Lance du Christ, mais qu'Alexis possède seulement la lance de Bérythe ou d'Antioche.

Il semblerait que la solution soit impossible à obtenir. Ce n'était certes pas, avec les documents présentés par M. Sey Cuming qu'on pouvait faire avancer la

1. *Hist. des Croisades, Documents arméniens,* t. I, n. 42.

2. Saint Athanase, *De passione imaginis D. N. J. C.*, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXVIII, col. 810.



La sainte Lance d'Estchmiatzine, d'après une photographie.

question[1]. On avait beau retourner dans tous les sens les textes contemporains, ils ne pouvaient confirmer ou infirmer des pièces iconographiques qui faisaient absolument défaut; grâce aux papiers de Grimaldi, grâce à M. de Khitrowo, grâce à M. Dieulafoy, nous avons aujourd'hui des monuments en face desquels il est possible de discuter.

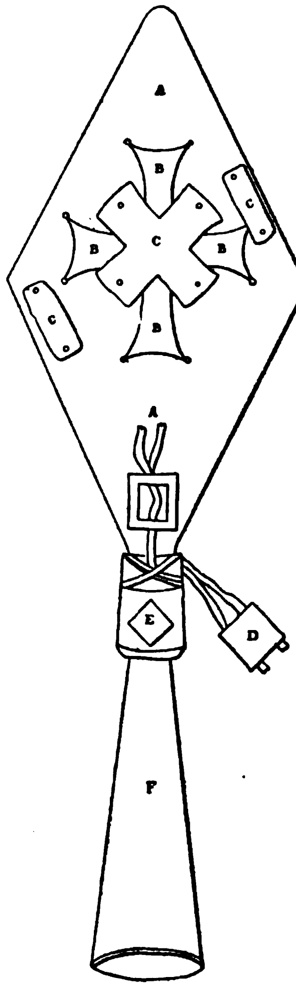
Nous avons vu que la Lance de Rome était très certainement la Lance de Jérusalem : de ce côté je crois que le doute ne peut exister, la pointe cassée est un signalement assez important pour lever les hésitations. Mais la Lance d'Antioche? Nous sommes loin de trouver pour sa forme, dans les chroniqueurs, l'unanimité qu'on rencontre dans les textes qui se rattachent à celle de Rome. La plupart, il est vrai, l'appellent une lance, mais quelques-uns, comme Aboulfarage[2], disent que c'était une croix et un fer de lance que les croisés avaient fait faire avec les clous de la Croix qu'ils avaient trouvés dans l'église de Kosina. Il semblerait vraiment qu'Aboulfarage parle de la sainte Lance d'Allemagne, qui passait au moment où il écrivait pour la véritable sainte Lance, celle trouvée à Antioche, et faite, comme nous allons le voir tout à l'heure, précisément avec un clou de la Passion. Ce témoignage n'est donc acceptable, qu'avec la plus grande circonspection.

Théofrid d'Epternach[3], contemporain au contraire de cet événement, nous apprend que c'était la pointe d'un enseigne. Cette désignation me paraît très impor-

1. *Journal of the British archæological Association*, t XX (1864), p. 203.

2. Gregorii Abulpharagii, sive Bar Hebræi *Chronicon Syriacum*, edid. Jacob. Bruns, Lipsiæ, Boehmius, 1789, in-4°, p. 287. P. j. 24.

3. *Flores epitaphii sanctorum*, lib. IV, c. III, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLVII, col. 394. P. j. 25.



La sainte Lance d'Estchmiatzine, d'après le dessin des Archives impériales.
Voici la légende qui accompagne le dessin :

A. Sainte Lance.
B. Croix fondue (sic) dans la Lance.
C. Croix et deux morceaux de fer rivés à la Lance d'après la tradition de l'apôtre saint Thomas. Il est à supposer, bien que cela ne se voie pas sur le dessin, que la Lance a été cassée suivant une ligne C.-C.-C.
D. Attaches avec sceau rouge du patriarche arménien Daniel.
E. Attaches avec sceau jaune du faux patriarche David.
F. Manche.

tante : car si nous examinons le croquis d'après nature de M. de Khitrowo et la photographie de M. Dieulafoy, nous ne saurions avoir de doute. Jamais la Lance d'Estchmiatzine n'a été une arme de guerre, elle a, bien au contraire, tous les caractères d'une pointe d'enseigne; dès lors la conclusion viendrait naturellement : on pourrait voir dans la Lance d'Estchmiatzine, la Lance d'Antioche, que précisément les Arméniens mettaient tant d'ardeur à placer dans le Trésor des empereurs de Constantinople.

Comment est-elle arrivée là? Probablement nous l'ignorerons toujours. Nous ne savons avec certitude qu'une chose; c'est qu'au commencement du XIIIe siècle, on constate en Arménie la présence de cette lance, entourée de traditions qui sont une violente attaque contre les reliques des Grecs. Il y a là une indication; nous savons que les successeurs de Rupène se maintiennent en Cilicie jusqu'au moment de l'avènement des Lusignan; qu'ils s'allient par des mariages aux croisés de Syrie et qu'ils luttent de toutes les manières avec les Grecs dont la puissance en Asie-Mineure est affaiblie depuis longtemps. Or, notre inventaire est un véritable réquisitoire contre l'imposture des Grecs et ne saurait émaner que d'ennemis irréconciliables. Est-ce par là qu'elle est venue en Arménie? En tous cas elle paraît arriver en Arménie, qu'elle ne quitte plus, vers les temps où précisément nous perdons de vue la Lance d'Antioche : nous la voyons de très bonne heure au monastère de Kiékart[1], à quelques lieues d'Erivan, d'où elle vint au

1. A Aïri-vank'h est la sainte Lance qui frappa Dieu et se teignit du sang qui donne la vie (*Géographie du Vartabied Vartan*, vers le XIVe siècle, dans Saint-Martin, t. II, p. 421, accompagné de cette note : « C'est de cette lance, Kéghart,

monastère d'Estchmiatzine; la lettre de M. de Khitrowo nous apprend enfin dans quelles circonstances put être relevé le dessin qui accompagne cette étude.

« Il y avait en 1805, deux patriarches arméniens qui se disputaient la suprématie. L'un, nommé David, était soutenu par les Perses, l'autre, Daniel, avait pour lui les Russes. De peur que David n'emportât avec lui les trésors d'Estchmiatzine, le prince Tchitchanoff, commandant en chef de troupes russes au Caucase, s'empara du couvent à la demande des Arméniens, et transporta les reliques à Tiflis, entr'autres la sainte Lance. C'est à cette occasion qu'il en envoya un dessin de grandeur naturelle à l'empereur Alexandre, et c'est une copie de ce dessin que j'ai le bonheur de vous fournir. Dans la suite, la sainte Lance fut de nouveau transportée à Estchmiatzine, où elle se trouve actuellement. »

* * *

La Lance, faisant partie des insignes du Saint-Empire qui servaient au couronnement des empereurs d'Occident, est aujourd'hui dans le Trésor de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vienne, où elle est entrée le 29 octobre 1800 [1].

Elle porte le nom de Lance de Saint-Maurice. Elle mesure 0,508 mm. de longueur et 0,079 mm. dans sa partie la plus large. La portion centrale est couverte par une enveloppe d'or, sur laquelle Charles IV (1347-1378) a fait graver : « LANCEA ET CLAVUS DOMINI. »

que vient le nom de Kiékart, que porte le monastère dans Richard Simon, p. 218. » Il avait été avant cette époque siège d'un évêché qui dépendait d'Estchmiatzine, on l'appelait encore Aïrits-vank ou Aïrivank'h [monastère de la caverne] : il était situé au nord-est de Karhni.

1. Lettre de M. le Dr R. von Schneider.

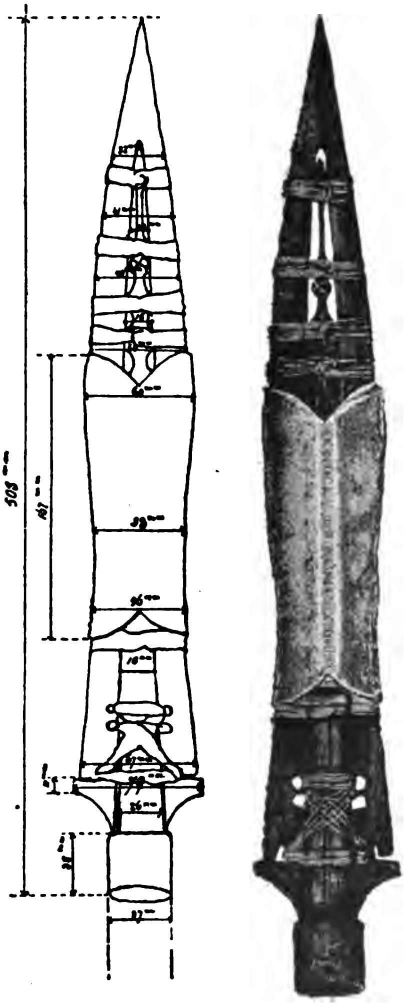
Cette feuille métallique n'empêche pas de voir la bizarre conformation de la Lance, dont le milieu, à jour, est occupé par un clou, repercé de petites croix. La douille de la Lance est accostée par deux ailettes d'une forme toute particulière, qui lui donnent un aspect absolument personnel et reconnaissable.

Nous savons, sans qu'il soit possible d'élever contre ce fait matériel aucune objection, que c'est là la Lance qui depuis 1273 servait au couronnement des Empereurs, puisque, depuis cette date, nous pouvons officiellement suivre ses pérégrinations avec les autres insignes de l'Empire.

Lorsqu'elle arrive à Vienne le 29 octobre 1800, elle elle venait de Linz, apportée par le baron von Hügel, chef-commissaire de la Diète, à Regensburg, auquel l'avaient confiée les autorités de Nuremberg avant la prise de la ville par le général Jourdan. Fuyant devant l'invasion, le baron von Hügel, de Regensburg, où il l'avait d'abord déposée dans les archives de la Diète, l'avait portée à Passau, et de là à Linz, où nous venons de la voir [1].

Lorsqu'elle avait été apportée à Nuremberg, le 21 mars 1424, par Sigismond [2], qui en avait reçu l'autorisation de Martin V [3], elle quittait Prague, où Charles IV l'avait déposée en 1350, ainsi que nous l'apprend le *Magnum chronicon Belgicum* [4], qui nous fait connaître qu'au moment de ce transfert l'Empereur avait obtenu, en 1353, du pape Innocent VI [5], le droit de fêter la sainte Lance et de célébrer dans toute l'Allemagne et

1. *Guide to the treasury of the imperial House of Austria*, Vienne, Holzhausen, 1896, in-8°, p. 19.
2. P. j. 26.
3. P. j. 27.
4. Ap. Pistorius, t. III, p. 332. P. j. 28, 29, 30.
5. P. j. 31.



La Lance de saint Maurice du Trésor impérial de Vienne.

en Bohême, un office particulier : ce qui eut lieu en 1361 [1]. Quant à l'office, très spécial, conservé par Gretser, il nous montre qu'à ce moment, nul doute n'existait et que c'était la Lance de la Passion, celle de Longin, que l'Empereur prétendait posséder. L'inscription qu'il fit placer sur la feuille d'or en fait foi.

Comme dans tout ce qui touche aux insignes de l'Empire, l'opinion de Gretser fait autorité et que, de nos jours, les plus érudits, comme le P. Cahier, n'ont pas hésité à accepter ses dires, notre embarras devient très grand, puisque nous sommes aujourd'hui en présence d'une seule lance, portant le double nom de Lance de saint Maurice et de Lance de la Passion. Que dit-il donc ?

C. VIII.

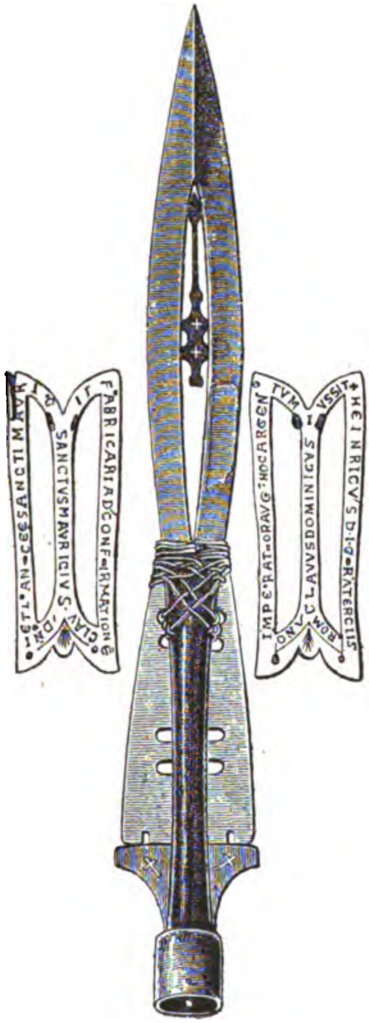
« Quænam Lancea asservetur, vel asservata fuerit inter « imperii sacra lipsana.

« Quatuor sunt Lanceæ de quibus controversia esse potest.
« Prima Lancea Dominica, qua Christi in cruce pendentis « latus transfixum est.
« Altera Constantini magni.
« Tertia sancti Mauritii.
« Quarta Caroli magni.
« Quas omnes inter clenodia seu cimelia imperialia fuisse « aio, tametsi libellus Germanidus nullam de Lancea Con- « stantini mentionem faciat ut nec de Lanceis Caroli « magni et S. Mauritii, quas forte sub nomine gladiorum « comprehendit [2]. »

Résumant toutes les objections qui pourraient lui être faites, il ajoute :

1. P. j. 32.

2. Gretserus, *Syntagma de S. R. Imperii*, Ingolstadii, Elisabeth Angermaria, 1618, in-4°, pp. 46-47.



La Lance de saint Maurice du Trésor impérial de Vienne sous l'enveloppe d'or de Charles IV.

« Dico igitur non totam Lanceam Dominicam Norimbergæ « fuisse, sed partem, seu particulam. Hinc multi auctores « id, quod Norimbergæ exstabat, nominant ferrum seu cus- « pidem Lanceæ, in cujus particulæ honorem Lancea integra « fabricata est, quæ a parte Dominicæ Lanceæ appellationem « tulit. »

Pour Gretser voici donc la question bien nettement posée. Il y eut, dans le Trésor de l'Empire, quatre lances. Celle de Nuremberg [aujourd'hui à Vienne], n'est ni la Lance de saint Maurice, ni la Lance de Constantin, ni la Lance de Charlemagne, mais bien celle de la Passion, ou du moins une lance où il est entré un fragment de la Lance de la Passion.

Mais, comme la Lance de la Passion dont parle Gretser et celle de saint Maurice que nous avons sous les yeux actuellement, sont une seule et même, nous allons avec assurance voir ce que vont nous donner les textes qui parlent de la Lance de la Passion de Nuremberg.

Je crois, par exemple, qu'il est nécessaire, pour ne pas faire fausse route, d'employer ici une méthode absolument différente de celle que j'ai suivie pour identifier la Lance de Jérusalem. C'est-à-dire, qu'au lieu d'aller chercher le texte le plus ancien et de revenir vers nous, il me semble bien préférable de remonter la suite des âges, laissant en chemin, à chaque étape, les frondaisons que les écrivains n'ont pu manquer d'ajouter à une tradition si importante, pour dégager enfin, à l'autre extrémité, l'origine d'un monument qui a joué dans l'histoire de l'empire d'Occident un rôle si prépondérant.

Il ne faut pas s'y tromper, en effet. L'investiture par la lance tient dans tout le Moyen Age une place capitale. En histoire, en littérature, en archéologie, nous la trouvons en première ligne : qu'on examine les miniatures carolingiennes, qu'on lise Perceval le Gallois,

la *Chanson de Roland,* qu'on étudie les successions à l'Empire, partout on retrouve la lance. Elle est avec l'épée l'insigne du pouvoir : elle est surtout l'insigne de la puissance militaire que la possession de la lance peut seule donner, surtout si c'est celle de la Passion. On comprend dès lors les compétitions qui s'élèvent autour d'elle. Ce sont précisément les luttes qu'elle fait naître, qui vont nous permettre, à l'endroit où les textes nous feront défaut, de présenter, appuyée par l'archéologie, une solution à laquelle j'étais bien loin de m'attendre lorsque j'ai commencé cette étude.

Au moment où nous aborderons son histoire, nous aurons une richesse de textes qui peut suffire aux plus difficiles. Le meilleur, disons-le tout de suite, est le plus court. Sous l'enveloppe d'or, sertie par Charles IV, s'en est trouvé une d'argent qui portait : CLAVUS DOMINI ✠ HEINRICUS DI GRA TERCIUS ROMANO. IMPERATOR AUG. HOC ARGENTUM JUSSIT FABRICARI AD CONFIRMATIONĒ CLAVI DOMINI ET LANCEE SANCTI MAURICII. SANCTUS MAURICIUS.

Voilà qui lève bien des difficultés.

Du même coup, en effet, se trouve identifiée et la Lance de la Passion et la Lance de saint Maurice, et d'un seul bond, nous voilà transportés au milieu du XIe siècle. Charles IV avait bien pris ses mesures, puisqu'il a fallu arriver à la fin du XIXe siècle pour avoir ce témoignage irrécusable.

Cette certitude ne doit pas cependant nous empêcher de passer rapidement en revue les textes historiques qui, pendant ces trois siècles, nous parleront de la Lance ; s'ils ne nous font rien connaître de nouveau, ils nous apprendront du moins comment la Lance de saint Maurice du XIe siècle est devenue la Lance de la Passion du XIVe siècle.

A propos du fer de la Lance qu'il voit à Constantinople en 1322, mais dont il ne parle qu'en 1357, Jehan de Mandeville fait la remarque suivante : « Et la hanste de la Lance à l'empereur d'Alemaigne, mais le fer est à Paris et meismes l'empereur de Constantinople dit qu'il a le fer de la Lance. Je l'ay veu, il est plus larges asses que celui de Paris [1]. »

Or, ce mot de *hanste,* pour désigner la relique d'Allemagne, est certainement la traduction du passage de Henri de Redborf, qui, seul, à cette époque, emploie ce terme pour parler de la fête *Hastæ, clavorum et aliorum instrumentorum Dominicæ passionis* [2] », instituée par Innocent VI à la demande de l'empereur Charles IV.

De 1350 à 1313, la Lance avait été successivement confiée à la garde du margrave de Brandebourg, de Louis de Bavière, du duc Rodolphe d'Autriche. En 1308, les insignes impériaux avaient quitté le château de Kyburgh, où Agnès, fille de l'empereur Albert Ier, reine de Hongrie, les conservait depuis 1273, pour Aix-la-Chapelle, où ils allaient servir au couronnement de Henri VII. Si on sait, ensuite, que dans les temps agités qui précèdent cette époque, la Lance, avec les insignes, séjourna successivement au château d'Hammerstein près d'Andernach, à Haguenau, à Nuremberg, à Kyfhausen, à Tilleda, à Merla, il nous est cependant impossible de préciser aucune date [3].

Mais nous ne devons pas encore quitter les textes du XIIIe siècle.

1. Malgré les nombreuses éditions de Mandeville, je cite d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, F. FR, 10270AA, fo 6 vo.

2. Ap. Freher (Marquart), *Rerum Germanicarum scriptores,* Argentorati, Duessecker, 1787, in-fo, p. 632.

3. *Guide to the treasury of the imperial House of Austria,* pp. 16-17.

Dans une fort belle page, toute à la gloire du monastère de Saint-Maurice, Thomas Tuscus, montrant la vigueur avec laquelle l'Abbé savait résister aux Empereurs mêmes et défendre le dépôt confié à ses soins par le Souverain Pontife, nous lisons que « jusqu'à Othon Ier, les insignes impériaux, le mors fait d'un clou du Seigneur, la lance, la couronne étaient conservés à l'abbaye de Saint-Maurice, d'où ils ne pouvaient sortir que pour être remis à celui que le Souverain Pontife désignerait pour l'Empire [1] ». Malheureusement, il ne donne d'autre sources qu'une ancienne histoire de l'abbaye dont il aurait eu communication. La chose est vague, encore plus vague quand on lit le récit tout entier. Mais je ne crois pas qu'il faille cependant rejeter le bloc. Tout document faux présente toujours certains points de vérité, indispensables pour le faire accepter. Ici, il faut se souvenir, et la chose me paraît indiquée, des trois insignes impériaux, le mors, la lance, la couronne. Bien que ce soit l'unique fois où nous voyons un mors parmi les insignes, il me semble difficile de croire que Thomas Tuscus ait introduit dans son récit un élément faux aussi imprévu et en même temps aussi facile à contrôler. De ce récit, je retiens donc simplement qu'au nombre des ornements impériaux se trouvait un mors fait d'un clou de la Passion. Nous le retrouverons d'ailleurs avant la fin de cette étude.

La lettre de Grégoire IX à Frédéric II, datée d'Anagni du 22 juillet 1227, est un chef-d'œuvre de diplomatie [2]. Est-ce la Lance de la Passion, est-ce simplement une

1. Ap. Pertz., *Script*, t. XXII, p. 495.

2. Rodenbergh (Ch.), *Epistolæ sæculi XIII, e regestis pontificum Romanorum selectæ* per G. H. Pertz, Berolini, Weidmannos, 1883, in-4°, t. I, p. 278.

lance vénérable par le clou de la Passion qu'elle contient, qui est au nombre des insignes de l'Empire? La phrase est tournée de telle façon que rien n'est affirmé, accepté, préjugé, en sorte que Thangmar (XIe siècle) est, en résumé, le premier et le seul qui, avant le XIVe siècle, appelle la Lance de l'Empire « *Hasta Dominica* », quand Adémar, au même moment cependant, employe indifféremment « *Lancea sancti Mauritii, Lancea sacra* ».

Mais je vais trop vite.

A propos de la Lance d'Antioche [1], j'ai parlé du texte d'Aboulpharage (1226-1286) : je le veux encore rappeler, parce que ce rapprochement entre la Lance d'Antioche, qui aurait été faite avec un clou de la Croix, qu'elle porterait dans son centre, ainsi que peut nous le faire voir la Lance d'Estchmiazine et la Lance d'Allemagne, me semble des plus curieux. Voici, en effet, la dernière description historique que nous ayons de la Lance d'Allemagne : Aboulpharage a pu parfaitement la connaître puisqu'elle est dans *La Chronique saxonne* [2] (1188) :

DCCCCXXV : Rodulphus, rex Burgundionum, eodem fere tempore, Heinrico regi lanceam misit, quam Constantini magni, Helenæ filii, fuisse dicebant, quæ novo quodam opere novaque elaborata arte et figura, juxta medium spinam habuit, utrobique quasi fenestram, et in media spina cruces ex clavis manibus et pedibus Salvatoris Domini nostri J.-C. affixis.

C'est bien là, la Lance du Trésor de Vienne, celle de la Passion, mais ici, c'est la Lance de Constantin.

Je crois maintenant, qu'à partir de ce moment, il est indispensable de diviser les textes en deux catégories.

1. P. 60 et P. j. 24.

2. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. IX, p. 37.

Je les donnerai tous aux pièces justificatives, mais tous ne sont pas également nécessaires à la clarté de notre démonstration.

Les uns parlent de la Lance, simplement comme insigne de l'Empire, signalent les circonstances dans lesquelles elle sert d'investiture, mentionnent les batailles auxquelles elle est portée. Ils sont utiles pour nous permettre de suivre la Lance pas à pas, mais notre exposé ne peut que gagner à en être allégé.

D'autres, au contraire, relatent des faits absolument spéciaux : on ne saurait donc trop mettre en lumière les passages qui nous apportent quelqu'élément de discussion.

La *Chronique* d'Hugues de Flavigny (XIe siècle) [1] mentionne à l'année 1037 :

« Rodulphus vero rex absque liberis existens, Conrado imperatori, Burgundiæ regnum dereliquit, dans ei lanceam sancti Mauritii, quod erat insigne regni Burgundiæ. »

Ce passage a été consciencieusement copié par Hugues de Fleury [2] et par les *Annales Zwifaltenses* [3]. Nous verrons plus loin qu'il y a ici une confusion; en tous cas, nous ne rencontrerons plus ce nom de Lance de saint Maurice [n'oublions pas que nous remontons aux origines, par conséquent c'est la première fois que ce nom lui est donné]. D'où lui vient-il? Est-ce parce qu'ainsi que le dit Thomas Tuscus, elle était déposée à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, pendant le peu de temps qu'elle appartint aux rois de Bourgogne; n'aurait-elle pas été déposée par hasard à la cathédrale de Saint-

1. Pertz, *Script.*, t. VIII, p. 401.

2. Pertz, *Script.*, t. IX, p. 388.

3. Pertz, *Script.*, t. X, p. 54.

Maurice de Vienne? En tous cas, un des à côté de la question me paraît intéressant ; ce nom de Lance de saint Maurice, apparaissant pour la première fois au XIe siècle, pourrait peut-être dater la fameuse donation de Charles-le-Chauve à l'église de Vienne, puisqu'il y est parlé de la Lance de saint Maurice, qui, jusqu'au XIe siècle, ainsi que nous allons le voir, était appelée Lance de Constantin. D'ailleurs, cette hypothèse archéologique du XIe siècle concorde parfaitement avec les conclusions historiques de M. l'abbé Duchesne [1].

On doit aussi, pour ce XIe siècle, mentionner le nécrologe de Mœlk [2], du XIIe siècle, qui ajoute à l'obit d'Ernust Marchio, au v. Idib. Junii, 1075 « qui lanceam s. Mauricii et crateram b. Udalrici Medlicam attulit ». Mais comme cette dernière partie a été écrite au XIVe siècle, nous n'avons aucune attention à y apporter.

Nous entrons dans le Xe siècle. Arnold de Saint-Emmeran nous montre Othon III, quittant Ratisbonne en 996, précédé de la Lance. A la défaite du cap Colonne (13 juillet 982), le porte-lance d'Othon II s'appelle Richari [3], et maintenant nous arrivons au dernier texte, à celui de Luitprand, qui, à propos de la bataille de Bierzum, en 939, parlant de la Lance possédée par Othon, qui combat Gislebert et Heverard, nous en donne l'histoire et la description suivantes :

Sed quia lanceæ ipsius sanctæ memoriam fecimus, hic qualiter ad eum pervenerit, inseramus.

24. Burgundionum rex Rodulfus, qui nonnullis annis Italicis imperavit, lanceam istam a Samson comite dono acce-

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, Thorin, 1894, in-8°, p. 202.

2. Pertz, *Script.*, t. IX, p. 499.

3. Schlumberger (G.), *L'épopée byzantine*, Paris, Hachette, 1896, in-4°, p. 514.

pit. Erat enim excepta ceterarum specie lancearum, novo quodam modo novaque elaborata figura, habens juxta lumbum medium utrobique fenestras. Hæ pro pollicibus perpulcræ duæ acies usque ad declivum medium lanceæ extenduntur. Hanc igitur Constantini Magni, sanctæ filii Helenæ, vivificæ crucis inventricis, fuisse adfirmant, quæ media in spina, quam lumbum superius nominavi, ex clavis, manibus pedibusque Domini et Redemptoris Domini nostri Jesu Christi adfixis, cruces habet. Heinricus itaque rex, ut erat Dei timens, totiusque religionis amator, audito Rodulfum tam inestimabile donum habere celeste, nuntiis directis temptavit, si prœmiis aliquibus id posset adquirere sibique adversus visibiles atque invisibiles hostes arma invictissima triumphumque perpetuum preparare. Quod cum rex Rodulfus modis omnibus se nunquam acturum ediceret, rex Heinricus, quia mollire hunc muneribus non potuit, minis terrere magnopere curavit. Omne quippe regnum ejus cede atque incendiis se depopulaturum esse promisit. Quia vero, quod petebatur munus erat, quo cœlestibus terrea Deus conjunxerat, lapis scilicet angularis faciens utraque unum, Rodulfi regis cor emollivit, justoque regi justa juste petenti cominus tradidit. Neque enim pace præsente simultati locus erat. Nam et eo, qui his crucifixus est, a Pilato ad Herodem properante, facti sunt amici in illa die, qui prius inimici erant ad invicem. Quanto autem amore rex Heinricus præfatum inestimabile donum acceperit, cum in nonnullis rebus, tum in hoc præsertim claruit, quod non solum eo dantem se auri argentique muneribus, verum etiam Suevorum provincie parte non minima honoravit [1]. »

C'est sans aucune hésitation que nous reconnaissons dans cette description de la Lance de Constantin, la Lance de saint Maurice, la Lance de la Passion, rede-

1. Luitprandi *Antapodesis*, lib. IV, c. XXIII-XXIV, ap. Pertz, *Script.*, t. III, pp. 322-323.

venue de nos jours la Lance de saint Maurice. L'identité est certaine, indiscutable.

Quant à Luitprand, qui est de Pavie, contemporain des événements, son texte nous paraît absolument formel. Fils et beau-fils de seigneurs Lombards, élevé à la cour du roi Hugues, qui vient d'enlever précisément le trône d'Italie à ce Rodolphe II, roi de Bourgogne, puis à la cour de Bérenger, il est en place pour connaître de première main tous ces événements. Bien qu'auprès d'Othon, où il est réfugié, son récit ne semble nullement destiné à faire de la Lance qu'il voit en possession de l'Empereur, une relique extraordinaire; il constate seulement, « qu'on dit que c'était la Lance de Constantin », qu'elle fut donnée à Rodolphe par le comte Samson et qu'Henri l'Oiseleur fit tout pour la conquérir. Son texte est certainement celui qui a servi de point de départ à tous ceux que nous venons de lire; mais ici nulle broderie. Nous ne pouvons même nous empêcher de trouver son récit bien court, car s'il ne joint aucune légende à l'histoire de la Lance, nous aurions voulu du moins y trouver quelques renseignements sur le comte Samson, qu'il va nous falloir tenter d'identifier avant de poursuivre nos recherches. Je ne saurais faire entrer, en effet, en ligne de compte le texte de Widuking [1], accepté cependant sans contestation par tous ceux qui s'occupent de la Lance. Là, nous lisons, qu'en 918, Conrad léguait à Henri l'Oiseleur, la royauté et ses insignes; parmi eux figure la Lance. Mais comme c'est dans un discours, prononcé soi-disant sur son lit de mort et écrit au moins quarante ans plus tard, alors que depuis près de trente ans déjà la Lance est entre les mains de son successeur, nous ne ferons qu'agir sage-

1. Ap. Pertz, *Script.*, t. III, p. 429.

ment en laissant de côté ce témoignage. Peut-être même, faut-il ajouter, fut-elle léguée effectivement par Conrad, la chose est possible : mais nous ne voyons pas qu'elle fut *remise* et précisement cette colère d'Henri, qui la sait aux mains de Rodolphe, alors qu'il doit s'en croire légataire, pourrait justifier cette hypothèse. Bref, ce qui n'est nullement établi c'est qu'en 918 elle ait été remise à Henri : tout, au contraire, doit nous faire penser qu'à ce moment elle était bien autre part. C'est précisément ce que Luitprand nous fait connaître, en nous disant qu'elle fut donnée par Samson à Rodolphe.

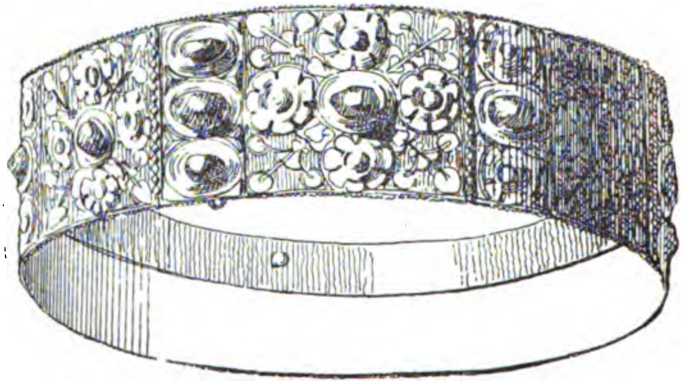
Avant d'aller plus loin, constatons que nous nous trouvons ici en présence de trois acteurs royaux, Rodolphe, Conrad, Henri ; rappelons alors le texte d'Hugues de Flavigny qui parle des mêmes événements et des mêmes personnages, mais les place, non pas au xe siècle, mais au xie. Or, par une coïncidence extraordinaire au xie siècle, trois princes du même nom se sont succédé dans le même ordre que les trois princes du xe siècle, dont il vient d'être question : Rodolphe [III] (993 ✠ 1032), Conrad [II] (1027 ✠ 1039), Henri [III] (1039 ✠ 1056). Il ne faut pas chercher autre part, je crois, l'origine de la confusion faite par Hugues de Flavigny, qui n'a eu d'ailleurs d'écho, dans les chroniques, que jusqu'à celle de Swifalta, dans laquelle elle vient s'éteindre.

A partir de Luitprand, les textes vont nous faire absolument défaut. Nous n'avancerons plus que sur des hypothèses, et c'est l'état d'âme d'une société qu'il nous faut en quelque sorte interroger : l'archéologie nous sera d'un grand secours, et grâce à elle nous pourrons proposer une solution acceptable.

A quel moment d'abord la Lance de Constantin est-elle remise par Samson à Rodolphe ? Les chroniqueurs nous

laissent, en effet, dans un vague absolu; de l'année 929 indiquée par Sigebert de Gembloux à celle de 920 précisée par Godefroid de Viterbe, nous trouvons celle de 925 dans l'*Annalista Saxo,* de 922 dans Conrad de Lichtenau, de 921 dans Ekkekart; réellement, il semble qu'ils n'aient eu d'autre but que de combler le vide d'années sans faits marquants.

Remarquons tout d'abord que nous avons deux dates à trouver. Celle à laquelle Rodolphe reçoit la Lance, celle à laquelle Rodolphe la cède à Henri. La première me paraît assez facile à déterminer : l'identification du comte Samson doit nous y amener.



La couronne de fer de Monza.

Rodolphe II était roi de Bourgogne, quand en 922 les grands seigneurs Lombards, mécontents de Bérenger, l'appellent au trône. Il n'y reste que peu d'années, et Luitprand nous montre, dès 926, le comte Samson au service d'Hugues, le nouveau roi d'Italie qui a chassé Rodolphe, l'aidant à reprendre Pavie, défendue par Gezo, auquel il fait crever les yeux et couper la tête. Voilà tout ce que nous savons de Samson; car, même

quand ce serait de lui qu'il s'agirait, il serait inutile de mentionner le passage du *Chronicon monasterii Novallencis*[1] qui ne nous apprendra rien sur sa personnalité. Mais ce qu'en rapporte Luitprand, qui est de Pavie, nous suffit pour nous montrer Samson, dans cette page d'histoire du royaume d'Italie, où nous le voyons défaire un roi et en refaire un nouveau, réellement un grand électeur. Et, alors que nous sommes assurés qu'il donne cette lance à Rodolphe avant 926; quand nous ajouterons que Conrad n'avait pas été reconnu roi d'Italie et que nous ne pouvons oublier l'investiture royale par la lance, nous sommes en droit d'admettre que c'est au moment où il est appelé au trône d'Italie, en 922 par conséquent, que Rodolphe reçoit, des mains du grand électeur Samson, ce symbole de la puissance militaire, au détriment d'Henri, croit ce dernier, qui par tous les moyens veut alors reconquérir ce qu'il prétend son bien, mais ne l'obtient certainement qu'après 926, puisqu'à ce moment Rodolphe, « qui nonnullis annis Italicis imperavit », dit Luitprand, n'est, par conséquent, plus roi d'Italie. Le passage de Luitprand, « justoque regi justa juste petenti cominus tradidit », ne peut d'ailleurs que nous confirmer dans l'opinion que la Lance était bien celle de Conrad, qu'elle appartenait de droit à Henri puisqu'en la réclamant, il ne faisait que demander une chose juste, et Luitprand appuye, avec une intention toute particulière sur ce mot, juste, qu'il répète trois fois dans le même membre de phrase.

Mais comment une lance portant le nom de Constantin se trouve-t-elle à Pavie au commencement du xe siècle, signe d'investiture du royaume d'Italie, d'une renommée si grande, d'une valeur si importante, qu'elle

1. Ap. Muratori, t. II, p. 2, p. 737.

fait presqu'éclater la guerre entre deux puissants monarques ? Il est vrai qu'elle porte dans son centre un clou de la Passion. Est-ce bien cependant un motif uniquement religieux qui va mettre aux prises Rodolphe II et Henri de Saxe ? C'est la puissance temporelle, l'investiture que j'y vois, tout au contraire.



Le saint Mors de Milan.

Voici qu'un fait archéologique me frappe. Est-ce que les rois d'Italie ne possédaient pas une couronne qu'on mettait sur leur tête, au moment de leur sacre, faite aussi d'un clou de la Passion, la couronne de fer, aujourd'hui à Monza ?

N'était-ce pas pareillement un don de Constantin,

d'après la tradition? Puis, je pense au texte de Thomas Tuscus, cité plus haut, qui met au nombre des insignes de l'Empire un mors fait aussi d'un clou de la Passion, et nous en retrouvons un à Milan, dont on ignore l'arrivée; mais Milan, c'est bien près de Pavie, bien près de Monza.

Aussi, lorsque je vois ces insignes royaux, dont deux portent le nom de Constantin, formés des trois clous de la Passion (le quatrième avait été jeté par sainte Hélène dans l'Adriatique), je relis le texte de saint Jérôme : « Clavos quoque quibus corpus Domini fuerat affixum, Helena portat ad filium. Ex quibus ille frenos composuit, quibus uteretur ad bellum et ex aliis galeam nihilominus belli usibus aptam fertur armasse. »

Ces précieux monuments seraient-ils par hasard précisément ceux de Constantin? Ici l'archéologie nous oppose un veto formel. Nous ne pouvons discuter que sur la couronne, mais ces trois monuments, portant le nom de Constantin, faits des clous de la Passion, insignes royaux d'Italie, ne peuvent être séparés; elle doit donc suffire à dater l'ensemble. Or, elle ne peut être antérieure au IXe siècle : voici même celle de l'empereur byzantin Basile II, du commencement du Xe siècle [1], qui semble être sa représentation. Je n'ajouterai qu'un mot : ce n'était pas une couronne, mais un casque [*galea*] que Constantin avait fait garnir d'un clou de la Passion.

Mais la chose était oubliée certainement à cette date, et cette couronne de Constantin nous entraîne à étudier la prétendue donation de Constantin, à laquelle faisait allusion, dans sa lettre à Charlemagne, en 777, le pape Adrien Ier [2]. Plus tard, dans la rédaction définitive, nous trouverons en effet que « l'Empereur de la terre gouvernant le peuple universel répandu sur l'univers, concède

1. P. 82. 2. P. j. 33.

au pape Silvestre la puissance et les honneurs impériaux, son palais du Latran, son diadème, le bonnet phrygien, le superhuméral, la chlamyde de pourpre, la



Basile II, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise (Labarte, in-4°, t. II, pl. XLVIII).

tunique écarlate et tous les vêtements impériaux, le sceptre impérial, *tous* les insignes et ornements, toute la pompe de la sublimité impériale. Il prend sur sa propre tête, pour la « donner à Silvestre, *sa couronne d'or* pur « et de pierres précieuses [1] ». Et je me reporte alors à

1. Baronius, anno 328. 19° de Constantin, 11° du pape Silvestre. P. j. 34.

cette année 800, lorsque le pape Léon III, incapable de maintenir son autorité dans Rome, appelle à lui Charlemagne, met sur la tête de l'Empereur une *couronne d'or*, en attribuant au patrice romain, qu'il sacre Empereur, la puissance temporelle. Or, de quelle manière peut-il la lui transmettre, sinon en remettant au nouvel Empereur, alors qu'il transfère en Occident l'empire d'Orient, les insignes donnés par Constantin au successeur de saint Pierre, tels qu'ils sont énumérés dans la donation au pape Silvestre ?



Constantin faisant fonction d'écuyer pontifical, devant le pape Sylvestre, d'après la fresque du XIIIe siècle de la chapelle de Saint-Silvestre aux SS. Quattro Coronati, à Rome.
(Bois tiré de l'ouvrage de MM. Goyau, Pératé et Fabre, *Le Vatican*).

Que ceci soit admis, on pourra toujours faire observer que le mors et la lance ne sont pas signalés dans la donation. La couronne d'or y est précisée, celle que Constantin avait sur la tête; le mors, on peut parfaitement supposer que Constantin avait dû le mettre dans la bouche du cheval de Silvestre, alors que, faisant fonctions d'écuyer pontifical, il le tenait par la bride; mais la lance ? C'est

en vain qu'on citera un passage de Baronius [1] qui rapporte, d'après Eusèbe, que la lance, « qua uti soleret Constantinus in prœliis in similitudinem crucis elaborandum curavit, quæ a successoribus imperatoribus, jure hereditario possessa, ad Henricum quoque imperatorem pervenit ». Inutile d'aller plus loin, car Eusèbe dit [2] seulement « in nummis et imaginibus precantis habitu effingi se jussit », et Baronius, trouvant une médaille avec un orant d'un côté, tenant une longue croix, et de l'autre un empereur avec une lance, en conclut immédiatement que c'est Constantin [3]. Pas le moins du monde, c'est Majorien, veut bien m'apprendre M. Babelon.

Nous ne pouvons, à ce propos, négliger une remarque assez curieuse. Sur les médailles de Constantin, sauf d'extrêmement rares exceptions, dont une au British



Revers d'une médaille de Constantin le Grand au British Museum, avec la lance.

Museum, que je dois à l'obligeance de l'érudit conservateur du Cabinet des Médailles, M. Grueber, on ne trouve pas la lance, et encore celle-ci est-elle alors d'une forme absolument différente (en forme de flèche) de la

1. Anno 325.
2. *Vie de Constantin*, lib. IV c. xv dans *Patrol. grec.*, t. XX.
3. Baronius (MDCCXXXIX), t. IV, p. 156.

Lance de l'empire d'Allemagne ; sur les médailles de Constantin [1] et sur celles de ses successeurs, l'insigne



Revers d'une médaille de Constantin le Grand avec le Labarum.



Théophile (842), avec le Labarum.

impérial est le labarum ; la lance n'apparaît que beaucoup plus tard : nous venons de la voir dans la miniature de Basile II, à qui elle est remise par un ange. C'est donc bien postérieurement à Constantin que la lance devint réellement le signe de la puissance impériale.

D'ailleurs, on m'objectera que je n'ai aucun texte ; que je puis, il est vrai, m'appuyer sur des écrits contemporains pour parler de la couronne, du mors même, mais que je n'ai rien sur la lance. Je crois au contraire avoir mieux, beaucoup mieux qu'un texte écrit, qui, au besoin, pourrait avoir été falsifié.

Je veux parler des mosaïques de Latran, exécutées sur l'ordre de Léon III, très probablement en 801, après le grand tremblement de terre, alors qu'à son retour de Germanie, il fit restaurer quatorze églises de Rome. Savamment étudiée par M. Eug. Müntz [2], qui a épuisé le sujet avec son habituelle érudition, nous n'avons pas à traiter de nouveau la question archéologique. Deux d'entre elles, qui se faisaient pendant, représentaient,

1. Cohen, n° 103.

2. *Revue archéologique*, 3e série, tome III (1889), p. 1-15.

celle de gauche, le Christ donnant d'une main à Silvestre les clefs, de l'autre un étendard rouge à Constantin. Elle fut détruite de longue date et nous n'avons aucun renseignement à demander à celle qui fut restituée par François Barberini, malgré les documents dont il put



Mosaïque du Latran, d'après Montfaucon.

s'entourer, sinon l'économie de l'ensemble. Celle de droite représentait saint Pierre remettant d'une main le pallium à Léon III, à Charlemagne un étendard vert. Elle fut détruite beaucoup plus tard, sous Clément XII, et Montfaucon nous a conservé un dessin de cette mosaïque, alors qu'elle n'avait reçu que peu de restaura-

tions. Il nous est donc permis de l'étudier attentivement. On ne saurait nier que dans la pensée de Léon III les deux mosaïques représentaient l'empire d'Orient et l'empire d'Occident, tous deux dans leurs origines, et Charlemagne couronné Empereur, l'année précédente, ne doit donc avoir que des ornements impériaux absolument authentiques. De fait, tandis que Léon III reçoit simplement le pallium, le superhuméral, Charlemagne est revêtu de tous les ornements impériaux énumérés dans la donation résumée plus haut : il porte les chausses impériales, l'épée, la chasuble, la couronne, le bonnet; de plus, saint Pierre lui remet un *vexillum*. Mais, tandis que l'étendard de Constantin est surmonté d'une croix, celui-ci est terminé par *un fer de lance,* la remarque a été faite, il y a longtemps, par un autre que moi [1]. Et aujourd'hui, quand j'examine cette hampe ferrée, ce *vexillum* avec ses trois pointes flottantes, loin d'y reconnaîre un étendard, j'y vois *un gonfanon,* c'est-à-dire une simple flamme de lance, celle qui flotte à la lance du chef dans toutes les miniatures, qui, plus petite, se trouve à la lance de la Bible de Charles le Chauve et qui est si nécessaire même que les lances sans gonfanon sont désignées généralement par « *hastæ puræ sine vexillis* » [2].

C'est donc une lance, que reçoit Charlemagne des mains du Souverain Pontife, avec les autres signes du pouvoir.

1. Guilhermy (F. de), *Annales archéol.,* t. VIII, p. 256.

2. On ne peut nier l'importance de cette page iconographique qui, précisant les insignes impériaux, montre que, dès 801, sans attendre par conséquent l'avènement de Lothaire, la donation constantinienne avait déjà pris le corps, qu'elle ne semble pas encore avoir au moment de la lettre d'Adrien Ier (777). Voir Brunner (H.), *Festgabe für R. von Gneist,* Berlin, Springer, 1888, in-8°.

On me fera remarquer, non sans raison, combien est surprenante l'inscription de la mosaïque *Carulo regi*, alors qu'elle était composée à l'honneur de Charlemagne, *empereur*. D'après Alemannus [1], *Rex* est la traduction littérale de βασιλεῦς et comme, suivant Montfaucon [2], près du nom de Constantin, dans l'autre mosaïque, était également écrit REX, il est naturel que Charlemagne, succédant à Constantin, ait le même titre.

D'ailleurs n'était-il pas ROI des Romains, dès lors qu'il avait abandonné son titre de Patrice? Enfin, jusqu'en 810, nombreux sont les diplômes et les chartes portant : *Signum Caroli gloriosissimi regis*.

Si cette théorie était admise, nous aurions donc ici la Lance de Charlemagne, qui par le fait se trouverait identifiée avec celle de la Passion, de saint Maurice, de Constantin, qui, comme nous l'avons démontré, n'en font qu'une seule et même — celle du trésor de Vienne [3].

* * *

Mais ici je vais immédiatement être arrêté par ceux qui m'opposeront un texte de Baronius, relatif à la Lance de Charlemagne.

« De alia lancea eidem Henrico ab Hugone in Gallia regnante missa, quæ dicebatur Caroli M. fuisse, eaque invictissimum fuisse contra Sarracenos, habes in *Historia de gestis Anglorum* [4]. »

Comme, c'est en résumé, le seul texte qui nous parle

1. *De lateranensibus parietinis*, Romæ, 1625, in-4°, p. 135.
2. I, p. 275.
3. Cf. Mély (F. de), *La couronne de fer de Monza et la donation Constantinienne*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1897.
4. An. 929.

formellement de la Lance de Charlemagne en Allemagne, que cette tradition a été acceptée par nombre d'historiens, elle nous oblige par cela même à remonter aux sources. Ce n'est pas sans étonnement qu'il m'a été donné de constater la fausseté absolue de la citation de Baronius. Guillaume de Malmesbury[1] dit que le duc de France, Hugues, faisant demander par Adolphe, fils de Baudouin, comte de Flandre, la main d'Ethilde, sœur du roi, vers 927, envoya à Athelstan, alors à Abbingdon, avec de nombreux présents, la Lance de Charlemagne.

Cette découverte ne pouvait que m'engager à la plus grande prudence. N'y avait-il pas confusion? Hugues s'est en effet marié quatre fois, et il a épousé une fille de Henri l'Oiseleur. Mais ce n'est qu'en 938 qu'il prend pour femme Hedwige, sœur d'Othon, et Henri l'Oiseleur est mort. Donc, ce n'est certes pas de ce côté qu'il faut chercher. La question de la donation à Athelstan est seule à tirer au clair. Sur ce terrain essentiellement anglais, je n'ai pas osé faire un pas sans l'aide de M. Edm. Bishop.

Comme le texte doit être examiné de la plus minutieuse façon, il faut tout d'abord reproduire le passage de Guillaume de Malmesbury.

« Quartam [sororem] in qua omne coagulum pulchritudinis, quod ceteræ pro parte habent, naturaliter confluxerat, Hugo, rex Francorum, per nuncios a germano expetiit. Princeps hujus legationis fuit Adulphus filius Baldewini Comitis Flandriæ, ex filia regis Edwardi, Ethelswitha. Is cum in conventu procerum apud Abbandunam proci postulata exposuisset, protulit munera sane amplissima et quæ cujuslibet avarissimi cupiditatem incunctanter explerent, odores aromatum, qualia nunquam in Anglia antea visa fuerant, hono-

1. Lib. II, § 135.

res gemmarum præsertim smaragdorum, in quorum viriditate sol repercussus oculos astantium gratiosa luce animaret, equos cursores plurimos cum phalaris, fulvum ut Maro ait, mandentes sub dentibus aurum, vas quoddam ex onichino ita subtili cœlatoris arte sculptum, ut vere fluctuare segetes, vere germinare vites, vere moveri hominum imagines viderentur, ita lucidum expolitum ut vice speculi vultus intuentium æmularetur.

« Ensem Constantini magni misit scilicet, in quo litteris aureis nomen antiqui possessoris legebatur : in capulo quoque super crassas auri laminas, clavum ferreum affixum cerneres, unum ex quatuor quos judaica persecutio Dominici corporis aptarat supplicio, Lanceam Caroli magni, quam Imperator invictissimus contra Sarracenos exercitum ducens si quando in hostes vibrabat, numquam nisi victor abibat. Ferebatur esse eadem quæ Dominico lateri centurionis manu impacta pretiosi vulneris hiatus paradisum miseris mortalibus aperuit : vexillum item misit Mauricii beatissimi martyris et Thebeæ legionis principis, quo idem rex in bello hispano quamlibet infestos et confertos inimicorum cuneos disrumpere et in fugam solitus erat cogere. Diadema ex auro quidem multo, sed magis gemmis pretiosum quarum splendor ita in intuentes faculas luminis jaculabatur, ut quanto quis certaret visum intendere tanto magis reverberatus cogeretur cedere. Particulam sanctæ et adorandæ crucis cristallo inclusam, ubi soliditatem lapidis oculus penetrans potest discernere qualis sit ligni color et quæ quantitas, portiunculam quoque coronæ spineæ eodem modo inclusam, quam ad derisionem regni militaris rabies sacrosancto imposuit capiti. His tantis et tam elaboratis donis magnificentissimus rex gavisus, non minoribus pene respondit beneficiis ; quin et anhelantis animum nuptiis sororis refecit. Et ceteris quidem successores reges dotavit; partem vero crucis et coronæ Malmesbirræ delegavit, quorum sustentaculo adhuc credo vigere locum istum tot libertatis naufragia, tot calumniatorum injurias passum [1]. »

1. Pertz, *Script.*, t. X, p. 460.

Le passage est très précis : Athelstan donne à Malmesbury « *partem crucis et coronæ* », puis « *ceteris* [*donis*] *successores reges dotavit* », c'est-à-dire qu'il les mit dans le Trésor royal. Il y a donc là une double donation qui va donner naissance, ainsi que nous allons le voir, à une double tradition, qu'il convient d'étudier dans ses origines :

1° Tradition Malmesbirienne, découlant du don des deux reliques à Malmesbury ;

2° Tradition Abingdonienne, issue tant de la réception des envoyés d'Hugues à Abingdon, que des présents d'Athelstan à l'abbaye.

Reprenons le texte de Guillaume de Malmesbury.

La forme, peut-être un peu trop littéraire — on pourrait même dire poétique — du passage de l'historien anglais, pour une simple énumération de présents, est bien pour nous mettre en garde. Si nous prenons le texte de Pertz, tout de suite nous nous trouvons en présence d'une interpolation à peu près certaine, précisément à propos de la lance : « *Ferebatur esse eadem quæ Dominico lateri centurionis manu impacta, vulneris pretiosi hiatu paradisum miseris mortalibus aperuit.* » Car Ingulphe [1] — antérieur ou postérieur à G. de Malmesbury, peu importe, il a puisé aux mêmes sources, — mentionne la lance, sans ce commentaire, qu'il n'eût pas manqué d'ajouter, si de son temps la tradition en avait bien été établie. Ce avec quoi nous devons donc compter ici, c'est la donation à Malmesbury, car tout le passage, certainement, n'a été écrit que pour mettre en valeur le présent royal et montrer au milieu de quels précieux souvenirs, Athelstan avait fait un choix pour en honorer l'abbaye.

1. Ingulphus, *Historia monasterii Croylandensis* ap. Pertz, *Script.*, t. X, p. 460, P. j. 35.

Pour le reste, la tradition Abingdonienne doit être suivie, et sur ce point le *Chronicon monasterii de Abingdon* [1] est très complet. Tome Ier, p. 88, nous avons un passage intitulé : « *De muneribus quæ misit Hugo Capet, rex Franciæ Athelstano regi Angliæ.* »

« Eodem tempore, rege Anglorum Æthelstano, tempore paschali, apud Abbendoniam, cum comitibus et baronibus suis curiam suam tenente plenariam prout regio convenit honori, advenerunt nuntii regis Franciæ, Hugonis cognomento Capet, offerentes regi varia exenia aurea et argentea, necnon et alia super aurum et argentum et lapidem pretiosum dulciora, reliquias videlicet pretiosas cum omni reverentia tractandas pariter et venerandas, scilicet, partem spineæ coronæ et partem clavi Domini, vexillum etiam sancti Mauritii gloriosmi maris et Thebeæ legionis principis, cum pretioso digito sancti Dionisii martyris... »

Au t. II, pp. 276-277, nous trouvons un traité « *De Abbatibus Abbendoniæ*, datant comme la *Chronique* de la fin du XIIe siècle. Ce n'est pas une répétition de la *Chronique ;* il est composé avec les mêmes matériaux, cela est certain, mais chaque auteur les a utilisés suivant son appréciation.

« Hujus regis tempore obiit abbas Cynatus, cui successit Godescale. In cujus tempore, misit rex Franciæ Hugo, Capet nomine, regi Ethelstano (quia uxor ejus soror Ethelstani erat) exenia multa et pretiosa, inter quæ erant : punctus de clavis Domini, et de spinis corone Domini, et de Cruce Domini, et gladium Constantini imperatoris, in cujus capulo inclusus erat punctus clavi Domini, speciosos et equos et pannos sericos.

« Punctum clavi dedit abbati Godescile, et multa alia ad

1. Edited by the Rev. Joseph Stevenson, London, Longman, 2 vol. in-8°.

conservanda in monasterio Abendoniæ, quæ usque hodie in eodem monasterio conservantur. »

Ainsi, à l'époque de la rédaction, on connaissait encore les reliquaires et les reliques donnés par Athelstan.

L'éditeur ajoute à ce texte une note : « In this same manuscript (*Cotton ms. Vitellius* A. XIII) at fol° 88 b. occurs another list of these presents, which may be here appended as illustrative of the text. »

« Hic [Eadwardus rex] quatuor habuit filias. Unam Othoni imperatori dedit, aliam cuidam duci prope Alpes, tertiam Ludovico principi Aquitaniæ, quartam Hugoni Capet, regi Francorum. Regi igitur Edelstano, apud Abendoniam existenti misit rex Francorum Hugo Capet preciosissima exenia et dona, scilicet : Aromata qualia nunquam in Anglia visa fuerant, sm[arag]das preciosas, equos preciosissimos, an[tiqu]um vas quoddam ex onichino mirabiliter et perlucidum, ensem Constantini Magni, in cujus capulo super laminam auri pars quædam clavi ferrei infixa erat, quæ scilicet erat particula de clavis Domini, lanceam Caroli Magni, quæ Dominico lateri impacta erat, vexillum beati Mauritii, diadema ex auro et gemmis mirabiliter fabrefactum, particulam de sancta cruce, unam spineam de corona Domini, — partem crucis et spinam de corona Malmesburiam delegavit; particulam de s. clavis quæ erat in capulo ensis, abbati Godescale dedit, qui tunc abbas erat Abbendoniæ. »

Dès la première ligne, la parfaite concordance entre ce nouveau texte et le passage de Guillaume de Malmesbury ne peut nous échapper. Même tradition, même énumération dans le même ordre, mêmes épithètes, même place occupée par les dons à Malmesbury. On pourrait objecter que Guillaume ne signale pas « *Aliam cuidam duci prope Alpes* ». Cela est vrai ; mais s'il n'em-

ploye pas cette expression à cette place, on la retrouve deux fois chez lui [1].

La sobriété descriptive du texte est, il faut l'avouer, singulièrement remarquable : nous ne pouvons la récuser, mais on ne peut nier également qu'il y ait dans cette page un tel sentiment Malmesbirien — que ce soit la source où Guillaume a puisé ou un résumé de Guillaume, — qu'il faille, malgré l'endroit où nous le rencontrons, le rattacher beaucoup plus à la tradition Malmesbirienne qu'à la tradition Abingdonienne.

Dès lors où est la lance ? Elle appartient uniquement à la tradition Malmesbirienne et cependant n'est pas venue à Malmesbury. Et si, reprenant la tradition Abingdonienne, nous suivons le sort des dons d'Hugues, — non pas Capet, mais le Grand, il est inutile, je crois, d'insister [2], — à Athelstan, nous trouvons qu'un fragment de la croix et un de la couronne vont à Malmesbury, qu'un fragment de la croix et de la couronne, l'épée de Constantin, l'étendard de saint Maurice restent à Abingdon. De la lance, nulle mention, nulle trace. Du moins pourrions-nous la trouver dans le Trésor royal ? Un monument de cette importance ne se perd pas, en effet ;

1. Willelmi Malmesbiriensis monachi *Gesta regum Anglorum,* recensuit Th. Duff. Hardy, Londini, English historical Society, 1840, in-8°, § 112, § 126.

2. Ce nom de Capet donné à Hugues le Blanc, se trouve dans une « Genealogia regum Francorum tertiæ stirpis et quarumdam illustrium familiarum ex ea per maternum genus derivatarum » publiée en tête du t. XIV du *Recueil des Historiens de France,* d'après un manuscrit (XII° siècle) appartenant à D. Thierri Ruinart. Là, l'auteur ne donne pas le nom de Capet à celui qui fut le premier roi de la troisième dynastie, mais à son père Hugues le Grand, duc des Français, appelé aussi Hugues l'abbé, parce qu'il était abbé de Saint-Martin de Tours, par conséquent *cappatus,* d'où Capet.

elle n'y est pas. Et pourtant on y voit l'épée dont parle Guillaume de Malmesbury à propos de la fameuse bataille de Brunanburgh, au temps d'Athelstan. Or, cette épée, « *qui hodie pro miraculo in thesauro regum servatur* », était probablement encore dans le Trésor au temps du roi Jean (commencement du XIIIe siècle) : « *Ensis Tristami et alius ensis* [1]. »

Ainsi, du don de la lance de Charlemagne à Henri de Saxe, il ne demeure que le passage de Baronius ; nous venons de nous rendre compte, en étudiant Guillaume de Malmesbury, qu'il s'appliquait, d'abord à Athelstan, puis, qu'en remontant aux sources, la donation s'évanouissait, sans qu'on sût d'où elle était sortie. De ce côté, il est donc inutile de nous lancer à la poursuite de la lance de Charlemagne, car, dès les premières lignes, le terrain manque sous nos pieds et il nous est, d'un autre côté, impossible de considérer comme textes historiques, les chansons de gestes qui au XIIe siècle ne faisaient certainement que reproduire des traditions, embellies, comme nous l'avons vu, par des chroniqueurs, tels que ceux dont nous avons dû écarter les trop brillants récits.

* * *

Afin de ne pas couper l'enchaînement de notre exposé, j'ai laissé volontairement de côté quelques textes ayant rapport à la Lance d'Allemagne, ils nous auraient entraînés dans des impasses qui n'auraient fait qu'embrouiller la question. Ils sont cependant des plus importants, puisqu'ils ont servi de point de départ à de nouvelles traditions qui ont cours jusqu'à nos jours : je veux

1. Willelmus Malmesbir., [Hardy], § 131 n.

parler de la Lance de Cracovie et de celle de Hongrie.

Un court extrait du travail de M. Przezdziecki [1] au sujet de la Lance de Cracovie, dont nous donnons ici la photographie, va nous mettre au fait de la question.

« Fer de lance conservé au trésor de la cathédrale de Cracovie depuis huit siècles. La tradition veut que ce soit la Lance de saint Maurice, donnée à Boleslas le Vaillant, alors duc et depuis roi de Pologne, par Othon III, lors du pèlerinage que fit cet empereur au tombeau de saint Adalbert, à Gnèze en Pologne, l'an 1000 de l'ère chrétienne. C'était le signe de l'autorité et c'est ainsi que Charles Martel (?) vainquit les Sarrazins à Poitiers (731) avec la Lance de saint Maurice... Il est probable qu'Othon III fit faire cette lance à l'instar de la sainte Lance impériale pour la donner à son puissant allié Boleslas de Pologne, comme il le fit pour saint Étienne de Hongrie, si nous en croyons le témoignage d'Adémar. »

C'est à peu près, pour la Lance de Cracovie, ce qui résulte des textes contemporains, des *Miracula sancti Adalberti martiris* [2] notamment, et des *Galla Khroniki Xiega* [3], sauf cependant le passage qui parle de Charles Martel (?) et de ses combats contre les Sarrazins. Il est très facile de voir que c'est un ectypon de la Lance de saint Maurice ; de ce côté, nulle difficulté.

M. Przezdziecki, par exemple, n'a pu tirer au clair la question de la Lance de Hongrie. Dans Adémar [4], nous voyons parfaitement l'empereur Othon III — dans Adal-

1. Voir p. 25.

2. Ap. Pertz, *Script.*, t. IV, p. 614. P. j. 36.

3. *Monumenta Poloniæ historica,* Lwéw, Nakladem Wlasnym, 1864, in-4°, publiés par Biélowski (Aug.), p. 410. P. j. 37.

4. Ap. Pertz, *Script.*, t. IV, p. 129-130. P. j. 38.

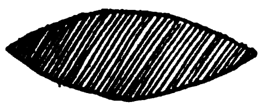


La Lance de Cracovie.

bert [1], c'est Henri II, — donner à saint Étienne la permission de porter avec lui la lance sacrée *sicut ipsi imperatori mos est*, mais c'est en vain qu'il en a cherché la trace. Or, Sigebert de Gembloux [2] nous apprend qu'en 1043, Abbas, roi de Hongrie, s'étant révolté, Henri III pénétra en Hongrie « et Lanceam insignem regis recepit ». Il n'est donc pas étonnant qu'il n'en soit plus question dans l'histoire.

D'autres sanctuaires se vantèrent encore de posséder la lance, ou du moins de ses fragments, nous nommerons les principaux sans nous y arrêter, renvoyant aux inventaires qui les mentionnent : telles les églises d'Ancône, de Clairvaux, de Namur, de Saint-Claude, sans parler de celles signalées par Calvin, qu'il est inutile de rappeler ici.

Et puisque j'ai tenté de réunir tous les documents relatifs à la sainte Lance, il en est un dernier qui, bien qu'appartenant à la magie, trouve sa place tout naturellement à la fin de cette étude. C'est la mesure de la plaie du côté du Christ, faite par la lance, qui passait



Mesure de la plaie du Christ.

pour un talisman tellement miraculeux que si quelqu'un la portait « nec ignis, nec aqua, nec ventus, nec tempestas, nec lancea, nec ensis, nec diabolus possint nocere

1. Ap. Pertz, *Script.*, IV, p. 810. P. j. 39.

2. *Chronographia*, ap. Pistorius, I, p. 833. P. j. 40.

ei [1] ». J'en dois la communication à l'érudition de M. Le Blant, dont nous déplorons aujourd'hui la perte.

Comme on le voit, cette mesure ne correspond à aucune largeur des lances que nous avons passées en revue ; elle méritait cependant d'être signalée, ne serait-ce que pour montrer l'importance que joue la lance, dans tant d'ordre d'idées pendant tout le Moyen Age [2].

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

Ἐπειδὴ γὰρ μετὰ τὸν διὰ σταυροῦ θάνατον, ὁ τῆς ζωῆς καὶ θανάτου Κύριος τρισὶν ἡμέραις ἀνεβίου · φθόνου δὲ κέντροις Ἰουδαῖοι νυττόμενοι, καὶ δέει κατεσχημένοι, μή τι τῶν κατὰ πάθος ἐκεῖνο τὸ σεπτὸν καὶ μακάριον διασωθὲν χρηστηρίων, Ἰουδαίοις μὲν ἀμυντήριον γένηται, τοῖς δὲ Χριστὸν δεσποτεύουσι φυλακτήριον γένηται, ὑπὸ μυχοῖς κατορωρύχεσαν γῆς, ἀποθέμενοι τὸ θησαύρημα · λέγω δὴ τὸν σταυρὸν, καὶ τὰ περὶ τὸν σταυρὸν ἅπαντα · τοὺς ἥλους φημὶ, καὶ τὴν λόγχην, καὶ ὃν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ Πιλάτος ἔγραψε, [καὶ] προσέπηξε τίτλον.

[S. Andreæ Cretensis *In exaltationem S. Crucis,* I, ap. *Patrol. græc.,* t. XCVII, col. 1024-1025.]

2.

XXII. — *Basilica Sancte Sion et monasterium.*

Deinde venimus in basilicam Sanctam Sion, ubi sunt mira-

1. *Enchiridion Leonis papæ,* Lyon, 1601, pet. in-8°, p. 344 (Bibl. de l'Arsenal).

2. Cf. Barbier de Montault (X.), *Mesures de dévotion*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXXII (1881), p. 403.

bilia multa..... In ipsa columna est cornu illud, de quo reges ungebantur et David. Ibi est et corona spinea, qua Dominus fuit coronatus, et lancea, de qua in latere percussus, et lapides multi, cum quibus lapidatus est Stephanus.....

[Antoninus martyr, *De Locis sanctis*, ap. Tobler (T.), *Itinera Hierosolymitana*, Genève, Fick, 1879, in-8°, t. I, p. 103.]

3.

X. — *De Lancea militis, quâ latus Domini ipse pupugit.*

Idem Arculfus nihilominus et illam conspexit lanceam militis, qua latus Dominis in cruce pendentis ipse percusserat. Hec eadem lancea in porticu illius Constantini basilicæ [quæ et Martyrium appellatur][1] inserta habetur in cruce lignea, cujus hastile [* al. hassale][1] in duas scissum est partes : quam similiter tota Hierosolymitana frequentans osculatur et veneratur civitas.

[Arculfus, *De Locis Sanctis*, ap. *Itinera Hierosolymitana*, t. I, p. 153.]

4.

II. — *De ecclesia Constantiniana et Golgothana...., de lancea militis.*

....Lancea militis inserta habetur in cruce lignea in porticu Martyrii, cujus hastile in duas intercisum partes a tota veneratur civitate.

[Beda, *De Locis Sanctis*, ap. *Itinera Hierosolymitana*, t. I, p. 217.]

1. Ap. Mabillon.

5.

ΚΕΦΑΛ. ΛΔʹ.

Ὅσα δεῖ παραφυλάττειν τῇ μεγάλῃ Παρασκευῇ, καὶ ὅσα ἐν αὐτῇ τελεῖται.

.....Καὶ περὶ ὥραν τρίτην ἢ καὶ τετάρτην τῆς αὐτῆς ἡμέρας ἀπέρχονται οἱ πατρίκιοι ἀπὸ κελεύσεως ἐν τῷ ναῷ τῆς Ἁγίας Εἰρήνης, ὅπως, τελοῦντος τοῦ πατριάρχου τὰς θείας κατηχήσεις ἐν τῷ αὐτῷ ναῷ, τύχωσιν ἐκεῖσε. Ἰστέον δὲ, ὅτι, εἰ μὲν πρὸ τῆς τριτοέκτης ὑποστρέψει ὁ βασιλεὺς ἀπὸ Βλαχέρνας, εἰσέρχεται πρῶτον ἐν τῷ βεστιαρίῳ, καὶ ἐκβάλλει τήν τε χρυσῆν τράπεζαν μετὰ τῶν λοιπῶν χρυσῶν σκευῶν τῶν μελλόντων καθυπουργῆσαι τῇ διακαινησίμῳ ἐν τῷ χρυσοτρικλίνῳ, καὶ εἶθ' οὕτως τελοῦσι τὴν τριτοέκτην, καὶ προσκυνεῖ τὴν τιμίαν λόγχην. Ὁμοίως εἰσέρχονται καὶ οἱ πατρίκιοι ἀπὸ κελεύσεως μετὰ τοῦ κουβουκλείου, πρωτοσπαθάριοί τε καὶ οἱ ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν, προσκυνήσαντες καὶ αὐτοὶ τὴν τιμίαν λόγχην, καὶ ὑπερευξάμενοι τὸν βασιλέα, ἐξέρχονται. Εἰ δὲ μετὰ τῆς τριτοέκτης ὑποστρέψει ἀπὸ Βλαχέρνας, ὡς τελέσας ἐκεῖσε πρῶτον τὴν τριτοέκτην, προσκυνεῖ τὴν τιμίαν λόγχην μετὰ τῶν ἀνωτέρω εἰρημένων ἐν τῷ Φάρῳ, καὶ εἶθ' οὕτως εἰσέρχεται ἐν τῷ βεστιαρίῳ, καὶ ἐκβάλλει τὰ σκεύη, ὡς προείρηται...

[Constantini Porphyrogeniti *De Ceremoniis aulæ Byzantinæ*, lib. I, c. XXXIV, ap. *Patrol. græc.*, t. CXII, col. 421-423.]

6.

Qualiter ycona acquisita fuerat... [Morcuflus] nimium ira commotus precepit suis, ut preparentur ad illos qui castrum spoliaverant persequendos, et cum ipso etiam patriarcha Sampson cum ycona veniret. In hac mirabiliter fabrefacta est majestas Domini et imago beate Mariæ et apostolorum cum reliquiis in ea repositis. Ibi est dens, quem in pueritia muta-

vit Iesus, et ibi habetur de lancea, qua in cruce fuit vulneratus, de sindone et de 30 martiribus. Hanc yconam cum in preliis ferre essent soliti, nequaquam antea potuerunt ab hostibus superari. Morcuflus itaque duxit secum de melioribus Grecis, ne forte rediens urbem ingredi non permitteretur a reliquis; decem igitur milia bellatorum cum eo fuerunt et quiete exeuntes in brolio quodam frondoso se absconderunt. Postmodum nostri per centenos sunt distributi et audierunt eos venientes cum strepitu. A Morcuflo Petro de Navarres tradita fuerat antecustodia. Qui per superbiam incedebat inermis, redimitus circulo aureo, capite nudato. Hunc anticipans Henricus percutere gladio, circulum aureum scidit illi et in profundum duos digitos cranei. Igitur quoque nostrorum deiciente et occidente hostem obvium, dissipata est acies prima Grecorum. Livernas ita percussus fuit cujusdam machera, quod in ejus capite impressa est galea. Petrus de Brachvelis Sampsonem patriarcham super galee nasale sic percussit, quod ille cadens ad terram yconam dimisit, quam Petrus decendens de equo audacter arripuit; ad quem nostri festinanter convenerunt, Grecosque impetu maximo repulerunt.

[Albrici monachi Trium Fontium *Chronica*, ap. Pertz *Script.*, t. XXIII, p. 883.]

7.

INCIPIT TRANSLATIO SANCTE CORONE DOMINI NOSTRI IHESU CHRISTI A CONSTANTINOPOLITANA URBE AD CIVITATEM PARISIENSEM, FACTA ANNO DOMINI M°. CC°. XLI°, REGNANTE LUDOVICO, FILIO LUDOVICI REGIS FRANCORUM [1].

Cum christianissimus Francorum rex Ludovicus, viri preclarissimi et christianissimi Ludovici regis filius, non minus

1. Libellus mentionné par Geoffroi de Beaulieu. (Cf. *Exuviæ*, t. I, p. LXIX.) [Manuscrit de la Bibliothèque nationale, F. L. 1423, fol. 172 r°-174 v°.] Fol. 172 r°, col. 1.

animi nobilitate quam carnis generositate conspicuus, super predecessorum suorum magnificentiam dilatato regni imperio et multiplicata rerum opulentia esset a Domino sublimatus, in preceptis Altissimi ambulavit[1], in humilitate spiritus, justicie norma, libertatis ecclesiastice promotor pariter et patronus. Et sicut in divina lege precipitur : Cum dederit tibi Dominus civitates multas et firmas, domos plenas cunctarum opum, et comederis et saturatus fueris, cave ne obliviscaris Dominum Deum tuum[2], pro optato sibi arridentibus prosperis, diligentiam adhibuit ne prodiret iniquitas, ut sepe assolet, ex prosperitatis adipe temporalis, sed cum omni mansuetudine Domino serviens, pocius elegit « humiliari cum mitibus quam dividere spolia cum superbis[3], » ut tanto laudabilior esset ipsius mansuetudo et acceptabilior apud Dominum humilitas, quanto ei si vellet paratior occurrebat impie agendi occasio, et copiosior superbiendi facultas. Unde factum est ut ille qui ab inicio novit opera singulorum et unumquemque remunerat secundum suorum exigentiam meritorum, quasi vias ejus jam approbans precipue dilectionis eidem tribueret intersignum, quod et regni videbatur stabilimenti presagium, et satis probabile si perseveraret in bono future beatitudinis argumentum. Nam divino nutu illustrissimus vir Namucencis comes nomine[4] Balduinus, ex successione paterna Constantinopolitanus imperator futurus, qui propter specialem Constantinopolitani imperii necessitatem ad prefatum regem in Franciam venerat, ob precipue devotionis insignia que in eo viderat et impense sibi ab eodem rege debite venerationis obsequia, dedit et concessit Corone Domini et Salvatoris nostri proprietatem quam habebat, de cujus presentia Constantinopolis civitas tunc pollebat.

Ad tam inestimabilis rei collationem sibi factam nimirum solito hylarior, miles Christi plenitudinem leticie quam in corde habuit celare non potuit, sed debita persolvens gratia-

1. Reg. III, VI, 12 *et passim*.
2. Deuter. VI, 10, avec quelques termes changés.
3. Prov. XVI, 19.
4. Fol. 172 r°, col. b.

rum preconia, auctorem tanti muneris magnifice honoravit. Quid plura? Quia vero mira est humani cordis affectio erga illud quod appetit, et quod magis placet se mentis oculis frequentius anteponit, jam prefatus rex de Corona habenda incessanter estuans, de mittendis pro ea celeriter nunciis sollicite tractare incipit, et dilationis impaciens, duos fratres ordinis Predicatorum, discretos, providos et honestos, super prefato negocio sufficienter instructos, et ipsius regis litterarum, ut oportebat, patrocinio communitos, ad Constantinopolitanas partes, associatis sibi quibusdam aliis, mittere non postponit. Qui concomitante Domino iter suum cum Constantinopolim pervenissent, convocatis qui fuerant convocandi, negocium pro quo iverant proposuerunt in medium, plenam de omnibus fidem facientibus predictarum auctoritatibus litterarum. Lectis igitur eorum litteris et secundum juris ordinem approbatis, gloriosissimam Domini Coronam[1] a creditoribus qui eam pignoris nomine detinebant, sibi tradi instantissime petierunt. Quam et sibi, licet nimirum inviti, propositis prius hinc inde allegationibus, tandem refusa sibi pecunia, postulantibus tradiderunt. Sicque consummato feliciter negocio, fideles nuncii cum gaudio in Franciam sunt reversi, deferentes secum gloriosissimum dyadema quod milites de spinis plectentes sanctissimo salvatoris imposuerunt capiti. Presentatur regi quod tantum concupierat, quod tam ardenter amarat, quod cum tanto desiderio expectabat. Gaudet ille princeps mitissimus, et exemplo suo invitat alios ad gaudendum, atque in occursum preciosissime margarite in terram procidens et adorans, non modicum prebet humilitatis exemplum.

Quia vero omne bonum in commune deductum clarius elucessit, volens idem rex et devotionem populi ampliare et Dei preconia magnificentius attollere, diem assignat in qua dicta corona Parisius deportetur, atque in loco eminenti et excelso cunctis qui aderunt ostendatur. Convenientibus igitur ad prefatam diem de omnibus regni partibus innumerabilibus

1. Fol. 172 v°, col. a.

populis utriusque sexus, necnon et pontificalibus indutis diversarum ecclesiarum pastoribus, insuper tam religiosorum quam clericorum secularium, non solum de civitate Parisiensi sed et de adjacentibus locis congregationibus, adest inter eos et noster David rex Ludovicus, non precioso et eminente equo subvectus, non phaleris adornatus, sed pedes incedens et discalciatis pedibus, quasi archam Domini in civitatem suam Parisiensem cum gaudio mox ducturus. Congregatisque omnibus [1] ad locum predicte ostensioni paratum, fit exortatio predicationis ad populum, in qua breviter ammonetur commissorum sordes detergere peccatorum et a committendis precavere in posterum, ne juxta propheticum sermonem « dies festi sui convertantur in luctum [2] ». Finita itaque predicatione, pretiosissima illa margarita ut ab omnibus videri valeat honorifice per loci ambitum circumfertur, cujus aspectu oculi omnium mirabiliter delectantur, ac circumquaque devotionis spiritu concitati manus in celum protendunt, et debita gratiarum munia persolventes pro collato sibi celitus beneficio, Dominum benedicunt. Quibus ita gestis, universis clericorum ac religiosorum choris precedentibus ac civitatem Parisiensem cum cantu et hympnis ingredientibus, necnon et ceteris tam nobilibus quam aliis qui turmatim advenerant cum luminarium multiplicitate et laudum immensitate comitantibus, rex ipse discalciatus incedens, et Coronam dominicam in humeris suis gestans, humiliter et devote subsequitur, sicque cum plausu omnium ad ipsius regis palatium deportatur ubi in [3] edificata non multo post per eundem regem basilica, precioso scemate constructa, honorifice reservatur.

Igitur cum prefatus vir illustris Balduinus, de quo superius tactum est, dicti regis consanguineus, imperii sui negocia sollicite promovens et procurans, adhuc in Francia moram faceret, attendens eundem regem, ex collatione Corone quam ei fecerat, et erga Deum devotionis intime fervorem et erga se dilectionis precipue plenitudinem concepisse, addidit ipsum,

1. Fol. 172 v°, col. b.
2. Tob. II, 6.
3. « Ubi est edificata » [Charleville].

prout magnificentie regie dignum erat, amplius muneribus honorare, conferens ei sacratissimum crucis dominice vexillum, si illud redimere vellet de immensa pecunie quantitate, pro qua, urgentibus dicti imperii [1] necessitatibus, apud magistrum et fratres militie Templi erat in Syria obligatum. Sed quid dictus rex in comparatione tanti muneris quantamcumque pecuniam estimaret? Sciebat enim quod, juxta quod scriptum est, omne aurum in comparatione illius arena « est exigua et tamquam lutum estimabitur argentum [2] ». Et ideo non comparavit illi lapidem preciosum, et divitias nichil esse dixit in comparatione illius, sed oblatum sibi munus cum cordis alacritate et graciarum actione suscipiens, fervet ad procurandum illud eterni regis venerabile signum, per quod humani generis reparator gloriosum optinuit de tyranno triumphum, estuat ad acquirendum inexpugnabilem Christi clypeum, per quem de regno ecclesie militantis humane nature expulit inimicum. Et non multo post, cum jam prefatus Balduinus, expeditis in Francia negociis pro quibus venerat, et licentiato rege, ad Constantinopolitanum imperium remeasset, accidit ut dictus rex duos fratres Minores, quos [3] ad hoc ydoneos et fideles estimavit, cum procuratoriis negociorum ipsius litteris, ad eundem Balduinum jam imperatorem coronatum, Constantinopolim destinaret, qui, acceptis ab ipso pro sacri ligni assignatione facienda ad magistrum et fratres Templi imperialibus litteris, inde ad partes Syrie transfretarent, et amoto ex parte regis obligationis obstaculo, crucem sanctam in Franciam deportarent.

O mira circa nos divine pietatis miseratio, cujus dispensationis moderamine id agitur, ut humani plerumque dispositio consilii permitteretur [4], quatinus ex inopinato pro sui beneplaciti largitate que homo non providet [5], sicut ex sequentibus manifeste videbitur [6], superaddat et que bene provide-

1. Fol. 173 v°, col. a.
2. Sap. VII, 9.
3. Cod. « quod ».
4. Permutetur [Charleville].
5. Previdet [Charleville].
6. Fol. 173 r°, col. b.

rat [1] eidem nichilominus illibata custodiat ! Nam cum dicti fratres injunctum sibi a rege sollempne negotium sollicite peragere cupientes ad prefatum imperium festinarent, accidit ut eisdem adhuc in via existentibus, quidam miles, Guido nomine, de regno Francie oriundus, et predicti doni quod imperator regi fecerat conscius tunc temporis cum eodem imperatore moram faciens, acceptis ab eo litteris, cum eis in Syriam transfretaret, et sublato inde auctoritate bulle imperialis ligno dominico, facta creditoribus sufficienti cautione, illud cum quibusdam Francie nobilibus de Syria revertentibus in Franciam deferret, idque regi cum aliis preciosissimis reliquiis honorifice presentaret. De quarum singulis, etsi prolixiorem sermonem fieri condeceret, brevitatis tamen causa cui insistimus, eorum tantum nomina scribere libet, quæ sunt hec : Sacrosanctus sanguis Domini et Salvatoris nostri Ihesu Christi, vestimenta infancie ipsius, frustum [2] magnum Crucis dominice, non tamen ad formam crucis redactum, de quo imperatores Constantinopolitani amicis et familiaribus suis dare consueverant, sanguis etiam qui mirabili prodigio de ymagine Domini percussa effluxit, cathena qua idem Salvator ligatus fuit, tabula quedam quam, cum deponeretur Dominus de cruce, ejus facies tetigit, lapis quidam magnus de sepulcro ipsius, de lacte quoque gloriosissime Virginis matris ejus, superior pars capitis Baptiste et precursoris Christi, caput sancti Blasii, caput etiam sancti Clementis, cum capite beatissimi Symeonis.

Hec omnia de Constantinopoli per mandatum et auctoritatem [3] predicti imperatoris sublata, dictus Guido in Syriam detulit, atque inde, ut dictum est, una cum preciosissimo crucis vexillo ad prefatum regem Francie deportavit. Quibus humiliter et eadem et majori qua [4] de sanctissima Corona dictum est reverentia et sollempnitate ab eodem rege receptis, et constituta die confluentibus undique et accurrentibus populis in loco ad hoc extra civitatem Parisiensem parato

1. Previderat [Charleville].
2. Cod. « frustrum ».
3. Fol. 173 v°, col. a.
4. Quam [Charleville].

sollempniter ostensis, facta verbi predicatione et consignato populo signaculo sancte Crucis, dataque ab astantibus episcopis indulgentia, cum applausu nimio tam cleri quam populi laudes undique acclamantis, idem rex pedes incedens, nudamque crucem in manibus suis gestans, civitatem introivit, et sic usque ad regale palatium veniens, ipsam ceterasque quas prediximus reliquias cum Corona dominica honorifice collocavit anno incarnati Verbi M°. CC°. XLI°.

Ecce quod fieri, ut dictum est, per predictos fratres Minores rex consulte proposuit, Dominus per alios consultius procuravit, quasi per hoc occasionem quereret ut eisdem fratribus mediantibus largitatis sue magnalibus dictum regem amplius exaltaret, ita tamen ut nec per hoc a spe muneris preconcessi eum in aliquo defraudaret. Nam cum dicti fratres adhuc per quingenta miliaria et eo amplius adhuc a Constantinopolitana urbe distantes, cuncta que circa dicte Crucis pro qua destinati erant negocium gesta erant, certa relatione plenius didicissent, invocata humiliter divine dispensationis gratia, deliberato inter se quid agerent, nequaquam a cepto itinere destiterunt [1], sed annuente eo qui in consiliis habitat et eruditis [2] interest cogitationibus, ad procuranda alia que adhuc Constantinopoli esse audierant sese viriliter incitaverunt, et sic in Domino confisi, ipso duce, ad eandem urbem non multo interjecto tempore pervenerunt. Erant autem ibi tunc temporis sub dicti imperatoris dominio specialia passionis Christi insignia, omni auro et argento preciosiora, pro argenti tum immenso precio quod pro imperii defensione expensum fuerat obligata. Que etsi pro ipsorum reverentia pollutis labiis indigni simus, ad ipsorum tamen reverendam memoriam posteris exhibendam, ea singillatim et breviter perstringemus.

Erat ibi gloriosissimum Lancee ferrum omnibus tremendum, omnibus reverendum, in Christi latere consecratum, immaculati agni sanguine rubricatum, quo ipsius in cruce pendentis latere perforato, redemptionis humane exivit precium. Erat

1. Fol. 173 v° col. b. 2. Prov. VIII, 12.

cum hoc quedam crux mediocris, sed non modice virtutis, que propter causas inferius annotatas dicitur triumphalis. Cum enim olim invectissimus et Deo acceptissimus imperator Constantinus se quadam vice ad preliandum contra incredulos prepararet, et de progressu suo sollicitus procuraret, datum est ei a Domino certum et omnino infallibile victorie ac future salutis indicium, quia manifestissime ostensum est ei in celo victoriosissime crucis signum, et statim vox celitus emissa[1] subsecuta est dicens : « In hoc signo vinces. » Ad cujus rei ostensionem et stupendi oraculi visionem effectus hylarior miles Christi, hostium cuneos securus aggreditur, ac superatis eis victor in pace revertitur. Unde factum est ut, cum multo[2] post sanctissima mater ejus Helena ad habendum dominice crucis vexillum hanelans Iherosolimam pergeret, et in hoc perseverans proposito divina eam revelatione repperisset, in signum et memoriam dicte[3] visionis et concesse a Deo victorie, de loco cui sanctissimi[4] humeri Salvatoris in cruce pendentis impressi sunt crux predicta fieret, quam indito vocabulo, quasi per quandam anthonomasiam triumphalem atque victricem vocaverunt, ac deinceps procedentes ad bella imperatores eam successione perpetua sub spe optinende victorie secum ferre consueverunt. Erat preterea in dicta urbe Constantinopolitana imperialis illa trabea, vestis videlicet coccinea, qua, juxta ewangelice veritatis seriem, milites illudentes induerunt Dominum, exprobrantes ei quod se regem faceret Judeorum, qui universorum habebat imperium. Erat et arundo preciosa quam in ejus posuerunt dextra in sceptri similitudinem, per hoc vilipendentes ejus potenciam, qui habebat omnium monarchiam. Erat et de spongia que Salvatori in cruce salutem nostram sitienti fuit porrecta, non optati potus refectionem preferens, sed aceti quo intincta fuerat acredinem representans. Erat et pars quedam sudarii quo in sepulcro positum corpus Christi obvolutum fuit. Erat et preciosum lintheum quo precinctus in cena Dominus, peracto

1. Prius, « missa ».
2. Fol. 174 r°, col. a.
3. Dominicæ [Charleville].
4. Sacratissimi [Charleville].

humilitatis obsequio pedes discipulorum extersit. Erat denique pars quedam de peplo gloriosissime Virginis et virga Moysis qua eduxit aquam de vena silicis, et in cujus virtute factis in Egypto signis atque portentis ipse ad ultimum filios Israhel sicco vestigio traduxit per medium sicci maris [1]. Hec sunt preciosa pignora que adhuc, ut supra dictum est, Constantinopoli erant recondita, in quorum comparatione quantalibet vilescit substancia.

Cum cuncta hec sollertes nuncii ibi ab indigenis esse didicissent, et ad dictum Balduinum imperatorem humiliter accedentes, se procuratores ac nuncios regis Francie per patentes ejus litteras creditorias ostendissent, mutue dilectionis et obnoxietatis amminicula regis ad ipsum et ipsius ad regem ceperunt in medium deducere, ut per hec cetera que favoris incitamenta possent ejus celsitudinem inclinare, quo liberalius eis concederet que ex parte regis ab eo proposuerant postulare. Quid plura? De sanctissimo Lancee ferro ceterisque que supradicta sunt fit mencio, que ut regi concedantur porrecta est fratrum peticio. Sed quoniam in talibus semper cavenda est inprovise festinationis impetuositas, ad deliberandum super hoc, prout gravitatis imperialis intererat, petivit inducias. Hiis igitur que circa Constantinopolitani statum imperii acciderant vel accidere poterant circumspectis, visoque sapienter et cognito quam necessarium ei erat pre cunctis mortalibus dicti regis amorem et benivolentiam optinere, de communi suorum consilio petitioni fratrum plenarie satisfecit, omniumque predictarum reliquiarum Domini redimendarum tamen per ipsos a creditoribus, ipsis pro rege conferens [proprietatem], eas perpetuo possidendas dicto regi concessit [2]. Ad hec fratres imperatorie majestati gratias exhibentes, cum exultatione spiritus humiliter inclinati aucto-

1. Fol. 174 r°, col. b.

2. Le manuscrit de Charleville permet de rétablir ainsi la phrase : « Omniumque predictarum reliquiarum dominium, redimendarum tamen per ipsos a creditoribus ipsis pro rege, conferens, eas per perpetuo possidenda, dicto regi concessit. »

rem tanti muneris magnifice commendare ceperunt, et mutuata [1] ex regis nomine pecunia, sacrum pignus a pignoris obligatione liberare quantocius curaverunt. Quo peracto, cum ipsius imperatoris ac baronum suorum necnon et religiosorum atque auctenticarum personarum testimonialibus litteris ac sigillis, insuper et cum prefatis reliquiis regales nuncii ab urbe Constantinopoli recedentes, ad regem qui eos miserat prosperante Deo, iter suum cum gaudio sunt reversi, referentes ei itineris ordinem et gracie exuberantiam quam fuerant a Domino consequti. Ad quorum relationem ipse plurimum exultans in Domino creatori suo laudes ingeminat, cui quasi intersignum amoris precipui arma quibus rex celorum hostem superbum dejecerat, per suos famulos transmittebat. Nec mora, congregatis ad urbem Parisiensem universis fere regni presulibus et prelatis, ipsa civitas quasi altera Iherusalem tantis oppigneranda magnalibus cum omni apparatu et decentia adornatur, receptisque omnibus tam imperiali bulla quam sigillis aliis que prediximus consignatis, factaque predicatione et generali ab omnibus prelatis data indulgentia, quedam eorum, prout in tanta populi adunatione commode fieri potuit, ostenduntur, et deinceps a dicto rege et fratribus suis cum eadem humilitate et reverentia qua supra de aliis dictum est, in urbe [2], cunctis Deum laudantibus, inferuntur, ubi ad Domini gloriam et regni protectionem cum Corona et Cruce aliisque superius nominatis cum debita honorificentia reservantur. Quia vero melius memorie commendatur quod frequentius iteratur, de consilio et assensu dyocesani episcopi, dictus rex statuit et decrevit ut annis sibi succedentibus III° idus augusti a Parisiensi populo sollempniter observetur, et pretermissis secu [3] larium occupationum curis, ob Dei beneficia eidem populo tam multipliciter exhibita ipsa dies [4] tota in divinis laudibus et gratiarum actionibus expendatur, ut ad vitam pervenire mereatur eternam, prestante

1. Fol. 174 v°, col. a.
2. In urbem [Charleville].
3. Fol. 174 v°, col. b.
4. Les mots « ipsa dies » ajoutés au-dessus par une main plus moderne.

Domino nostro Ihesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus in secula seculorum, amen [1]. »

8.

Dans le couvent de Mangana se trouvent tous les instruments de la Passion du Sauveur : le Manteau de pourpre, le Sang et la Lance, le Bâton, l'Éponge; et il y a aussi beaucoup de saintes reliques dans ce couvent.

[*Voyage du scribe Alexandre,* dans *Itinéraires russes*, p. 162.]

9.

Là est aussi le couvent Prodrome où se trouvent [les instruments de] la Passion du Christ : la Tunique du Sauveur, la Lance dont on le perça, le Roseau sur lequel cette Lance était fixée; l'Éponge avec laquelle on lui donna à boire du vinaigre et du fiel, le Sang du Christ [sorti] de l'image que les Juifs percèrent dans la ville de Bérythe.

[*Voyage du Diacre Zozime,* dans *Itineraires russes*, p. 205].

10.

Δεῖ δὲ κἀκείνου μεμνῆσθαι, ὅτι πρὸ χρόνων διακοσίων τῶν ἐξ Ἰταλίας κρατησάντων τῆς Κωνσταντίνου καὶ κατασχόντων ναοὺς ἁγίους ἔτι θαύματα βρύοντας, καὶ καθ' ὃν χρόνον ἐτυράννουν τὴν πόλιν, ἐν τοῖς

1. Publié pour la première fois par M. E. Miller, dans le *Journal des Savants*, mai 1878, pp. 295-302, puis par M. N. de Wailly, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXIX (1878), pp. 401-415; enfin des variantes ont été données par M. L. Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XL (1879), p. 143, d'après le ms. n° 275 de la bibliothèque de Charleville. D'après M. L. Delisle, l'auteur de cette translation est Gérard, moine de Saint-Quentin-en-l'Ile.

ναοῖς ἐκείνοις θαῦμα γέγονεν οὐδαμῶς καὶ τὰ μετενεχθέντα ἐντεῦθεν λείψανα τῶν ἁγίων οὐκέτι θαυματουργεῖ· καὶ μαρτυρεῖ τὰ εἰσέτι κείμενα ἐν τῇ Ἠπείρῳ· ὅσα δὲ ἀπελείφθη λανθάνοντα, οὐ διαλείπει θαυματουργοῦντα ὡς ἐξ ἀρχῆς· ὡς τὸ τῆς παρθένου Θεοδοσίας λείψανον, ὡς τὰ τῶν ἁγίων Εὐδοκίμου καὶ Μιχαήλ· καὶ σιγῶ φάναι τό ἐν τῇ Δαμασκῷ ἐκβλυζόμενον ἔλαιον ὑπὲρ λόγον ἐκ τῆς εἰκόνος τῆς οὕτω καλουμένης σαγιτανάγια· τὸ ἐν τῇ Θεσσαλονίκῃ χρουνηδὸν προεκχεόμενον μύρον παρὰ τοῦ καλῶς ἐν μάρτυσι λάμποντος Δημητρίου, τὸ ἐν τῇ Ἑλλάδι πρὸς τοῦ ἁγίου Βαρβάρου ποταμηδόν, καὶ τὸ ἐν τῇ Αἰγύπτῳ βάλσαμον ἐν τῇ τοῦ ὀνόματος τοῦ ἐπικλύσει ἐκ φυτοῦ ἐξαντλούμενα τὰ πρὸς τῆς Ὁδηγητρίας δι' ὅλου καὶ τῆς θαυματοβρύτου Πηγῆς καὶ τοῦ Θείου Προδρόμου τῆς Πέτρας τελούμενα.

[Josephi Bryennii *Opera quæ supersunt,* edid. Eugenius, diaconius Bulgaris, Leipzig, Breitkopsius, 1768-1784, t. II, p. 35.]

«Ἔτι ἡ τὴν ἐσθῆτα καὶ τὴν ζώνην τῆς τῶν Ἀγγέλων κυρίας καὶ αὐτοῦ τοῦ Δεσπότου Χριστοῦ χιτῶνα τὸν ἄνωθεν ὑφαντόν, τὰ ἱμάτια τούτου, τὸ ἐκ τῆς πλευρᾶς αὐτοῦ ῥεύσαν αἷμα, τὸν σταυρόν, τὴν λόγχην, τοὺς ἥλους, τὸν σπόγγον, τὸν κάλαμον, τὰ τῶν ἁγίων πάντων σχεδὸν λείψανα καὶ μυρία τῶν ἀγαθῶν κληρωσαμένη πρὸς τοῦ Θεοῦ, αὕτη ἐστὶν ἡ κοσμία καὶ οὐχ ἡ πενομένη τοσούτων καλῶν.

[*Ibid.*, II, p. 28.]

II.

Le Clergé et le peuple de Lucques à tous les fidèles.

2-11 octobre 1098.

Primatibus, archiepiscopis, episcopis, ceterisque rectoribus ac universis ubique terrarum Christi fidelibus, Lucensis clerus et universus populus, pacis plenam et gaudii salutem in Domino.

Ad laudem et gloriam redemptoris Domini nostri Ihesu Christi, que ab ipsis rei actoribus vere et fideliter accepi-

mus, cunctis vere et fideliter notificamus, quo tempore, quanto cum triumpho, fratribus nostris, propugnatoribus suis, potentissima Christi dextera, post laborem et pericula, de paganis plenam dedit victoriam. Civis quidam noster, Brunus nomine, cunctis nobis notus, cunctis carissimus, anno ante hunc preterito, cum Anglorum navibus, ad ipsam usque pervenit Antiochiam, ubi laboris comes et periculi, triumphi particeps et gaudii, pugnavit cum pugnantibus, esuriit cum esurientibus, vicit quoque cum vincentibus, et, post jam peractam ex toto victoriam, cum omnibus ibi per tres septimanas conletatus, ad nos felici cursu rediit[1]. Quem statuentes in medio puram simplicemque rei veritatem, hac ecce ipsius narratione accepimus :

« Cum pervenissemus Antiochiam, nos qui per mare navi-« gabamus, exercitus qui per terram undique confluxerat vix « bene civitatem jam circumsederat. Sequenti die, principes « nostri procedunt ad mare, visitandi nos gratia. Hortantur « nos ut ad construendas belli machinas copiosam lignorum « conferamus materiam ; quod factum magnum nobis fuit dis-« pendium. Tertio autem nonas martii, id est prima die « veneris[2], statuunt nostri in occidentali porta civitatis castel-« lum erigere, jactu baliste proximum, *quod nunc Beate « Marie dicitur*. Ubi ipsa die, Turcis insurgentibus, ex nostris « duo milia lv, ex inimicis vero ceciderunt dccc numero. « Tertia autem die erecto castello nostri usque iij nonas « junii[3], multa perpessi, fame deficientes et gladio, multa ibi « exsudaverunt constantia. Ea autem die hoc ordine capta est « civitas. Quatuor germani viri nobiles de Antiochia, secunda « die junii, Boimundo et Rotberto Curtose et Rotberto Flan-« drensi comiti, ipsis tantum civitatem promittunt se red-« dere. Hi vero communi omnium nostrorum consilio, nocte « proxima, nescientibus Turcis, ad murum civitatis totum « conduxere exercitum. Cumque mane Antiocenses aperuis-« sent portas, ut secundum promissum solos nominatos tres

1. 1098, 20 juillet.
2. 5 mars.
3. 8 mars-3 juin.

« principes reciperent, repente omnes nostri ingrediuntur « communiter. Fit clamor maximus; fortia queque loca nos- « tri, excepta summa arce, obtinent; Turcos, hos trucidant « gladio, hos ruinant precipio. Postera autem die innume- « rabilis adest Turcorum exercitus. Statim portas civitatis « omnes obsident; introitum et exitum nostris omnino pro- « hibent; illos autem, qui ex nostris ad mare consederant, « gladio et igne perimunt. Ea autem vivendi miseria et « exeundi angustia, magna fames nostros vehementer cepit « affligere. Hoc autem timore perterriti, comes Stephanus et « Guilelmus, cognatus Boimundi, et ceteri quamplurimi des- « cenderunt Constantinopolim. Inde, quicumque hos ita dis- « cessisse audiebat, omnem exercitum perisse existimans, « inceptam etiam dimittebat viam. Eis autem, quos in civi- « tate fames attenuabat maxima, jam panis, jam etiam asino- « rum et equorum carnes, et omne jam vivendi deerat sub- « sidium. Dominus vero pius et misericors, ad horum gemitus, « ululatus et lacrimas, hac benignitate misertus est. Erat « namque quidam pauperrimus et omnium fere abjectissimus, « Provincialis genere, cui sanctus Andreas manifestissime « apparuit, eumque tenens per dexteram ad ecclesiam Sancti « Petri perduxit et locum ostendens digito, ait : « Hic sepulta « est Lancea, qua vulneratus est in Cruce pendens Dominus; « vade ad principes exercitus Domini, et dic eis que vidisti. » « Trepidavit pauper iste et ire noluit. Secundo quoque com- « monitus ivit et visum prodidit. Cavant fideles et inveniunt; « gaudent, et certi de Dei misericordia, Christum magni- « ficant. Indicto autem triduano jejunio, instant orationibus, « confitentur que male fecerant, et ecclesias discalciatis cir- « cumeunt pedibus. Quo facto, uterque ad bellum adarmatur « exercitus. In vigilia autem apostolorum Petri et Pauli [1], « invocato Christi nomine, nostri de civitate exeunt. Pre- « cedit episcopus de Podio Sancte Marie, portans crucem et « triumphalem Salvatoris Lanceam; subsequuntur sacerdotes « et multi clerici, albis induti vestibus. Cumque sic ad cam-

1. 28 juin.

« pum processissent, ad tria fere milia, ecce vexillum admi-« rabile excelsum valde et candidum, et cum eo multitudo « militum innumera, ac ventus pariter et pulvis nimis, et in « tantam fugam Turcos vertit, ut ipsa arma, ipsas etiam ves-« tes fugitivi proicerent; et sic omnes, Dèo dispergente, « dilapsi sunt, ut nusquam nostris apparerent amplius : res « mira! Neque enim unde vexillum, vel qui cum eo fuerint, « alicui certum est. Nostri itaque, colligentes exuvias et in-« finitam predam fugientium, ingressi urbem, magno exul-« tant gaudio. Ipsa autem die, tantam Dominus dedit eis « alimentorum et ceterorum bonorum copiam ut autumno « apud nos nec tanta sit habundantia. Nunc vero arcem « civitatis et omnem circa regionem libere possident, usque « ad superiorem Niceam. »

Hec coram omnibus Brunus fideliter explicuit. Nos autem, fratres karissimi, omnes vos qui preestis populis, oramus et obsecramus in Domino, ut Christi victoriam, vestris enarretis et explanetis filiis, admonentes et ad remissionem peccatorum injungentes, ut quoscunque decet, exceptis pauperibus et mulieribus, et ire prevalent, fratres adeant. Vos quoque devote et assidue psalmis et vigiliis instate et orationibus, ut, quam acturi sunt viam per nationes barbaras, muniti tam bellatorum armis quam intercessorum meritis, tutam tranquillamque vitam agant. Notum quoque vobis facimus, quod domnus papa Urbanus apud Barum tenet concilium, tractans et disponens, cum multis terre senatoribus, ad Jerusalem profecto tendere.

Valete.

[*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 223.]

12

Dies pugnæ indicitur. Procedunt Christiani cum militibus et peditibus, vix ad tria millia estimati. Principes gradiuntur in fronte, scilicet patriarcha, pro vexillo ferens crucem Christi; abbas olim Cluniacensis Pontius, proferens lanceam

transfixam in latere Christi ; episcopus Bethleemites, ferens in pixide lac sanctæ Mariæ perpetuæ Virginis.

[Anselmus Gemblac. ap. Pertz, *Script.*, VI, p. 379.]

13.

Lettre de Bohémond, Raimond de Saint-Gilles, Godefroy de Bouillon, Robert de Normandie, Robert de Flandres et Eustache de Boulogne à Urbain II.

1098, 11 septembre.

Domino sancto, ac venerabili papæ Urbano Boamundus et Raimundus Sancti Ægidii comes, Godefridus dux Lothariensis et Robertus comes Normanniæ, Rotbertus Flandrensium comes et Eustachius Boloniæ comes, salutem et fidelia servitia, et ut filii, suo patri spirituali veram in Christo subjectionem. Volumus omnes et desideramus notum vobis fieri quam magna Dei misericordia quamque evidentissimo ipsius amminiculo a nobis capta est Antiochia et Turci, qui multa Domino nostro Jesu intulerant opprobria, capti et interfecti sunt; et nos Iherosolymitani Jesu Christi injuriam summi Dei vindicavimus, et nos, qui Turcos prius obsederamus, qualiter postea a Turcis de Corrozana, et Iherusalem, et Damasco, multisque aliis terris venientibus, obsessi fuimus; et quomodo Jesu Christi misericordia liberati sumus. Quum igitur capta Nicæa, illam maximam multitudinem Turcorum, sicut audistis, in kalendas Julii nobis obviam in valle Dorotillæ devicissemus, et illum magnum Sullimannum fugavissemus, suisque omnibus et terra et rebus expoliassemus, acquisita et pacificata tota Romania, ad obsidendam Antiochiam venimus. Cujus in obsidione multa mala perpessi sumus, tum de bellis finitimorum Turcorum et paganorum in nos tam frequenter et copiose irruentium, ut verius diceremur obsessi ab illis quos in Antiochia obsederamus. Tandem superatis omnibus bellis, ex eorum prospero eventu fides Christiana exaltata est hoc modo. Ego Boamundus,

conventione facta cum quodam Turco, qui ipsam mihi tradidit civitatem, scalas ante diem parum muro applicui, et sic civitatem antea Christo resistentem, III nonas Julii accepimus [1]; et Cassianum ipsius civitatis tyrannum, cum multis suorum militibus interfecimus, eorumque uxores et filios ac familias, cum auro et argento, et omnibus eorum possessionibus, retinuimus. Asilum autem Antiochenum a Turcis præmunitum habere non potuimus. Sed quum in crastinum asilum ipsum aggredi voluissemus, infinitam Turcorum multitudinem, quam multis diebus ad debellandum nobiscum venturam extra civitatem expectaveramus, per campos omnis discurrentem vidimus. Qui tertia die nos obsederunt et prædictum asilum plusquam centum eorum millia intraverunt, ac per portam ejusdem asili ad civitatem sub asilo constitutam, nobis illisque communem, irrumpere voluerunt. Nos autem in alio monte existentes ipsi asilo opposito, viam inter utrumque exercitum ad civitatem descendentem, ne ipsi nobis multo plures irrumperent, custodientes, et intus et extra nocte et die bellantes, portas asili ad civitatem descendentes intrare et ad castra compulimus remeare. Quum ergo vidissent, quod ex illa parte, nihil nocere potuissent, ita nos ex omni parte circuierunt, quod nulli ex nostris ire, vel ad nos venire potuerunt. Qua de re ita desolati et afflicti omnes fuimus, quod fame et multis aliis angustiis morientes, equos et asinos nostros famelicos interficientes, multi nostrum comederunt. Sed interim, clementissima Dei omnipotentis misericordia nobis subveniente et pro nobis vigilante, Lanceam dominicam, qua Salvatoris nostri latus Longini manibus perforatum fuit, sancto Andrea apostolo cuidam famulo Dei ter revelante, locum etiam ubi Lancea jacebat demonstrante, in ecclesia beati Petri apostolorum principis invenimus. Cujus inventione, aliisque multis divinis revelationibus ita confortati et corroborati fuimus, ut qui antea afflicti et timidi fueramus, tunc ad præliandum audacissimi promptissimique alii alios hortabamur. Tribus igitur hebdo-

1. Voir plus haut, p. 9 note.

madis et quatuor diebus obsessi, in vigilia apostolorum Petri et Pauli, in Deo confidentes, de omnibus iniquitatibus nostris confessi, portas civitatis cum omni nostro bellico apparatu exivimus et tam pauci eramus, quod ipsi nos non contra eos pugnare sed fugere affirmabant. Nobis autem omnibus paratis, et tam peditum quam militum certis ordinibus dispositis, ubi major eorum virtus et fortitudo erat audacter requisimus, cum Lancea dominica, et a prima belli statione fugere eos coegimus. Ipsi autem, ut mos eorum est, undique se dispergere cœperunt, occupando colles et vias, ubicunque poterant nos girare voluerunt. Sic enim nos omnes interficere putaverunt. Sed nobis multis bellis contra eorum calliditates et ingenia edoctis, gratia Dei et misericordia ita subvenit, ut qui paucissimi ad eorum comparationem eramus, omnes illos in unum coegimus, et coactos, dextera Dei nobiscum dimicante, fugere et castra cum omnibus quæ in castris erant relinquere compulimus. Quibus devictis totaque die fugatis, et multis eorum millibus interfectis, ad civitatem læti et hilares remeavimus. Asilum autem supradictum, admiratus quidam, qui in eo erat cum mille hominibus, Bœmundo reddidit; et per ipsius manum Christianæ se fidei unanimiter subjugavit. Itaque Dominus noster Jesus Christus totam Antiochiam Romanæ religioni ac fidei mancipavit. Verum, quia solet semper aliquod mœstum intervenire lætis rebus, ille Podiensis episcopus, quem tuum vicarium nobis commiseras, peracto bello in quo honeste fuit et pacificata civitate, kalendis Augusti, mortuus est. Nunc igitur, filii tui patre commisso orbati, tibi spirituali patri nostro mandamus, ut, qui hanc viam incepisti, et sermonibus tuis nos omnes et terras nostras, et quicquid in terris erat, relinquere fecisti et cruces bajulando Christum sequi præcepisti, et Christianum nomen exaltare commonuisti, complendo quæ hortatus es ad nos, et quoscumque poteris ut tecum veniant submoneas. Hinc enim Christianum nomen sumpsit exordium. Nam postquam beatus Petrus in cathedra quam quotidie cernimus inthronizatus fuit, illi qui prius vocabantur Galilæi primum hinc et principaliter vocati sunt Christiani. Quid igitur in orbe rectius esse videtur,

quam ut tu, qui pater et caput christianæ religionis existis, ad urbem principalem et capitalem christiani nominis venias, et bellum quod tuum est ex tua parte conficias? Nos enim Turcos et paganos expugnavimus, hæreticos autem, Græcos et Armenos, Syros, Jacobitasque expugnare nequivimus. Mandamus igitur et remandamus tibi, carissimo patri nostro, ut tu pater et caput ad tuæ paternitatis locum venias, et qui beati Petri es vicarius, in cathedra ejus sedeas et nos filios tuos in omnibus recte agendis obedientes habeas, et omnes hæreses cujuscumque generis sint, tua auctoritate et nostra virtute eradices et destruas. Et sic nobiscum viam Jesu Christi a nobis inceptam et a te prædicatam portas etiam utriusque Iherusalem nobis aperias et sepulcrum Domini liberum, atque christianum nomen super omne nomen exaltatum facias. Si enim ad nos veneris, et viam per te inceptam nobiscum perfeceris, totus mundus tibi obediens erit. Quod ipse te facere faciat qui Deus vivit et regnat in sæculo sæculorum Amen.

[Fulcherii Carnotensis *Historia Hierosolymitana*, dans *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 350-351.]

14.

CX. — *Incipit inventio Domini Lanceæ.*

Igitur quum capta esset civitas Antiochiæ, usus sua potentia et benignitate Dominus, pauperem quemdam rusticum elegit, Provincialem genere, per quem omnes nos confortavit; et comiti et Podiensi epicopo hæc verba mandavit : « Andreas, Dei et Domini nostri Jesu Christi apostolus, me « quater olim monuit et jussit ut ad vos venirem, et Lanceam « quæ Salvatoris latus aperuit, capta civitate, vobis redderem. « Hodie autem quum ad pugnam profectus essem extra civi« tatem cum reliquis, atque comprehensus a duobus equiti« bus pene suffocatus in regressu fuissem, quasi exanimis illic « super lapidem quemdam resedi. Quumque præ dolore et

« timore sicut tristis titubarem, venit ante me beatus Andreas « cum socio quodam; multum mihi interminatus, nisi cito « vobis Lanceam redderem. » Quumque ab eo comes et episcopus revelationis et jussionis apostolicæ ordinem requirerent, respondit : « In primo terræ motu, qui apud Antiochiam « factus est, quum exercitus Francorum obsideret eam, tantus « timor me invasit, ut nihil præter « Deus adjuva me » dicere « possem. Erat enim nox et ego jacebam; nec in tugurio meo « erat aliquis cujus consortio refoverer. Quum autem, ut « dixi, concussio terræ diutius duraret, et timor meus semper « excresceret, coram me duo viri adstiterunt in veste cla-« rissima; alter erat senior, rufo canoque capillo, occuli « nigri et convenientes faciei, barba vero cana et lata et pro-« lixa, et statura ejus media; alter vero et junior et proce-« rior erat, speciosus forma præ filiis hominum. Et ait mihi « senior : « Quid agis? » Et ego maxime timui, quia nullum « adesse sciebam. Et respondi : « Qui es tu ? » Et ait : « Surge « et noli timere, et audi quæ ego loquor ad te. Ego sum « Andreas apostolus. Congrega episcopum Podiensem et comi-« tem Sancti Ægidii, et Petrum Raimundum de Alto Pullo. « Et hæc dices ad illos : « Cur negligit episcopus prædicare « et commonere et cum cruce quam præfert quotidie signare « populum? etenim multum prodesset illis. » Et addidit : « Veni et ostendam tibi Lanceam patris nostri Jesu Christi, « quam comiti donabis : etenim Deus eam concessit illi ex « quo genitus est. » Surrexi itaque et secutus sum eum in « civitatem nullo circumdatus amictu, præter camisiam. Et « induxit me in ecclesiam Beati Petri apostoli per septentrio-« nalem portam, quam antea Sarraceni Mahumariam fece-« rant. In ecclesia vero, duæ lampades erant, quæ tantum « lumen ibi reddebant, ac si meridies illuxisset; et dixit « mihi : « Exspecta hic. » Et jussit me assistere columnæ, « quæ proxima erat gradibus quibus ascenditur ad altare a « meridie. Et socius ejus a longe stetit, ante gradus altaris. « Ingressusque sub terram sanctus Andreas, produxit Lan-« ceam, atque in manibus mihi tradidit. Et dixit mihi : « Ecce « Lancea quæ latus ejus aperuit, unde totius mundi salus

« emanavit. Dumque eam in manibus meis tenerem, lacry-
« mando præ gaudio, dixi ei : « Domine, si vis portabo eam
« et reddam comiti. » Et dixit mihi : « Sine modo, futurum
« est enim ut civitas capiatur. Et tunc venies cum duodecim
« viris, et quæres eam hic unde ego abstraxi, et ubi eam
« recondam. » Et recondidit eam. His ita peractis, super
« murum civitatis reduxit me in domum meam; et sic a me
« recesserunt. Tunc ego mecum recogitans, et paupertatis
« meæ habitum et vestram magnitudinem, veritus sum ad vos
« accedere. Post illud tempus, quum profectus essem ad
« quoddam castrum, quod est juxta Roiam propter alimo-
« niam, prima die Quadragesimæ in galli cantu [1] adfuit mihi
« beatus Andreas in eodem habitu, et cum eodem socio quo
« prius venerat, et magna claritas domum replevit. Et ait
« beatus Andreas : « Vigilas ne? » Sic expergefactus, respondi :
« Non, Domine mi, non dormio. » Et ait mihi : « Dixisti ea
« quæ dudum tibi dicenda mandavi. » Et respondi : « Domine,
« nonne ego precatus sum vos, ut alium eis mitteretis? Et-
« enim metuens paupertati meæ, accedere ante illos dubi-
« tavi. » Et dixit mihi : « Nescis ne cur Deus huc vos adduxit,
« et quantum vos diligit et quomodo vos præcipue elegit?
« Pro contemptu sui et suorum vindicta, vos huc venire fecit.
« Diligit vos adeo ut sancti jam in requie positi, divinæ dis-
« positionis gratiam prænoscentes, in carne esse et concer-
« tare vobiscum vellent. Elegit vos Deus ex omnibus genti-
« bus, sicut triticeæ spicæ de avenaria colliguntur. Etenim
« meritis et gratia præceditis omnes qui ante et post vos
« venient sicut aurum pretio præcedit argentum. » Post hæc
« discesserunt, et me tanta ægritudo oppressit, ut lumen
« oculorum perderem, et dispositionem tenuissime pauper-
« tatis meæ facerem. Tunc ego cœpi mecum cogitare, quod
« ob negligentiam apostolicæ jussionis, hæc juste mihi con-
« tingerent. Confortatus itaque ad obsidionem reversus sum.
« Rursus paupertatis meæ debilitatem recogitans, timere
« cœpi, si ad vos venirem, famelicum me esse et pro victu talia

1. 10 février 1098.

« ea referre me proclamaretis. Itaque ea vice conticui. De-
« fluente itaque tempore quum apud Portum sancti Simeonis,
« sabbato in Palmis [1], essem atque cum domino meo Wil-
« lelmo Petri, infra tentorium, una recubarem, affuit beatus
« Andreas cum socio, et habitu eodem, quo prius venerat,
« atque mihi sic locutus est : « Cur non dixisti comiti et
« episcopo, et aliis quæ ego præceperam tibi? » Et respondi :
« Domine nonne ego precatus sum te ut alium pro me mit-
« teres, qui et sapientior esset, et quem audire vellent. Præ-
« terea Turci sunt in itinere, qui venientes et abeuntes inter-
« ficiunt. » Et ait sanctus Andreas : « Noli timere, quia nihil
« tibi nocebunt : hæc quoque dices comiti, quum venerit ad
« Jordanem fluvium, non intinguatur ibi, sed navigio tran-
« seat : quum autem transierit, camisia et bragis lineis indu-
« tus, de flumine aspergatur. Et postquam siccata fuerint ejus
« vestimenta, reponat ea, et conservet cum Lancea Domini. »
« Et hæc dominus meus Willelmus Petri audivit, licet non
« videret apostolum. Confortatus igitur ad exercitum rever-
« sus sum. Quumque vobis hæc pariter dicere vellem, coadu-
« nare vos non potui. Itaque profectus sum ad portum de
« Mamistra. Ibi vero, quum navigare in Cyprium insulam, pro
« victualibus vellem, comminatus est mihi multum sanctus
« Andreas, nisi cito reverterem et vobis injuncta referrem.
« Quumque cogitarem mecum, quomodo reverterem ad cas-
« tra (aberat enim portus ille ab exercitu quasi per tres dies),
« amarissime flere cœpi, quum redeundi facultatem reperire
« non possem. Tandem a sociis et domino meo communitus,
« navigium ingressus in Cyprum remigare cœpimus. Et
« quum per totam diem remis et prosperis ventis ageremur,
« usque ad solis occasum, orta subito tempestate, in spatio
« unius horæ vel duarum ad relictum portum reversi sumus.
« Sic que secundo et tertio a transitu prohibiti, in insulam ad
« Portum sancti Simeonis reversi sumus. Ibi languorem gra-
« vissimum incurri. Capta autem civitate, ad vos veni. Et
« nunc, si vobis placet experimini quæ dico. » Episcopus

1. 20 mars 1098.

autem nihil esse præter verba putavit : comes vero illico credidit, et illum qui hoc dixerat capellano suo Raimundo custodiendum tradidit.

[Raimundi de Aguilers *Historia Francorum*, ap. *Hist. occidentaux des Croisades*, t. III, p. 253-255.]

..... Eo tempore, contigerunt nobis plurimæ revelationes, per fratres nostros, et signum in cœlo mirabile vidimus. Nam stella quædam maxima per noctem super civitatem stetit, quæ post paulum in tres partes divisa est, atque in Turcorum castris cecidit. Confortati igitur aliquantulum nostri, diem quintum, quem prædixerat sacerdos exspectabant. Die autem illa, præparatis necessariis, duodecim viri, cum homine illo qui de Lancea dixerat, ejectis de ecclesia Beati Petri omnibus aliis, fodere cœpimus. Fuit autem in illis duodecim viris episcopus Aurasicensis et Raimundi comitis capellanus, qui hæc scripsit, et ipse comes, et Pontius de Baladuno, et Faraldus de Tornaiz. Quumque a mane usque ad vesperum fodissemus, in vespere desperare quidam de inventione Lanceæ cœperunt. Discesserat enim comes propter castelli custodiam; sed loco illius et aliorum qui fodiendo fatigabantur, alios recentes inducebamus, qui viriliter operi insisterent. Videns autem juvenis qui de Lancea dixerat nos defatigari, discinctus et discalciatis pedibus in camisia in foream descendit, atque obtestatus est nos ut Deum deprecaremur, quatinus nobis Lanceam suam redderet in confortationem et victoriam suæ plebis. Tandem per gratiam pietatis suæ commonitus est Dominus ut Lanceam suam nobis ostendat. Et ego qui scripsi hæc, quum solus mucro adhuc appareret super terram, osculatus sum eam. Quantum gaudium et exsultatio tunc civitatem replevit non possum dicere. Inventa est autem Lancea octavo decimo kalendas julii [1].

[*Ibid.*, p. 257.]

14 juin 1098.

15.

C. II. — *De visione sancti Andreæ.*

Et ut divina bonitas, bona bonis accumularet, suosque lugubres servos magis magisque lætificaret, affuit ibi quidam peregrinus, nomine Petrus, qui et hanc visionem retulit coram omnibus : « Audite, populus Domini et servi Dei ex« celsi, vocem meam, et sermonibus meis inclinate aurem « vestram. Dum in obsidione hujus civitatis eramus, quadam « nocte adstitit mihi in visione sanctus Andreas apostolus, « dicens : « Bone vir, audi et intellige me. » Et aio ad eum : « Tu quis es, Domine? » Et ille : « Ego sum Andreas apos« tolus. Fili, quum urbem hanc intraveris et eam in potestate « habueris, ad ecclesiam beati Petri celeriter vade et in « locum quem monstravero tibi, invenies Lanceam qua per« foratum fuit latus Salvatoris nostri. » Hæc tunc solummodo « apostolus dixit mihi. Ego vero tunc non ausus fui hoc « alicui indicare, existimans me vanam visionem vidisse. « Nunc vero ista nocte iterum apparuit mihi dicens : « Veni et ostendam tibi locum ubi Lancea abscondita est, « sicut promisi tibi. Festina igitur ut illam abstrahas de « terra, quoniam portantibus eam sequetur victoria. » Et « ostendit mihi sanctus apostolus locum, quem venite et « videte et inde eam mecum extrahite. » Quumque omnes ad ecclesiam beati Petri currere vellent, adjecit adhuc et ait : « Mandat vobis sanctus Andrea : « Ne timeatis ; sed confite« mini et pœnitentiam agite a malis operibus vestris quo« niam infra .V. dies super inimicis vestris iterum triumpha« bitis. » Tunc omnes unanimiter glorificaverunt Deum, qui dignabatur consolari dolores ipsorum. Statim vero concurrerunt ad ecclesiam beati Petri, cupientes locum videre ubi debebat Lancea inveniri.

C. III. — *Lancea Domini invenitur.*

Foderunt autem ibi XIIIim homines, a mane usque ad vesperum; sicque eam, Domino disponente, reppererunt; fuitque magna lætitia in omni populo, magnisque vocibus personabant: « Te Deum laudamus » et « Gloria in excelsis Deo. » Tunc omnes insimul juraverunt, quia nullus eorum pro ulla tribulatione seu morte fugeret, nec ab incepto itinere Sancti Sepulcri discederet. Omnis itaque plebeia multitudo gravisa est, quum sacramentum hoc jurarent majores; et alter alterum in virile robur suadebat, et de divino adjutorio, ad quod fiducialiter unusquisque præstolabatur, applaudebat.

[Roberti Monachi *Historia Iherosolimitana,* dans *Hist. occid. des Croisades,* t. III, pp. 822-823.]

16.

1098. — Obsessa Antiochia in tantum attenuati sunt Christiani propter omnium rerum penuriam, ut in toto exercitu vix centum boni equi invenirentur. Et tamen quamvis ex desperatione rerum multi se substraxerint, multi etiam repatriaverint, nono obsidionis mense capta Antiochia, Christiani a paganis versa vice obsessi, tanta fame afflicti sunt, ut vix aliqui ab humanis carnibus se abstinerent. Sed confortati a Deo per inventam ipsius Lanceam, a tempore apostolorum non visam, ipsa Lancea eos precedente, obsessi obsessoribus concurrerunt 4 kal. julii, et hoc tertio bello victoriam adepti sunt.

[Sigeberti Gemblacensis *Chronica*, ap. *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 226-227.]

17.

Thema X, c. x. — Erat autem ibi quidam peregrinus de exercitu nostro, Petrus Bartholomeus nomine, cui apparuit

sanctus Andreas apostolus, antequam civitatem intraremus dicens : « Quid agis, bone vir? » Cui ille respondit : « Tu « quis es ? » Dixit ei apostolus : « Ego suus Andreas aposto- « lus. Noscas, fili, quia dum villam intraveritis, vade ad eccle- « siam beati Petri apostoli, ibique invenies Lanceam Salva- « toris nostri Ihesu Christi, ex qua dum penderet in crucis « patibulo, vulneratus fuit. » Hæc omnia dicente apostolo, continuo recessit. Ipse autem timens revelare consilium apostoli, noluit indicare hominibus nostris, scilicet peregrinis. Æstimabat autem se visum vidisse. Alia vice quoque venit ad eum sanctus Andreas dicens : « Quare non dixisti « peregrinis quod tibi præcepi? » Et ille respondit ad eum : « Domine, quis hoc crediderit? » In illa vero hora accepit eum sanctus Andreas, et portavit eum in civitatem usque ad locum ubi Lancea erat recondita in terra. Eo vidente, abstraxit Andreas apostolus Lanceam de terra et misit in manibus suis dicens : « Hæc est Lancea Domini nostri Ihesu Christi, quam « ego misi hic et frater meus apostolus Petrus. » Eo vidente, misit eam ibidem, et dixit Petro postea. « Revertere ad exer- « citum. » Cui ille respondit : « Domine, quomodo possum « ire, nam Turci supra muros civitatis sunt, qui postquam « viderint me, illico occident? » Cui respondit apostolus : « Vade ne timeas. » Tunc Petrus cœpit exire de civitate, videntibus Turcis, nihilque ei dixerunt [pp. 70-71.].....

Thema, XI, c. iv. — Nos igitur, auditis sermonibus illius supra dicti Petri Bartholomæi, qui eramus in Antiochia, quomodo beatus Andreas apostolus venit et ostendit ei Lanceam Ihesu Christi et locum, percussi fuimus maximo gaudio; deinde venit Petrus ad comitem Sancti Ægidii et dixit ei ut pergeret ad ecclesiam Sancti Petri ubi Lancea erat. Ille audiens hæc cum magna lætitia pervenit ad ecclesiam, et ille Petrus ostendit ei locum ante januas chori in dextera parte. Et ibi foderunt duodecim homines de mane usque ad vesperam. Facta autem nimis profunda fovea, ipse Petrus invenit Lanceam Ihesu Christi, sicut beatus Andreas ei indicavit, quarto decimo die intrante Junio. Et acceperunt illam cum magno gaudio, « Te Deum laumus » psallentes, detulerunt-

que laudantes ad altare. Unde fuit maxima lætitia in tota urbe. Hæc audiens, exercitus Francorum cum magno gaudio ad ecclesiam Sancti Petri venerunt Lanceam videre. Et similiter Græci et Hermenii et Suriani, cantantes alta voce : « Kyrie eleïson » et dicentes « Kalo Francia condari Christo exi [1] ». Hoc est : « Boni sunt Franci qui habent Lanceam Christi. » Postea fecerunt omnes consilium, quomodo bellum inceperent cum Turcis.

[Petri Tudebodi *Historia de Hierosolymitano itinere,* dans *Hist. occid. des Croisades*, t. III, pp. 71 et 76-77.]

18.

Lettre de Pascal II aux Croisés, les félicitant de leurs victoires, et accréditant auprès d'eux le cardinal-légat Maurice, évêque de Porto [2].

4 mai 1100.

Paschalis episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, sive filiis, episcopis, clericis, proceribus, militibus et omni populo militiæ Christianæ in Asia triumphantis, salutem et apostolicam benedictionem.

Quod per prophetam populo suo Dominus pollicetur, impletum in vobis cognoscimus : « Inhabitabo, inquit, in eis et inambulabo cum eis (II, Cor. VI), quia per fidem in vestris pectoribus habitat, et per operationem ita inambulabat, ut patenter in vobis inimicos suos expugnasse videatur. Renovavit enim Dominus antiqua miracula, ut in uno mille, et in duobus decem millia persequeretur, et his Ecclesiæ armis, sacerdotalium precum tubis, inimicarum urbium mœnia aperiret. Illud vero quanti gaudii, quam potentis miraculi æstimatis, quod sacrosancti lateris sanguine cruentam Lanceam, et vivificæ crucis partem vestris oculis revelavit, vestris

1. Καλὸ Φραγκία ἔξει κοντάρι Χριστοῦ.

2. *Archives de l'Orient latin.* t. I, p. 211.

tractandam manibus obtulit! Quantas super his Redemptori nostro gratias debeamus, nec humanus animus opinatur, nec lingua prævalet enarrare. Videmus enim Christianæ fidei hostes, Christiani populi oppressores, per divinam misericordiam manu vestra partim contritos, partim e diu possessis regionibus effugatos; videmus Orientalem Ecclesiam, post longa captivitatis tempora, magna ex parte ad antiquam libertatis gloriam rediisse. Dicendum igitur ore, dicendum corde : « Gloria in altissimis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis (Luc. II). » Orationi etiam et vigiliis insistendum, ut quod cœpit adimpleat, et manus vestras, quas hostium suorum sanguine consecravit, immaculatas usque ad finem, affluentes firma pietate custodiat.

Quapropter agite, filii in Christo desideratissimi, rememoramini quanta pro amore Domini reliqueritis, quanta pro fratrum salute et ereptione pericula subieritis : patriam, domos, parentes posthabuistis, vosmetipsos exsilio addixistis, morti opposuistis; curate nunc ad meliora semper tendere, pacem cum omnibus conservate, ut possitis ad æternam pacem Domini misericordia pervenire. Plurima vobis significare per chartam et atramentum supersedemus, quoniam ex apostolicæ sedis gremio charissimum fratrem Mauritium Portuensem episcopum destinamus, ut qui per beati Petri vicarium, sanctæ in Christo memoriæ prædecessorem nostrum Urbanum, tanti peregrinationem itineris assumpsistis, beati Petri solatiis semper abundetis; et quem fundamentum tanti operis habuistis, ipsum quoque ad finem caput in fide et obedientia teneatis. Vices etiam nostras eidem fratri Mauritio et episcopo commisimus, ut eum in omnibus reverenter excipere, audire, et per ipsum nobis, imo beato Petro, obsequi debeatis. Cui nimirum in præceptis dedimus, ut Ecclesiæ, quam per vos Dominus liberavit, sed liberaturus est, ordinationi vigilanter immineat; quæ si minus canonicis regulis apta repererit, corrigat; et in eisdem, cum vestro auxilio plantanda plantet, ædificanda ædificet. Hortamur itaque, hortantesque præcipimus, ut ei, tanquam personam nostram præferenti, in omnibus obedire curetis. Omnipotens

Dominus et velle et posse in vobis tribuat, ut quæ eo auctore facienda cognoscitis, ipso adjuvante, impleatis. Ipse vos ab omnibus peccatis absolvat, et exsilio vestro patriam æternam tribuat.

Datum Romæ, quarto nonas maii, indictionis octavæ, per manum Joannis Diaconi.

[Paschalis II papæ *Epistolæ et privilegia*, ap. *Patrol. lat.*, t. CLXIII, pp. 42-43.]

19.

1098.

C. c. — Qui rumor ubi Raimundi auribus est illapsus, statim, concione habita, Petrus ad Petri basilicam vocatur : locum rogatus, sicut finxerat, post altare significat, fodere monet; utque pondus verba habeant, vultum etiam fingit. Foditur ergo, nec proficitur : suffossa humus nequit reddere quod nec commissum fuerat, nec acceptum. Habebat autem ipse clam apud se cuspidis Arabicæ ferrum, de cujus inventione fortuita materiam fallendi sibi assumpserat. Scabram quippe intuitus, exesam, annosam, usui nostro forma et quantitate dissimilem, auspicatus est illico hinc fidem novis figmentis adhæsuram. Nactus ergo fallendi tempus, ligone arrepto, fossam insilit, conversusque ad angulum : « Hic, inquit, fodiendum est, hic latet quod quærimus, hinc exibit. » Tunc sæpius sæpiusque ictum multiplicans, demissam fraudulenter a se Lanceam fossorio illidit : cooperata est dolis umbra, umbræ populus frequens, frequentiæ loci angustia.

C. ci. — Ceterum ubi ferrum ferro illisum tinniit, aures simplicium arrectas idem fraudis commentor, sublata Lancea, his implevit : « Ecce, ecce, quod cœlum promisit, quod tellus conservavit, apostolus revelavit, oratio populi contriti impetravit. » Vix hæc fatum, foras extrahunt, hymnis et canticis Lanceam prosequuntur, muneribus donant, auro involvunt et palliis.

[Radulphi Cadomensis *Gesta Tancredi Siciliæ regis in expeditione Hierosolymitana*, ap. *Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 677.]

20.

1098.

Accidit autem, postquam civitas capta est, a quodam homine Lanceam unam inveniri, quam in ecclesia beati Petri apostoli fossa humo repertam, asseverabat esse illam de qua Longinus in latere dextro Christum, secundum Scripturas, pupugit. Aiebat enim hoc a sancto Andrea apostolo revelatum [fuisse. Et quum sic inventa fuisset, et episcopo Podiensi atque Raimundo comiti hoc ipse intimasset, id episcopus falsum esse putavit, comes vero verum speravit. Sed quum omnis populus, hoc audito exultans, Deum proinde glorificasset, et per centum fere dies ab omnibus in veneratione magna haberetur, et a comite Raimundo, qui eam custodiebat, gloriose tractaretur, contigit multos de clero ac populo hæsitare quod non esset illa dominica Lancea, sed ab homine illo stolido altera erat fallaciter inventa. Quapropter, concilio inito et jejunio triduano a cunctis statuto et facto, cum supplicatione precum ad Deum, quum lignorum struem in medio campo ante oppidum Archas succendissent, octavo mense post Antiochiam captam, benedictione judiciali super ipsum ignem ab episcopis facta, inventor Lanceæ per medium rogi flammantis, sicut ipse pro affirmanda veritate sua fieri poposcerat, ultro celeriter transmeavit. Quo transito, illum hominem de flammis exeuntem, tanquam reum in cute crematum conspexerunt, et in interioris corporis parte læsum morte intellexerunt. Quod etiam rei exitus declaravit, quum die duodecimo ipso angore cauteriatus obiit. Et quia ob honorem et amorem Dei, omnes Lanceam illam venerati fuerant, hoc judicio sic peracto, contristati valde, remanserunt increduli, qui prius exstiterant hujus rei creduli. Comes tamen Raimundus diu eam postea servavit.

(*Variante :* Comes tamen Raimundus tandiu eam servavit, donec eam, nescio quo eventu, perdidit, p. 345, n.)

[Fulcherii Carnotensis *Gesta peregrinantium Francorum cum armis Iherusalem pergentium*, ap. *Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 344.]

21.

1098.

C. xviii. — Inter hæc etiam contigit a quodam unam inveniri Lanceam, defossam sub pavimento basilicæ Beati Petri apostoli, quæ in Antiochia a priscis temporibus immensæ magnitudinis et opere miro fabricata est, eamque de qua Longinus latus Christi perforavit esse asserebat, adjiciens quod a sancto Andrea apostolo illi per visum revelatum foret; et trina ejusdem apostoli ammonitione contigisse ut Lanceam sic in pavimento defossam inveniret. Quod quidem tunc gloriose et magnifice a populo in signum victoriæ acceptum est. Nec multo post, prælium contra hostes inire omnes postulaverunt.

[*Gesta Francorum Iherusalem expugnantium,* ap. *Hist. occident. des Croisades*, t. III, p. 502.]

1099.

C. xxvi. — Orta est etiam in obsidione hac [Archas] contentio de Lancea, quæ inventa fuerat sub pavimento ecclesiæ, in Antiochia civitate. Dicebant enim quidam non esse illam qua Longinus latus Salvatoris penetraverat, quoniam eam Constantinopolim dimiserant. Comes vero Raimundus, qui eam in magna veneratione habebat, et in cujus custodia tenebatur, ipsam esse asserebat. Episcopus vero Barensis, qui in expeditione tunc erat, aliique plures, quod ipsa esset non existimantes, adjudicaverunt ut is qui eam invenerat fidem faceret populo Dei. Facto igitur triduano jejunio, in accensa strue lignorum inventor Lanceæ ultro se injecit, et per medium flammæ vibrantis rogum nudus pertransiit, et vix inde exiit, combustusque est; nec postea quindecim diebus supervixit, sed duodecimo die, dolore ignis correptus obiit, et sic omni errore ablato, populus eam ultra venerari cessavit.

[*Ibid.*, p. 507.]

22.

1105. — *Charta Baldrici Tornacensis atque Noviomensis episc. fundationem S. Andreæ Brugensis approbantis.*

Ego Baldricus Tornacensium atque Noviomensium episcopus, omnibus in æternum gaudere. Nulli pene fidelium in universo orbe terrarum constat esse incognitum, Robertum juniorem Flandrensium marchionem, in Jerosolymitano exercitu, præ cæteris omnibus ducem et signiferum Christianorum extitisse, et ad laudem et gloriam nominis Christi contra paganos fideliter et viriliter dimicasse. Hic cum per varia bellorum pericula Antiochiam pervenisset, et inibi una cum cæteris Christi fidelibus ab innumerabili supervenientium paganorum multitudine obsessus fuisset, Divini Spiritus inflammatus igne et B. Andreæ apostoli succensus amore (per ipsum enim visitavit, ut aiunt, et liberavit eos Dominus), vovit ilico in quodam monasterio, prope Brugis sito, in honore ejusdem apostoli consecrato, in ipsius veneratione monachos se instituram. Cognito itaque ejusmodi votum absque nostro assensu se adimplere non posse, conjugi suæ Clementiæ comitissæ legatos direxit, et litteras continentes, ut sua ex parte pastoralitatis nostræ providentiam consuleret, et altare supradicti monasterii a nobis (ad nostram enim diœcesim pertinebat) postularet, in quo monachos constituere posset. Audita igitur prædicti militis Christi Roberti Flandrensium marchionis, viri sui legatione, comitissa Clementia præsentiam nostram adiit, et ad complendam viri sui voluntatem, altare de Betferkerca (hoc enim nomen prædicti loci antiquitus dicebatur) devote postulavit. Cujus devotionem considerans, supradicto altari jus libertatis condonavi, ea conditione quod monachi inibi constituantur. His ita peractis, postquam prædictus comes Robertus rediit, me annuente, supradictum locum abbati Affligemensis ecclesiæ ea lege commendavit, ut monachos ex cœnobio suo inibi constitueret, et secundum incrementum exterioris substantiæ, monachorum quoque numerum suppleret, et regimen loci ipsius tam ipse, quam

posteri ejus, perpetuo jure obtinerent. Signum Baldrici episcopi. S. Lamberti archidiac. S. Desiderii dec. S. Bertulphi præp. S. Conradi. etc. Actum Brugis anno M. C.V., indict. XIII, regnante rege Philippo, episcopante domino Baldrico, Roberto juniore principante cum uxore sua Clementia.

[*Gallia Christiana*, t. V, *Instrumenta*, p. 355.]

23.

... Quum vero Petrus morte perurgeretur apud obsidionem Archados, advocavit comitem, et dixit ei : « Quum veneris in « Iherusalem, fac ut exercitus postulet Deum quatinus vitam « tuam prolonget et continuet, et Deus prolongabit eam tan- « tumdem quantum vixisti. Tu autem, quum reversus fueris, « prope quinque leugas ecclesiam sancti Trophimi Lanceam « Domini pones, et ecclesiam ibi fabricari facies; et fiet ibi « moneta, quam tu jurabis ne falsa fiat; sed neque aliud ali- « quid falsum ibi fieri permittes. Vocabitur ille locus Mons « Gaudii; et fient hæc infra Provinciam. Etenim beatus Petrus « Trophimo discipulo suo promisit quod Lanceam Domini ei « mitteret. »

[Raimundi de Aguilers *Histor. Franc.*, p. 264.]

24.

Regum Francorum unus quum somnium somniasset, aperuerunt in ecclesia Kosinæ locum, quo clavos ejus crucis, cui Dominus noster affixus erat, invenerunt : e quibus postquam Crucem et Lanceæ cuspidem procuderant, contra Turcos egressi, adjuvante Deo, victoriam reportarunt et terram occisis repleverunt.

[Gregorii Abulpharagii, sive Bar Hebræi *Chronicon Syriacum*, ed. Jacobus Bruns, Lipsiæ, Bohemius, 1789, in-4°, p. 287.]

25.

Hæc tanti pretii framea [lancea], anno progeniti Verbi millesimo nonagesimo octavo, divina revelatione Antiochiæ

reperta in arca marmorea et vexillo præfixa, innumera ethnicorum ad internecionem prostravit millia.

[Theofridi Epternacensis *Flores epitaphii sanctorum*, lib. IV, c. III, ap. *Patrol. lat.*, t. CLVII, p. 394.]

26.

1420

Sigismundus enim Imperator et Bohemiæ rex, eas securitatis gratia Normbergam, Urbem tunc Catholicæ Religionis observantissimam, anno 1420 transtulit, et pecuniis in sumptus belli, quod contra Bohemos parabat egens, Normbergensibus pro 50 florenorum millibus, anno sequenti oppignoravit.

[Pessina de Czechorod (T.-J.), *Phosphorus septicornis*, Pragæ, Dobroslavina, 1673, in-4°, p. 405.]

27.

Bulle de Martin V autorisant la translation des insignes de l'empire de Bohême à Nuremberg. — 1424.

Ad perpetuam rei memoriam. Quemadmodum magnis debemus laudibus, magnisque commendare præconiis, ea magnorum principum vota quæ in divini nominis amorem feruntur, et opere postmodum sequente certum deducuntur in actum, ita quoque operæ pretium est præclaris atque salutaribus illorum devotionis et fidei gratulari operibus, quibus præsertim Dei lætificare student Ecclesiam, et saluti tranquillitatique subditorum sibi laudabiliter prospicere populorum. Ex devota siquidem charissimi in Christo filii nostri Sigismundi Romanorum et Ungariæ regis illustris insinuatione, nobis nuper innotuit, quod cum magna pars vivificæ Crucis, in qua Salvator noster Iesus Christus, pro generis humani salute pendere voluit, Lancea quoque qua latus ejus miles aperuit, Clavus unus, quo manus ipsius eidem Cruci affixa extitit, particula Præsepis, in quo Salvator ipse natus, positus fuerat, Brachium sanctæ Annæ et particulæ quædam catenarum sanctorum Petri et Pauli, atque Joannis Apostolorum,

Tunica sancti Joannis evangelistæ, deus unus beati Joannis Baptistæ, Gladius sancti Mauritii, nec non Gladius magnifici Caroli imperatoris, ei angelica, ut dicitur, manu porrectus, corona quoque, necnon sceptrum et pomum, ac singula indumenta imperalia ejusdem magnifici Caroli, intra regnum Bohemiæ consisterent. Rex ipse considerans efferatam nimium plurimorum etiam potentium, dicti regni, nunc a veritate Catholicæ fidei, proh dolor, deviantium, in sancta [insaniam] insitam plerumque ibidem debachari; recensensque attentius, quod cum nonnunquam anteactis temporibus, reliquias et insignia ipsa per nonnullos contra imperiale beneplacitum detineri contigisset, magnæ pro illorum recuperatione, miserabilesque strages et sanguinis effusiones secutæ fuerant: volensque tanquam princeps prudentissimus, in posterum particularia præcaveri, ac de idoneo ad perpetuam reliquiarum et insigniorum prædictorum custodiam habendo loco sollicitus, ejus in animo cunctis imperialibus civitatibus et locis Alamaniæ, et prosperitati, multoque ad illos directe reflexu, tandem considerans, quod imperialis, ut ejus verbis utamur, civitas Nurenbergensis, Bambergensis diœcesis, præ cæteris illarum partium imperialibus civitatibus, oppidis atque locis potens, insignis et famosa, ecclesiastico decore conspicua, Christianæ fidei devotissimis etiam utriusque sexus zelatoribus præpollens, in regendæ rei publicæ politia singulari prudentia juris ornata, ac Domino ipsi Regi ex omni parte commodior existeret, reliquias et insignia ipsa ad civitatem eandem cum debita veneratione transferens, ea ibidem ad Dei laudem et sacri decorem Imperii reponenda providit atque decrevit perpetuo conservanda. Quare pro parte dicti Regis nobis fuit humiliter supplicatum, ut translationem et repositionem hujusmodi gratas habere, nec non super eo, quod de cætero Reliquiæ et insignia ipsa ad eandem civitatem non valeant, providere de benignitate apostolica dignaremur.

Nos igitur tam pium tamque laudabile Regis opus in hac parte plurimum commendantes, hujusmodi supplicationibus inclinati, translationem et repositionem præmissas, ratas et gratas habentes, et auctoritate apostolica confirmamus, et

etiam approbamus, statuentes nihilominus irrefragabiliter et etiam ordinantes quod amodo Reliquiæ et insignia ipsa in eadem civitate perpetuo venerabiliter conserventur : ita quod omnimodæ personæ, seu communitati vel congregationi aut potestati cuilibet, reliquias et insignia ipsa extra dictam civitatem, nisi forsitan, quod Deus avertat, contingeret populum illius a fide deviare Catholica, nequaquam liceat exportare vel extrahere, aut alias alienare quoquo modo. Quod si forte, quod absit, a quoquam quavis occasione præsumptum vel quomodo libet attentatum extiterit, præsumptores et attentatores hujusmodi cujuscunque dignitatis, status, aut conditionis existant, etiamsi patriarchali, regali, aut alia quavis ecclesiastica vel mundana præfulgeant dignitate, excommunicationis sententiam incurrrant ipso facto, a qua non possint, nisi prius Reliquiis et insigniis ipsis eidem civitati restitutis, præterquam in mortis articulo constituti, absolutionis beneficium obtinere.

Sane, ut tam pretiosa tamque veneranda insignia, pro suæ exigentia dignitatis in hoc ad hoc congruo loco debita cum veneratione serventur, et servata lætificent ad illorum spectamen confluentes, volumus ac etiam ordinamus, quod Reliquiæ et insignia ipsa in ecclesia Sancti Spiritus Novi Hospitalis dictæ civitatis venerabiliter collocentur, et etiam conserventur; quodque nihilominus liceat dilectis filiis, Magistro civium et consulibus dictæ civitatis, præsentibus et futuris, unum singulis annis, in medio circuli ejusdem civitatis, vel alio ad hoc intra eam convenientiore loco, tabernaculum erigere, in quo Reliquiæ et insignia ipsa populo ostendantur et in eo etiam, si tunc locus ille generali esset interdicto, etiam apostolica auctoritate promulgato suppositus, horas canonicas a primis vesperis, usque ad secundas vesperas die dictæ monstrationis inclusive, nec non missam etiam alta voce decantare liceat : statuentes præterea, ut ostensio ipsa feria sexta post octavas festivitatis Dominicæ Resurrectionis, annis singulis fiat, quemadmodum est hactenus fieri consuetum; ita tamen, quod si forsan alia die Reliquiæ ipsæ quavis de causa fuerint ostendendæ, hoc non in tabernaculo, sed in

ecclesia, in qua fuerint repositæ, fieri liceat, et extraordinariis ostensionibus hujusmodi, debita exhibeatur veneratio et condigna reverentia observetur.

Porro ut ob Reliquiarum prædictarum venerationem confluentibus spiritualium non desint munera gratiarum, Nos, cupientes omnes illos qui ad hoc devote confluxerint, spiritualium refovere muneribus gratiarum, omnes indulgentias et peccatorum remissiones, per Romanos pontifices, prædecessores nostros, interessentibus ostensioni Reliquiarum hujusmodi, aut in Missa, aut singulis horis canonicis solemniter de «*Armis Christi*» in illis partibus institutis, in provincia Romanorum Regis, pro tempore existentis, seu alias quomodolibet hactenus concessas, auctoritate prædicta, ex certa scientia, innovamus, et etiam confirmamus, ac quo ad illos, qui annuæ ostensioni ac Missæ et horis canonicis hujusmodi, in dicta civitate, etiam absente dicto Rege, interfuerint vere pœnitentes et confessi, extendimus ac eis prorsus cedere volumus per præsentes. Et insuper Dei omnipotentis misericordia et beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, prædictorum auctoritate confisi, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui annuæ ostensioni Reliquiarum hujusmodi, devoti interfuerint, septem annos et totidem quadragenas, illis vero qui in Nativitate Domini nostri Jesu Christi et Parasceves, ac Exaltationis sanctæ Crucis et Nativitatis sancti Joannis Baptistæ, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum et sancti Johannis Evangelistæ, ac sanctorum Annæ et Mauritii prædictorum, nec non ostensionis Reliquiarum hujusmodi et dedicationis ecclesiæ seu capellæ, in qua Reliquias ipsas conservari continget, festivitatibus, ecclesiam seu capellam hujusmodi devote visitaverint, singulis diebus, videlicet festivitatum prædictarum, tres annos et totidem quadragenas de injunctis eis pœnitentiis, misericorditer relaxamus.

Cæterum, ut Christi fidelium ad præmissa confluentium, facilius valeat animarum provideri saluti, dilectis filiis Clero dictæ civitatis, presbyteros idoneos seculares sive religiosos, ex seipsis vel aliis, sub competente numero, juxta confluentium multitudinem moderando, annis singulis eligendi et

deputandi, qui ab hujusmodi primis vesperis usque ad secundas vesperas, die annuæ ostensionis dictarum Reliquiarum inclusive, quorumvis eis confiteri volentium confessiones audire, et pro commissis, dum tamen talia non fuerint, propter quæ sedes Apostolica sit merito consulenda, salutares illis pœnitentias injungere, etiam Apostolica auctoritate valeant, plenam et liberam tenore præsentium concedimus potestatem. Volentes etiam, quod indulgentiæ per nos, ut præfertur, tam confirmatæ, quam concessæ, tractu temporis non exspirent. Nulli ergo, etc. nostræ confirmationis, adprobationis, statuti, ordinationis, innovationis, extensionis, relaxationis, concessionis et voluntatis infringere etc. Si quis etc. Datum Romæ, apud Sanctos Apostolos, [pridie] secundo Kalen. Januarii, anno octavo.

[Ap. Gretserus, *Syntagma de S. R. Imperii*, Ingolstadii, E. Angermaria, 1618, pet. in-4°, pp. 26-34.]

28.

Et eodem anno (MCCCL), Carolus imperator prædictus, de Nurenburg in suam civitatem Pragensem transtulit Lanceam, qua latus Domini nostri J. C. fuit apertum et transfixum, simul et bracchium dextrum sanctæ Crucis, cum Clavo Domini, Mensa Christi, quam habuit in Cœna, gladium Caroli Magni quem recepit ab Angelo, necnon alias reliquias plurimas. Qui Carolus etiam a rege Franciæ obtinuit spinam unam de Corona Domini. Unde promeruit a papa Innocentio VI (alias Gregorio XI) festum fieri per totum regnum Almanniæ de Corona et Clavis Domini, quod celebratur feria sexta post octavam Paschæ cum proprio cantu et officio divino.

[*Rerum familiarumque Belgicarum Chronicon Magnum*, ap. Pistorius (Joh.), (1654), p. 304.]

29.

Transport de la sainte Lance à Prague. — 1350.

Nos Ludovicus, Dei gratia Marchio Brandeburg. et Luzi-

censis, S. Rom. Imp. Supremus Camerarius, Comes Palatinus ad Rhenum, Dux Bavariæ et Carinthiæ, Comes Tyrol. et Goriciensis, Supremus Advocatus Basilicarum Aquileg. Trident. et Brixiæ. Affirmanus et palam facimus his litteris, quod pro nobis et omnibus nostris Fratribus, die Veneris ante *Judica,* dum hæ datæ sunt, Serenissimo Principi et Illustrissimo D. nostro, D. Carolo Romanorum Regi semper Augusto, et Regi Bohemiæ fideliter et in veritate, Reliquias Sacri Imperii, una cum aliis adjunctis Cimeliis: nimirum, unam auream crucem, pretiosis lapidibus et unionibus ornatam, integram et inviolatam, et in qua cruce est Lancea unà cum Clavo Domini nostri; in illa est etiam pars sanctæ Crucis, unus dens s. Joannis Baptistæ in crystallo et s. Annæ brachium; adsunt quoque speciatim duo gladii, unus s. Mauritii, et alter s. Caroli, in deauratis vaginis; adest etiam singulariter integra et inviolata, præfati s. imp. Caroli, aurea corona cum arcu et cruce, pertinentia ad illam, texta de variis pretiosis lapidibus et auro, in qua singulariter pretiosus est lapis intextus, qui vocatur Candidus. Adest quoque candida toga s. Caroli, in manicis contexta lapidibus et unionibus; et unum pallium s. Caroli, cum duobus leonibus, contextum ex auro, lapidibus et unionibus; adest etiam aureum pomum, unà cum aurea cruce s. Caroli, et ambæ ejus chirotecæ cum lapidibus, unionibus et auro; et argenteum sceptrum. Adest etiam grandis annulus cum ingenti pyropo, quatuor zaphyris et quatuor unionibus, quod eo devenit ab uno Duce Brunsvicensi; adest etiam alter annulus cum uno pyropo, et tria aurea calcaria. Etiam adest unum deauratum pomum cum una cruce, et deaurato sceptro, unum thuribulum aureum, duæ bene candidæ partes ceræ et unum calefactivum pomum; adest etiam cærulea toga contexta in manicis auro et unionibus et alia phœnicea toga cum nigris aquilis, et unus globus, duæ chirotecæ et duo calcei ejusdem coloris; adest etiam una stola contexta auro, lapidibus et unionibus et altera simplex stola; adest etiam unum deauratum scrinium, in quo est unum instrumentum seu testimonium, et una crystallus cum reliquiis, et una aurea vacua crucula; hæc proprie spectabat ad piæ memoriæ nostrum

charum Dominum et Patrem Imperatorem Ludovicum; complete, sine diminutione et permutatione tradiderimus, in omni ea mensura, prout nobis eas præfatas Reliquias, noster piæ memoriæ charus Dominus et Parens Ludovicus reliquit; et hoc sumimus ad juramentum et homagium, quod sacro Romano Imperio præstitimus, cum attestatione harum; quæ datæ sunt Monachii, post Christum natum, anno 1350, die Veneris, ante *Judica*.

[Pessina de Czechorod (T.-J.), *Phosphorus septicornis*, Praguæ, Dobroslavina, 1673, in-4°, pp. 403-404.]

30

Reçu des envoyés qui déposent à Prague les insignes de l'Empire.

1350.

Wir Carl von Gottes Gnaden, Römischer König, zu allen Zeiten Mehrer des Reichs und König zu Böheim, verjehen offentlichen allen den die diesen Brieff sehen oder hörend lesen dass der Hochgeborne Ludwig Margraff zu Brandenburg und zu Lusitz, des h. Rom. Reichs oberster Kammerer, Pfaltz=Graff zu Ryne und Hertzog zu Beyern und in Kerndten, Graff zu Tyrol und zu Gortz, und Vogt der Gottes = Hauser Agley, Trient und Breussen, vor sich und alle seine Brüder, auff den Freytag vor *Iudica*, und als einem Römischen Könige und seinem rechten Herrn, das Heiligthumb und die Kleinodt des Heil. Reichs : Das ist bey Nahmen, ein gülden Creutz, geziert mit edlem Gesteine und feine Perlin, gantz und unverruckt und in demselben Creutz ist das Sper und ein Nagel unsers Herrn, auch ist darinnen ein Stück des heiligen Creutzes, ein Zahn s. Johannes des Tauffers in einem Kristall, und s. Annen Arm : Auch sind da besondere zwey Schwerdt, das eine s. Mauricien, und das ander s. Carls, mit vergülten Scheiden : Auch ist da unverruckt dess ehegenannten heiligen Keyser Carls gülden Krone, mit dem Bogen und Creutz die darauff gehören, gewirckt von mancherley

Edelgesteine, darinne ist besonder geworcht ein Edelstein den man nennet den Weisen : Auch ist da ein weisser Rock s. Carls an den Armen geworcht mit Edelgesteine und mit Perlin : und ein roter Mantel s. Carls mit zweyen Löuwen, geworcht von gutem Gesteine, Perlin und Golde : Auch ist da ein gülden Apffel mit einem gülden Creutze s. Carls, und zween seiner Handschuh mit Gesteine, mit Perlin und mit Golde : und ein Silbern Sceptrum : Auch ist da ein gross Fingerlein mit einem grossen Rubin, vier grossen Saphieren, und vier Perlin, das ist darkommen von einem hertzogen von Brunschweig : Auch ist da ein ander Fingerlin mit einem Rubin, und den gülden Sporn : Auch ist da ein übergülter Apffel mit einem Creutze, und ein übergült Sceptrum, ein gülden Rauchfass, zwey senewel stück Wachs, und ein Werin Apffel : Auch ist da ein blawer Rock, geworcht an den Armen mit Gold und mit Perlin, und ein ander braun Rock mit schwartzen Adelern, und ein Gugil, zween Handschuch, und zween Schue, derselben Farbe : Auch ist da ein Stole, geworcht mit Golde, gutem Gesteine und mit Perlin, und ein ander Stole ohne Gesteine : Auch ist da ein übergültes Schrinel, darinne ist ein Monstranzie und ein Kristall mit Heiligthumb, und ein gulden lediges Creutze, gantzlich ingrantwort hat in solcher Zahl, als davor geschrieben stehet. Und das verjehen wir darumb, ob wir abgingen von Gottes Gewalt, dass ein künfftig Römischer König oder Keyser, Unser Nachkommen gantzlich und bescheidenlich wissen mogen, was er an unsern Erben und Nachkommen Königen zu Böheim heischen oder fordern solle, als hievor geschrieben stehet. Dess haben wir zu Urkundt und zu mehrer Sicherheit diesen Brieff geben dem obgemeldten Ludwig, Unserm lieben Fürsten und Oheim, seinem Brüdern, und unsern Nachkommen Römischen Königen oder Keysern versigelt mit unserm königlichen Insigel, der geben ist zu München, an dem obgenannten Freytag vor *Judica* nach Christus Geburt 1350 Jahr, in dem vierdten Jahr unserer Reiche.

[Lünig, *Des Teutschen Reichs-Archivs Pars specialis*, Leipzig, F. Lanckischens Erben, 1710-1722, in-f°, t. V, 1° pagin. p. 5.]

31

Bref d'Innocent VI pour la fête de la sainte Lance d'Allemagne et pour l'office demandé par Charles IV (1353).

Innocentius episcopus Servus Servorum Dei, venerabilibus fratribus universis Archiepiscopis et Episcopis per Alamaniam et Bohemiam constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. In Redemptoris nostri Domini Iesu Christi per quem salvati et liberati sumus, sacratissima passione sic nos gloriari oportet, ut ipsius passionis cuncta mysteria dinumerantes et imitantes, in singulis etiam ejus salutaribus instrumentis et fructibus gloriemur. Inter quæ illud celebriter memorandum est, quod ipse Salvator, emisso in cruce jam spiritu, sustinuit perforari lancea latus suum, ut inde sanguinis et aquæ profluentibus undis formaretur unica et immaculata, ac virgo sancta mater Ecclesia sponsa sua. O beatissima ipsius sacri lateris apertura, unde nobis tot et tanta divinæ pietatis dona fluxerunt, hinc siquidem nostræ redemptionis pretium, hinc ablutionis et regenerationis lavacrum, hinc ipsius Ecclesiæ sacramenta suscepimus. O felix Lancea, quæ tot bona nobis efficere et ad tanti triumphi gloriam meruit superaddi; hæc Lancea latus ipsum aperiendo sanctissimum, januas nobis regni cœlestis aperuit; hæc vulnerando jam mortuum, vulnera nostra sanavit, vitamque nobis reddidit et salutem. Hæc innoxium transfigendo, illius sanguine culpas nostras abstersit, et demum eisdem undis sacratissimis irrigavit, cæcitatis nostræ tenebras sustulit, et nos ipsius divinæ pietatis fluviis inundavit. Illique etiam dulces Clavi, cum quibus ipse Salvator eidem Cruci fuit affixus, quique non solum ejus immaculato respergi sanguine, et molem ferre tanti ponderis meruerunt, sed et nos etiam per ipsorum salutiferas plagas dulcedinem tantam ipsius divinæ charitatis accepimus, ut manus nostræ a peccati solutæ nexibus, pedesque nostri a mortis laqueo fuerint liberati, sunt devotissime recolendi. Quid enim vulnere et plagis hujusmodi sanctius, quid

eis salubrius, ex quibus salus nostra processit et in quibus assidue se curare possunt animæ devotorum?

Licet ergo Lancea et Clavi prædicti, aliaque ipsius passionis salutifera instrumenta, sint a Christi fidelibus ubilibet veneranda et de ipsa etiam passione, in eadem ecclesia, solennia annis singulis officia celebrentur et fiant, dignum tamen et conveniens reputamus, si de ipsius passionis specialibus instrumentis et præsertim in partibus, in quibus instrumenta ipsa dicuntur haberi, solenne ac speciale festum celebretur ac fiat, nosque illos Christi fideles, qui aliqua ex instrumentis ipsis habere se gaudent, in eorum devotione divinis officiis atque muneribus spiritualiter foveamus.

Sane pro parte carissimi in Christo filii nostri Caroli Romanorum et Bohemiæ Regis illustris, nobis nuper exposito, quod ipse inter sacras reliquias, quæ *Imperiales* vulgariter nuncupantur, quæque tanquam preciosissimus Imperii Romani thesaurus consueverunt per Romanum Regem seu Imperatorem, qui est pro tempore, conservari ac ferventissime honorari, habet in sua custodia prædictam Lanceam sacratissimam, necnon unum ex Clavis prædictis, prout prædecessores sui claræ memoriæ catholici Romanorum Reges seu Imperatores etiam habuerunt, et quod ad ipsas reliquias, habetur in illis partibus magna devotio et concursus etiam populorum et per eundem Regem velut catholicum principem, zelo devotionis accensum, nobis humiliter supplicato, ut de ipsis Lancea et Clavis, tam pro eorum veneratione majori, quam pro Romani imperii favore et honore præcipue festum in Alamaniæ et Bohemiæ partibus perpetuo celebrari statuere ac præcipere dignaremur.

Nos itaque cupientes, quod ipsi Lancea atque Clavi prædicti, in partibus maxime in quibus habentur et conservantur, tanto ab ipsis Christi fidelibus devotius venerarentur, quanto pro ipsis celebriorem Altissimo cultum viderint exhiberi, devotis quoque ejusdem Regis supplicationibus inclinati, Apostolica auctoritate statuendum duximus et etiam ordinandum, quod ad ipsius Salvatoris nostri laudem et gloriam, de præmissis Lancea et Clavis et sub eorum vocabulo proprium

festum, cum speciali officio, per aliquos præclaros Catholicos et alios divinæ paginæ peritos, quos idem Rex ad hoc eligendos ducet, ordinando, sexta feria post Octavas Resurrectionis Dominicæ, annis singulis a Christi fidelibus, in eisdem Alamaniæ et Bohemiæ partibus perpetuo solenniter celebretur; et ut fideles Christi ad venerationem ipsorum Lanceæ et Clavorum ferventius animentur, atque ad Ecclesiam vel Capellam in qua fuerint et ad celebrationem festi et officii prædictorum, libentius confluant, quo ibidem uberius dono cœlestis gratiæ conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum apostolorum Petri et Pauli, ejus auctoritate confisi, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui in die festi hujusmodi ipsam Ecclesiam vel Capellam, in qua tunc Lancea et Clavus ipsi fuerint, ut præfertur, devote visitaverint, annuatim, tres annos et tres quadragenas, singulis videlicet ipsius festi diebus, quibus Ecclesiam ipsam vel Capellam visitaverint, eis vero, qui eadem die in missa et singulis horis canonicis ubicunque in præsentia dicti Regis et successorum suorum catholicorum Romanorum Regum seu Imperatorum, qui pro tempore fuerint, divinis intererunt, tam in missa quam in singulis horis eisdem, centum dies in qualibet videlicet missa et singulis horis eisdem quibus in præsentia Regis, vel successorum suorum prædictorum divinis ipsis intererunt ut præfertur, de injunctis eis pœnitentiis duximus misericorditer relaxandos.

Quocirca Universitatem vestram monemus et hortamur in Domino, per Apostolica vobis scripta mandantes, quatenus singuli vestrum præmissa, cum ad notitiam vestram pervenerint, in singulis vestris civitatibus et diœcesibus, per vos vel alios, ubi et quando vobis expedire videbitur, solenniter publicare curetis: dictumque festum, præfata die, annis singulis, ut præmittitur, celebretis et faciatis ab aliis celebrari. Datum Avenione, Id. Febr. Pontificatus nostri anno secundo.

[Ap. Gretserus, *Syntagma de S. R. Imperii*, p. 18.]

32

OFFICE DE LA SAINTE LANCE.

1

Hymnus in primis Vesperis.

Pange lingua gloriosæ
Lanceæ præconium,
Per quam nobis copiose
Sacrum fluxit lavacrum :
Passo Christo dolorose
Pro salute gentium.

Hasta nitet margaritis
Nimis coruscantibus,
Mucro gemmis infinitis
Sanguine vernantibus :
Muniamur armis istis,
Cœlis exclamantibus.

Dulcis hasta, latus Dei
Te replevit sanguine,
Dulcis mucro per cor Dei
Volvitur in flumine,
Sic salvantur omnes rei,
Tuto Dei munere.

Armat hasta viatores,
Ne frangantur tædio,
Mucro lavat peccatores,
In ferventi fluvio,
Roborantur bellatores,
Ne ruant in prælio.

Imperator splendor Patris
Cum Clavis et Lancea
Mundum purget a peccatis,
Pro sua clementia,
Salve tantæ pietatis
Infinita gratia.

Gloria et honor Deo,
In paschali gaudio,
Laus æterna sit pro eo
Quod gessit in Filio :
Fixa sit in corde meo,
Crux cum suo Domino.
Amen.

2

Hymnus ad completorium.

Æterna Christi munera
Nos satient perenniter,
Ejus Clavorum vulnera,
Inebrient nos jugiter.

Jesu nostra redemptio,
Pro tuis armis bellicis,
Te nostra laudat concio,
Hymnis et canticis.

Tu Christe nostrum gaudium,
De lanceato latere,
Da roris mellicidium
Ardenti corde sugere.

Sit Christo jubilatio,
Laus, gratiarum actio,
Armorum veneratio,
Sit nostra defensatio.
Amen.

3

Hymnus ad matutinum.

Paschali jubilo
Juncta sint gaudia,
Et cum præconio
Nova solennia,
In hoc tripudio
Sint in memoria,
Crux et Clavi et Lancea.

Crux apud inferos
Spoliat tartara,
Crux apud superos
Sanctis dat præmium,
Et super angelos
Transmittit Dominum,
Gaudent regna cœlestia.

Clavus dum figitur
In Dei manibus,
Et dum confoditur
In sacris pedibus
Corpus, sic frangitur,
Quod pro hominibus,
Magna funduntur flumina.

Lancea sæviens
In Dei corpore,
Et inde proferens
Aquam cum sanguine,
Mundum sanctificat
Tam sancto flumine,
Omnes ad aquas currite.

Te summa Deitas
Virgo magnificat,
Cœlum cum Angelis
Laudibus intonat,
Miranda genitrix,
Pro his te glorificat,
In sempiterna sæcula.
Amen.

4

Hymnus ad laudes.

Verbum supernum prodiens
Salvare quod perierat,
Clavis Cruce se muniens,
Complevit, ad quod venerat.

O gloriosa Lancea,
Timor et tremor dæmonum,
Regna pandis siderea,
Per vitæ sanctæ meritum.

De Clavorum stigmatibus
Emanat mundi pretium,
Præ cunctis aromatibus,
Fragrat odorem cœlicum.

In corde Christi mergitur
Mucro sole splendidior,
Fons vivus tunc exoritur,
Omni dulcore dulcior.

In sole frangit phialam
Furoris iracundiæ,
Dum miles figit Lanceam,
In corde Regis gloriæ.

Quæsumus auctor omnium
In hoc Paschali gaudio,
Per Clavorum suffragium
Floret nostra devotio.

Gloria tibi Domine,
Qui surrexisti a mortuis,
Redemptos tuo sanguine
Sertis ornas perpetuis.

5

Hymnus ad Primam.

Jam lucis orto sidere,
Dignare nos invisere,
Armis tuæ potentiæ,
Magne Deus clementiæ.

Christe redemptor omnium,
Da spiritale gaudium,
De armis tuis hodie,
Splendor æternæ gloriæ.

Clavi sanctarum manuum,
Ad opus ducant strenuum,
Resolvant noxam populi,
Iesu redemptor seculi.

Sacris infixus pedibus
Clavus, a nostris cordibus,
Extirpet omne vitium,
Rex Christe factor omnium.

Fons lanceati lateris,
Emundet sordes sceleris
Et irriget nos intime,
Æterne Rex altissime.

Tuis sacris vulneribus,
Et armis salutaribus,
Confer, Christe, in patria
Beata nobis gaudia.

Sit Christo jubilatio,
Laus, gratiarum actio,
Armorum veneratio,
Sit nobis defensatio.
Amen.

Ad tertiam repetuntur duæ primæ strophæ ex hymno ad primas Vesperas.

Ad sextam canitur tertia et quarta stropha ejusdem hymni. Nonæ denique servit ultima stropha cum doxologia.

6

Hymnus in secundis Vesperis.

Christus ascendens
Choros angelorum,
Pontifex factus,
Rex universorum,
Clavis affixus,
Hasta vulneratus,
Pertulit crucem.

Hastam vibravit
Tunc miles ad altum;
Ad Dei Verbum
Clavus cruentatum
Latus intravit,
Et compenetravit
Filio Dei.

Sanguis et aqua
Simul effluxerunt,
Undæ cruoris
Nos inflammaverunt :
Fontes aquarum
Cœlos turbaverunt,
Supra naturam.

Hasta nos armat
Ut non succumbamus,
Clavus nos firmat,
Et sic triumphamus,
Sanguis accendit,
Ut sic ardeamus
Igne divino.

Præstet hoc nobis
Gratia divina,
Conditor orbis,
Siderum regina,
Lanceam cujus
Angeli mirantur
Semper in cœlis.
Amen.

7.

Sequentia de Lancea Dominica. Ex missali Eystettensi.

Hodiernæ festum lucis,
Et solenne vitæ ducis,
Pro victrici Lancea.

Decantemus laudes ei,
Quem transfixit vice rei,
Hæc salutis framea.

Omnis utriusque sexus,
Te stringebat culpæ nexus,
Et mortis angustia.

Psalle illi, qui resolvit,
Culpæ pœnam pro te solvit,
Vitæ dans remedia.

Ave ferrum triumphale,
Intrans pectus tu vitale,
Cœli pandis ostia,

Fecundata tu cruore,
Felix hasta nos amore,
Per te fixi saucia.

Florens cruor, quem fuderunt
Artus Christi: quos foderunt
Clavorum fixoria.

Fusa per te ac rigata,
Et per Clavos solidata,
Nostra sint præcordia.

Placa Patrem majestatis,
Ut in ævum cum beatis,
Nos coronet gloria.

[Gretserus, *Syntagma de S. R. Imperii*, pp. 38-44. — Chevalier (Le Ch. U.), *Repertorium hymnologicum* (Louvain, *Analecta Bollandiana*, 1897, 2 vol. in-8°, n°° 604, 3212, 7944, 9275, 14444-6, 14598-9, 15483, 21406)].

8

Hymnus.

[Ex breviario Trevirensi.]

Principes et populi
Convenerunt temere
Gentiles increduli
Christum crucifixere.

Jesus nostra spes suavis
Matris ab uberibus
Est pro nobis fossus clavis
Palmis atque pedibus.

Exaltatus crucis ligno
Dum Christus occubuit,
Lanceatus, a maligno
Hoste nos eripuit. — Amen.

Balinghem (Ant.), *Parnassus Marianus,* Duaci, Bellerus, 1624, in-12, p. 578. — Chevalier (Le Chᵉ U.), *Repert. hymn.,* n° 15483.]

9

Hymnus.

De Clavis et Lancea.

Paschali jubilo sonent præconia,
Armorum Domini per quæ victoria
Venit Christicolis; sint in memoria
Crux et Clavi et Lancea.

Crux apud inferos spoliat tartara,
Lancea superis tribuit præmia,
Clavi consociant cœlos, et infima
Fletum mutant lætitia.

Clavus dum figitur in Dei manibus,
Et dum demergitur in sacris pedibus,
Hasta dum fodicat latus, hominibus
Manat gratiæ fluvius.

Lancea sæviens in Dei pectore,
Et inde proferens aquam cum sanguine,
Mundum lætificat impetus flumine;
Omnes ad aquas currite.

Te summa Deitas, cœlum magnificat,
Ordo Seraphicus laudibus insonat,
His noster pariter cœtus se misceat
Et in sæcula te canat. — Amen.

[Daniel (Adalbert), *Thesaurus hymnologicus*, Halle, Anton, 1841-1846, 5 vol. in-8°, t. II, p. 356. — Chevalier (Le Chᵉ U.), n° 14599.] [1]

33.

Epistola Adriani papæ ad domnum Carolum regem directa (Ann. Domini 777. Cod. Car. XLIX).

[Argumentum]. Revertentes ex Francia Philippus episcopus et Megistus archidiaconus nuntiant constantem Caroli amorem in Sanctam Sedem, eumdemque cum regina Hildegarde venturum Romam, ut Paschate adveniente, filium suum Pippinum recens natum, baptizari faceret, quem pontifex e sacro fonte susciperet. Cum autem non venisset, pontifex suum desiderium aperit se jungendi spiritali eo vinculo cum regibus. Deinde rerum Ecclesiæ satagens, ad eum legat suos missos Philippum et Andream episcopos, ac Theodorum

1. A ces hymnes, chantés en l'honneur de la Lance, que nous lisons dans les Offices d'Allemagne, il convient de joindre ceux qui sont encore mentionnés dans le *Repertorium hymnologicum* du Chᵉ U. Chevalier. Nous les y rencontrons sous les n°ˢ 603, 1267, 6896, 7688, 7943, 8101, 10174, 10219, 13671, 13882, 14516, 14597, 16008, 17718, 18332, 19903, 20484, 21176, 21481. A la suite de chacun d'eux, sont indiqués les *Bréviaires* où ils ont été conservés : fort précieuse indication, que nous n'aurons pas le droit de négliger dans la recherche des reliques de la sainte Lance. — Dans le t. XIV de ses *Œuvres complètes*, Mgr Barbier de Montault a publié un Office de la Sainte Lance.

ducem, nepotem suum, cum catalogo donationum a Constantino et successoribus, atque patriciis factarum in provinciis Tusciæ, Spoleti, Beneventi, Corsicæ et Sabinæ; exemplo educto ex archivo apostolico; eæ siquidem a Langobardis jamdudum invasæ, nondum fuerant restitutæ. Orat ut Constantini felicia tempora instauret, exaltando Apostolicam Sedem.

Domno excellentissimo filio Carolo regi Francorum et Langobardorum, atque patricio Romanorum, Adrianus papa.

. . . .

Et sicut temporibus beati Sylvestri, Romani pontificis, a sanctæ recordationis piissimo Constantino Magno imperatore, per ejus largitatem sancta Dei catholica et apostolica Romana Ecclesia elevata atque exaltata est, et potestatem in his Hesperiæ partibus largiri dignatus est, ita et in his vestris felicissimis temporibus atque nostris, sancta Dei Ecclesia, id est beati Petri apostoli germinet atque exultet, et amplius atque amplius exaltata permaneat, ut omnes gentes quæ hæc audierint edicere valeant: *Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die, in qua invocaverimus te :* quia ecce novus Christianissimus Dei Constantinus imperator his temporibus surrexit, per quem omnia Deus sanctæ suæ Ecclesiæ beati apostolorum principis Petri largiri dignatus est, sed et cuncta alia, quæ per diversos imperatores, patricios etiam et alios Deum timentes, pro eorum animæ mercede et venia delictorum, in partibus Tusciæ, Spoleto, seu Benevento, atque Corsica, simul et Savinensi patrimonio, beato Petro Apostolo, sanctæque Dei et Apostolicæ Romanæ Ecclesiæ concessa sunt, et per nefandam gentem Langobardorum per annorum spatia abstracta atque ablata sunt, vestris temporibus restituantur. Unde et plures donationes in sacro nostro Scrinio Lateranensi reconditas habemus, tamen et per satisfactionem christianissimi regni vestri, per jam fatos viros, ad demonstrandum eas vobis direximus, et per hoc petimus eximiam Præcellentiam Vestram ut in integro ipsa patrimonia beato Petro et nobis restituere jubeatis, et dum omnia per vestrum con-

gruum dispositum sancta Dei Ecclesia effectum susceperit, ipse princeps Apostolorum, beatus Petrus, ante tribunal Omnipotentis clementiam pro vestra sospitate atque longævitate et exultatione, a Deo confortati regni vestri deprecetur. Magnopere enim direximus apud Vestram eximiam Præcellentiam, id est reverendissimum et sanctissimum fratrem nostrum Philippum et Andream episcopos seu Theodorum ducem nostrum, quibus et in ore posuimus ut Vestræ a Deo protectæ Excellentiæ minutius enarrare debeant; quibus et eis in omnibus credere debeatis, et solita benignitate eos suscipere jubeatis, pro amore fautoris vestri beati Petri apostoli, ut dum ad nos reversi fuerint cum effectu causæ, ante confessionem ipsius Dei apostoli cum omnibus episcopis et sacerdotibus, atque cuncto clero, senatu, et universo nostro populo, pro vestra sospitate atque longævitate et exaltatione regni vestri Domino fundere valeamus preces, ut ævis temporibus Eximietatem Vestram conservare dignetur, ad exaltationem spiritalis matris vestræ sanctæ Dei Romanæ Ecclesiæ, et sicut terrena gaudia largitus est, ita et cœlestia tribuat sempiterna. Incolumem Excellentiam Vestram gratia superna custodiat.

[*Patrolog. lat.*, t. XCVIII, Col. 304-307.]

34.

Donation Constantinienne.

« ..... Pro quo concedimus ipsis sanctis Apostolis, dominis meis beatissimis Petro et Paulo, et per eos etiam beato Silvestro patri nostro, summo pontifici, et universalis urbis Romæ papæ, et omnibus ejus successoribus pontificibus, qui usque in finem mundi, in sede beati Petri erunt sessuri, atque de præsenti contradimus palatium imperii nostri Lateranense, quod omnibus in toto orbe terrarum præfertur atque præcellit palatiis : deinde diadema, videlicet coronam capitis nostri, simulque phrygium, id est mitram, necnon et superhumerale, videlicet lorum quod imperiale circumdare assolet collum : verum etiam et chlamydem purpuream, atque tunicam coccineam, et omnia imperalia indumenta, seu etiam digni-

tatem imperalium præsidentium equitum; conferentes ei etiam et imperalia sceptra, simul et cuncta signa, atque banna etiam et diversa ornamenta imperialia et omnem processionem imperialis culminis et gloriam potestatis nostræ.....

Decrevimus itaque et hoc, ut idem venerabilis pater noster Silvester, summus pontifex, et omnes ejus successores pontifices, diademate (videlicet corona quam ex capite nostro illi concessimus) ex auro purissimo et gemmis pretiosis uti debeant, et in capite ad laudem Dei et pro honore beati Petri gestare. Ipse vero, beatissimus papa, quia super coronam clericatus, quam gerit ad gloriam beati Petri, omnino ipsa ex auro non est passus uti corona, nos phrygium quoque candidi nitoris, splendidam resurrectionem dominicam designans, ejus sacratissimo vertici manibus nostris imposuimus, et tenentes frenum equi illius, pro reverentia beati Petri, stratoris officium illi exhibuimus; statuentes, eodem phrygio omnes ejus successores singulariter uti in processionibus, ad imitationem imperii nostri.....

[*Patrol. lat.*, t. VIII, col. 576-577. — Valla (Laurent), *La Donation Constantinienne* (traduction d'Alcide Bonneau), Paris, Liseux, 1879, in-16. — Mély (F. de), *La Couronne de fer et la Donation Constantinienne*, Paris, *Gazette des Beaux Arts*, 1897, in-4°.]

35.

927.

Allata sunt per eorum nuncios tot exenia regalia, qualia et quanta per plurima ante secula Anglicis fuerant incognita et invisa. Præter odores aromatum, præter honores gemmarum, præter equos cursorios aureis ephippiis phaleratos, et onychina vasa pretiosissima et alia donaria plurima et pulcherrima, missa est pars Crucis Dominicæ, crystallo decentissime inclusa, portiuncula etiam spineæ Coronæ Christi, similiter crystallo contecta, ensis Constantini Magni, cujus capulo super crassas auri lamina, clavus affixus erat unus ex quatuor quibus Redemptor noster nos et omnes suos salvavit, vexillum

quoque beatissimi martyris Mauricii et lancea Caroli Magni, non apud Francos exigui pretii.

Quibus donariis rex magnificus Ethelstanus in immensum delectatur et sorores præfatis principibus concessit.

[Ingulphus, *Historia monasterii Croylandensis*, ap. Pertz, *Script.*, t. X, p. 460, n.]

36.

1000.

Dedit ergo in prefata coronacione Otto imperator regi Boleslao pro insigniis regalibus, lanceam beati Mauricii et unum ex Clavis Domini, filioque ejus Mezconi, sororem suam despondit in uxorem.

Boleslaus autem rex inter plurima excellencia munera, brachium sancti Adalberti Cesari clarissimo obtulit, quod ille super omnia dona gratissima acceptavit.

[*Miracula sancti Adalberti Martiris*, ap. Pertz, *Script.*, t. IV, p. 616.]

37.

1000.

Cujus [Bolezlavus] gloriam et potentiam et divitias imperator Romanus [Othon III] considerans, admirando dixit : « Per coronam imperii mei, majora sunt quæ video, quam fama percepi »; suorumque consultu magnatum coram omnibus adjecit : « Non est dignum tantum ac virum talem, sicut unum de principibus, ducem aut comitem nominari, sed in regale solium glorianter redimitum dyademate sublimari. » Et accipiens imperiale dyadema capitis sui, capiti Bolezlavi in amicitiæ fœdus imposuit, et pro vexillo triumphali Clavum ei de Cruce Domini, cum lancea sancti Mauricii dono dedit, pro quibus illi Bolezlavus sancti Adalberti brachium redonavit.

[*Galla Kroniki Xiega*, *Cronicæ et gesta ducum sive principum Polonorum*, lib. I. § 6, ap. *Monumenta Poloniæ Historica*, t. I, publiés par Aug. Bielowski, Lemberg, aux frais de l'éditeur, 1864, in-4°, p. 401.]

38.

1000.

[Sanctus Brunus] regem Ungrie baptizavit, qui vocabatur Gouz, et mutato nomine in baptismo Stephanum vocavit [1].

Quem Oto imperator in natali protomartiris Stephani a baptismate excepit, et regnum ei liberrime habere permisit, dans ei licentiam ferre Lanceam sacram ubique, sicut ipsi Imperatori mos est, et reliquias ex Clavis et lancea sancti Mauricii ei concessit in propria lancea.

[Ademari *Historiarum lib. III*, ap. Pertz, *Script.*, t. IV, pp. 129-130.]

39.

XIe siècle.

Cum enim omnes [Ungariæ populi] adhuc infideles essent, Heinricus imperator ad fidei catholicæ confessionem illos adtraxit. Quod ut facilius fieret, sororem suam Giselam Stephano regi eorum matrimonio copulavit [et ad insignia regalia Lanceam Clavo Dominice passionis insignitam addiderat].

[Adalberti *Vita Henrici II imperat.*, ap. Pertz, *Script.*, t. IV, p. 810.]

40.

1044.

Henricus imperator, iterum Hungariam ingressus, cum paucis Obbonem regem de bello fugavit et lanceam, insigne Regis, recepit.

[Sigeberti Gemblac. *Chronicon*, ad annum 1044.]

1. [Hæc quoque valde sunt conturbata. Geisa, rex Ungarorum, filium habuit Stephanum, a sancto Adalberto baptizatum; ipsum eodem nomine appellatum fuisse, nemo tradit.]

41.

Titulus Cerei Paschalis Capellæ Regis Paris. scriptus in Pascha, anno Dom. MCCCXXVII.

Annus ab origine mundi 6526
Annus ab incarnat. Domini 1327
Annus a Passione Domini......................... 1294
Annus indictionis................................ 10
Annus Bissext.................................... 3
Annus susceptionis Sanctæ Coronæ spineæ......... 88
Annus susceptionis Sanctæ Crucis, Sanguinis Domini, Catenæ cum magna parte Sepulchri et Vestimentorum infantiæ, et quadam Tabula quam tetigit facies Christi, et quodam frusto ligni sanctæ Crucis, et Sanguinis qui fluxit de imagine Christi percussa, et cum Lacte B. Mariae Virginis et superioris parte capitis B. Joannis Baptistæ, cum capitibus S. Clementis, S. Blasii et S. Simeonis....................... 87
Annus susceptionis sacrosancti Ferri et Lanceæ, cum Veste purpurea et Arundine et Spongia Domini, et cum Linteo quo fuit præcinctus in Cœna, et cum Peplo B. Virginis et Virga Moysi.................................. 79
Annus dedicationis Capellæ 87
Annus transitus S. Ludovici..................... 57
Annus canonisationis ejusdem.................... 29
Annus translationis Capitis ejusdem............. 20
Annus ætatis Caroli Regis præsentis............. 32
Annus regni ejusdem............................. 6
Annus episcopatus Hugonis Paris. Episcopi....... 2

[Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, p. 121.]

42.

Nono kalend. Aprilis (24 mars). Parisiis in Sacra Palatii Capella, ostensio lintei quo præcinctus ipse Christus, Apostolorum suorùm á se ablutos, stupendo humilitatis exemplo, pedes exstersit.

Octavo kalend. Aprilis (25 mars). Lutetiæ Parisiorum in Basilica regalis Palatii, adoratio vivificæ Crucis... Ibidem horrenda exhibitio et religiosa veneratio cæterorum insignium ipsius Christi Domini dolorosæ Passionis : nimirum spineæ Coronæ qua redemitus, et Arundinis qua illusus et percussus, Chlamydis coccineæ quo ludibriose vestitus, Spongiæ in qua aceto potatus, ferri Lanceæ, qua latere transfixus et partis Sudarii, quo sepultus, opus humanæ redemptionis sua ipse incensus charitate consummavit. Quæ omnia sacratissima pignora cum magna parte superioris lapidis divini Sepulchri et aliis pretiosissimis Christianæ pietatis monimentis, S. Ludovicus, Galliarum Augustus, eadem in Sacra Capella ad perpetuam venerationem et regiæ urbis, imo regni Christianissimi decus atque præsidium, insigni devotione et ingenti reverentia ac celebritate collocavit.

[Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum*, Supplément, pp. 1099 et 1100.]

43.

[Henricus Patriarcha] Patriarchali cura et zelo Dei permotus, Castellanam Castri Antiochiæ ad religionem Christianam amplectendam exhortatur, plures sacras ædes, infidelium injuria dirutas reædificandas, inter alias D. Andreæ dicatas, curavit. Dum enim templo moliendo operam daret, in tribuna (ut vocant) altaris majoris inclusam invenit LANCEAM LONGINI, qua percussum est Christi Dom. latus, aliasque sacras reliquias, ibi a Christi cultoribus, metu infidelium absconditas. Hoc divino Lanceæ dono ditatus, Henricus opem præbuit Boemundo, adversus Corbonam Ducem Persarum, atque Sesandalum filium regis Cassiani, qui cum 100 m. militibus ad Antiochiam repetendam venerant : victoria insigni contra eos obtenta, Castellanum, pluresque infideles ad sanctam reduxit fidem, mox simul et Boemundus ad acquisitionem Hierusalem evolarunt, eamque anno 1100, 15 Julii, feliciter adepti sunt, ubi ejus Patriarcham Arnulphum Henricus, epis-

copus de Poys, aliique præsules consecravere, constituto ibi Rege Gotthifrido : Henricus, Boemundus et Tancredus ad regendam Antiochiam rediere, quam diu sanctissime rexit, sacris instruendo documentis, sacris exornando vestibus. Henricus inde Romam transmeavit, ubi precibus Pontificis Max. Paschalis sacram Lanceam, seu ejus partem, ut scribit Panvinus, elargitus est, et ab eo Pont. creatur Diaconus cardinalis S. Theodori, cujus collabentem ædem restauravit.

[Pirri, *Sicilia sacra*, p. 874.]

II

PLUSIEURS points très intéressants de l'histoire de la sainte Lance de Constantinople n'ont pu être élucidés que pendant l'impression de la première partie de ce volume.

Tout d'abord la forme exacte de la sainte Lance de Rome.

Le très regretté P. Vannutelli a pris la peine, pour mon travail, de faire, sur la sainte Lance elle-même, ce découpage en papier qu'il m'a envoyé. Il est donc enfin possible de donner une authentique reproduction de la sainte Lance de Rome, avec ses accidents et ses brisures, qui montrent les fragments qui en furent détachés. Elle mesure, de la pointe cassée, à la douille de cuivre (moderne) qui couvre le gland de soie, 0, 184 mm.

En second lieu, la date de ce troisième apport à Paris des Grandes Reliques de Constantinople, dont parle la relation de Gérard, moine de Saint-Quentin-en-l'Ile, publiée plus haut (pp. 102-112). Il comprenait précisément la sainte Lance. Raynaldi, d'après la bulle d'Innocent IV [1], semblait accepter la date de 1244, Riant et

1. *Exuviæ*, t. II, p. 128.



La sainte Lance de Rome, d'après le découpage fait sur la relique elle-même, par le R. P. Vannutelli, le 11 mars 1898, pour le t. III des *Exuviæ*. Elle comprend trois parties : le fer de la Lance, qui mesure 0,184 mm., une douille de cuivre, qui forme la tête du gland de soie et enfin un fragment de hampe.

Miller oscillaient entre 1241 et 1246 : la pancarte du cierge pascal de la Sainte-Chapelle de 1327, la donne maintenant très exactement[1] :

« Annus susceptionis sacro-sancti Ferri... 79. »

En déduisant 79 de 1327, on obtient 1248.

Et lorsqu'on lit le *Martyrologe* de du Saussay[2] qui paraît énumérer les reliques de la Sainte-Chapelle, justement d'après le texte de Gérard et celui de la Pancarte, il devient impossible de ne pas fixer l'apport au 25 mars 1248, un mois par conséquent avant la dédicace de la Sainte-Chapelle[3], qui allait ainsi abriter toutes les reliques que Baudouin, de retour en France, avait cédées définitivement en juin 1247[4] à son royal créancier[5].

Enfin, un passage de la *Sicilia sacra* semblait nous apporter des détails complémentaires, tout à fait inconnus, sur la découverte de la Lance à Antioche, en 1098[6]. D'après Pirri, c'est Henri de Mazzara, créé cardinal du titre de Saint-Théodore par Pascal II, qui aurait, pendant son patriarchat d'Antioche, découvert dans la basilique de Saint-André la Lance du Christ et l'aurait, tout au moins en partie, rapportée au Pape.

Mais, dès qu'on veut vérifier les sources indiquées par Pirri, aussitôt on perd pied. Ses références sont en effet curieuses à examiner.

« De nostro Henrico Siculo scribunt Martinus de Cistello in addit. Galfierdi in Chroni. Sigiberti. — Annonius, c. 46,

1. Mély, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4 janv. 1899, P. j. 41, p. 157.

2. P. j. 42, p. 157.

3. *Exuviæ*, t. II, p. 135.

4. *Ibid.*, p. 133.

5. On trouvera plus loin, à la réception de la sainte Couronne d'épines à Paris, les dates de pose de la première pierre, de dédicace et de construction de la Sainte-Chapelle de Paris. (cf. P. j. 41.)

6. P. j. 43, p. 158. Voir plus haut, p. 48 et P. j, 13 et 14.

lib. V de Gestis Gallorum. — Otto ep. Frisingens. lib. 3, c. 6 et 7. — Lutarius de Conctis Inno. III de Comite S. Pauli. — Panvinus, in Epitome cardin. et in Histor. Protospathæ et Nic. Ant. de Fridericis in Selinunte illustrata. »

Or, si la *Chronique* de Sigebert est bien connue, si Aimoin est édité, si derrière le nom ignoré de Lutarius de Conctis on peut reconnaître Lotharius diaconus, le pape Innocent III, si Panvinius a bien publié une *Vie des Cardinaux*, chez aucun d'eux je n'ai cependant pu trouver trace de l'apport de la Lance par Henri de Mazzara.

Peut-être, par exemple, étaient-ce les autres auteurs signalés, mais qui manquaient alors dans les Bibliothèques de Paris, qu'il fallait interroger ? J'ai donc écrit en Italie, à l'éminent docteur Ratti, conservateur de l'Ambrosienne de Milan ; très aimablement il m'a conseillé de m'adresser au savant chanoine di Marzo, bibliothécaire de la ville de Palerme, qui m'a répondu que Martinus de Cistello lui était inconnu et que la *Selinunte illustrata* d'Ant. Nic. de Fredericis était bien en réalité dans sa bibliothèque, catalogué sous le n° Qq. D. 36,70 et 71, mais qu'il ne contenait aucun renseignement sur Henri de Mazzara. Nous ne pouvons donc, jusqu'à présent, trouver aucun éclaircissement, et il nous faut nous contenter de reproduire, sans commentaires, la version si nouvelle de Pirri, qu'un travailleur parviendra peut-être, dans l'avenir, à mettre au point désiré.

LA COURONNE D'ÉPINES

Que le Sauveur ait été couronné d'épines, que les Évangélistes [1], que les premiers Pères, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyrille d'Alexandrie fassent mention de la Couronne d'épines, qu'elle apparaisse même sur des monuments figurés dès les premiers siècles, la chose n'est pas douteuse. Mais aucun d'eux ne dit qu'elle a été conservée, qu'il l'a vue, ne signale sa présence dans un sanctuaire quelconque.

Au bois de la Croix, au Titre et aux Clous découverts par sainte Hélène, saint Jérôme, qui rédige sa *Chronique* en 380, n'ajoute ni la Lance, ni la Couronne [2]. Il faut aller jusqu'en 409, jusqu'à saint Paulin de Nole [3], puis arriver ensuite à un pèlerinage de la fin du VIe siècle, celui de saint Germain [4], vers 565, et encore n'est-il pas regardé comme absolument authentique, pour apprendre d'une façon certaine, l'existence de la Couronne, dont André de Crête [5], au VIIIe siècle, ne parlera même pas dans

1. Milites plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus (Matth., XXVII, 29. — Marc., XV, 17. — Joann., XIX, 2).

2. *Itinera Hierosolym.*, t. II, p. 36-37.

3. *Ibid.*, p. 122.

4. *Ibid.*, p. 237.

5. P. j. I, p. 99.

son *Histoire de la découverte des reliques de la Passion.*

La forme primitive de la Couronne nous est par conséquent inconnue.

Était-ce une simple couronne tressée d'épines, ou avait-



Fig. 1. — Le Chrisme dans la Couronne d'épines, sculpté au centre d'un sarcophage du Musée du Vatican (IIe-IIIe siècle).

elle au contraire la forme d'un bonnet? Les deux opinions ont été défendues.

La première peut invoquer la couronne qui se voit sur les monuments primitifs (fig. 1 et 2)[1], dans la minia-

1. Une fresque du cimetière de Prétextat, que M. de Rossi attribue au IIe siècle, représente deux soldats frappant le Christ couronné d'épines. Mais Roller (Théoph.), qui en donne une bonne reproduction (*Catacombes de Rome*, Paris, Morel, 1885, in-fo), croit avec Garrucci, qu'il s'agit du Baptême du Christ. Nous n'en ferons donc pas état.



Fig. 2. — Le Christ couronné d'épines, scène sculptée sur un sarcophage du Vatican (IIe-IIIe siècle).

ture du manuscrit lat. 1023, de la Bibliothèque Nationale (fig. 3) et principalement celle du Christ en Croix, de la reliure de l'Evangéliaire de la Sainte-Chapelle



Fig. 3. — La Couronne d'épines reçue à Sens par saint Louis, d'après le Ms. Lat. 1023 de la Bibliothèque Nationale, f° 389 v°. (Dessin de M. G. Rohault de Fleury).

exécutée aussitôt après la réception en France en 1239 de la relique, alors qu'à son arrivée de Constantinople, vue et adorée de tous, elle va remplacer la couronne royale ou obsidionale que tout le Moyen Âge met sur la tête du divin Crucifié (fig. 4) [1].



Fig. 4 — Probablement le premier Christ en croix, avec la Couronne d'épines : plaque de reliure en vermeil de l'Evangéliaire de la Sainte-Chapelle de Paris, exécutée vers 1248. (Ms. de la Bibilothèque Nationale. F. Lat. 8892). (Photographie de M. Blochet).

1. M. Cam. Enlart, en me signalant une brochure de M. Ivar Hertzsprung sur les premières représentations de

La seconde s'appuyera d'abord sur le texte de saint Vincent Ferrier [1], mais plus encore sur le nombre considérable d'épines, qui de vingt-sept, connues de Gosselin [2], au commencement du XIXe siècle, va s'élever dans cette étude, à près de sept cents.

Tout aussi ignorée est la nature de l'arbrisseau dont les branches servirent à tresser la sainte Couronne.

Non seulement les épines que nous rencontrons dans les reliquaires les plus vénérables sont de plusieurs espèces ; mais même la Couronne de Paris, presqu'intacte, est de simple jonc, qui ne fut jamais armé d'aucune épine. Aussi quelques historiens, qui, dans la suite des âges, se sont trouvés en présence de reliques si diverses, ont-ils cru pouvoir avancer, mais sans aucune preuve du reste, que le Sauveur avait été successivement couronné de quatre couronnes d'espèces différentes : d'une d'aubépine, au jardin des Oliviers, d'une d'épines blanches, appelées *berberis*, par les Maitres de la loi, d'une d'églantier, au jardin de Caïphe, enfin devant Pilate, d'une des joncs marins. Mais cette légende, qui semble pren-

la Couronne d'épines, à partir du XIIIe siècle (*Et par. Sønderjydske Træskjærerarbej - der fra det 13 århundrede* (Copenhague, 1901, in-8e, extrait de *Aarbog for Nord. Oldkynd. og Hist.*, 1901), a bien voulu appeler mon attention sur la date de l'apparition de la Couronne d'épines dans l'art du Moyen Age. Les recherches que j'ai faites à ce sujet, après avoir interrogé M. le professeur Haseloff, de Berlin, ne m'ont pas révélé de monuments antérieurs au moment où la sainte Couronne d'épines, reçue par saint Louis, est déposée par lui à la Sainte-Chapelle de Paris.

1. Autem erat ad modum pilei, ita quod undique caput tegeret, ita quod aculei ossa penetrarent (*Sermo die Parasceve* (1539), t. I, fo CCXXVI).

2. [Gosselin], *Notice historique sur la Sainte Couronne d'épines*, Paris, 1828, in-8o.

dre naissance chez Jean de Mandeville, ne trouve guère d'écho que dans Guillaume Fillâstre, à propos de la branche d'épines de Verdun [1]. Et cependant, c'est peut être dans Mandeville que nous pourrions trouver l'explication la plus plausible de l'apparente contradiction du jonc de Paris, non épineux, et des épines disséminées dans tant de sanctuaires.

Dans ses *Voyages*, que d'aucuns prétendent apocryphes, mais que certains détails très particuliers me permettent de regarder comme très authentiques, au moins pour Constantinople [2], il dit avoir vu et examiné les deux reliques de la Couronne, celle de Paris et celle de Constantinople : l'une, de joncs, l'autre, de branches épineuses, dont les épines brisées étaient dans un reliquaire pour les distribuer « à grans seigneurs ». D'où il conclut que les branches épineuses de Constantinople, tressées dans le principe autour de la Couronne de joncs de Paris, en avaient été séparées et qu'elles demeurèrent à Constantinople quand la Couronne fut engagée à saint Louis. Tradition d'ailleurs de l'*Inventaire Arménien* que nous avons publiée plus haut [3] et acceptée par Jean d'Outremeuse [4], qui prétend que dans des temps que nous ignorons, la Couronne fut séparée en deux parties : le jonc et les branches épineuses. Et la nature de la Couronne de Paris, incontestablement celle de Constantinople, est bien pour confirmer cette opinion (fig. 5).

Quant aux épines, la plupart appartiennent au *Zizy-*

1. Cf. Verdun.

2. Tels ces renseignements sur la sainte Lance de Constantinople, alors que de son temps tous la croyaient en Allemagne. (Cf. p. 70, et l'article de H. Cordier, dans la *Revue Critique*, 1891 (2), p. 264).

3. P. 53.

4. *Ly myreur des Histors*, publié par Ad. Borgnet (*Chroniques belges*), Bruxelles, Hayez, 1864, t. I, p. 408.

phus Spina Christi des botanistes, petit arbrisseau qui croît précisément le long de la Voie douloureuse; c'est

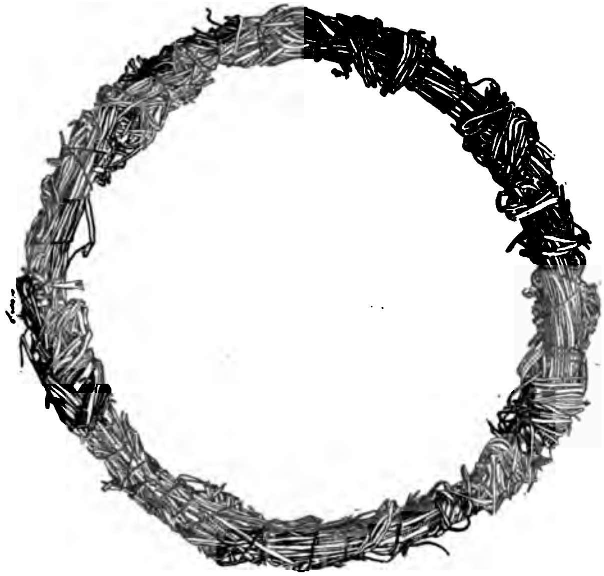


Fig. 5. — La Couronne d'épines à Notre-Dame de Paris.

donc lui qui vraisemblablement, a fourni les branches épineuses de la Couronne.

D'authentiquer les reliques que nous allons passer en revue, il ne saurait être question dans cette étude. On y trouvera simplement réunis des textes et des documents, dont la valeur historique est à commenter et à discuter.

Cependant il faut faire une remarque.

Est-il possible que tant d'épines aient vraiment appartenu à la sainte Couronne?

Le moment me paraît donc venu de signaler l'obit de Pierre d'Avoir, qui donna au xive siècle, à la Cathé-

drale d'Angers [1] « unam de spinis quæ fuit *apposita* Coronæ spineæ nostri Redemptoris. » Car nous apprendrons ainsi qu'une épine, qui avait simplement *touché* la Couronne d'épines, fut plus tard regardée comme authentiquement détachée de la Couronne même : c'était donc, dans le principe, une simple relique extrinsèque qui, dans la suite, devint intrinsèque. Et quand on se rappellera tous les simples souvenirs de Terre-Sainte, rapportés par les pèlerins, qui se transformèrent dans le cours des âges en reliques vénérables, on comprendra la prudence avec laquelle on doit s'avancer dans le champ si vaste qui s'ouvre devant nous [2].

La Couronne est d'abord conservée à Jérusalem : elle quitte la basilique du Mont-Sion, vers 1063 probablement, pour Byzance : en 1239 l'empereur de Constantinople, Baudouin, la cède à saint Louis, qui la dépose à la Sainte-Chapelle de Paris où elle demeure jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui, elle est conservée à Notre-Dame (fig. 5 et 6). Ces diverses étapes détermineront les divisions naturelles de notre travail; car, à ces trois centres successifs de vénération et de distribution, nous devons pouvoir rattacher toutes les épines, qui en proviennent forcément.

Mais la Couronne n'abandonne pas un sanctuaire sans laisser derrière elle quelques fragments qui peu à peu seront dispersés. Il ne faudrait donc pas croire,

1. Cf. Angers.

2. On peut en citer un exemple très frappant. Parmi les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs se trouve un fragment du Saint-Sépulcre : et le reliquaire ne contient qu'un petit morceau de verre doré. C'est donc simplement un fragment de la mosaïque de l'Église du Saint-Sépulcre, qui devint plus tard ainsi, une relique du Sépulcre lui-même.

qu'avec la translation officielle de la relique, chaque chapitre doive se trouver nécessairement clos. On ne saurait par conséquent s'étonner de les voir empiéter les uns sur les autres, la distribution pouvant en effet ainsi continuer



Fig. 6. — Le nouveau reliquaire de la Couronne d'épines à Notre-Dame de Paris.

encore dans une étape historiquement abandonnée et bien que, depuis de longues années déjà, le corps même de la relique soit allé reposer dans un nouveau trésor.

Il y eut aussi certainement des sanctuaires où plusieurs épines furent déposées ; ils devinrent des centres secondaires de distribution : telle Aix-la-Chapelle; mais, pour la plupart, nous les ignorons. Aussi, réunirons-nous dans un quatrième chapitre, les épines dont les origines n'ont pu jusqu'ici être complètement dégagées, mais qui furent l'objet d'une vénération antérieure au XVI[e] siècle. Dans ces quatre paragraphes, nous suivrons l'ordre chronologique.

Dans une dernière partie, enfin on trouvera, mais alors alphabétiquement rangées et accompagnées de la date à laquelle elles sont signalées pour la première fois, les épines encore indéterminées qui n'apparaissent dans l'histoire liturgique que postérieurement au XVI[e] siècle. Plusieurs d'entre elles, pourront certainement trouver dans l'avenir, grâce à d'heureuses découvertes, comme cela m'est arrivé d'ailleurs bien des fois au cours de ce travail, place définitive dans un des chapitres précédents.

JÉRUSALEM

Saint Paulin, évêque de Nole (409 † 431), est le premier qui dans son *Éloge des Pèlerinages* [1], énumérant les reliques que les pèlerins ont le bonheur d'adorer à Jérusalem, cite avec la Crèche, la Colonne, la Croix et le Sépulcre, la Couronne d'épines. Mais il faut descendre ensuite jusqu'à Antoine le Martyr, pour trouver dans son *Pèlerinage* (570), la Couronne exposée à la vénération des fidèles, dans la basilique de Sion, avec la

1. *Itinera Hierosolym.*, t. II, p. 122.

sainte Lance [1] : jusqu'à Cassiodore († 575), pour l'entendre s'écrier dans son *Commentaire du Psaume LXXVI* : « Là [à Jérusalem] est la Colonne, là est la Couronne d'épines ! »

Or, comme ni sainte Silvie (388) [2], ni sainte Paule (404) [3] qui ont fait le pèlerinage de Jérusalem, ne font mention de la relique, mais que saint Paulin de Nole est le premier à en parler, ainsi que nous venons de le dire, il semble absolument évident que c'est seulement, vers les premières années du ve siècle, un peu après saint Cyrille [4], que la Couronne fait son apparition ; mais elle est encore dissimulée aux regards. Seul, le vi^e siècle la verra définitivement suspendue dans l'église du Mont-Sion [5], où Bernard le Moine la vénérera encore en 870 [6].

Il est, je crois, superflu de mentionner ici les successives citations qui en sont faites dans les *Itinéraires* des viie, viiie et ixe siècles.

A partir de ce moment, nous allons entrer dans un inconnu qu'aucun texte, jusqu'ici, n'est parvenu à éclairer. Pendant le xe et le xie siècle, la Couronne reste-t-elle à Jérusalem, est-elle au contraire transportée à Constantinople ?

En 944, Foulcher apporte à Dijon une épine de Jérusalem [7] ; en 960, la couronne n'a pas encore assurément quitté la Palestine pour Byzance, car Constantin Porphyrogénète

1. *Itin. Hieros.*, t. I, p. 91.

2. Gamurrini (Io. Francis.), *S. Hilarii tract. de Mysteriis et hymni et s. Sylviæ Aquitanæ peregrinatio ad Loca Sancta*, Romæ, Cuggiani, 1887, in-4°.

3. *Itin. Hieros.*, t. I, p. 29.

4. Cf., p. 36. La liste des *instruments* de la passion mentionnés par saint Cyrille dans sa Κατήχησις ιγ', ne présente aucune identité avec l'énumération des *reliques* signalées par saint Paulin.

5. P. j. 2, p. 100.

6. P. j. 44.

7. Cf. Dijon.

n'en parle pas [1]. Serait-ce donc en 975, que Jean Zimiscès l'aurait apportée ? Mais lorsque dans sa lettre à Arschod[2], comme dans celle au docteur arménien Léon, il énumère les reliques qu'il a pu découvrir pendant son expédition, lorsqu'il parle des saintes Sandales du Christ, de l'Image de Béryte, de la précieuse Chevelure du Précurseur, découvertes à Gabaon, est-il permis de supposer qu'il aurait négligé de signaler un trésor comparable à la sainte Couronne ?

Si, par exemple, nous avançons rapidement, voilà que nous allons nous heurter à une limite qu'il nous est interdit de franchir, à la lettre d'Alexis Comnène à Robert de Flandre, qui, apocryphe ou non, peu importe, cite, parmi les reliques conservées à Constantinople en 1092, la sainte Couronne [3]. Et le départ de Jérusalem, avant la fin du XI[e] siècle, se trouve confirmé, tant par le silence de l'hégoumène russe Daniel, qui visite les Saints-Lieux en 1106 [4] que par celui des *Itinéraires français*, postérieurs à cette date. Les recherches se trouvent donc nécessairement circonscrites entre 975 et 1092.

C'était d'ailleurs bien là l'opinion du comte Riant, qui terminait ainsi une des notes de son *Alexiade* [5] :

« La Lance fut donc apportée, probablement avec la sainte Couronne et les autres Grandes Reliques, à l'un des rares intervalles où les Lieux-Saints retombèrent, sinon au pouvoir des Grecs, du moins sous leur administration civile, par exemple en 975 sous Jean Zimiscès, ou après la reconstruc-

1. P. j. 5, p. 101.
2. Dulaure, *Biblioth. arménienne*, Paris, Durand, 1858, in-8°, p. 23-24.
3. *Exuviæ*, t. II, p. 203.
4. *Itinéraires russes en Orient* traduits par M[me] B. de Khitrowo, pour la Société de l'Orient latin, Genève, Fick, 1889, in-8°, t. I.
5. *Alexii I Comneni ad Robertum I Flandriæ comitem epistola spuria*, Genève, Fick, 1879, in-8°, p. LV.

tion du Saint-Sépulcre aux frais de Constantin IX en 1048, et surtout lors du rachat de la ville en 1063, par Constantin X Ducas. »

Nous avons vu que la date de 975 devait être écartée. Des deux autres, je donnerais la préférence à la dernière et voici pourquoi.

Lorsqu'on étudie, avec M. G. Paris, les origines de la *Chanson de Charlemagne*, on acquiert la conviction qu'elle n'est qu'un reflet des récits des pèlerins contemporains de la rédaction du poème. Or, d'après le savant critique qui a complètement élucidé la question, la *Chanson de Charlemagne* date certainement du dernier quart du XIe siècle, après 1075.

A la demande de reliques que lui adresse l'empereur Charlemagne, que répond le patriarche de Jérusalem ?

E dist li patriarches : « Ben avez espleitiet.
« Quant Deus venistes querre, estre vus en deit mielz.
« Durrai vus tels reliques, meillurs n'en at suz ciel :
« Del sudarie Jesu que il out en sun chief
« Cum il fut al sépulcre e posez e culchiez,
« Quant Judeu le guardèrent a espées d'acier;
« (Al tierz jurn relevat, si cum il out prechiet,
« E il vint as apostles pur els esleecier.)
« Et un des clous avrez que il out en sun piet,
« E la sainte corune que Deus out en sun chief;
« Et avrez le calice que il beneïsquiet.
« L'escuele d'argent vus durrai volentiers,
« A pieres preciuses, entailliée à or mier;
« Et avrez le cultel que Deus tint al mangier,
« De la barbe saint Piere, des chevols de sun chief. »
Charlemaines l'en rent saluz et amistiez :
Tuz li cors li tressailt de joie e de pitiet.
Ço dist li patriarches : « Bien vus est avenut.
« Par le men escientre, Deus vus i at cunduit.

« Durrai vus tels reliques ki ferunt granz vertuz :
« Del leyt sainte Marie dunt alaitat Jesu,
« Cum fut primes en tere entre nus descenduz;
« De la sainte chemise que ele out revestut. »
Charlemaines l'en rent amistiez e saluz [1].

Le *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, en prose[2], énumérant les mêmes reliques, semblerait par conséquent bien inutile à rappeler, si nous n'y trouvions en plus quelques détails très particuliers, qui vont maintenant être cités pendant tout le Moyen Age, comme une preuve d'authenticité indiscutable pour nombre d'épines que nous aurons à étudier. Tel le nom de Daniel, cet évêque de Grèce, qu'Hélinand appellera évêque de Néapolis, bien que du VIIIe au XIe siècle nous ne rencontrions ni en Syrie, ni en Grèce, ni en Italie d'évêque de ce nom [3], qui remet à l'Empereur, au Saint-Sépulcre, les épines de la Couronne que plus tard nous retrouverons à Aix, et le miracle de la floraison des épines.

Charlemagne va donc prendre congé du patriarche de Jérusalem et de l'empereur du pays; mais ils le prient de demeurer jusqu'au lendemain et lui demandent quel présent il voudra bien accepter :

Il respondi que il estoit venus en la terre por Deu simplement et non pas por loier avoir. Molt fu hastés de proiere que

1. *Itinéraires à Jérusalem* publiés par H. Michelant et G. Raynaud, pour la Société de l'Orient latin, Genève, Fick, 1882, in-8°, vers 166-190.

2. Publié par Louis Moland, *Revue archéologique*, 1861 (1), p. 45.

3. Néapolis se trouve en Italie, en Pisidie, en Carie, en Chypre, en Arabie et aussi en Syrie (Judée), près du mont Garizini. L'*Itinéraire d'Antoine* identifie Neapolis et Samarie. Mais, c'est là incontestablement une réminiscence d'Eginhard, qui signale en 799, l'audience accordée à Paderborn par Charlemagne, à Daniel, ambassadeur du Patrice de Sicile. Cf. p. 189.

il alcune cose presist. Mais prendre n'en volt nule rien. Tosdis l'en canta tant li empereres et pria por Deu qu'il por Deu alcune cose en ramembrance de la terre qu'il avoit visetée enportast o soi en son païs, seul viax por tesmongnage.

Lors li demanda li empereres de France des espines dont Dex avoit soffert paines por son pulle raienbre : chou keussisoit il, car profitable cose seroit et bien reconissans à la gent de sa tere qui en Orient ne les pooient aler requere. Volentiers li otria li empereres et dist al patriarche qu'il conseil i mesist où on les saintes espines troueveroit et les paines Nostre Segnor Jhesu Crist...

Daniaus, uns evesque de Gresse, prist et ovri un vaissel où la sainte corone d'espines estoit dont Dex fu coronés en sa passion. Tantost com la chasse fu overte, si doce odors en issi qu'il sanbla à tote la gent qui là furent que ils fussent en la dolchor de Paradis. Dont se mist Charles à nu coutes et a nus genous et proia à Damel Deu de bon cuer...

Tantost qu'il ot ce dit, descendi des ciels une rousée sor les espines et eles maintenant et florirent espessement et donerent si merveillouse odor et si soef que li malade ne sentirent nule dolor ne point de mal; et une clarté i ot si tres grant com une merveille. Puis prist li evesques Daniax un coutel et si trancha le fust de l'espine, et si le trova alsi vert comme s'ele à chele eure fust trenchie del plus vert arbre de tot le monde.

Les rapports des pèlerins, utilisés pour ces deux rédactions, sont nécessairement antérieurs à 1075; mais avons-nous le droit de supposer qu'ils remontent jusqu'à 1048? Pendant vingt-sept ans, tous les voyageurs auraient-ils donc continué à parler des reliques disparues de la Palestine depuis un quart de siècle? Je ne le crois réellement pas. La marge de 1063 à 1075, c'est-à-dire de douze ans, pendant lesquels on vivra uniquement sur des souvenirs, est déjà plus que suffisante. Or, il ne saurait être proposé d'autre date, puisque les années pendant lesquelles les

Grecs ont pu s'emparer des reliques sont très nettement déterminées : 975, 1048, 1063.

Nous avons montré que celle de 975 était impossible; restaient 1048 et 1063; nous venons de dire pourquoi la seconde paraissait de beaucoup préférable. J'espère que les motifs qui m'ont déterminé à la proposer la feront également accepter de tous.

Bien peu nombreux sont les fragments connus, détachés de la relique suspendue dans la Basilique du Mont-Sion de Jérusalem.

Cependant, en laissant de côté tout d'abord les deux épines que sainte Hélène aurait envoyées à Sainte-Croix-en-Jérusalem, de Rome, et la branche qu'elle aurait donnée à Trèves, sur lesquelles nous n'avons aucune donnée historique [1], il dut y avoir, certainement, dès les premiers temps, en faveur des empereurs de Constantinople, au moins une levée spéciale. Ils emportèrent ou reçurent, c'est tout un, des Lieux-Saints, plusieurs épines, puisque l'Empereur (Justinien Ier, † novembre 565, ou Justin II) put donner à saint Germain, évêque de Paris, quand il passait par Byzance vers 565, une épine, que nous allons retrouver à Saint-Germain-des-Prés de Paris : enfin, qu'Irène envoya en 798 ou 802 à Charlemagne plusieurs épines qui furent déposées dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Mais, cependant, jusqu'à l'apport définitif de la relique entière à Constantinople, en 1063, nous ne trouvons, à Jérusalem même, aucune trace officielle de donation d'épine. Seule, une tradition, qui est à examiner soigneusement, nous permettrait de supposer

1. Du Saussay lui-même, dans son *Martyrologe*, énumérant aux 13 janvier et 24 février les reliques que sainte Hélène chargea saint Agritius d'emporter à Trèves, ne parle que de la Tunique inconsutile et du Clou de la Passion.

que Charlemagne put recevoir du Patriarche de Jérusalem, un fragment de la Couronne.

Il semblerait, au premier abord, qu'il faille rechercher le point de départ de cet hypothétique envoi dans la *Chanson de Charlemagne :* que par conséquent, après ce que nous en avons dit plus haut, il devrait, pour ainsi dire, être négligé. Tout au contraire, il mérite d'être signalé et étudié de très près, car nous allons en lire la relation, sous des formes assez différentes, il est vrai, quoiqu'on y sente une commune origine, dans les *Chroniques* de deux centres fort éloignés l'un de l'autre. Bien qu'on en ait pu écrire, elles me paraissent contenir, dans leurs détails, certains côtés de vérité qui n'existent pas dans la *Chanson de Charlemagne*. Enfin, un des manuscrits qui la relatent est antérieur, au moins d'un siècle, à la *Chanson*.

Cette dernière conduit en Orient le grand Empereur; elle lui fait demander à l'Empereur, au patriarche de Jérusalem, les reliques qu'il va déposer au retour, dans son trésor; notre récit, au contraire, nous le montre demeurant en Occident, recevant à Ravenne, à Aix-la-Chapelle, les ambassadeurs du roi de Perse, du patriarche de Jérusalem : c'est donc, en réalité, la tradition historique d'Eginhard qui sert de base au *Libellus de Reichenau* [1], comme au *Liber de Constitutione* de Charroux [2].

Suivant le premier, Hassan, gouverneur de Jérusalem, voulant voir Charlemagne, part pour Rome, chargé de précieuses reliques (*muneribus sacris*) ; mais il tombe malade en Corse et Charlemagne averti, envoie vers lui Waldon, abbé de Reichenau et Hunfroid, gouverneur de CHARLEMAGNE 801

1. P. j. 45. 2. P. j. 46.

l'Istrie, qui lui rapportent en Sicile, les présents qui lui étaient destinés. En voici l'énumération :

Ampulla una ex lapide onichino de Salvatoris sanguine plèna. Crucicula una ex auro et gemmulis fabrefacta, continens cruorem Xpi, per quatuor partes inclusum; et in medio portiunculam ligni Domini. Hanc eandem cruciculam, o bone Ihesu, tuis modo Augiensibus ad tutelam et solatium nostri mittere dignatus es; sit tibi, Xpe, gloria lausque. Spinea Corona, quæ caput amabile Redemptoris nostri complexa est. Unus de Clavis qui delectabiles Xpi articulos configebant. De ligno quoque Domini, in quo preciosa Xpi membra pendebant. De sepulchro Domini, quod salutifero Xpi corpusculo, consecratum est. Præter diversa etiam unguenta, sive pigmenta cum ceteris quoque muneribus variis, quibus Augustus festive donatus est.

M. Marquet de Vasselot qui a très consciencieusement étudié ce passage [1] relève les invraisemblances qu'il y trouve accumulées. Il y voit le travestissement des échanges de cadeaux entre Charlemagne et Haroun al-Raschid de 786 à 808 : il ajoute que « le narrateur a « le grand tort de mentionner parmi les reliques soi- « disant apportées par Hassan, la Couronne d'épines et « les Clous de la Passion, qui à la fin du VIIIe siècle, « n'appartenaient plus aux infidèles, vu qu'elles étaient « conservées à Byzance et à Rome depuis quatre cent « cinquante ans ».

1. *La croix-reliquaire du Trésor de Reichenau*, dans la *Revue archéologique*, 1900 (1), p. 176. Je tiens à exprimer ici tous mes remerciements à M. Marquet de Vasselot qui a bien voulu me communiquer la copie du manuscrit de Reichenau que M. Holder, le savant conservateur de la bibliothèque grand-ducale de Karlsruhe, avait pris la peine de lui envoyer.

Si nous devions nous baser sur ce point seulement pour attaquer l'authenticité du récit, il nous faudrait au contraire l'accepter immédiatement. La Couronne fut en effet une des reliques qui demeurèrent le plus longtemps à Jérusalem, puisque nous venons de la voir entrer au trésor des empereurs de Constantinople seulement en 1063[1]; quant aux Clous, s'il est parfaitement écrit que dès 321, sainte Hélène les apportait à son fils qui les employait pour ses mors et pour son casque[2], nous n'ignorons pas dans combien de sanctuaires, ils se retrouveront cependant tout entiers dans la suite[3]. Et l'église de Jérusalem prétendait si bien en avoir conservé au moins un, que nous l'y trouvons vénéré, d'abord dans la *Chanson de Charlemagne*, vers 1075 par conséquent[4], et que l'hégoumène Daniel, dans son pèlerinage de 1106, put se prosterner devant celui qu'on prétendait « enfermé dans la grande croix en bois de cyprès, qu'érigea sainte Hélène, pour chasser les démons et guérir toutes sortes de maladies[5] ».

Mais M. Marquet de Vasselot est dans le vrai, quand il trouve que l'auteur s'est certainement servi de la relation des échanges de cadeaux qui eurent lieu entre Charlemagne et les princes d'Orient. Le rapprochement même semblera plus naturel encore, quand le nom d'Hassan donné par M. Marquet de Vasselot, se lit dans le *Libellus* et dans Mabillon, Azan[6], un nom qui figure précisément dans les *Annales* d'Eginhard[7].

Mais, le *Libellus* de Reichenau ayant été uniquement

1. P. 180.

2. S. Jérôme, *Chronicon*, ad ann. 321. Cf. p. 165.

3. J'en pourrais en ce moment énumérer vingt-deux.

4. P. 177.

5. *Itinéraires russes en Orient*, t. I, p. 9.

6. *Analecta*, t. III, pp. 371-372.

7. Cf. p. 186.

composé pour authentiquer la relique du Saint Sang, ne cherche pas à nous faire connaître le sort des autres reliques qu'il mentionne. Par exemple, avant de le quitter, il est nécessaire de faire une remarque générale de la plus grande importance pour la suite de notre travail.

Le manuscrit du *Libellus* est de la fin du xe siècle, du commencement du xie, au plus tard; paléographiquement, il est possible de le dater.

Nous avons constaté à propos de la *Chanson de Charlemagne* que toutes les énumérations de reliques des *Chroniques* occidentales, suivaient exactement les relations des pèlerins qui revenaient d'Orient.

Or, certaines reliques, qu'on pourrait appeler invraisemblables, font seulement leur apparition après la première croisade, au xiie siècle, par conséquent. Telles les reliques de l'Ancien Testament [1], les reliques du corps même du Sauveur, de la Vierge ; le Couteau, la Nappe, le Calice de la Cène ne sont pas connus avant le xiie siècle; le Pain de la Cène de Montbéliard arrive en Occident à cette date, alors cependant que les Grecs prétendirent le posséder jusqu'à la quatrième croisade, jusqu'au moment où il fut découvert dans le trésor de Bucoléon par « *Albetanensis Episcopus et Bethelemi Hypopsephius* » [2] ; les premiers Cheveux de la Vierge enfin, sont ceux rapportés à la cathédrale de Rouen par Ilgyrus, maître de camp de Bohémond, en 1106 (nous ne pouvons rien dire de ceux vénérés à Saint-Bénigne de Dijon) : ceux de Montbéliard datent du même temps.

Donc, puisque parmi les reliques de Reichenau, nous ne trouvons pas de ces reliques, c'est que le *Libellus* est

1. *Itin. Hierosol.*, t. I, 2, p. 348.

2. Georges de Corcyre, *De Communione tractatus*, ap. Leo Allatius, *De libris eccles. Græcorum*, Hambourg, 1712, in-4°, p. 185. *Dissert.* II, pp. 151-152.

antérieur au XII[e] siècle ; la concordance entre la paléographie et l'archéologie est ici parfaite.

Il en sera de même, mais alors pour le motif absolument contraire, du *Liber de Constitutione* de Charroux, qui a toujours été regardé comme datant paléographiquement du XII[e] siècle. Il contient en effet un assez grand nombre de ces reliques invraisemblables. C'est lui qui prétend nous fixer sur le sort des épines envoyées à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem. CHARROUX X[e] siècle.

Il rapporte qu'en 799, Charlemagne étant à Aix-la-Chapelle, reçut du patriarche de Jérusalem, nommé Thomas, par Grégoire, abbé, et Félix, moine du Mont des Oliviers, de nombreuses reliques, et qu'il les remit au comte Roger, gouverneur de Limoges; celui-ci les offrit au monastère de Charroux dont il était le fondateur [1]. Et ces reliques étaient les suivantes :

« De radice Illicis Manbræ, ubi Dominus in figura Trinitatis locutus est Abrahæ. De præsepio Jesu Christi. De tritico quem Christus suis manibus seminavit. De ramis et foliis olivarum cum quibus obviaverunt Domino pueri Hebræorum. De vinculo corrigiæ quo Dominus fuit vinctus ad flagellandum. De vestimento et tunica et pallio Jesu Christi. De spinea corona Domini. De ligno sanctæ Crucis portiunculæ XII. De spongia ori ejus oblata et de arundine in qua fuit circumligata. De sudario quod fuit super caput Jesu. Et de sepulchro ejus abundanter. De infractione panis quem Dominus dedit discipulis suis. De vestimentis sanctæ Mariæ. Ossa Innocentibus. De sanguine sancti Stephani tres portiones grandes. »

Ce qui est très intéressant dans ce second récit, c'est de voir là, pour la première fois, les envoyés du Patriarche,

1. Dom Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. V, p. 421.

qui accompagnent l'ambassadeur du roi de Perse, offrir les reliques, tandis que le représentant d'Abdella apporte uniquement des présents magnifiques; puis, que pour mettre la chose dans un cadre de vérité plus évidente, le chroniqueur de Charroux fait assister à la réception de cette ambassade, les gouverneurs de Bourges et d'Auvergne et surtout le comte Roger, gouverneur de Limoges, qui va emporter à Charroux les reliques que Charlemagne lui remet.

Pour saisir l'origine des sources, il n'est besoin que de résumer les ambassades consignées par Eginhard.

797. Réception à Aix, de Zate, d'Abdallah, fils du roi de Mauritanie, et de Théoctiste, envoyé du patrice Nicétas, gouverneur de Sicile.

798. Réception des ambassadeurs d'Irène, à Aix.

799. Réception d'un envoyé du patriarche de Jérusalem, à Aix, et à Paderborn, de Daniel, ambassadeur du patrice de Sicile. Azan, gouverneur de Huesca, envoie à Charlemagne, les clés de la ville.

801. Pendant que Charlemagne est à Ravenne, les ambassadeurs d'Haroun al-Raschid débarquent à Pise [1].

802. Ambassade d'Irène.

803. Réception à Seltz, de Michel, Pierre, Caliste et André, ambassadeurs de Nicéphore.

807. Réception de l'ambassadeur du roi de Perse Abdallah, avec les moines, envoyés par Thomas, patriarche de Jérusalem : ils se nomment Félix et Georges ; ce dernier, abbé du Mont des Oliviers, germain de naissance, de son vrai nom Engebald.

1. Il est indispensable de signaler à cette occasion le passage d'une *Histoire de Jérusalem* publiée il y a quelques années par le P. Hoannessiantz, supérieur du Couvent des Arméniens de Jérusalem (Jérusalem, Imp. du Couvent Arménien, 1890, 2 vol. in-8° : en arménien), qui, d'après des docu-

A les lire, on voit tout de suite que la relation si détaillée des deux chroniqueurs est sortie tout entière d'un mélange de ces ambassades d'Abdallah, d'Irène, d'Haroun al-Raschid, du Patrice de Sicile, du patriarche de Jérusalem, qui, elles, sont parfaitement authentiques[1].

Mais ce n'est pas le lieu de poursuivre plus loin cette identification. Nous ne voulons réellement pas demander à ces historiens locaux, si ces reliques, pour la plupart découvertes seulement au XIIe siècle, viennent réellement de Charlemagne. Ce qu'ils doivent nous fournir, c'est une date de présence dans un trésor. Or, le *Libellus* de Reichenau est du Xe siècle; il nous précise donc, qu'à cette époque, il existait en Occident des épines, qu'on supposait d'origine Hiérosolymitaine. Ce sont ces mêmes épines dont deux siècles plus tard nous retrouverons la mention dans le *Liber de Constitutione* de Charroux, qui lui, prétend qu'elles ont été envoyées par Charlemagne à l'abbaye. Et nous avons d'autant plus de motifs d'accepter cette tradition, que dans un document qui date de 1445, nous allons rencontrer, lors d'une ostension de reliques, précisément toutes celles consignées, dès le XIIe siècle, dans ce *Liber* de Charroux.

ments arabes, nous donne de nouveaux renseignements sur les rapports qui existèrent entre Charlemagne et les khalifes de Médine : « Le premier chef des Abassides, Abou-Zafer-Mansour, celui qui a fondé Bagdad en 762, a donné l'ordre au Patriarche, pendant un pèlerinage à Jérusalem, en 784, d'envoyer à Charlemagne les clés de la Ville, du Golgotha, du tombeau du Christ et du Mont des Oliviers » (t. I, p. 119).

Ce serait donc le père d'Haroun al-Raschid, lequel ne devint Khalife qu'en 786, qui aurait envoyé au VIIIe siècle, la première ambassade à l'empereur d'Occident.

1. Cf. *Archives de l'O. L.*, t. I, pp. 9 et ss.; *Lettres historiques antérieures aux Croisades.*

« Au jeudi saint de cette année, on exposa dans l'abbaye soixante-quinze reliques véridiques. Parmi les plus anciennes et les plus notables, on remarquait des fragments de la crèche du Sauveur, de sa tunique, de son manteau, de la courroie de la Flagellation, de la Couronne d'épines, du saint Clou, de la sainte Éponge et du Roseau auquel elle était attachée, du saint Suaire, du saint Sépulcre, avec douze parcelles de la vraie Croix, des portions du vêtement de la sainte Vierge [1]. »

En 1506, une *Enquête juridique sur l'état de l'abbaye de Charroux et sur les richesses dont cette église avait été décorée avant le désastre qu'elle venoit d'essuyer de la part des Anglais, au mois de Février* [2], nous apprend que l'abbé commendataire, Louis Fresneau, récemment décédé, avait laissé beaucoup de choses en souffrance dans son abbaye.

« Dit le déposant que puit avoir quinze (sic) ou environ qu'il oyt dire que le trésorier qui lors estoit et qui présent est infirmier, nommé Mallemouche, par le commandement du dit feu Fresneau, bailla au seigneur de Grignoux, l'une des épines de la Couronne Nostre-Seigneur, qui étoit en la dite Abbaye et que le dit seigneur de Grignoux la fit mettre en une chapelle près sa seigneurie de Grignoux, où il afflue grand peuple par le moyen d'icelle. »

Ici se présente un problème fort intéressant. Qu'est-ce que le seigneur de Grignoux? Dans la Vienne, il n'existe ni commune, ni château de ce nom. Il faut aller jusqu'en Auvergne pour trouver des Grignols, portant d'azur à une tige de trois épis d'or entrelacés. Or, Grignols est

1. [Roblin (L'abbé)], *Charroux, son abbaye, ses reliquaires*, Paris, Oudin, 1898, in-8°, p. 26.

2. Dom Fonteneau, *Chartes sur Charroux*, Bibliothèque Nat., Ms. lat. 18379, p. 495.

une commune très voisine de Saint-Astier (Périgord), fief de la Maison de Talleyrand, où précisément, tout à

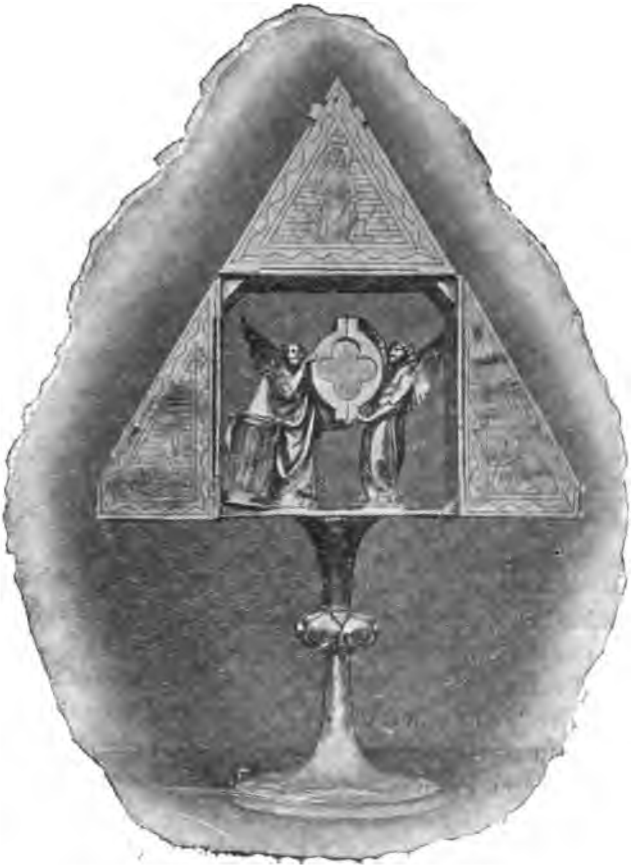


Fig. 7. — Reliquaire du Saint-Sauveur de Charroux, découvert le 9 août 1856 ; il renferme aujourd'hui une sainte Epine.

l'heure, nous allons trouver deux épines, pillées le 27 mai 1652 par les Frondeurs [1]. L'une était, comme

1. Cf. Périgueux.

nous le verrons, un don du célèbre cardinal de Périgord, tandis que les origines de l'autre sont absolument ignorées. M. Dujarric-Descombes, auquel j'avais communiqué mes recherches, a bien voulu, à cette occasion, m'envoyer la note suivante :

« On ne trouve pas trace de l'épine qui aurait été donnée par l'abbé de Charroux au Sgr de Grignols en 1506. Ce Sgr devait être Jean de Talleyrand, Sgr de Grignols, dont un fils fut évêque de Tréguier. Il dut faire mettre l'épine dans la chapelle isolée de Saint-Valery ou de Notre-Dame, aujourd'hui convertie en grange, où l'on aperçoit encore la litre; près de la chapelle est une fontaine vénérée où l'on se rendait, dit-on, autrefois en pèlerinage. »

Actuellement, l'abbaye de Charroux possède une épine enfermée dans le reliquaire dit du Saint-Sauveur, un de ceux découverts le 9 août 1856, dans une des murailles de l'ancien monastère, qu'on démolissait (fig. 7).

DIJON 946. On ne rencontre pas dans les inventaires de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, de 1395 à 1741, trace d'épines de la sainte Couronne.

M. Prost [1] fait remarquer que l'abbé Bougaud et J. Garnier [2], en parlant de « trois reliquaires en or, antérieurs au XIe siècle, apportés de Jérusalem par les abbés Apollinaire et Foulcher et dans lesquels étaient renfermées des parcelles de la vraie Croix, de la sainte Éponge et de la Couronne d'épines » n'avaient, pour étayer leur opinion, malheureusement aucun texte ancien.

La *Chronique de Hugues de Flavigny*, dit-il, est en

1. *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, Darantière, 1894, in-8°, p. 162.

2. *Analecta Divionensia*, Dijon, Darantière, 1875, in-8°, p. 126.

effet loin d'être aussi formelle que les auteurs semblent le laisser supposer.

938. — « Anno secundo Ludovici filii Caroli simplicis, ordinatus est domnus Fulcherius abbas Flaviniacensis, qui etiam rexit Divionense quindecim annis. Hic octavo anno regiminis Hierosolimam profectus est, et reliquiis pretiosis reversus ditavit ecclesiam suam [1]. »

Mais s'il est vrai que la *Chronique* ne soit pas très explicite, le ms. de la Biblioth. Nat. Lat. 12662, fol. 264 v°, va nous aider à compléter le passage d'Hugues de Flavigny.

« Extrait d'un bréviaire de Saint-Bénigne de Dijon du VIII° siècle ; mais le caractère de l'écriture est du XI° siècle ; ces reliques semblent avoir été mises dans l'autel de Saint-Maurice, ou par Lambert, évêque [2], ou par Paschal II ou par Eugène III, papes.

« Parmi les reliques du Seigneur se trouvent :

« De præsepio Domini, de loco ubi Dnus baptizatus est, de Monte Oliveto, de Ligno Dni, de Sepulchro Dni, de Tunica Dni, de petra in qua Sanguis decidit, de Sudario Dni, de Spinea Corona, de Ascensione Dni, de Spongia Dni, de capillis Stæ Mariæ Matris Dei. »

C'est bien là une énumération de reliques de Terre-Sainte : elle ne paraît pas postérieure du XI° siècle. Donc si plus tard nous ne les retrouvons pas dans les inventaires, deux solutions se proposent :

1° Elles ont été renfermées dans l'autel de Saint-Mau-

1. Hugues de Flavigny, apud Pertz, *Script.*, VIII, p. 360.

2. Les évêques de Langres étant seigneurs de Dijon, c'est de Lambert évêq. de Langres (1016-1031) dont il est ici question. — Pascal II (1099-1118) : Eugène III (1145-1153). Les cheveux de la Vierge sont plutôt du temps de Pascal II.

rice à la fin du XIe siècle; dès lors elles ne font plus partie du trésor.

2° Elles ont fait effectivement partie du trésor des reliques antérieurement au XIIe siècle. Il ne faut alors que se rappeler le vol du milieu du XIe siècle, où d'audacieux voleurs choisirent le jour même de la fête de saint Benigne pour massacrer les gardiens et faire main basse sur toutes les richesses de l'abbaye.

« Insignia ornamenta, videlicet gemme, pallia pretiosa, capse, tabule, corone, vasa quoque ecclesiastica seu candelabra ex auri argentique metallo fabricata, cum imagine Salvatoris Domini nostri ex auro fusili opere facta, latronum fraude, in ipsius Sancti festivitate, occisis custodibus, furto fuerunt asportata [1]. »

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ne soit pas fait mention, dans les inventaires du XIVe siècle, de ce qui avait disparu dès le XIIe siècle. Et ce serait même, pour ainsi dire, presque la confirmation de l'apport par Foulcher, en 944, de ces reliques de Jérusalem, parmi lesquelles se trouvait un fragment de la sainte Couronne, puisque, postérieurement au vol, à la fin du XIe siècle, époque où écrivait Hugues de Flavigny, nous ne le retrouvons plus, et qu'il n'en est plus même jamais question.

VAULSOR XIe S.

L'Épine de Vaulsor a-t-elle réellement une origine aussi ancienne que celle qui lui est attribuée par les traditions locales?

Voilà le passage du ms. Varik (Ms. 19668, intitulé B. H. M. de Varik, *Sacra diœcesis Namurcensis chronologia*, f° 100, Bibliothèque de Bruxelles).

1. Prost, *O. c.*, p. 162, d'ap. *La Chronique*, p. 148.

« Series reliquiarum sanctarum quæ in Walciodorensi et Hasteriensi ecclesiis reperiuntur.

1° De Christi sanguine.

2° De Matris ejus lacte.

3° De spinensi Corona.

4° De ejus vestimentis.

5° De præsepis stramine.

Quas reliquias sanctus Serenus episcopus, qui in Hasteriensi ecclesia requiescit, detulit a Ierosolyma, eodem tempore quo sanctus Ioannes episcopus reliquias protomartyris Stephani invenit revelatione divina..... »

Nous connaissons bien effectivement un Joannes II, évêque de Jérusalem, mort en 417; mais ce nom, n'aurait-il pas été précisément recueilli dans le récit de l'invention du corps de Saint-Étienne en 415? Dans ce cas, il ne pourrait nous être d'aucune utilité.

Fisen [1] au 10 octobre, cite : *S. Serenus episcopus, ignotæ diœceseos.....*; il parle de la présence de ce saint Sérène à Jérusalem en 415, lors de la découverte du corps de saint Étienne; mais c'est toujours la même source qui semble avoir été interrogée.

D'après Gams, un saint Sérène était évêque de Maximianopolis en 451 : suivant l'*Oriens Christianus*, il vivait encore en 459. Ces références paraissent un peu étrangères à nos reliques de Vaulsor.

Le *Martyrologe romain*, par exemple, fait mention d'un saint Sérène, chorévêque de Namur; mais Papebrock [2] déclare n'en rien connaître. Il semble cependant

1. Fisen (B.), *Flores ecclesiæ Leodiensis*, Insulis, 1647, pp. 450-451. — D'après Collin de Plancy, *Dict. des reliques*, III, p. 77, saint Sérène était évêque de Marseille au VIe siècle. Son corps était à Beaudras (voir *Hist. de Marseille*. par Ruppé, lib. X, c. I).

2. *Acta Sanct*. April. III, p. 820, n. h.

déjà, que nous nous rapprochions de notre abbaye. L'*Historia Walciodorensis*[1] permet de serrer de plus près la question. On y lit que saint Sérène, évêque de Liège, apporta de Jérusalem des reliques, reçues de l'évêque Jean, et du prêtre Lucien ; qu'il les déposa à Hastières, dont l'église fut construite deux cent quatre-vingt-neuf ans, avant celle de Vaulsor, pour abriter les reliques. Or cette dernière fut édifiée au commencement du xe siècle par le comte Eilbertus[2], ce qui nous reporte aux premières années du viie siècle ; c'est encore loin du ve. Mais il se pourrait qu'il fut simplement question d'une reconstruction.

Le *Liber de Antiquitate Urbis Tornacensis ex revelatione Heinrici*[3] devient plus précis, car on y trouve la mention d'un saint Sérène, fils d'Hyrénée, père de saint Éleuthère, qui était à Tournai du temps de saint Piat. Or, comme saint Éleuthère naît à Tournai en 456, le passage du manuscrit Varik, relatif à un saint Sérène de Belgique, qui aurait pu se trouver à Jérusalem en 415, n'aurait plus rien d'invraisemblable.

Mais est-ce là une raison suffisante pour lui attribuer l'apport à Vaulsor des reliques de la Passion ? Nous avons vu qu'au ve siècle c'est à peine s'il était déjà question à Jérusalem des Grandes Reliques et de la Couronne en particulier[4] ; il serait bien étonnant, alors que les plus grands personnages n'avaient même pas encore vu la relique qui devait donner plus tard tant de gloire à l'église de Jérusalem, que saint Sérène eût été autorisé à en emporter un fragment en Occident. Bref, nous n'avons aucune date à proposer, trouvant moins encore ici, dans

1. Pertz. *Script.*, t. XIV, p. 541.

2. *Gallia Xpa*, t. III, col. 572, 575.

3. Pertz, *Script.*, t. XIV, p. 316.

4. Cf. p. 36.

cette énumération de reliques, que dans celle de Clermont, qu'on lira plus loin, un seul élément de critique, permettant une supposition à peu près acceptable.

Cependant, ce petit inventaire qui ne comprend encore aucune relique invraisemblable, nous autorise à supposer qu'il n'est pas postérieur au XIe siècle.

Dans ses études sur l'*Ordre de Saint-Dominique* [1] le P. Danzas signale l'Épine d'Avignon comme *devant* provenir d'un don de saint Louis. Or, dans un *Martyrologe* du Musée Calmet, analysé par M. Deloye [2], on trouve au XIV des kalendes de mai, la mort de l'évêque Benoît Ier, sur lequel on ne sait presque rien, sinon que son épiscopat fut de dix ans, un mois et douze jours. La *Gallia* se borne à le placer vers 1040, mais avant 1044. Il alla visiter la Terre-Sainte, nous apprend son éloge métrique. AVIGNON 1044.

A la suite, est inséré le plus ancien dénombrement des reliques de Notre-Dame des Dons, au milieu desquelles on relève :

« Pretiosissimi ligni crux, que in capsa argentea continetur, et in eadem capsa quedam spine corone Domini. »

Ce rapprochement assurément n'est pas fortuit; les reliques de Terre-Sainte, ici relatées, sont certainement celles qu'avait rapportées le pieux évêque de son pèlerinage. De plus M. Labande veut bien me dire que le passage est d'une écriture de la fin du XIIe siècle; il est donc absolument hors de doute que l'Épine était dans le trésor bien avant saint Louis.

1. Danzas (Le P. Antonin), *Etude sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, Oudin, Poitiers 1875, in-8°, t. II, p. 439.

2. *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1891, p. 298.



Fig. 8. — Le Saint-Voult de Lucques.

On la vénérait encore à la cathédrale en 1528, ainsi qu'il résulte d'une délibération du Chapitre, que M. l'abbé Requin a pris la peine de me copier à la Bibliothèque d'Avignon (ms. 2383, fol. 8 v°).

« Le chapitre délibère de transférer la sainte Épine dans la « chapelle *Nostre Domine pie*, et qu'on fasse dans cette chapelle « une armoire avec un grillage en fer fermé à deux clefs. »

Avec les Épines du Saint-Voult de Lucques, nous semblons entrer dans le domaine de l'histoire. Non pas que, sur leur origine, nous ayons le moindre authentique, mais elles font leur apparition avec la première croisade, en 1098. Quelles sont au juste les aventures du Saint-Voult? Est-il rapporté au VIIIe siècle par Galefroy, évêque de Subalpine ? Est-il au contraire, sur la demande d'Étienne Butrione, exposé par le syrien Grégoire, gardien des images de Nicodème, sur la mer, et découvert sur le rivage de Lucques à la fin du XIe siècle? Est-il simplement rapporté par Stephanus, comme l'écrit Baronius (a. 1099)? En tous cas, c'est à cette époque qu'est découverte, dans l'intérieur du crucifix : LUCQUES 1098.

« Quarta pars spineæ Coronæ cum clavo quo Dominus crucifixus est. Id etiam sacratissimum, quod de umbilico est abscissum, cum ampulla sanguinis, cum sudario quod deferebat Jesus circa collum, decentissime recondita sunt : clauduntur quoque ibi pretiosissima pignora, quæ beata Dei genetrix de unguibus et capillis nostri redentoris abscidit, quorum una pars in capite velaminis ejusdem Dei genitricis ligata est, alia ex alio[1]... »

Sur quoi se fonde la tradition[2] que deux de ces épines

1. Tofanelli, *Il primo ritratto del Crocifisso*, Napoli, Savio, 1664, in-8°, p. 69.

2. Collin de Plancy, *Dict. des reliques*, t. I, p. 180.

seraient vénérées actuellement à Sainte-Croix en Jérusalem de Rome ? Je n'ai pu en découvrir la source. Certains les attribuent à sainte Hélène ; nous avons vu qu'il n'en était nullement question dans aucune vie de la mère de Constantin. D'un autre côté, Yepes [1], mentionnant la donation par le pape Pie IV, du monastère de Sainte-Croix aux Pères de Cîteaux de la Congrégation de Lombardie, parle bien du morceau de la vraie Croix, du titre de la Croix, d'un Clou et de deux Epines, qui y étaient conservés, mais n'indique nullement l'origine de ces reliques. Nous n'avons donc qu'à signaler cette tradition, en la présentant avec toutes les réserves nécessaires.

BOULOGNE 1099. « Les chanoines nous montrèrent leur trésor, où est la couronne de Godefroy de Bouillon, roy de Jérusalem, dans « laquelle il y a une partie d'une épine de la couronne de « Nostre Seigneur [2]. »

C'était un morceau d'orfèvrerie qu'on estimait fort antique, en argent doré, du poids de trois marcs. Ceux qui l'ont vu le décrivent comme orné de huit châteaux servant de reliquaires, sans valeur artistique ; *nec quicquam præter aurum solidum et senium illustre præ se ferentem,* a dit le P. Malbrancq [3].

Ce renseignement nous est fourni par M. l'abbé Haigneré, qui se demande si réellement Godefroid de Bouillon a envoyé en hommage à la Vierge de Boulogne, par l'entremise de sainte Ide, sa mère, ou du comte Eus-

1. *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoist* (traduites par D. Martin), Toul, Belgrand 1648, in-f°, t. V, p. 292.

2. *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. I, 2° p., p. 180.

3. Malbrancq (Le P.), *De Morinis et Morinorum infulis.* Tournai, Vidua Adriani Quinque, 1654, in-4°, t. III, p. 45.

tache, son frère, la couronne qui lui avait été offerte lors de la Constitution du Royaume de Jérusalem [1].

Je ne le suivrai pas dans sa savante dissertation.

Que Godefroid de Bouillon ait accepté ou refusé la couronne, peu importe pour la relique. C'est un reliquaire en forme de couronne qu'il aurait envoyé : et combien sont nombreux ceux que nous rencontrerons de cette forme, et principalement dans les Flandres et le Hainaut !

Dans la charte de 1247, on lit expressément [2].

« Suis christianissimus Jerosolymorum rex Godefridus de Bullon.., suas Beatæ Mariæ Lensensis et Boloniensis ecclesias quadam prærogativa specialis amoris pretiosis ac miraculosis dotavit atque ditavit reliquiis. »

Et tous les auteurs locaux ont conservé cette tradition, rattachant à cet envoi, la relique du Saint-Sang vénérée aujourd'hui dans l'église de Saint-François-de-Sales de Brèquerecque, la sainte Larme d'Allouagne [3] et l'Épine contenue dans un des châteaux-reliquaires de la couronne de Boulogne [4].

L'origine hiérosolymitaine de l'Épine de Tournemire a été établie par Riant, qui communiquait aux Antiquaires de France, le 13 avril 1882 [5], une lettre que M. A. Chassaing, juge au Tribunal du Puy, venait de découvrir dans le ms. lat. 12663 de la Bibliothèque Nationale. TOURNEMIRE XII

1. Voir la *Chanson de Godefroid de Bouillon* (*Chroniques belges*), vers 25810 et ss.

2. Le Mire (Aubert), *Opera diplomatica*, t. I, p. 204.

3. Voir le P. Malbrancq, p. 46, pour la Sainte-Larme, l'Ombilic et le Saint-Sang.

4. Renseignements communiqués par M. A. de Rosny.

5. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIII, p. 205.

Cette lettre était adressée le 19 avril 1704, par Dom Claude Berras, originaire d'Auvergne et moine bénédictin de Saint-Michel-en-l'Herm, à Mabillon, qui l'avait chargé d'une sorte de mission littéraire pour l'Auvergne. Riant en extrait :

« F° 756.... J'ay aussi appris de mon père qu'à trois lieues d'Aurillac, le seigneur de Tournemire, ancienne maison dont sont sorties mes deux ayeulles paternelle et maternelle, lui avoit montré un vieux manuscrit, dans lequel il avoit conté jusqu'à trois cent feuillets de parchemin, contenant une histoire de la Guerre sainte du tems d'Urbain II, composée en latin par un moine de l'abbaye d'Aurillac, qui suivit Rigald de Tournemire, qui apporta de Jérusalem une sainte épine, qu'on voit encore aujourd'huy et ensanglantée les Vendredis Saints, enchassée dans une pierre précieuse, au pied d'une ancienne croix, où le nom et les armes de ce Rigald sont gravés. Tous les gentils hommes du païs assistent à une procession solennelle qu'on fait tous les Vendredis Saints, portant sur leurs habits une croix de drap rouge en mémoire de la Croisade. Nous avons même dans notre communauté un religieux du païs qui recouvra à l'âge de sept ou huit ans la vuë en se faisant appliquer ce jour-là la pierre précieuse où est enchassée la Sainte Épine, sur l'œil gauche dont il voit parfaitement bien depuis. Mon père m'a dit que cette maison ayant eu des affaires, on ne sçavoit [ce] qu'étoient devenus les papiers, mais j'ay appris qu'on pourroit apparemment trouver ce manuscrit chez quelqu'un des gentilshommes conseigneurs aujourd'huy de Tournemire. »

Or Riant ajoute : cette lettre relate trois points intéressants :

1° L'existence, vers 1704, à Tournemire, près d'Aurillac, d'une relique rapportée d'Orient.

2° La coutume d'une procession où la noblesse du pays revêtait encore, au XVIII° siècle, les insignes de la Croisade.

3° La conservation jusqu'à cette date d'un récit de la 1re croisade, rédigé par un témoin oculaire, d'une étendue exceptionnelle.

Malgré les recherches qu'il a fait faire dans le pays, Riant n'a pu retrouver ce manuscrit.

Le souvenir de la procession est tout à fait perdu.

Mais la relique existe encore, et je dois à l'extrême

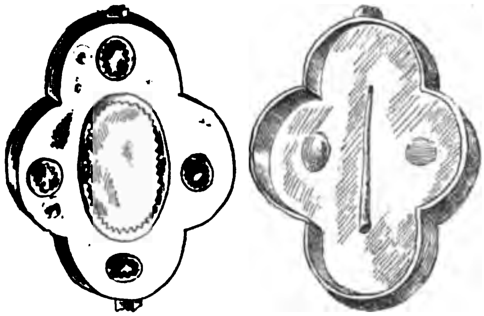


Fig. 9. — Le reliquaire de la Sainte Épine de Tournemire. Dessin de M. H. de la Tour.

amabilité de M. H. de La Tour, le savant conservateur du Cabinet des médailles, le dessin de son reliquaire, qui porte en lui-même parfaitement sa date du XIIe siècle [1].

Le pendentif qui se voit au milieu du tombeau du Christ de la chapelle de Solesmes (fig. 10), est destiné à recevoir la relique de la sainte Épine, conservée depuis le XIIe siècle, dans le trésor du monastère. A la partie inférieure du pendentif, on lit les lettres un peu effacées : « *Factus in pace locus* ». SOLESMES XIIe s.

Il a été exécuté, ainsi que le fait connaître l'inscription, en 1496, sous le roi Charles VIII [2].

1. Voir aussi, *Notice sur la Sainte Épine de Tournemire*, Aurillac, Gentet, 1889, in-8°.

2. La Tremblaye (Dom M. de), *Solesmes, les sculptures de l'église abbatiale*, 1496-1553, Solesmes, Imp. St-Pierre, 1892, in-f°, p. 107.

Cette place avait été ménagée par Guillaume Cheminart pour l'exposition de la sainte Épine, alors que le prieur venait de faire également exécuter un riche reliquaire d'argent doré.

« Sub cristallo includitur spina, in theca argentea deaurata, quam circumdat corona spinea ejusdem materiæ : hanc vero gestat utraque manu angeli species argentea. » (Ms. de l'abbaye).

Dom Heurtebize a bien voulu me donner connais-



Fig. 10. — Le tombeau du Christ à Solesmes, attribué par L. Palustre à Michel Colomb.

sance du passage de l'*Epitome historiæ prioratus Solesmensis,* rédigé pour le *Monasticon benedictinum* de Dom Germain (Bibl. Nat. Ms. 12697, p. 226).

« Sed tam miranda ornamenta hanc basilicam S. Petri de Solesmis non adeo perillustrem reddunt quam una ex Spinis Coronæ, Capiti Domini Nostri Jesu Christi in passione impositæ, quæ ibidem religiosissime asservatur sub chrystallo, quam angelus, ex auro et argento conflatus, corona spinea ejusdem materiæ circumdatam præ manibus tenet; ad quam adorandam, devotionis causa, populus quam frequentissime confluit. Asportata etiam fuit e Palestina a Raulpho, sive Radulpho, Sabolii Domino, qui una cum Godefrido de Bouillon aliisque regni proceribus, profectus fuerat ad Terram Sanctam ab invasione Turcorum liberandam : hocce sacrum pignus suæ devotionis Radulphus asservandum tradidit basilicæ Solesmensi, a suis prædecessoribus fundatæ olim ac magnificentissime dotatæ [1]. »

Dom Guépin, dans sa brochure *Solesmes et Dom Guéranger*, précise ainsi la personnalité du donateur : « Ce fut sans doute, dit-il, Robert IV de Sablé qui prit la croix en 1158 et acquit en Orient une grande renommée. Il y commanda la flotte de Richard Cœur de Lion [2], roi d'Angleterre et parvint à la dignité de grand-maître de l'Ordre des Templiers. Il aurait acheté à grand prix l'Épine aux Grecs de Constantinople. » Malheureusement comme j'ignore sur quels documents s'appuie Dom Guépin pour parler d'un apport de Constantinople, sous Manuel Comnène, je n'ose me prononcer entre Dom Germain et lui.

La fête de la Sainte Épine se célèbre à Solesmes le Lundi de Pâques.

A lire les textes et à les accepter simplement, une des épines de Clermont-Ferrand serait la plus ancienne que nous connaîtrions : elle nous fournirait même le CLERMONT XII[e] S.

1. *Cartulaire de Saint-Pierre de Solesmes*, p. 431.

2. Richard Cœur de Lion naît en 1157 : il se croise en 1190. Dom Guépin ne donne aucune référence.

plus ancien document connu sur la Couronne d'épines. On lit, en effet, dans un manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Clermont, dit de *La Canone*, f° 32 :

« Memoriale reliquiarum quas sanctus Austremonius secum detulit ad urbem Arvernensem : in primis, de umbilico filii Dei, cum quinque unguibus de sinistra manu, prepucium ipsius cum duabus unguibus de sinistra manu et de pannis quibus fuit involutus, et undecimam partem qua fuit ante oculos ejus, cum sanguine ipsius et de tunica et de barba et de capillis, et de præcincto ejus cum sanguine et tres ungues ejus ex recisione manus ejus dexteræ et partem spineæ coronæ, et de pane quem ipse benedixit, et ex spongia ejus et de sepulcro ipsius Domini, et ex virgis quibus cæsus fuit, et de capillis beatæ Mariæ tres, et brachiale ejus, et de vestimento ipsius cum lacte, et de pallio quod ipsa fecit. Has vero reliquias Stephanus episcopus condivit in ymaginem matris Domini et in ymaginem filii ejus. »

Saint Austremoine, premier évêque de Clermont, fut envoyé de Rome pour évangéliser l'Auvergne, au milieu du IIIe siècle : mais le manuscrit de *La Canone* est de 1291. Lorsqu'on examine les reliques qui composent cet apport, et qu'on les compare à d'autres, de date connue, on demeure convaincu qu'elles doivent être arrivées seulement dans le cours des XIe et XIIe siècles. D'abord il y a, au milieu du XIIe siècle, justement un Stephanus VI de Mercœur, qui est évêque de Clermont (1151-1169), puis les reliques placées par lui dans cette vierge ouvrante, les ongles, l'ombilic, le sang du Christ rappellent précisément celles qui se trouvent, pour la première fois peut-être, dans le Saint-Voult de Lucques, qui arrive en Italie en 1098. Il n'est pas jusqu'à ce nom de Stephanus, également porté par celui qui fit don à Lucques de la célèbre relique, qui ne soit à en rapprocher. Ces reliques

enfin, comme nous l'avons dit plus haut, sont caractéristiques des apports des pèlerins d'Orient au XIIe siècle.

Tout concourt donc à nous interdire de remonter plus haut que le commencement du XIIe siècle, pour ces reliques, dont rien ne saurait historiquement justifier l'apport par saint Austremoine [1].

Era l'antico loro monastero presso alle mura della città FANO
(monache Trinitarie dell'ordine di S. Agostino) continuamente 1104.
esposto alle guerre, e del tutto rovinato negli anni passati. Poscia essendo stato fabbricato colle limosine del Pubblico, vi abitarono le monache di S. Maria Maddalena dell'ordine suddetto di S. Agostino insimo al prossimo anno 1521, in cui fabbricatosi l'altro oggi nominato di S. Daniele, andarono ad abitarlo con trasportarvi le *tre sagratissime spine della corona di Gesù Cristo* da quel Ugone del Cassaro, o sia della Berarda, altre volte ramemorato in queste memorie, portate con altre insigni reliquie da Gerusalemme. Queste sante Spine nel giorno del Venerdi Santo germogliavano alcuni piccioli fiori simili a quelli del sambuco, e parecchi anni si ammiro un si grande prodigio [2].

Et dans une courte généalogie, Amiani nous indique à quel moment vivait cet Ugo del Cassaro.

Berardo, 1058 — Ugone, 1074, qui avait trois fils, Giacomo, Ugolino et Baldovino, qui, en 1104, accompagnèrent leur père en Terre-Sainte [3].

1. Du Saussay, qui a recueilli si soigneusement dans son *Martyrologium* toutes les traditions, ne dit pas un mot (1 novembre, p. 806) des reliques que saint Austremoine, qui d'ailleurs n'alla jamais en Orient, aurait apportées à Clermont.

2. Amiani (P.-M.), *Memorie istoriche della città di Fano*, Fano, Leonardi, 1751, in-4°, t. II, p. 123.

3. *Ibid.*, t. I, p. 232.

Ne manquons pas de faire remarquer que pour la première fois apparaît dans l'histoire d'une relique, la floraison de l'épine au jour du Vendredi Saint. C'est surtout, comme nous aurons l'occasion de le constater dans plusieurs autres circonstances, en Italie, que se développe cette légende, parallèlement, semble-t-il, au *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, en prose française [1], qui ne paraît pas antérieur au XII[e] siècle.

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY 1149

Les Épines de Saint-Pierre-d'Albigny virent se dérouler autour de leur possession un véritable drame. L'abbé C. M., dans une *Notice sur les saintes Épines de Saint-Pierre d'Albigny* [2] a raconté leur histoire; je la vais résumer ici.

Geoffroy de Miolans, qui avait pris la croix en même temps qu'Amédée II, comte de Maurienne († en Chypre en 1148), lors de la seconde croisade, rapporta de Jérusalem trois Épines, qu'il déposa au retour, dans la chapelle de son château; elles y restèrent jusqu'en 1551. A cette date, la famille de Miolans s'éteint, et Claudine de Miolans, veuve du comte de Saint-Vallier, vient s'établir à Saint-Pierre d'Albigny, dans les bâtiments attenant à l'église du couvent des Frères Ermites de Saint-Augustin, fondé, en 1381, par Jean, fils d'Anthelme de Miolans.

Malgré son frère Gabriel, curé de la paroisse de Saint-Étienne de Miolans, elle descendit les saintes Épines dans l'église des religieux. Une requête fut adressée à ce sujet, le 21 novembre 1551, par Gabriel, au sénat de Savoie, qui maintint néanmoins Claudine dans la possession des reliques.

1. Voir plus haut, p. 179.
2. Chambéry, Imprimerie Savoisienne, 1893, in-8°.

A la mort de Claudine, le marquis de Saint-Chamond, son héritier, réclama aux Pères Augustins les saintes Épines qui lui furent refusées; il s'adressa au légat d'Urbain VIII, en France, qui écrivit à l'évêque de Grenoble d'amener les religieux à céder au marquis de Saint-Chamond au moins une Épine. Les Augustins ne voulurent rien entendre.

M. de Saint-Chamond, alors ambassadeur près des cours de Turin et de Rome, obtint d'Urbain VIII un bref, daté du 2 septembre 1625, par lequel il était ordonné à Mgr Pierre Scarron, évêque de Grenoble, d'envoyer un député choisi dans son clergé pour s'emparer d'une des saintes Épines et de la remettre à l'archevêque de Lyon qui devait la faire tenir à M. de Saint-Chamond. En même temps Charles-Emmanuel, duc de Savoie, écrivait aux Augustins, le 4 mai 1627, d'avoir à restituer à M. de Saint-Chamond une des trois Épines, « lorsqu'il fera aparoir du consentement du Pape pour la retirer ».

Craignant un nouveau refus, M. de Saint-Chamond, escorté d'une suite nombreuse, accompagna au couvent des Augustins le chanoine Dufaure, official du diocèse de Grenoble, porteur du bref d'Urbain VIII. Ils arrivèrent à Saint-Pierre-d'Albigny le mercredi 12 mai 1627, et le lendemain, jour de l'Ascension, ils se rendirent tous ensemble chez les Augustins et demandèrent à vénérer les saintes Épines.

Le prieur, en chape, sortit les Épines de l'armoire où elles étaient renfermées et les déposa sur l'autel. Le chanoine Dufaure s'avance alors vers les religieux et leur donne lecture du bref du Pape. M. de Saint-Chamond, à son tour, leur communique la lettre du duc de Savoie. Le prieur se sauve emportant le reliquaire; une lutte s'engage, les Pères sonnent le tocsin. Au milieu du désordre, le reliquaire de cristal tombe et se brise; le cha-

noine Dufaure en profite pour s'emparer d'une Épine qu'il place aussitôt dans un étui d'ivoire apporté à cet effet. Le marquis et ses gens parviennent à s'échapper; procès-verbal est dressé, et le chanoine Chambeyron, délégué de l'archevêque de Lyon, est chargé de transporter la relique au château de Saint-Chamond.

La lutte se continua pendant sept ans, dans un procès intenté par le marquis aux religieux, devant le sénat de Savoie. Réduits à la dernière misère, les Augustins vinrent implorer M. de Saint-Chamond qui, le 29 juillet 1634, signa une transaction, aux termes de laquelle il leur abandonnait à perpétuité les deux saintes Épines demeurées à Saint-Pierre-d'Albigny.

Sauvées à la Révolution, les Épines sont encore à Saint-Pierre d'Albigny l'objet d'un pèlerinage qui a lieu le dimanche de la Passion et le Jeudi-Saint.

TROYES 1179. Quoique l'absence de tout document historique, sur l'origine hiérosolymitaine des Épines de Troyes, ne nous permette aucune affirmation positive, le passage d'un catalogue des reliques de Saint-Étienne, du XVIe siècle, en nous faisant connaître le donateur des Épines de la collégiale, nous permet cependant une plausible supposition.

« Ce sont les saintes reliques estans en leglise Sainct-Estienne de Troyes, que le vaillant comte Henry, fondeur d'icelle église et plusieurs autres seigneurs ont laissées et données à la dicte église. »

«..... Item des espines de sa saincte Coronne, et grant foyson de la vraie Croix en nobles joyaux[1]. »

1. Lalore (L'abbé Ch.), *Inventaires des principales églises de Troyes*, publiés par l'abbé Ch. Nioré, Troyes, Dufour (Société académique de l'Aube), 1893, in-8°, t. II, p. 272.

Ce sont assurément les Épines mentionnées dans l'inventaire de 1319 [1].

« Item de Spinis Corone Domini in quodam vase de cassidonio gemmato, ornato inferius et superius de auro, involuto in cendallo. »

Henri I le Libéral, comte de Champagne, fonde la collégiale en 1175, il meurt en 1182; nous n'ignorons pas son expédition en Terre-Sainte en 1179, et nous savons qu'il en rapporta de précieuses reliques [2]. Mais si leur énumération n'a pas été conservée, alors que des chartes subséquentes nous font connaître d'où venait le morceau du saint Suaire, le fragment du bras du prophète Élisée, la dent de saint Lazare, les dents de sainte Geneviève, les reliques de saint Potentien, les dents de saint Pierre et la côte de saint Thomas, les Épines et la vraie Croix semblent tout naturellement avoir été rapportées de Palestine [3].

La *Sicilia sacra* (p. 1142) signale à San Placidio de Colonero, près de Messine, une épine de la Couronne du Christ. SAN PLACIDIO DE COLONERO 1191.

« Ex Bonfiglio in suis MSS : Condecoratur reliquiis quoque quamplurimis, argenteis thecis coopertis, quas (ut fama prædicat) ex Equitum Hierosolymitanorum ad bellum adeuntium vel peregrinorum ad Sacrum Sepulchrum accedentium collo pendere faciebant in Jerusalem Benedictini Patres, et e Palestina abbas Guillelmus primum huc transtulit.

Hæ sunt insignes SS. Reliquiæ : de ligno salutiferæ Crucis, de spina Christi... »

1. *Ibid.*, t. II, p. 5.
2. *Ibid.*, p. CII.
3. Voir Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum*, p. 262.

OVIÉDO
XIIe siècle.

D'après une translation de reliques à Oviédo, publiée par M. Ch. Köhler dans la *Revue de l'Orient latin* [1], les chrétiens de Jérusalem, à l'approche des Musulmans au VIIe siècle [2], auraient placé dans un coffre leurs plus précieuses reliques et les auraient confiées à la mer. Plus tard, deux fidèles, Julianus et Seranus, s'étant mis à leur recherche, les auraient retrouvées à Carthage où elles étaient religieusement conservées, et les Infidèles s'avançant de nouveau, ils les auraient transportées à Tolède. Pour les sauver encore une fois des Gentils menaçants, on les conduisit enfin à Oviédo. Quand on ouvrit le coffre on y trouva :

« De lacte sancte Marie, de Cruce Domini, de Corona spinea, de lapide Sepulcri, de terra ubi ascendit in cœlum, de pannis quibus involutus est, de Sanguine Imaginis quam Judæi iterum crucifigendo vulneraverunt, de Virga Moysi, de Manna, peram sancti Petri, peram sancti Andree, de cunis in quibus infans jacuit, soleam calciamenti sancti Petri, de capillis sancte Marie Magdalene et multa alia que ei non licuit videre. »

Ce récit, qui prétend ainsi remonter au VIIe siècle et qui cependant se trouve seulement dans un manuscrit du XIIe siècle, aurait été, nous apprend M. Köhler, composé vers 1175, d'après une tradition qu'on lit dans une lettre adressée par Osmond, évêque d'Astorga (1082-1096) à Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon [3].

On ne saurait nier, malgré la différence des noms des pèlerins, la filiation des deux documents; et la date, proposée par M. Köhler, semble parfaitement justifiée.

1. T. V, p. 1.

2. Cf. plus haut, p. 37 et cp. avec la *Chronique de Tabari*.

3. P. j. 47.

Mais Florez [1], par les pièces justificatives de son chapitre consacré à l'évêché d'Oviédo, nous permet de serrer de beaucoup plus près la vérité.

En 1110, la fameuse *arcà* de Jérusalem, alors à Oviédo, fut ouverte par l'évêque Pélage : à la suite de l'inventaire des reliques, Pélage composa une histoire de leur arrivée dans sa basilique. Nous y lisons, que de Carthage, elles auraient été apportées à Spartaria [2], par « Fulgentius, episcopus Ruspensis ecclesiæ Africanæ [3] » : qu'en DCLVIIII elles seraient arrivées à Tolède, enfin en DCCLXIII à Oviédo, où, vers DCCCXII, Alfonse le Chaste bâtit l'église de San Salvador qui les reçut.

D'un autre côté, l'inscription de l'*arca* a été conservée; la voici :

OMNIS CONVENTVS POPVLI DEO DIGNVS CATHOLICI COGNOSCAT QVORVM INCLITAS VENERATVR RELIQVIAS INTRA PRECIOSISSIMA PRESENTIS ARCHE LATERA : HOC EST DE LIGNO PLVRIMORVM, SIVE DE CRVCE DOMINI. DE VESTIMENTO ILLIVS QVOD PER SORTEM DIVISVM EST. DE PANE DELECTABILI VNDE IN CENA VSVS EST. DE SINDONE DOMINICO EJVS ATQVE SVDARIO ET CRVORE SANCTISSIMO. DE TERRA SANCTA QVAM PIIS CALCAVIT VESTIGIIS. DE VESTIMENTIS MATRIS EJVS VIRGINIS MARIÆ. DE LACTE QVOQVE EJVS QVOD MVLTVM EST MIRABILE. HIS PARITER CONJVNCTE SVNT QVÆDAM SANCTORVM MAXIME PRÆSTANTES RELIQVIE QVORVM VT POTVIMVS HVIC NOMINA SVBSCRIPSIMVS. HOC EST DE SANCTO PETRO DE SANCTO THOMA SANCTI BARTHOLOMEI. DE OSSIBVS PROPHETARVM ET DE OMNIBVS APOSTOLIS

1. *España Sagrada*, t. XXXVII, pp. 287-288, 357-358.

2. Ville aujourd'hui disparue, près de Carthagène.

3. Alfachusa, au royaume de Tunis.

ET DE ALIIS QVAMPLVRIMIS SANCTIS QVORVM NOMINA SOLA DEI SCIENTIA COLLIGIT. HIS OMNIBVS EGREGIVS REX ADEFONSVS HVMILI DEVOTIONE PREDITVS FECIT· HOC RECEPTACVLVM SANCTORVM PIGNORIBVS INSIGNITVM ARGENTO DEAVRATVM, EXTERIVS ADORNATVM NON VILIBVS OPERIBVS : PER QVOD POST EJVS VITAM MEREATVR CONSORTIVM ILLORVM IN CELESTIBVS SANCTORVM JVVARI PRECIBVS. HEC QVIDEM SALVTI ET RE /////// NOVIT OMNIS PROVINCIA IN TERRA SINE DVBIO ///////// MANVS ET INDVSTRIA CLERICORVM ET PRESVLVM QVI PROPTER HOC CONVENIMVS CVM DICTO ADEFONSO PRINCIPE ET CVM GERMANA LETISSIMA VRRACA NOMINE DICTA QVIBVS REDEMPTOR OMNIVM CONCEDAT INDVLGENTIAM ET SVORVM PECCATORVM VENIAM PER HEC SANCTISSIMA PIGNORA APOSTOLORVM ET SANCTI JVSTI ET PASTORIS COSME ET DAMIANI EVLALIE VIRGINIS ET MAXIMI GERMANI BADVLI PANTALEONIS CYPRIANI ET JVSTINE SEBASTIANI FACVNDI ET PRIMITIVI CHRISTOPHORI CVCVFATI FELICIS SVLPICII /////////.

Quelques auteurs ont pensé lire ici le nom d'Alfonse III (864-910) : les reliques invraisemblables qu'on y trouve, suffisent pour rendre la chose impossible. Enfin, la tradition qui les accompagne est si semblable à celle du Saint-Voult de Lucques [1], qu'il paraît bien difficile de séparer les deux légendes : et celle de Lucques date de 1098. Ce qui nous engage à attribuer cette châsse à Alphonse VI par conséquent (1065 † 1109).

Ce n'est pas, par exemple, sans étonnement qu'on ne voit pas figurer dans cette longue inscription plusieurs des reliques consignées cependant dans le récit de

1. Voir plus haut p. 197.

1175 : entr'autres les épines de la Couronne. La chose peut s'expliquer facilement. Pélage fait l'inventaire de l'*arca* en 1110, un an par conséquent après la mort d'Alphonse VI (1109); en même temps il catalogue les autres reliques de l'église; l'auteur du récit de 1175 a simplement mêlé les deux énumérations; et c'est ainsi certainement que nous apprenons que la châsse, dite de Jérusalem, contenait à la fin du XIIe siècle des épines qui n'y étaient pas encore renfermées en 1110, au temps de l'évêque Pélage, soixante-cinq auparavant.

On verra plus loin[1] la tradition sur laquelle s'appuye Moret[2] pour expliquer l'origine des deux Épines de Pampelune. L'une avait été donnée, dit-il, par saint Louis à Thibault II (VII) de Champagne, roi de Navarre, lors de son mariage avec Isabelle de France; l'autre aurait été rapportée par Thibault le Père (VI, † 1254), d'un voyage à Jérusalem; origine très vraisemblable, lorsqu'on sait les nombreuses expéditions en Terre-Sainte auxquelles prirent part les comtes de Champagne et surtout ce dernier, qui partit Outre-Mer avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne. PAMPELUNE 1254.

Les archives de la paroisse de Megli[3] possèdent la copie d'un manuscrit, aujourd'hui perdu, conservé naguère dans la famille Ageno. On y lit : MEGLI 1290.

« Fabiano Ageno vint d'Espagne avec deux enfants avant 1180, et apporta beaucoup d'argent : il acheta des terres dans la campagne de Megli et y fit bâtir à ses frais une église

1. Cf. Pampelune, aux Épines de Paris, 1266.

2. *Los Annales de Navarra.* Pampelune, 1704, t. III, p. 89.

3. Commune de Recco, bourgade de la Riviera de Ligure, à 18 kilom. à l'Est de Gênes.

dédiée à la Sainte Vierge, laissant les terrains qu'il avait achetés, comme rente au chapelain qui fut Ansaldino. Giulio Ageno et Lanfranco Barbarino étaient amiraux de vingt-six galères et de six navires. Etant allés à la conquête de la Terre-Sainte, Giulio, au retour, vers 1290, rapporta une des saintes Épines de la Couronne de Notre-Seigneur et en fit présent à son église de N.-D. de Megli, par acte authentique sur parchemin, tandis que Barbarino rapportait le corps de saint Jean Greco, qu'il donna à l'église de Saint-André, sa paroisse [1].

Le dit Giulio, descendait des Mariani, de Recco, qui étaient Ageni, mais s'étaient ainsi appelés parce que le chef de la famille avait pour nom Mariano, étant natif de Mariana (Bonifacio de Corse), où son oncle, Alfonso Ageno, était évêque.

La tradition que rapporte à ce propos Cornelio Desimoni, du cadeau par saint Louis, en 1260, d'une épine de la sainte Couronne, à chacun des amiraux Liguriens qui l'avaient aidé dans son expédition contre les Turcs, paraît à peine utile à mentionner; à cette date, depuis longtemps, la relique avait quitté l'Orient et reposait à Paris.

Le reliquaire dans lequel est actuellement conservé l'Épine n'est pas ancien; il date de 1670. Il fut exécuté par l'ordre du cardinal Stefano Durazzo. Antérieurement, la relique était vénérée dans une ampoule de cristal que l'on plaçait dans l'ostensoir qui servait à exposer le Saint-Sacrement [2].

1. L'église de Saint-André fut convertie en prison. A l'église était joint un monastère de Bénédictines, qui fut le premier fondé à Gênes. Les plus anciens documents le concernant, remontent à 1109.

2. Je dois ces renseignements à MM. A. et G. Fratelli de Negri, de Gênes.

Il a été publié sur la relique de Megli une brochure qui a pour titre : A. D. P., *N. S. delle Grazie venerata in Megli*. Chiavari, Gemelli, 1896, in-8°.

Fort nombreuses sont les Épines qui étaient vénérées à Florence; Richa en énumère quarante-quatre. Mais nous connaissons uniquement l'origine de la relique d'une seule église : les sept Épines de Saint-Pierre-le-Majeur [1]. FLORENCE 1300.

« Tornando noi a S. Pier Maggiore, sette spine del Signore sono la prima adorabile reliquia, che ci si presenta, chiuse essendo in un ricco reliquiario di argento, fatto dal marchese Luca degli Albizzi, e furono portate di Gerusalemme nel 1300 ed alla Badessa di San Pier Maggiore donate da Lando degli Albizzi, le quali spine prima stavano in cornu epistolæ dell' altar maggiore nella capella di S. Niccolo ornata di pitture a fresco, continenti storie de' personnaggi di questa famiglia ».

Au moment de partir pour la Terre-Sainte, le dauphin Humbert II offrait, le 27 avril 1347, son château de Montfleury aux Dominicaines, dont cinq venaient de Poissy et cinq d'Estavayer. La Dauphine, qui l'accompagnait dans son pèlerinage, ne devait pas revenir; elle meurt à Rhodes. Humbert douloureusement frappé, abandonne définitivement, en 1349, le Dauphiné au roi de France, prend l'habit de Saint-Dominique et fait profession, dans la ville d'Avignon, entre les mains de Clément VI, l'an 1351, le jour de Noël. Huit jours après, il est nommé patriarche d'Alexandrie, élu prieur des Dominicains de Paris et chargé de l'administration perpétuelle de l'archevéché de Reims. Mais avant de quitter la vie du monde, il remet à Sœur Jeanne de Lignières, sa parente, prieure du couvent qu'il avait fondé à Montfleury, une épine de la couronne du Christ. Les MONTFLEURY 1351.

1. Richa (Giuseppe), *Notizie istoriche delle chiese fiorentine.* Firenze, 1754-1762, in-4°, t. I, p. 137.

comptes de la sacristie, à dater de 1353, témoignent des offrandes faites à la sainte Épine, dont l'attouchement guérissait les yeux malades.

Comme c'est au retour de son expédition en Terre-



Fig. 11. — Le reliquaire de la Sainte Épine de Montfleury. L'ange qui tient dans ses mains le tube de cristal donné par Humbert II, en 1351, a été exécuté par l'orfèvre Eynardon, vers 1653.

Sainte, il semble parfaitement admissible que ce soit une épine rapportée par lui-même, qu'Humbert II offre aux religieuses.

Le tube de cristal, dans lequel le Dauphin l'avait enfermée, fut religieusement conservé, et, lorsqu'en 1414,

sous le prieuré de Sœur Luc de Bellecombe, une religieuse, Sœur Blanche Dondieu, donna quinze florins pour un reliquaire, afin que la sainte Épine y fût plus religieusement tenue, on n'eut garde de la sortir de son enveloppe de cristal.

En 1455, le 14 avril, un incendie consumait le monastère et détruisait toutes les archives; l'authentique disparut à cette époque, mais l'Épine fut sauvée. En 1477, lors de l'ouverture de la nouvelle chapelle, Sœur Aymare de Beauvoir, nommée prieure, parle du reliquaire de 1454, qui subsista jusqu'au XVII[e] siècle, date à laquelle Sœur Angèle du Colombier, prieure (1653-1656), fit exécuter par Eynardon, orfèvre de Grenoble, l'ange qui tient de ses deux mains le canon de cristal offert par Humbert II [1] (Fig. 11).

Si on admet l'origine palestinienne de l'épine de Montfleury, l'épine du Buis ne saurait en être séparée. C'est une de celles que Danzas [2] prétendait venir de saint Louis; mais ici encore, il ne s'appuie sur aucune preuve. Au contraire, d'après l'abbé L. Chavanet [3], c'est également le dauphin Humbert II, qui aimait beaucoup ce couvent, qui lui donna une relique de la vraie Croix dans un beau reliquaire, avec une épine de la Couronne. LE BUIS-LES-BARONIES (Drôme) 1351.

Mais si l'origine hiérosolymitaine de l'Épine n'est pas contestée, les opinions sont partagées sur celui qui l'aurait reçue à Jérusalem.

Suivant les uns, elle aurait été apportée par Humbert II lui-même; suivant les autres, par le P. Jacques Guignardy.

1. Franclieu (A.-M. de), *Les Saintes Épines de Grenoble*. Grenoble, Paradis, 1889, in 8°.
2. *O. c.*, t. III, p. 430.
3. *La Sainte Épine de l'ancien couvent des Dominicains du Buis*. Valence, Imp. Valentinoise, 1890, in-8°.

Et le chanoine Nadal essaye de concilier les deux traditions en disant que le religieux la présenta sans doute au dauphin Humbert II, qui après l'avoir fait enchâsser dans un riche reliquaire, l'offrit au Couvent.

Si le vase qui la renfermait n'existe plus aujourd'hui, un inventaire très peu antérieur à la Révolution nous a conservé du moins la description fort intéressante de la monstrance dans laquelle elle était exposée.

Art. 6. Un reliquaire de la Sainte Épine, renfermée dans un étui de cristal, supporté par un piédestal de vermeil avec des figures et agréments gothiques et autour du pied une légende en caractères gothiques [1].

VENISE, SAINT-BLAISE 1378.

Riant a donné [2], d'après Cornelius, l'histoire de la relique de Saint-Blaise de Venise. Georges Todesco a certainement cru devoir entourer d'une auréole très mystérieuse, l'épine qu'il rapportait de Jérusalem en septembre 1378.

Il est réellement invraisemblable que Charles V (1364-1380) ait eu l'idée de détacher du trésor de la Sainte-Chapelle, quatre épines pour les envoyer par son neveu (?) aux Saints Lieux. Comment aussi Todesco a-t-il pu en enlever une, sur le cadavre du neveu du Roi? Comment enfin se fait-il, qu'elles ne fussent même pas enfermées dans un reliquaire portatif? L'authentique qui les aurait entourées, signifiait-il d'ailleurs quelque chose? « *Nepos charissime, spinas meas, per Christi amorem et meum, commendatas habe* ». Il ne reste assurément de ce témoignage qu'une chose certaine : le don en 1378 par Georges Todesco, à Saint-Blaise de Venise, d'une épine qu'il rapportait d'un pèlerinage à Jérusalem.

1. *Ibid.*, p. 10.

2. *Exuviæ*, t. II, p. 165.

Dans le *Nécrologe* de la Maison du Grand-Saint-Bernard on lit : GRAND-SAINT-BERNARD 1397.

« Prions pour R. Messire Ayme de Sicalsi, patriarche de Hiérusalem, archevesque de Taraintaise, lequel comme grandement zelé et porté d'ardente dévotion envers les dictz hospitaulx [de Saint-Bernard] apporta de ces sainctz Lieux de Hiérusalem, ainsi que nous voyons, une Espine de la couronne de N.-S. JÉSUS-CHRIST et la donna à la ditte cénobiale église Saint-Bernard, laquele y est encore enchassée a présent et enclose en un christal entouré et orné d'un reliquaire d'argent doré d'ascais belle façon. » (Fig. 12).



Fig. 12. — Le reliquaire de la Sainte Epine du Grand-Saint-Bernard.

L'inventaire du trésor de la vénérable église prévôtale

du Grand-Saint-Bernard[1], dressé en 1666, signale ainsi la relique :

« IV. Une espine de N.-S.

Item. Un autre reliquaire d'argent doré ayant un christail troué, dans lequel est enclose une sainte Épine de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et en bas une corone d'argent doré représentant celle des espines et au-dessus une croix avec son crucifix, le tout d'argent ayant une coronne travaillée en canatille. »

Aymon de Séchal, dont il est ici question, prévôt du Mont Joux (1374-1395), mérita en 1387, le titre de patriarche de Jérusalem pour sa défense des Arméniens pendant la croisade contre les Turcs. Avec ce titre honorifique, il eut en 1393, l'administration de l'église de Saint-Pons de Thomières, ville épiscopale du Bas-Languedoc. Nommé, en 1397, archevêque de Tarentaise, par Boniface IX, il donna à l'église du Grand-Saint-Bernard, l'Épine dont il vient d'être parlé et sa croix archiépiscopale[2].

Olmütz 1413. Nous trouvons dans l'inventaire de la cathédrale d'Olmütz, de 1413, une épine qui lui fut donnée par l'évêque Robert (1201-1240) : nous l'étudierons aux épines de Constantinople ; une seconde provenait d'un roi de Hongrie, mais sans qu'il soit fait mention de son origine ; nous lisons enfin dans la même pièce :

« Item, de Spina Domini, in cristallo, ad longitudinem unius digiti secret. domini Wenceslaï, Patriarchæ Antio-

1. Duc (E.-P.), *Inventaire du Trésor de l'église du Grand-Saint-Bernard*. Turin, Imp. Salésienne, 1888, in-8°.

2. Je dois ces renseignements à l'érudition de Mgr E.-P. Duc, le savant historiographe du diocèse d'Aoste.

cheni, gubernatoris ecclesie Olomucensis sigillat., quamidem Dominus Patriarcha ad dictam Olomucensem ecclesiam noviter dedit et donavit »[1].

Wenceslas était en 1398 chancelier de Wenceslas VI, roi de Bohême : il vivait encore en 1409 : le texte de l'inventaire autoriserait presque à croire qu'en 1413 il était encore vivant ou mort depuis très peu de temps, puisqu'il a donné l'Épine *noviter*. Il est, je crois, permis de supposer qu'une épine, offerte par le patriarche d'Antioche, venait de Terre-Sainte.

Est-ce à Jérusalem, est-ce à Constantinople qu'il convient de rattacher cette épine? Il est difficile de décider. VIC-LE-VICOMTE 1511.

La Bulle d'institution du Chapitre de la collégiale de Vic-le-Vicomte, octroyée le 1er juillet 1511 par Léon X, au duc d'Albanie, Jean Stuart, et à sa femme Anne de Boulogne, nous révèle en effet simplement l'existence à cette date, dans leur chapelle de Saint-Jean, aujourd'hui église paroissiale de cette petite bourgade, d'une épine qui avait été apportée par les ancêtres du duc d'Albanie, d'au-delà des mers.

«..... Ut præfati Dux et Ducissæ cupiant in quadam capella sub vocabulo Sancti Ioannis Baptistæ intra eorum palatium aut fortalitium ejusdem oppidi existente, in qua una ex spinis Coronæ Domini Nostri Jhesu Christi, et multæ aliæ venerabiles reliquiæ gloriosæ Virginis Mariæ et nonnullorum, necnon de Ligno sanctæ Crucis quædam pars quæ a majoribus prædecessoribus dictorum Ducis et Ducissæ, a partibus ultra marinis transportatæ fuerint, in maxima reverentia habentur et custodiuntur, divinum cultum, decoremque et venustatem augeri..... » (Archives nationales, J. 1130, n° 25).

1. *Notizenblatt*, t. II (1852), pp. 148-150.

Le reliquaire a disparu à la Révolution.

Nous le trouvons, pour la dernière fois, dans un inventaire du mobilier de la chapelle du 20 décembre 1790 :

« Un reliquaire en vermeil contenant une Épine de la Couronne du Seigneur ». (Archives du Puy-de-Dôme, district de Billom, liasse 2).

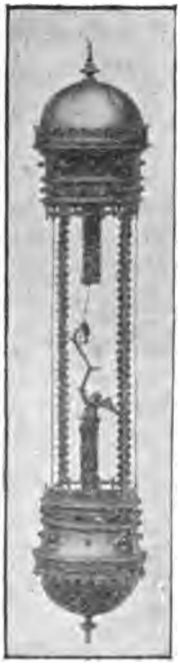


Fig. 13. — Le reliquaire de la Sainte Epine de Wevelghem.

WEVELGHEM 1561. Gramaye[1] rapporte que la branche d'épines, vénérée aujourd'hui à Wevelghem, aurait été rapportée par Ni-

1. Gramaye (J.-B.), *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiæ.* Lovani, Denique, 1708, in-f°.

colas du Puis, chevalier de Jérusalem, qui l'aurait donnée à l'Abbaye en 1561.

D'un autre côté, il existe un document de 1574, qui atteste que les demoiselles de Landas avaient reçu cette relique en héritage, de leur père, Simon de Landas, seigneur d'Yvregnies, et qu'après l'avoir placée dans un riche reliquaire, elles l'avaient confiée à la garde de leur sœur Catherine, religieuse de l'abbaye de Wevelghe.m

En 1578, les Gueux dévastèrent l'Abbaye; l'Épine fut sauvée par une religieuse, mais brisée, comme nous la voyons actuellement.

En 1808, la dernière abbesse de Wevelghem en fit don à la paroisse de Wevelghem [1].

Cette épine ne doit donc être considérée comme étant d'origine palestinienne, qu'avec toutes les réserves nécessaires.

Le savant auteur de l'*Arte a Città di Castello* [2], M. Magherini, a bien voulu me communiquer les renseignements suivants sur les deux Épines de Città di Castello. CITTA D CASTELLO 1593.

Dans une très rare plaquette de Nicolas Barbioni, *Diario per sapere tutte le feste che si celebrano nelle cinquantatre chiese di Città di Castello* [3] on lit :

Che nel Venerdi Santo, nella chiesa delle monache di S. Egidio si adorano assieme con il Legno della santa Croce, due miracolose spine della corona di N. S. »

1. Coulon (L'abbé A.-M.), *Histoire de Wevelghem, de son ancienne abbaye et de sa précieuse relique de la sainte Épine, d'après des documents authentiques*. Bruges, 1890, in-8°.

2. Città di Castello, Lapi, 1898, in-4°.

3. Todi, Galassi, 1687, p. 132.

Muzi, dans ses *Memorie ecclesiastiche di Città di Castello* [1], donne l'origine de ces deux épines.

« On conserve au monastère de S. Egidio, deux épines de la Couronne du Seigneur, qui sont renfermées dans un reliquaire dont parle Massini, dans sa *Scuola del Cristiano*, c. 226. D'après le procès-verbal de Francesco Ignatio Lazzari, chancelier épiscopal, dressé le 17 août 1693, « D. Anna Maria Teresa Bufalini, âgée de quatre-vingts ans, religieuse professe depuis soixante-cinq ans environ, atteste qu'il y avait dans la chapelle du Rosaire, deux épines de la Couronne du Sauveur, quand elle y vint vers l'âge de sept ans. Elle avait entendu dire qu'elles y furent déposées par un P. Servite, qui habitait Jérusalem et les Lieux Saints, et qui, devant aller à un Chapitre de son Ordre, les avait confiées à la garde de deux moines *di Casa Orsini;* et comme depuis cent ans, il ne les avait pas reprises, elles étaient demeurées au monastère. Ces épines fleurissaient le Vendredi saint : deux religieuses, D. Archangela Palmizzi et D. Lucrezia Bianchini le certifièrent. »

Nous retrouverons plus loin, aux épines d'origine inconnue, une autre relique de la Couronne, conservée à la cathédrale de Città di Castello.

CONSTANTINOPLE

On a pu voir, au chapitre précédent, combien peu nombreuses étaient les épines d'origine palestinienne, vénérées en Occident avant l'apport de la Couronne à Constantinople. Les trois connues antérieurement à 1063, celle de Charroux (xe siècle), celle de Dijon (946), celle de

1. Città di Castello, Donati, 1843, t. V, p. 67.

Vaulsor (xiᵉ siècle), reposaient dans des abbayes célèbres : nous les y retrouvons encore longtemps après. Et cependant, à partir du ixᵉ siècle, il est fait dans les donations des rois de France, si fréquentes mentions d'épines, qu'il semble vraiment qu'une partie considérable de la Couronne dut se trouver déjà à cette époque en Occident. Au même moment, en effet, nous en trouvons d'importants fragments à Rome, à Aix-la-Chapelle, à Trèves, à Compiègne, à Paris, à Saint-Denis, en Angleterre, en Espagne, dans les Provinces rhénanes. Or, une tradition, pour ainsi dire historiquement authentique, les unit presque toutes : la plupart venaient de Charlemagne qui les avait reçues de Constantinople.

On ne saurait donc douter, que dès les premiers temps de l'invention de la relique à Jérusalem, une levée d'épines ait été faite en faveur des Empereurs de Constantinople, qui en ont alors fait la distribution.

Mais quelle était son importance, et quelle était surtout celle de l'envoi à Charlemagne? Ces deux questions, qui d'ailleurs se tiennent étroitement, puisqu'à partir des ambassades de la fin du viiiᵉ siècle, jusqu'en 1063, nous n'entendons plus parler d'épines à Byzance, n'ont jamais été élucidées jusqu'ici.

Pour arriver à la solution désirée, il ne faut cependant que remonter aux origines de toutes les épines connues avant 1204; leur nombre, relativement restreint, permettra d'en faire assez rapidement l'examen.

Écartons d'abord les deux épines que sainte Hélène aurait envoyées à Sainte-Croix-en-Jérusalem de Rome, et la branche qu'elle aurait donnée à Trèves. Il faut les admettre purement et simplement ou les rejeter de même; aucun texte contemporain ne peut, en effet, nous renseigner, puisque la première mention officielle de la Couronne à Jérusalem est de la première moitié du vᵉ siècle,

et que l'existence d'une portion de la relique à Constantinople nous est révélée en 565 seulement, par le pèlerinage de saint Germain qui aurait, d'après Aimoin [1], reçu de l'Empereur de Constantinople une épine de la Couronne. Elle fut déposée par le pieux évêque de Paris, dans la basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, depuis église de Saint-Germain-des-Prés, dans une croix, qui, suivant Dom Bouillart, pourrait être celle de l'inventaire de 1269 (Fig. 14) [2].

PARIS, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS 565.

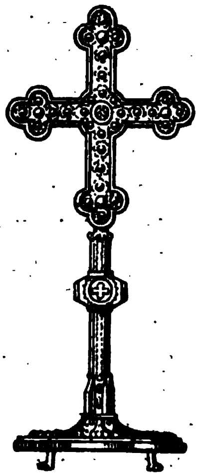


Fig. 14. — La Croix reliquaire de Saint-Germain-des-Prés.

Jusqu'à Charlemagne, il n'est fait aucune nouvelle mention d'épine. Il ne saurait historiquement être question du pèlerinage de l'Empereur en Terre-Sainte ou de son voyage à Constantinople ; mais de 798 à 802,

1. *Itinera latina*, II, p. 237.
2. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, Dupuis, 1724, in-fol., pp. 8 et 314 et pl. XVIII.

soit Irène, soit le patriarche de Jérusalem, adressent à l'Empereur de précieuses reliques, comprenant des épines, qui vont être déposées dans la basilique d'Aix-la-Chapelle [1].

Précédemment [2], nous avons vu que les épines envoyées de Jérusalem en 799 semblaient, à peine arrivées, avoir pris le chemin de Charroux. Celles demeurées à Aix seraient alors les reliques envoyées de Constantinople par Irène. Mais pas un texte ne nous autorisait jusqu'ici à présenter, même une hypothèse, sur le nombre des épines comprises dans l'impérial envoi [3].

Aix-la-Chapelle IXe siècle.

Un passage de Ch. Du Saussay [4], que nous venons d'étudier avec le Dr. E. Teichmann, d'Aix-la-Chapelle, nous permettra peut-être de commencer à nous orienter dans ce chapitre de la Couronne, si obscur jusqu'ici.

Lors de la consécration de la basilique d'Aix-la-Chapelle, par le pape Léon III, accompagné de nombreux prélats, au nombre desquels était un évêque d'Orléans, inconnu jusqu'à ce moment, Guibertus, se trouvaient dans le trésor de l'Église les reliques suivantes :

« De spinea Corona Dni octo spine, unus de clavis Dni, de cruce unum frustum, sudarium Dni, camisia B. M. Virginis matris Christi, fascia quæ corpus Dni strinxit et in præse-

1. Voir plus haut, p. 186.

2. Voir plus haut, p. 185.

3. Aucun auteur, en effet, n'est plus explicite que celui de *Fierabras*, où nous lisons :

Au baron Saint Denis fu grans li [assamblée
Au peron du Lendit fu la messe [cantée
Illuec fu la Couronne partie et [devisée
Des sainstismes reliques fu là la [desevrée.

(*Bullet. de la Société de l'Histoire de Paris*, 1897, p. 74.)

4. *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*. Paris, Drouart, 1615, in-4°. P. j. 49.

pio ligavit, brachium sti senis Simeonis cum multis aliis sacrosanctis reliquiis. »

Et Du Saussay inscrit en manchette : « 804 ».

Si cette date pouvait être admise sans discussion, la chose serait bien simple : mais lorsqu'il nous dit que cet inventaire est tiré d'un très vieux manuscrit de Saint-Denis, qui viendrait de Rigord (cca 1220), le ms. de la Bibliothèque Nationale, F. L. 12710, du XII[e] siècle, dont Rauschen a édité dans *Die Legende Karls des Grossen im 11. und 12. Jahrhundert* [1], la partie qui nous intéresse (*Descriptio Sancti Dionysii*, p. 103-125), paraît, au premier abord, être simplement l'original où il a puisé.

Cependant, en comparant soigneusement les deux textes, il semble bien, qu'il y ait eu un manuscrit plus ancien, que la *Descriptio* et Du Saussay auraient tous les deux connu.

En effet, le texte de Du Saussay est beaucoup plus simple que la *Descriptio : « ex quibus intelligitur istas reliquias Carolo donatas a Constantino imperatore »*, dit-il. Ici, nulle mention du fameux Voyage de Charlemagne à Constantinople [2], dont nous trouvons la trace dans la *Descriptio*, sous cette addition : « *quæ de Jherusalem et de Constantinopoli secum detulerat.* » L'influence de la *Chanson*, ignorée dans Du Saussay, très visible dans le second document, est tout à fait capitale. Mais, est-ce à dire que l'énumération des reliques de ce manuscrit antérieur pourrait réellement remonter à 804 ?

Il faut d'abord soigneusement signaler la mention qui accompagne les épines de la *Descriptio* : « *cum parte roboris ubi fuerant infixe* » ; elle les fait rentrer ainsi dans

1. Voir aussi *Hist. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, t. XV (1894), pp. 257-278. P. j. 50.
2. Voir plus haut, p. 177.

la catégorie des reliques invraisemblables [1] et ramener par conséquent au XII[e] siècle. De la même nature est encore le détail qui dans la *Descriptio* accompagne la chemise de la Vierge : « *quam in ipso partu habuit.* »

L'inventaire, donné par Du Saussay, au contraire, ne contient aucun développement qui sorte du cadre d'un catalogue énumératif et très ancien.

Il faut ensuite se demander de quelle pièce a pu être tiré cet inventaire. La lecture de la *Descriptio* et de Du Saussay donnent tout à fait l'impression du résumé d'un bref apostolique. Qu'on relise celui d'Innocent VI, pour la fête de la Sainte Lance [2], on y voit les mêmes formules : « *omnibus vere pœnitentibus et confessis* », — « *dummodo peccata sua pure confessi fuissent,* » pour n'en citer que quelques mots; puis, le dénombrement des souscripteurs paraît bien la copie d'une fin de pièce diplomatique. Mais, par contre, de tous ces prélats combien sont authentiques? Turpinus, oui : mais les autres? Du Saussay, lui-même, ne reconnaît-il pas que son Guibertus, évêque d'Orléans, n'est connu que par cette pièce unique?

Enfin, on ne saurait nier que les reliques cataloguées ici sont celles et uniquement celles de Saint-Denis, alors que cependant Aix en devait posséder certainement bien d'autres. Par conséquent, l'inventaire est assurément postérieur à l'apport des reliques d'Aix en France, à 876. SAINT-DENIS 870.

De telle sorte que la *Descriptio* étant incontestablement postérieure à la *Chanson de Charlemagne*, à 1075, si nous admettons un document plus ancien, il ne peut être cependant antérieur à 876 et nous sommes alors for-

1. Voir plus haut, p. 184. 2. Voir plus haut, p. 145.

cément renfermés entre les deux dates extrêmes, 876-1075 : sans point de repère, il faut le reconnaître.

Cependant, du moment qu'on parle d'une pièce fausse assurément, mais rédigée pourtant d'après les règles protocolaires, on peut supposer que sa rédaction, destinée nécessairement à authentiquer les reliques de Saint-Denis, a dû être assez voisine de l'apport d'Aix : mais c'est tout. Néanmoins, tel quel, ce document est fort précieux, parce qu'il vient préciser la tradition très ancienne que *huit* épines auraient été trouvées à Aix par Charles le Chauve : et comme les religieux de Saint-Denis prétendaient posséder ces reliques [1], il ne s'agit plus alors que de rechercher leur destinée, pour savoir quel était exactement, au moment où la Couronne entière fut apportée à Paris, en 1239, le nombre des épines du trésor de Saint-Denis.

COMPIÈGNE, SAINT-CORNEILLE 877.

En 877, d'après les chartes de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, Charles le Chauve tire d'Aix *une portion* de la Couronne d'épines, pour la donner à l'Abbaye.

Un inventaire du XVII[e] siècle qui décrit minutieusement le reliquaire ancien, nous apprendra qu'il contenait *quatre* épines [2].

Ce sont donc déjà quatre épines à déduire des huit.

MALMESBURY 927.

Dans l'*Histoire de la sainte Lance*, il m'a été possible de dégager très nettement la tradition qui relatait l'entrée au trésor de Malmesbury, de la vraie Croix et de l'Épine, qu'entre autres reliques, le roi de France, Hugues Capet, avait envoyées à Athelstan, roi d'Angleterre, quand il lui fit demander, par Adolphe, la main de sa sœur Éthilde, en 927 [3].

1. Dom Bouquet, t. VII, p. 150-151.

2. Voir p. 236 et P. j. 51.

3. Voir plus haut p. 90.

- Cela fait cinq.

Des trois qui restent on peut affirmer qu'une fut emportée avant 1160 au monastère de Saint-Pierre de l'Épine, par l'Infante Sancie qui la demanda et l'obtint de Louis le Jeune et de la reine Constance pendant la visite qu'elle fit avec eux à Saint-Denis, lors de son passage en France. Morales [1] en raconte l'histoire d'après les leçons de la translation et Yepes [2] la reproduit [3]. **Saint-Pierre de l'Épine 1160.**

Deux épines, au plus, peuvent donc rester à cette date à Saint-Denis. **Saint-Denis XIIe siècle.**

Il faut reconnaître que le passage de Suger, dans sa *Vie de Louis VI*, ne saurait nous renseigner à cet égard. Comme tant d'autres, il parle simplement de la Couronne d'épines possédée par l'Abbaye, quand il rappelle « *Pretiosissimum hyacinthum atavæ Rutenorum filiæ, quod de sua in manu nostra reddens ut coronæ spineæ Domini infigeretur præcepit* [*Ludovicus VI*] [4] ». C'est également, sans aucun détail plus précis, que les religieux de l'abbaye de Saint-Denis portent *la Couronne d'épines*, au jeune fils de Philippe-Auguste, Louis, quand en 1191,

1. *Viage per orden del rey Felipo*. Madrid, Marin, 1765, in-f°, p. 187.

2. Yepes, *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoist*, traduites par Dom Martin. Toul, Belgrand, 1647, in-f°, t. VII, p. 417. Voir p. 237.

3. Il en est aussi question dans *Cisterciensium, seu verius ecclesiasticorum Annalium a condito Cistercio Tom. II*. Lyon, Boissart, 1642, in-f°, p. 88.

4. Plusieurs éditions donnent *Atanæ Rutenorum filiæ* : Duchesne donne *Annæ* : Lecoy de la Marche *atavæ*. *Atanæ* est une mauvaise lecture de *atavæ*. Dans le texte primitif, il y avait probablement *Annæ atavæ*. Effectivement Louis VI était le petit-fils d'Anne de Russie, fille de Georges dit Jaroslaw, grand-duc de Russie, qui avait épousé en 1044, Henri Ier de France, grand-père de Louis VI.

il est atteint de la maladie qui le met aux portes du tombeau [1].

ANDECHS 1200. Si, par exemple, au lieu d'un faisceau d'épines, composé de onze branches, nous ne trouvions à Andechs qu'une seule épine, nous n'aurions pas à poursuivre plus loin nos investigations. Cependant ce nombre si considérable est-il bien pour nous arrêter; n'avons-nous pas déjà rencontré semblables surprises? La *Chronique de l'abbaye d'Andechs*, publiée par le P. Magnus Sattler [2], me semble bien précise en effet sur l'arrivée d'une relique de la sainte Couronne, qu'Agnès de Méranie, fille du duc Berthold IV, épouse de Philippe-Auguste en 1196, morte à Poissy en 1201, aurait envoyée au Monastère par l'entremise du Frère Isaac qui l'avait accompagnée en France.

Il est vrai qu'on doit ajouter que Louis le Jeune qui était né à Andechs, avait déjà donné, croit-on, au monastère quatre branches.

Mais nous sommes toujours bien loin des onze branches actuelles.

A mon avis, il ne saurait être retenu ici autre chose que la mention d'une donation d'épine par Agnès, à laquelle, dans la succession des âges, seraient venues se joindre des branches plus ou moins authentiques, jusqu'au point d'en faire la relique la plus importante de la chrétienté.

Il serait donc ainsi demeuré à Saint-Denis *une seule* épine.

Félibien interprète-il d'ailleurs autrement que par le

1. Mais la *Chronique d'Alberic* (*Exuviæ*, II, p. 242) ne semble pas croire à une relique bien importante puisqu'elle l'appelle simplement « *quædam particula* ».

2. *Chronik von Andechs*. Donauwörth, 1877, in-8°, pp. 66-68, 118. P. j. 52.

don d'*une seule* épine, l'inscription de la tombe de Charles le Chauve à Saint-Denis [1]?

Imperio Carolus Calvus regnoque potitus
Gallorum, jacet hic, sub brevitate situs.
Plurima cum villis, cum clavo, cumque corona
Ecclesiæ vivus huic dedit ille bona :
Multis ablatis nobis fuit hic reparator,
Sequanii fluvii, Ruoliique dator.

Et lorsque nous apprenons, par Yepes [2], que Louis VII fait enchâsser sous l'escarboucle que lui donne son



Fig. 15. — La Couronne de Saint-Denis renfermant une épine ; d'après la gravure de Félibien.

1. Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, p. 554.

2. *O. c.*, t. VI, p. 157. — Yepes dit « Louis VIII et Alfonse VII », ce qui est impossible. C'est forcément ou bien Alfonse VIII et Louis VII, qui épouse en 1154 Constance, fille d'Alfonse, morte en 1160, ou bien Alfonse IX et Louis VIII, qui épouse, le 23 mai 1200, Blanche de Castille, mère de saint Louis. Or, Louis VIII n'est certainement jamais allé en Espagne, ce qui nous force à l'écarter. La première hypothèse demeure donc seule admissible. On est même en droit de se demander si Yepes n'a pas simplement appliqué à Louis VII, avec quelques commentaires, la tradition qu'il trouvait dans Suger, au règne de Louis VI (cf. plus haut, p. 231), alors qu'il y est question d'un rubis et que ce rubis a été précisément mis sur la Couronne d'épines. Mais le passage d'Yepes m'a paru nécessaire à retenir à cause de la mention d'*une* épine, alors que partout ailleurs il est question de la Couronne d'épines.

beau-père Alfonse VIII, roi de Castille, « *une* des espines de Nostre Seigneur qui estoit au trésor de Saint-Denis », nous devons assurément croire que c'est bien là tout le trésor possédé par l'abbaye, avant l'arrivée en France de l'épine de Baudoin, en 1205, que la piété de Philippe Auguste, allait faire déposer immédiatement à Saint-Denis [1] (Fig. 15).

Et le passage d'un inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Denis, du xive siècle, publié par M. Vidier, apporte aujourd'hui la confirmation de ce qui jusqu'à ce jour pouvait passer pour une simple hypothèse. A cette époque, le trésor possédait seulement en effet deux épines :

> « Corone spinee Dominice passionis pars modica, videlicet *due spine* [2]. »

Ce sont ces deux épines que nous retrouverons dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à Bourges, sous Charles VII [3].

En résumé, on peut maintenant, je crois, admettre que les épines d'Aix-la-Chapelle étaient bien au nombre de huit, et qu'elles ont eu le sort suivant :

Quatre furent données à Saint-Corneille de Compiègne en 877, par Charles le Chauve;

Une fut envoyée par Hugues Capet à Athelstan, roi d'Angleterre, en 927;

Une fut donnée par Louis le Jeune vers 1160 à l'Infante Sancie, qui la déposa au monastère de l'Épine en Espagne;

Une fut envoyée par Agnès de Méranie au monastère d'Andechs avant 1201 ;

1. *Exuviæ*, t. II, p, 235.

2. Vidier (A.), *Bullet. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 28e année (1901), p. 148.

3. P. j. 53.

La huitième enfin demeura dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où nous la voyons sous Suger et sous Philippe-Auguste, antérieurement à la donation de 1205.

Que si, enfin, nous recherchons celles qui sont parvenues jusqu'à nous, on pourrait en découvrir une à Andechs, dans le faisceau qui y est conservé; mais laquelle?

Quant aux deux épines du trésor de Saint-Denis, celle d'Aix-la-Chapelle et celle de Baudouin, dont nous allons parler plus loin [1], un prêtre très âgé, M. l'abbé Planchenaut, qui demeure dans l'Eure, au Mont-Haro, et qui possède une épine, voulait bien m'écrire en m'envoyant le dessin de sa relique, comment deux épines, sauvées du pillage de Saint-Denis à la Révolution, enterrées d'abord dans le fumier, oubliées pendant plus de vingt ans dans le grenier du presbytère d'Herblay (Seine-et-Oise), retrouvées par l'abbé Chaplain, curé d'Herblay, étaient arrivées, l'une en sa possession, l'autre au monastère de la Trappe de Soligny, où elle est aujourd'hui dans un reliquaire, accompagnée de fragments de joncs détachés de la Couronne de Paris par le cardinal Guibert, qui seuls, alors ont leur authentique. Des deux, par exemple, quelle est l'Épine de Charlemagne, quelle est celle de Baudouin ? Il est certain que l'abbé Planchenaut ne soupçonnait pas, en m'indiquant l'origine de son Épine, qu'il touchait à un problème historique des plus intéressants, et que la relique qu'il possédait se rattachait de si près à l'histoire des Croisades.

Si les chartes de Saint-Corneille, dans lesquelles Dom COMPIÈGNE
Grenier [2] put encore lire que les épines de l'Abbaye 877.
avaient été apportées d'Aix, et données en 877 par

1. Voir p. 240.
2. Bibl. Nat., Mss. F. L., *Picardie*, t. LXVI, p. 12.

Charles le Chauve, sont aujourd'hui perdues, une lettre de Suger qui, elle, nous est parvenue [1], nous apprend du moins avec certitude, que dans la première moitié du XII[e] siècle, les Épines y étaient vénérées, puisque Philippe, frère du roi Henri I, tenta d'enlever par force le reliquaire qui les renfermait ainsi que celui du Saint-Suaire. Nous les trouverons, un peu plus tard, en 1190, également signalées dans la *Descriptio sanctuarii Constantinopolitani* [2]. Et leur réputation s'étendait si loin, qu'au XIV[e] siècle, Jehan d'Outremeuse [3] en signalant la fondation de l'Abbaye, parle des précieuses reliques : « assavoir de la Coronne d'espines Nostre Signour Jhesu-Christ, de Saint-Sydoine, del Sponge, de Sudaire » que le Roi y avait déposées.

Au XVII[e] siècle un inventaire très détaillé décrit longuement la châsse [4], en nous apprenant qu'elle contenait quatre épines : tandis qu'un inventaire, plus conçis, et un peu postérieur, publié par R. de Fleury [5], porte en marge la mention suivante :

« Ces reliques viennent du même endroit que la précédente. Le saint Suaire transporté d'Aix-la-Chapelle et donné à cette abbaye par l'empereur Charles le Chauve, l'an 877. Cette châsse a été donnée l'an 1092, par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, roy d'Angleterre et fille de Baudouin, comte de Flandres. »

De toutes les reliques de Compiègne, il ne reste plus aujourd'hui que l'Éponge, vénérée dans l'église de Saint-Jacques.

1. *Epist. CLIX.* P. j. 54.
2. *Exuviæ*, t. II, p. 217.
3. *Ly myreur des histors*, t. IV, p. 90.
4. P. j. 51.
5. *Instruments de la Passion*, p. 326.

On trouvera plus haut, à la sainte Lance (p. 89), tous les détails de l'envoi par Hugues Capet, d'une épine à Athelstan roi d'Angleterre, lorsqu'il lui fit demander la main de sa sœur Éthilde. MALMESBURY 927.

« L'Infante Sancie retournant de Rome en Espagne, passa par la France pour visiter le glorieux saint Bernard. Après, la même Sancie passant par Paris, alla visiter le roy Louis le jeune et la reine Sancie, son espouse, qui la reçurent également avec des tendresses merveilleuses. Le Roi et la Reine ayant conduit la princesse en l'église de Saint-Denis pour y voir le trésor, après avoir admiré tant de précieux depostz que l'on y garde et entre les autres la Couronne d'espines de Nostre Seigneur, elle pria instamment leurs Majestez de luy en vouloir au moins accorder une, ce qu'Elles ne purent luy refuser et la bonne princesse, ayant obtenu de France ce riche monument de piété, le joignant avec le doigt d'une des mains de saint Pierre, elle voulut que le monastère où elle laissa ces saintes reliques fut appelé Saint-Pierre de l'Épine. »[1] MONASTÈRE DE L'ÉPINE (Valladolid), après 1147, avant 1157.

Telle est la tradition du XVIe siècle.

Les *Annales des Cisterciens*[2] l'avaient également consignée dans leurs recherches ; le nom d'ailleurs de monastère de L'Épine que l'Abbaye porte depuis les temps les plus reculés, est une évidente confirmation géographique de la tradition.

Nous ne connaissons pas d'autres documents que ceux relatés à la p. 232. ANDECHS vers 1200.

En étudiant le *Grand Camée de Vienne*[3] j'avais pu constater les rapports étroits qui existaient, dès 1074, ARLES 1100.

1. Yepes (1647), *O. c.*, t. VII, p. 417.
2. *O. c.*, t. II (1642), p. 88.
3. Mély (F. de), *Le grand Camée de Vienne*. Toulouse, Société archéol. du Midi de la France, 1894, in-4°, p. 28.

entre les Comtes de Toulouse et la cour de Constantinople : à la fin du XIe siècle, les lettres d'Alexis Comnène à Raymond de Saint-Gilles, témoignaient de l'importance de leurs relations. Enfin la tradition affirmait que les reliques de Saint-Sernin de Toulouse venaient de Byzance : mais aucune pièce contemporaine n'avait jusqu'ici corroboré cette croyance. Un inventaire des reliques de Saint-Trophime d'Arles, du 12 septembre 1152, publié par M. le chanoine U. Chevalier [1], vient nous apporter la pièce qui nous manquait et nous faire connaître quelques unes des reliques reçues par Raymond de Saint Gilles à Constantinople, celles qui furent apportées à Arles.

« Item in majori cruce argentea, in capite Crucifixi, que in festis diebus in processione defertur, sunt recondite sanctorum multorum reliquie, de Sancta Corona Domini et desuper Crucifixum, est parva crux de ligno vivifice Crucis, argenteum quod est in ecclesia ipsa Arelatensi : imperator Constantinus octavus, Raymundo comiti S. Egidii, Hierosolymam cum exercitu proficiscenti, ipsum preciosum Lignum, cum maxima devotione et supplicatione postulanti, de sua propria Capella donavit, quod venerabilis memorie Aycardus, quondam Arelatensis Archiepiscopus, de transmarinis rediens partibus, attulit et eidem ecclesie contulit. »

Quoique presque contemporaine, et parlant d'une donation vieille à peine de cinquante ans, cette pièce présente de singulières erreurs.

Il ne peut en aucun cas être question de Constantin VIII, qui régna de 868 à 878 : seul Constantin XI (1059-1067),

1. *Gallia Christiana novissima*, publiée par feu le chan. J.-H. Albanès, annotée par le chan. U. Chevalier. Valence, Chaléon, in-4°, fasc. II, p. 1046.

pourrait avoir vécu du temps d'Aycard, archevêque d'Arles (1067-1080) et peut-être de Raymond de Saint-Gilles, qui pourtant à la date extrême de 1067 aurait été bien jeune. Mais ce qui est plus difficile à comprendre, c'est à cette date, le départ de Raymond de Saint-Gilles pour Jérusalem.

Comme nous savons que le Comte de Toulouse arrive un peu avant les autres croisés à Constantinople, nous devons nous arrêter seulement à la date de 1100 : alors, c'est Alexis qui règne à Byzance. Quant à Aycard, en 1080, il a été déposé du siège d'Arles comme usurpateur; ce n'est pas cependant une raison pour qu'il soit mort, et les rapports qu'il avait eus avec Raymond de Saint-Gilles, ne s'opposeraient nullement à ce qu'il ait fait partie de son expédition, après sa déposition. Ces difficultés de détails, qui ne sauraient être éclaircies dans ces quelques lignes, ne peuvent cependant, en aucune manière infirmer le fait, qu'au commencement du XIIe siècle, il est arrivé à Arles, de Constantinople, des reliques offertes à Raymond de Saint-Gilles et que l'inventaire de 1152 constate la présence au trésor de plusieurs fragments de la sainte Couronne, ayant fait partie de cet envoi.

Car celui dont nous venons de parler n'est pas isolé; nous lisons en effet plus loin, dans la même pièce :

« In capsa antiqua, cum capite et corpore ejusdem (S. Trophimi) invente sunt sacratissime reliquie, de Sancta Corona Domini, de Vestibus ejus, de Spongia, felle et aceto, quod cum eadem Spongia Domino in cruce propinatum fuit, reliquie B. Marie Virginis, de ossibus Innocentium...... ».

Le trésor de Saint-Trophime possédait donc au XIIe siècle, au moins deux fragments de la Couronne.

Nous les retrouvons dans l'inventaire du 8 janvier 1295 [1] et pour la dernière fois dans l'inventaire du 26 décembre 1474 [2]; car, bien que Collin de Plancy [3] et R. de Fleury [4] en parlent, ils ne citent aucune pièce où ils les aient rencontrées. Enfin la visite de Gaspar du Laurens, archevêque d'Arles, des 12-17 septembre 1616, annotée des inventaires de 1632 et de 1768 [5] n'en ayant conservé aucune trace, c'est donc vraisemblablement au XVIe siècle que ces épines auraient disparu.

SAINT-DENIS 1205. La première épine arrivée en France pendant la IVe croisade, fut envoyée à Philippe-Auguste par Baudoin, empereur de Constantinople.

Aussitôt après la prise de Constantinople, le partage du butin a lieu. Il se termine assurément avant le 22 avril 1205, terme extrême assigné par les chefs de l'armée : car nous voyons un premier partage, régulièrement fait, entre le 22 avril 1204 et le 9 mai. Si les évêques envoient dans leurs diocèses, ou emportent plus tard avec eux la part qui leur revient, l'Empereur distrait immédiatement ses deux huitièmes légitimes de ces insignes trésors : il puisera là les présents qu'il adresse directement en Occident. C'est ainsi que les *Grandes Chroniques de France* [6] mentionnent la réception et la remise, le 8 juillet 1205, par Philippe-Auguste, à Henri, abbé de Saint-Denis, de l'envoi précieux que vient de lui faire l'empereur Baudoin. Parmi les reliques dont il se composait, nous trouvons une épine, qui, jointe à celle qui restait de la donation de Charles le Chauve, est par con-

1. *Gallia Christ. novissima*, p. 1102.
2. *Ibid.*, p. 1188.
3. *Dict. des reliques*, t. I, p. 181.
4. *Instruments de la Passion*, p. 122.
5. Mély, *Bibl. des Invent.*, n° 552.
6. *Exuviæ*, t. II, p. 235.

séquent la deuxième, vénérée à cette date dans le Monastère. On en parlera peu souvent dans la suite, confondues qu'elles seront continuellement, avec la Couronne même de Paris.

Ne serait-ce pas par hasard le même envoyé qui aurait Soissons
apporté de Constantinople et l'épine de Philippe-Auguste, et celle que, le 5 juillet 1205, l'église de Notre-Dame de Soissons recevait de la part de son évêque Nivelon de Cherisy, qui devait mourir au retour, à Bari, en 1207 [1]; les deux dates sont si rapprochées, qu'on ne peut hésiter un instant à croire que ce fut, sinon le même personnage, tout au moins la même ambassade, car on ne doit pas encore songer à un retour de croisé, qui avait été chargé des deux apports. 1204.

Les reliques de Soissons étaient dans un reliquaire byzantin gemmé, que Dom Germain a décrit dans son *Inventaire des reliques de l'abbaye de N.-D. de Soissons*, de 1671 [2]. Le reliquaire a disparu à la Révolution.

Suivant Du Cange, le fragment de la Couronne Mont-Saint-
d'épines du Mont-Saint-Quentin aurait été envoyé au Quentin
Monastère par Nivelon, évêque de Soissons, pendant 1207.
son retour de Constantinople; d'ailleurs, voici le passage que lui consacre Du Cange [3].

« Mais puisque je suis sur cette matière, je veux donner icy les vers et une inscription qui sont écrits et gravéz sur le plus grand et le plus rare reliquaire d'entre ceux qui contiennent des morceaux de la vraye Croix, qui soit en France. Le mo-

1. *Exuviæ*, t. I, p. 7; t. II, pp. 33, 35, 60, 191, 236, 237. D'après Du Saussay, *Martyrol. Gallic.*, p. 1178, la réception est du VII des Ides d'octobre.

2. Mély, *Bibliog. des Invent.*, n° 653 P j. 55.

3. *Dissertation sur l'histoire de saint Louys* dans *Glossarium* (édit. Fabre), t. X, p. 92.

nastère du Mont-Saint-Quentin le possède, et l'on tient par tradidive, qu'il leur fut donné par Nevelon, évesque de Soissons, à son retour de Constantinople, après sa prise par les François, en échange du bras de saint Morand d'Orléans, et de celui de saint Firmin, évesque et martyr. Il a de hauteur un pied sept pouces et demy et de largeur un pied quatre pouces. Il est travaillé à la grecque, avec de la marqueterie et des émaux et enrichy de part et d'autre de nombre de reliques et de figures de divers saints, dont les noms sont écrits. D'un coté, sont des portions de la vraye Croix, ajustées dans une figure de croix patriarchale, avec un Christ en croix, au milieu, en émail : au haut de cette croix, à chaque côté sont deux figures à demy corps, qui semblent estre de Nostre-Seigneur et de la Vierge, enfermées chacune devant un rond ; mais les caractères qui sont au-dessus de ces figures : sçavoir, dans la première : X. X. OAP. MI. dans l'autre ceux-cy : X. OAP. ΓΑΒ. me font croire que ce sont celles de saint Michel et de saint Gabriel, dont les noms doivent estre ainsi désignez. O. ΑΓ. MI., c'est-à-dire ὁ ἅγιος ou ἄγγελος Μιχάηλ ; O. ΑΓ. ΓΑΒ., c'est-à-dire ὁ ἅγιος Γαβριήλ. A côté et à l'entour de la croix sont de semblables figures de saints qui y sont marquez par leurs noms en cette sorte : ὁ προφήτης Ζαχαρίας · ὁ προφήτης Σαμουήλ · ἅγιος Πέτρος. Ἅγιος Κωνσταντῖνος. Ἅγιος Ἀναστάσιος · ἅγιος Ιωάννης Καλυβήτης. Ἅγιος Μεθόδιος, ἅγιος Ἀντώνιος, ἅγιος Εὐθύμιος, ἅγιος Σαββᾶς, où le mot d' Ἅγιος est figuré par un A, enfermé dans un O, comme en la vraye Croix de Nostre-Dame d'Amiens, que j'ay expliquée ailleurs. Aux bordures du reliquaire, il y a d'autres figures avec les caractères : ἅγιος Ἀρσένιος · ἅγιος Κλίμης · ἅγιος Ὀνούφριος · ἅγιος Παῦλος ὁ Κλεομᾶς, ἅγιος Ἀνδρέας ὁ Κρίγης · ἅγιος Ἐφραίμ · ἅγιος Ἀρκάδιος · ἅγιος Ξενοφών · ἅγιος Ἰωάννης. Aux côtez de la croix qui est double ainsi que j'ay remarqué, il y a plusieurs petits creux, avec ces inscriptions et ces vers qui marquent les reliques qu'ils contiennent : Ἔσχηκε Χριστοῦ σπαργάνων μικρὸν μέρος. Ἥλων ἔσω τῶν σεβαστῶν τι τρύφος. Σωὴν κἂν τῷ βλύζον αἷμα τῷ κόσμῳ. στέφους ἀκανθίνου δὲ κἂν τῷ τμήματα. Τίμιος λίθος ἐκ τοῦ κρανίου. Λίθος ἐκ τοῦ τάφου. Ἐκ τῆς τοῦ Χριστοῦ φάτνης : c'est-à-dire en latin, à la

lettre : « Habet seu continet Christi fasciarum parvam partem. Intus est particula venerandorum clavorum. In hoc est etiam sanguis (Christi) vitam dans mundo. Et in hoc sunt segmenta coronæ spineæ. Venerandus lapis ex Calvaria. Lapis ex tumulo. Ex Christi præsepio. » A l'autre côté de ce reliquaire, il est une figure de croix patriarchale empreinte et faite d'émail, au-dessus de laquelle et aux côtez de la petite croisade, sont écrits ces vers qui marquent le nom du moine qui a fait faire ce reliquaire et à qui il appartient :

Οἱ τὸν δὲ προσκυνοῦντες εὐσέβει νοΐ
Καὶ τῷ λόγῳ φέροντες ὕμνον εὐμενῆ,
Εὔχεσθε κἀμοὶ τῷ μοναχῷ Τιμοθέῳ,
Ὅπως γένηται μοὶ βοηθὸς καὶ λιμὴν,
Ῥύστης τε τῶν πολλῷ τάχει μοῦ πταισμάτων.

Vos qui mente pia hoc sacrum lignum adoratis,
Et Verbo hymnum benevolum offertis,
Orate, et pro me monacho Timotheo,
Ut sit mihi adjutor et portus,
Et me confestim a peccatis meis liberet.

« Entre les deux croisades il y a quatre figures représentées dans des fonds avec ces caractères : ἡ σταύρωσις. ἡ ἀποκαθήλωσις. ὁ τάφος. ἡ ἀνάστασις. Acropolite remarque que les Grecs avoient coutume d'orner ces phylactères où ils enfermoient le bois sacré, de diverses reliques de saints : j'en omets le passage, de crainte d'ennuier le lecteur par une trop longue digression. »

Outreman signale dans sa *Constantinopolis belgica* [1], l'Épine de Huy comme apportée de Constantinople : Huy, 1206.

« Huum Corone spineæ fragmentum. »

Jean d'Outremeuse [2], en effet, relate tous les dons pré-

1. Tornaci, Adriani Quinque, 1643, in-4°, p. 268.

2. *Ly myreur des Histors*, t. IV, p. 566. P. j. 56.

cieux qu'Henri, empereur de Constantinople, avait chargé Albert, comte de Moha, qui revenait de Terre-Sainte par Constantinople, d'offrir en son nom aux sanctuaires de Flandre. C'est ainsi que Philippe, comte de Namur, reçut la dent de saint Pierre, Saint-Alban la vraie Croix, Liège les principaux joyaux qui devaient orner ses châsses, Huy, enfin, la relique de la Couronne d'épines.

TROYES 1319. Les épines que renfermaient les différents sanctuaires de Troyes étaient fort nombreuses. Nous rencontrons dans les anciens inventaires de ses diverses églises, sept reliquaires contenant des fragments de la sainte Couronne.

Aux épines d'origine hiérosolymitaine, nous avons parlé d'une des reliques de la Couronne de la collégiale de Saint-Étienne [1] d'après deux inventaires, de 1319 et du XVIe siècle. Un autre catalogue des reliques de la même église, de 1700, nous décrit un très précieux reliquaire qui contenait également des épines et du bois de la vraie Croix [2] :

« L'image de sainct Estienne habillé en diacre, d'argent doré ronde-bosse, haut de quinze pouces sur cinq de diamètre, garni de pierreries, de plaques cizelées et fleurs d'argent doré, tenant à la main gauche un texte garni de petites pierreries, et une palme d'argent doré et de la main droite un cristail de roche long de trois pouces et demy sur un pouce de large taillé à huit pans, garni d'argent doré aux deux bouts, dans lequel il y a de la Couronne d'Épines et du bois de la Croix de Nostre-Seigneur. Il y a sur la teste une couronne en argent doré de trois pouces et demy de diamètre, garni de filigrane et de pierreries, savoir : quatre pierres bleues, quatre grenats,

1. Voir p. 208.

2. Lalore (L'abbé), *O. c.*, t. II, p. 52.

deux amétistes, deux pierres vertes et quatres perles. Sur la teste du saint, il y a trois grosses pierres, savoir : deux saphirs et une amétiste. Au collet, il y a douze pierres, savoir une émeraude, deux amétistes, trois grenats, deux grands saphirs, deux petits saphirs, et deux diamans. A la manche droite, il y a six pierres, savoir : un diamant, une pierre verte, un saphir bleu, un grenat, une amétiste et une agathe orientale. A la manche gauche, il y a six pierres, savoir : un rubis, une amétiste, une pierre bleue gravée, deux pierres vertes et un saphir. Au manipule, il y a quatre pierres, savoir : deux rubis, une amétiste et une cornaline gravée. Au texte, il y a treize petites pierres fines et cinq perles. A la bordure du devant de la dalmatique, il y a vingt-deux pierres, savoir : quatre rubis, sept amétistes, deux pierres bleues gravées, un diamant, quatre cornalines et une gravée en cachet, une agathe, deux pierres bleues, une verte, une rouge, et une turquoise. A la bordure de derrière, il y a vingt-quatre pierres, savoir : trois rubis, trois amétistes, trois pierres vertes, une crisolite, deux pierres bleues gravées en cachet, un saphir, quatre cornalines et trois turquoises. L'image est sur un pied d'estail octogone de cuivre doré, au milieu du devant duquel il y a un verre, au travers duquel on voit la relique du saint ; à l'entour du pied d'estail, il y a sept pièces d'émail ; sur le bronze doré, au-dessus des émaux, il y a un rang de vingt pierres, savoir : un grand topase devant et une grande amétiste derrière, dix pierres vertes, quatre bleues, quatre rouges ; au-dessus des pierres il y a dix petits émaux dorez. Le piedestail a dix pouces de long et huit de large et six pouces de haut, et au bas il y a ces mots gravés :

« *Leipsana dum Stephani hac sacra veneraris in ede,*
« *Ille tibi Christum conciliat precibus*, 1585. »

A l'église de Sainte-Madeleine, en 1535, on vénérait :

« Un reliquiere d'argent, à deux pilliers sur les quels est porté un tabernacle, le tout d'argent, ouquel tabernacle est la saincte Epine et de la poitrine d'un sainct Innocent [1]. »

1. Lalore (L'abbé), *O. c.*, p. 172.

La description du reliquaire est plus complète dans l'Inventaire de 1595 :

« Ung petit reliquaire, en forme de châsse, attaché à deux pilliers, estant d'argent avec le bas, au devant duquel y a ung chappeau en forme d'espines, et ung petit tuyeau en forme de cristal, au milieu duquel y a de la saincte Espine de la Couronne de Nostre Seigneur, et au dessus dudict tuyeau une petite perle et six anges es environ [1]. »

La cathédrale, en 1700, possédait également des reliques de la Couronne ; l'inventaire comprend :

« Une croix d'or de deux pieds de haut et le croison d'un pied et demy, garny d'un très beau phylagramme, enrichie de pierres précieuses. Au milieu de cette croix, sont les reliques exprimées dans cette inscription qui se lit autour :

« En ce cristal a des espines de la Couronne de Nostre Seigneur, des pierres du Sépulcre, du cotton dont on a torché ses plaies, des vestements de Notre Dame ; ladite croix, ayant son baton recouvert de feuilles d'argent et la pomme de cuivre doré [2]. »

Aujourd'hui, à la cathédrale on voit une relique de la sainte Couronne, mais elle vient de Saint-Urbain [3].

Sauf pour l'Épine de Saint-Étienne, don du comte Henri de Champagne, mort en 1182, qui par conséquent ne provient pas de Constantinople, et pour celles de l'inventaire de la cathédrale de 1700, qui ne sont pas plus au Trésor en 1429 qu'en 1611, nous ne pouvons fournir de renseignements sur les origines des fragments de la Couronne que nous venons de rencontrer. Et cependant

1. Lalore (L'abbé), *O. c.*, p. 183.

2. *Ibid.*, 282.

3. Les Archives de l'Aube (I. Q. 336), nous apprennent qu'à la Révolution le pied du reliquaire de Saint-Urbain fut transformé en pied d'ostensoir. Il n'existe plus actuellement.

Garnier de Trainel, évêque de Troyes, qui présida au partage du butin et qui ne meurt à Constantinople que le 14 avril 1205, alors que les parts sont faites et distribuées depuis longtemps, n'oublia pas sa Cathédrale. Nous savons qu'il envoie à Troyes le chef de saint Philippe [1]; mais nous ignorons les reliques comprises dans la réception des reliques de Constantinople, dont la fête se célébrait chaque année le dimanche de l'octave de l'Ascension [2]. L'*Adventus Sanctæ Coronæ* du 9 août, n'est pas pour nous renseigner davantage, puisqu'elle s'applique seulement au passage de la Couronne, apportée de Venise à saint Louis, en 1239. Il ne nous reste donc que des suppositions à faire ; mais il est impossible de nier, que celui-là, qui eut en sa possession les plus précieuses reliques de Constantinople, ait dû certainement envoyer à sa ville épiscopale, parmi tant de souvenirs, des fragments de la relique qui était, entre toutes, regardée comme une des plus importantes. C'est pour cela que, malgré le silence de tous les historiens, nous avons cru devoir classer à la date des premiers apports de Constantinople, mais sans cependant rien préciser, les Épines de Troyes.

C'est en mars 1206 que l'empereur Henri de Constantinople, envoie par Daniel des Caussines, à son frère Philippe, marquis de Namur, les reliques qu'il a détachées pour lui du trésor de Bucoléon. Parmi elles se trouvaient des épines [3]. NAMUR. 1206.

En décembre 1207, Philippe en fait présent à l'église de Saint-Aubin ; nous les trouvons dans l'inventaire du 18 mai 1218. Innocent IV, en 1249, le 17 mars, et Nico-

1. *Exuviæ*, t. II, p. 178.
2. Du Saussay, *Martyrologium Gall.*, p. 264.
3. *Exuviæ*, t. II, pp. 74, 80, 107, 139, 200.

las IV, en 1290, accordent des lettres d'indulgences à ceux qui les visiteront. Mais nous ne saurions pas que ces épines, étaient au nombre de deux, si la couronne d'or envoyée de Constantinople, garnie de pierreries, dans laquelle elles étaient renfermées, n'était parvenue jusqu'à nous. Il est probable qu'à son arrivée en Occident, Philippe fit exécuter pour la protéger, l'écrin octogone de cuir, orné de médaillons en cuivre émaillé qui la contient, conservé avec la couronne à Saint-Aubin de



Fig. 16. — La Couronne d'or reliquaire de Saint-Aubin de Namur et son écrin.

Namur; c'est un des spécimens les plus intéressants de la gaînerie du xiiie siècle [1].

LONGPRÉ 1206. « Après la prise de Constantinople, s'y estant ledit Aleaume de Fontaines vaillamment comporté en plusieurs rencontres,

1. Cette couronne et son écrin ont été exposés à Bruxelles en 1888; nous renvoyons pour leur description minutieuse à l'excellent Catalogue de cette exposition, où ils figurent sous les nos 50 et 51.

avant que mourir envoya de la ville de Constantinople, comme par testament, à son église de Longpré, par son aumosnier nommé Wlbert, les saintes reliques qu'il avoit avec une pieuse diligence recherchées et reçües de plusieurs, parce qu'il estoit bien voulu de tous; et peu après, comme un bon soldat de Jésus-Christ, en finissant sa vie, finit aussi ses glorieux travaux [1]. »

C'est ainsi que l'église de Longpré reçut, le 4 août 1206, un grand nombre de reliques, parmi lesquelles figurait une épine [2]. Malheureusement, parmi les reliquaires de Longpré qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui ont été publiés par M. Dusevel [3], nous ne trouvons pas celui qui devait contenir la relique que nous étudions.

Bien que l'apport ait eu lieu le 4 août, la fête n'en était célébrée que

« le dimanche après la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août), afin que plus commodément et en plus grand nombre, le peuple peust venir à telle solennité (parce que le dit jour, quatriesme d'Aoust est en une saison fort empeschée à la récolte), et en cas que le dit jour de la Décollation de saint Jean se trouvast au dimanche, la dite feste de la réception étoit solemnisée le dimanche suivant [4] ».

Et le pape Eugène IV, l'an 1439, le 12 mars, expédiait de Bologne des lettres d'indulgences, pour ceux qui visiteraient les reliques de Longpré [5].

1. *Exuviæ*, t. II, p. 14.

2. Ignace Joseph (Le P.), *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville*. Paris, Pélican, 1646, in-4°, p. 432.

3. *Bulletin des Comités historiques*, t. IV, 1853 (archéologie), p. 84, pl. V.

4. *Exuviæ*, t. II, p. 20.

5. *Ibid.*, p. 168.

COURTRAI 1207. C'est au clerc Simon de Beaumont [1], et non de Beaufort [2], qu'Henri, empereur de Constantinople, donna, en juillet 1207, les reliques de la chapelle de Bucoléon, que nous retrouvons énumérées dans un très vieil inventaire de la collégiale de Courtray, sans date, ainsi conçu :

« Specificatio perantiqua relliquiarum ecclesiæ collegiatæ « Curtracensis.

« In parva aurea cruce. De ligno sanctæ Crucis D. N. J. C.

« In tabula aurea. De capillis Domini, de ligno sancte Crucis Domini, de sepulchro Domini, de purpura Domini, de pannis infantiæ Domini, de lapide in quo Dominus erat depositus de cruce, de presepio Domini, de spinea corona Domini, de arundine Domini, de veste Domini ipso vendito, de sindone Domini, de cunabulo Domini, de lapide montis Calvariė. »

M. le chanoine Van de Putte, doyen du district de Courtrai, a bien voulu me communiquer l'extrait suivant des Actes capitulaires de N.-D., du 11 août 1612 :

« Ante prandium. De reliquiis. In primis per litteras Henricĩ Imperatoris de data 1207, cum bulla aurea appendente, constat inter alias reliquias ipsum imperatorem dedisse cuidam Magistro Simoni de Bellomonte, reliquias de ligno Domini. Approbatæ per Reverendissimum (Mgr Michel d'Esne).

« Duæ laminæ argenteæ inauratæ, in quarum quidem una sculptæ erant, litteris perantiquis, hæ inscriptiones : De spinea corona Domini, de arundine Domini, de cingulo Domini, de veste Domini, de lapide montis Calvariæ. In altera autem erant hæ inscriptiones sequentes : De ligno Domini, de veste purpurea Domini, de capillis Domini, de sepulcro Domini, de pannis infantiæ Domini, de lapide in quo Dominus positus erat de cruce, de præsepio Domini. »

1. *Exuviæ*, t. II, p. 78.
2. Dehaisnes, *Hist. de l'art dans les Flandres*, p. 93.

En comparant cette nomenclature avec celle de la charte de l'empereur Henri, on constate que ces reliques sont plus nombreuses que celles envoyées de Constantinople. Il est présumable qu'on y aura joint quelques-unes de ces reliques, conservées dans la chapelle du château des Comtes, à Courtrai, dont parle Baudouin IX dans sa lettre de mars 1204, à Philippe d'Alsace, son oncle. « *Nec non ob reverentiam reliquiarum, quæ karissimus avunculus noster Philippus, quondam Comes Flandriæ, dum peregrinationis suæ iter arriperet, ibidem deposuerat* [1]. »

Depuis l'année 1612 il n'est plus fait mention de ces reliques; sauf de deux cependant, les saints Cheveux et la vraie Croix, conservés encore actuellement à Courtrai.

Le phylactère d'or a disparu avant l'année 1578, car déjà alors existaient les deux tableaux de vermeil, dont nous venons de parler et qui n'apparaissent plus d'ailleurs, après la visite épiscopale de 1612.

Ces reliques n'avaient aucun office particulier. Elles étaient simplement exposées aux grandes fêtes sur l'autel du chœur, dans un reliquaire spécial, comme nous l'apprend un passage de l'inventaire de 1407 collationné en 1429 :

« Primo sunt tredecim reliquiæ nobiles, quæ in festis magnis ponuntur ad majus altare, computato jocali, vulgariter dicto : Ciborie.

Bien que les reliques de Liessies fussent appelées « *Constantinopolitanæ* », il est évident, dit Brasseur [2], qu'un grand nombre était apparemment occidentales. LIESSIES 1208.

1. *Cartulaire de l'ancienne église collégiale de N.-D. de Courtrai*, publié par Ch. Mussely et Em. Molitor. Gand, Annoot, 1880, in-4°, p. 25.

2. Brasseur (Philip.), *Lætiensis ecclesiæ cimeliarchum*. Mons, Havart, 1645, in-12, p. 73.

Aussi, quand nous voyons que l'Abbaye célébrait deux fêtes de ces reliques, ne faut-il retenir, pour celles qui nous intéressent, que la mention de Molanus [1] : « *Kalendis decembris, Laetiis adventus reliquiarum sanctarum ab urbe Constantinopolitana.* » Elles avaient été apportées en effet de Constantinople au Monastère, en 1208, de la part d'Henri, empereur de Constantinople, par Thomas, moine de l'abbaye de Liessies, frère de Gérard de Walcourt, un des grands dignitaires de la Cour impériale [2]. Le diplôme impérial était joint à la lettre de Théodore, archevêque de Jérusalem et patriarche de l'Orient, qui avait remis, par l'ordre de l'Empereur, les reliques à Thomas [3].

Mais ces deux pièces ne mentionnent que le saint Sang, le bois de la Croix et une *infinité* de reliques.

La liste de Rayssius [4], quoique très détaillée, est loin de nous donner les renseignements que nous fournit la plaquette si rare de Brasseur, consacrée au trésor de Liessies [5].

Cette dernière précise d'abord quelques détails sur Thomas.

« Fuit in professione monachus et sacrista Lætiensis ecclesiæ; cujus dum officii partes obiret, Constantinopolim vocatus

1. Molanus, *Usuardi martyrologium*. Lovani, Wellæum, 1573, in-8°, p. 204.

2. *Les Chroniques belges* (édit. du baron de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1847, in-4°, t. VII, p. 425) donnent également à l'année 1208 : « Anno secundo imperii Henrici, translatæ sunt sacrosanctæ reliquiæ ab urbe Constantinopoli in ecclesiam Lætiensem, missæ a gloriosissimo imperatore, per venerandum Thomam, ipsius ecclesiæ Lætiensis sacristam. In primo decembris die exceptæ sunt. »

3. *Exuviæ*, t, II, pp. 89 et 90.

4. *Hierogazophylacium Belgicum*. Duaci, Pinchon, 1628, in-12°, p. 273.

5. Brasseur, *O. c.*, p. 96.

petiit, indeque ditissimum reliquiarum thesaurum Lætias reportavit, anno, ut dixi, 1208. Tandem, vacante sede abbatiali, dignus inventus qui præficeretur, electus est in abbatem anno 1225, uti latius demonstro in *Hannonia* nostra *Cœnobitica ex Chronico Lætiensi*.

« Hujus Thomæ frater fuit Gerardus Walcuriensis, Walcuriæ Dominus, cujus præclaram mentionem faciens Henricus in diplomate suo Lætiensibus dato, vocat eum primum inter Pretores suos. »

Brasseur décrit d'abord le reliquaire du Saint-Sang, fermé par une monnaie byzantine que j'ai étudiée dans la *Revue de Numismatique* [1]. Puis il continue :

« ..... Præterea videre est in repositorii venerabilis sacramenti suprema parte, undecim Coronæ spineæ segmenta, diversa magnitudine non minus medii digiti, decenti ordine ad similitudinem coronæ disposita.

« ... Illustratur eadem Thesauraria duabus aliis tabulis ex argento et auro compositis, figuram semiorbicularem et quadrangularem simul præ se ferentibus; quibus notabilis magnitudinis portiones sanctissimæ Crucis includuntur, aptatæ in modum Crucis Hierosolymitanæ et ita adornatæ liberalitate et munificentia ill. ac nob. viri Equitis aurati Dom. Richardi de Blois, fratris germani Reverendi admodum Dom. Ludov. de Blois.

« Habentur præterea 32 particulæ ejusdem sanctissimæ Crucis...

« Similiter in hisce tabulis videre est octo particulas Coronæ spineæ reconditas octo consimilibus ante dictis numismatibus...

« Alterum elegantioris recentiorisque formæ phylacterium, argento inaurato cura et jussu Rev. admodum P. Lud. Blosii elaboratum, superiori parte speciem quadratam exhibens, cum

1. 1898, p. 382.

imagine Salvatoris subeunte vicem coronidis, has sub vitro rotundo reliquias ejusdem repræsentat.

« A parte sui anteriore : de Corona spinea, de concreto Sanguine Domini Jesu... »

Nous trouverions donc ainsi à Liessies vingt Épines de la Couronne. Il est peu probable que l'Empereur ait détaché en une fois, semblable portion du trésor de ses reliques. Il doit en être ici comme de la relique d'Andechs; une Épine, authentiquement byzantine, aura vu arriver dans son reliquaire au cours des âges, de 1208 jusqu'à Louis de Blois (1534), d'autres épines, de source inconnue, qui auront ainsi bénéficié dans la suite, du voisinage d'une relique d'illustre origine.

De ces épines, il n'en resterait aujourd'hui que bien peu ; un reliquaire, que Dom Macquart, sous-prieur de l'Abbaye, aurait déposé à l'église de Méricourt-Village (Pas-de-Calais), qui contient trois fragments de la Couronne; puis une croix-reliquaire, avec un fragment de la Couronne, donnée, à la Révolution, par les religieux à M. Lardin, maïeur de la commune de Froid-Chapelle (Hainaut belge). Elle vint par héritage entre les mains de son beau-frère, M. Humbert Mandelier, qui la légua à sa veuve, actuellement Mme veuve Michaux.

HALBERSTADT 1208.

Riant[1] ayant montré l'importance qu'il convenait d'attacher au récit de l'Anonyme d'Halberstadt, qui nous fait connaître le rôle joué par Conrad de Krosigk, évêque d'Halberstadt, dans la quatrième croisade, nous n'avons donc qu'à signaler simplement ici, parmi les reliques données par Conrad, en septembre 1208, à sa cathédrale, l'Épine qui figure parmi la longue liste des sou-

1. *Exuviæ*, t. I, pp. liv, 3, 10 et ss.

venirs rapportés par lui de Constantinople. La fête de susception, instituée par l'évêque le 17 août, ne paraît pas avoir été de longue durée (peut-être parce qu'elle tombait dans l'octave de l'Assomption). Si on trouve encore dans le *Bréviaire* de 1515, l'hymne « *Aeterno*



Fig. 7. — La « Reliquien Tafel » du Trésor d'Halberstadt.

regi gloria, devota laudum cantica[1] », le *Missel* d'Halberstadt du XVI[e] siècle ne signale plus d'autre *adventus reliquiarum* que celle du 9 mai.

1. Chevalier (Le chanoine U.), *Repertorium hymnologicum*, 679.

Tous les reliquaires de la IVe croisade sont encore au « Dom Schatz » d'Halberstadt [1]. La « Reliquien Tafel » qui renferme l'Épine de la Couronne, connue sous le nom de *Tabula Theodolfi abbatis*, en est un des plus précieux joyaux. Elle contient du bois de la vraie Croix, de la Couronne d'Épines, des Cheveux et du Corps du Sauveur, des reliques des douze apôtres et quelques autres reliques (Fig. 17).

AMALFI 1208. Une inscription d'Amalfi, reproduite par Riant [2], conserve le souvenir du don des reliques apportées de Constantinople par le cardinal Pierre Capuano, chargé par Innocent III, au moment de la IVe croisade, de tenter la réunion des églises grecque et latine. En 1208, il quitte Constantinople, revient en Italie escorté de neuf navires amalfitains portant des reliques, entr'autres le corps de saint André, apôtre. Débarqué à Gaëte, il envoie les neuf navires à l'archevêque d'Amalfi, Mathieu Capuano, son oncle. Un certain nombre de ces reliques fut déposé dans l'abbaye cistercienne de Saint-Pierre; un inventaire dressé en 1504, par le notaire François de Galifis, nous les fait connaître.

« In primis, intus quandam grictam, in qua est quedam cancella ferrea, conservantur infrascripte reliquie, in qua cancella sunt claves due cum cathenaciis.

« In quodam vase cristallino de Sanguine Christi.

« In alio vase cristallino de spina Corone Domini nostri Ihesu Christi.

« De ligno sancte Crucis in duabus partibus, quarum partium una est in cruce argentea et alia est intus dictam cancellam, que crux est intus ipsum cancellum [3]. »

1. Hermes (E.), *Der Dom zu Halberstadt*. Halberstadt, Kock, 1896, in-8°.

2. *Exuviæ*, t. II, p. 180.

3. Renseignements fournis par M. Camera, l'auteur de

Au nombre des cinquante-quatre reliques qui sont données par Robert de Clari à l'abbaye de Corbie, figure dans le *Rotulus* du XIII[e] siècle « *De Corona Domini in duobus locis* [1] ». Et Cocquelin [2] décrit ainsi un des reliquaires, qui les contenait : Corbie. 1213.

« Hic est crux argentea, pedalis altitudinis, affabre elaborata cum suo operculo item argenteo, in cujus medio cernitur crux ex ligno veræ Crucis, altitudinis quincuncealis et latitudinis polluaris. Hoc reliquiarium continet etiam fragmenta,
de Corona Domini,
de Sudario,
Tunica,
Spongia ejusdem,
de Indumentis, zona, velo B. M. V.

L'inventaire du XVIII[e] siècle qu'a publié M. Dusevel [3] reproduit à peu près la même description.

Plus loin nous trouvons un autre petit reliquaire de la sainte Épine qui offre également tous les caractères d'un phylactère du XIII[e] siècle :

« Sous le pied du buste de saint Lucien (troisième gradin) à droite), on voit attaché au même gradin sur lequel ce buste est posé, un cristal quadrangulaire qui renferme quelques particules du bois de la vraie Croix et de la Couronne d'Épines de Notre-Seigneur et d'autres reliques désignées en vieux caractères sur le couvercle. »

Ce sont sans nul doute les « *in duobus locis* » du *Rotu-*

l'*Histoire d'Amalfi*. Naples, Stamperia e Carteria del Fibreno, 1836, in-8°.

1. *Exuviæ*, t. II, pp. 175 et 198.

2. *Historia Corbiensis*, éditée par Garnier. Amiens, Duval et Herment, 1847, in-8°, p. 11.

3. *Histoire abrégée du trésor de l'abbaye de St-Pierre de Corbie.* Amiens, Lemer, 1861, in-12° pp. 46 et 64.

lus; les inscriptions gravées sur les reliquaires mêmes de Corbie [1] ne permettent aucune hésitation.

Il en demeure une cependant, relative à la date de la donation. Celle admise est 1213; mais cela veut-il dire que Robert de Clari n'apporta les reliques qu'en 1213? L'inscription de la croix dit très nettement : « Que ces reliques prises en la Sainte-Chappelle à Buche de Lyon (Bucoléon), el palais de l'Empereur, Robillard de Clari les apporta en cel tems que li quens Baudeuwins de Flandre la fust empereur » [2]; vers 1206 donc, puisque Baudouin est fait prisonnier par Calo Jean, roi des Bulgares, le 14 avril 1205 et qu'il meurt en prison à Tribonis en juillet 1206. Et nous aurions pour nous encourager dans cette voie, le *Martyrologe* de Du Saussay, qui indique au 18 octobre 1206 la *Veneratio S. Iconis* (Roberti de Clariaco) [3]. L'*Exceptio reliquiarum LIV*, du 17 juin c. 1213 [4] deviendrait alors la date de la mort de Robert de Clari, qui, malgré la richesse de ses présents, ne figure pourtant pas à l'obituaire de l'Abbaye. Du Cange et quelques autres supposent que Robert de Clari rapporta les reliques en 1208, mais je n'ai pu trouver sur quels documents ils se basaient. Il ne reste qu'une explication possible au don de 1213 : c'est que Robert de Clari meurt à cette époque et qu'il lègue à l'Abbaye, à cette date, les précieux reliquaires qu'il avait apportés quelques années auparavant.

Le texte de Bonnefons [5] doit-il vraiment nous laisser supposer que Robert de Clari avait volé les reliques qu'il offrait au Monastère? Outre que le passage de Bonnefons ne me semble préciser aucune accusation personnelle,

1. *Exuviæ*, t. II, pp. 175-6.
2. *Ibid.*, t. II, p. 176.
3. *Ibid.*, p. 299.
4. *Ibid.*, p. 295.
5. *Ibid.*, p. 240.

mais bien plutôt générale, la composition à peu près uniforme des reliquaires rapportés de la quatrième croisade, où se retrouvent toutes les reliques auxquelles les croisés pouvaient attacher du prix, est un caractère à peu près certain d'authenticité en même temps que d'origine avouable. Pour éviter les jalousies, quand les parts principales furent distribuées, il est plus que probable qu'on fit, pour récompenser les hauts faits des chevaliers, des tableaux reliquaires, dont quelques-uns, comme celui d'Halberstadt sont parvenus jusqu'à nous, et qu'ils furent offerts en souvenir aux croisés qui rentraient dans leur pays. Pour Jérusalem, nous avons de même des tableaux d'une composition toujours identique, qui nous permet de déterminer presque sans hésitation leur provenance de Terre-Sainte. Cette réunion de reliques, que nous pourrions ainsi à peu près énumérer d'avance, est bien de nature à faire voir que c'est un don et non pas un vol pieux, qui a mis ces reliquaires aux mains de leurs possesseurs ; il en va tout différemment des reliques séparées. La belle étude de Riant sur les ***Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople***, ne saurait nous laisser de doutes à cet égard [1].

Clairvaux entre 1224 et 1232.

L'inventaire de Clairvaux, publié d'abord par M. d'Arbois de Jubainville, puis par Riant [2], nous fait connaître l'origine des épines que nous trouvons dans le trésor de l'Abbaye. Elles venaient de Constantinople, d'où un moine, nommé Hugues, naguère abbé de Saint-Ghislain, puis chancelier de Romanie, chapelain de Sainte-Marie de Bucoléon [3], les avait apportées du trésor de l'empereur Henri.

1. Paris, 1875. (Extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XXXVI.)

2. *Exuviæ*, t. II, p. 193.

3. *Ibid.*, t. I, pp. clvij, clxviij, clxix.

Il y avait d'abord un tableau de reliques, certainement exécuté en France, puisqu'on y voyait la Croix d'Amaury, roi de Jérusalem, la vraie Croix d'Artaud, templier, les épines prises à la Couronne par Hugues lui-même, ainsi que d'autres précieux souvenirs apportés par le même moine.

On trouvait ensuite au trésor, un vase d'argent, exécuté pour sainte Hélène ; l'Empereur Henri l'avait également envoyé à Clairvaux par Hugues : il contenait, entr'autres reliques précieuses, du fer de la Lance et des épines de la Couronne.

Enfin dans une châsse, en forme d'église, il y avait du jonc marin [1] du Seigneur, que l'empereur Henri avait envoyé par Artaud ; et ce reliquaire contenait un petit phylactère où se trouvait une épine entière de la Couronne du Seigneur.

OLMÜTZ commencement du XIIIe s.

La date de la donation d'une des épines du trésor de la cathédrale d'Olmütz est bien de nature à faire supposer qu'elle provenait de la quatrième croisade. On lit dans l'inventaire de 1413 [2] :

« Item, alia Crux de onichino, cum pede cristallino, habens crucifixum aureum, bonos quatuor saphiros cum margaritis in quatuor partibus et alias plures gemmas et retro in dorso illius crucis est una spina de Corona Domini quam Robertus episcopus huius ecclesiæ, qui etiam tumbam sancti Christini fecit et decoravit et duos cantharos pro crismate de quibus supra fit mentio, fieri fecit et dedit ».

Robert fut évêque d'Olmütz de 1201 à 1240.

Dans le même trésor, se trouvaient aussi d'autres épines :

1. Voir plus haut pp. 169 et 267.

2. *Notizenblatt*, t. II (1852), pp. 146-150.

l'un des reliquaires qui en contenait une avait été donné par un roi de Hongrie : l'autre avait été offerte à l'église vers 1398 par Wenceslas, patriarche d'Antioche, chancelier de Wenceslas VI, roi de Bohême. Elle était enfermée dans un petit cristal, scellé du sceau du patriarche ; celle-là venait sans nul doute de Jérusalem ; nous en avons parlé plus haut [1].

Parmi les épines détachées de la Couronne par saint Louis, nous verrons plus loin celle de Vicence, donnée par le roi de France, en 1259, à Barthélemy de Bragance. Mais la ville de Vicence possédait, depuis 1243, deux épines qui venaient de Constantinople. Elles étaient dans une icone, dont un manuscrit de 1376, de la bibliothèque de Vicence, écrit par le Frère P. Z., nous a conservé la description en même temps que l'histoire : VICENCE 1243.

DE YCONA.

« Postea, transacto aliquo tempore, volens Deus qui solus est liberalis secundum philosophum, superabundare in datione et perficere quod inceperat, inspiravit cuidam dominæ de Veneciis, nomine Philippa, que fuerat uxor quondam domini Marini Mauroceni de Veneciis, que daret, et donaret predicto domino episcopo Bartholomeo, pro predicto conventu quamdam yconam de ligno ebano. In qua est de vero ligno Crucis, insertum tabule per modum crucis et circa eam ex utroque latere sunt decem thece argentee cooperte christallo, sacris reliquiis ornate, cum grecis nominibus impressis, scilicet : sanctorum Petri apostoli, Andree, Matthei evangeliste, Tymothei martiris et Georgii martiris ex latere primo seu dextero, sanctorum Pauli, Bartholomei, Symonis apostolorum, Luce evangeliste, Pantaleonis, ex latere sinistro. Et subtus crucem in fine est de Purpura et de Spongia, et de Corona Dominica

1. Voir p. 220.

due spine in theca una sub cristallo spectabiliter et ordinate disposite. Hanc yconam predictam domina Philippa in presentia domini episcopi Castellani et multorum nobilium de Veneciis asseruit eumdem nobilem virum suum rationabili modo in urbe Constantinopoli habuisse pro subventione, quam tempore necessitatis exhibuit Imperio Romaniæ, et ad civitatem Venetorum, de Urbe ipsa, postea transtulisse et de hoc coram predictis fidem fecit ipsa per litteras quondam domini Roberti [1], Constantinopolitani Imperatoris et domini Patriarche ejusdem urbis, et multorum episcoporum et religiosorum cum sigillis suis roboratas. In quibus ipsi de predicta ycona et ligno Crucis et reliquiis quomodo fidele testimonium perhibebant et quod per incuriam et negligentiam fuissent amissæ, sic et sepe dicta domina studuit enarrare. Hoc videns et audiens predictus episcopus Castellanus, una cum aliis nobilibus se subscripsit et sygillum suum apposuit et hoc instrumentum est in deposito, quod vidi et legi cum predictis sygillis ».

Et le frère P. Z [anebonus de Monticulo Majoris], car c'est assurément lui le rédacteur de cette narration, qui fut syndic de 1344-1363, a presque littéralement copié l'acte de reconnaissance de Pierre, évêque de Castelli, dont nous retrouvons l'original à la bibliothèque de Vicence, dans un volume intitulé *Oggetti di Culto*, t. I, nº 56 dell'archivio dei Padri Dominicani di S. Corona. Il y a seulement ajouté la description du reliquaire que l'évêque n'avait pas insérée dans sa charte de 1343 [2].

• BEAUVAIS 1249. En 1249, Guillaume des Grez, évêque de Beauvais, donnait à sa cathédrale une croix d'argent doré dans laquelle étaient du bois de la Croix et des épines de la Couronne du Sauveur.

1. Robert de Courtenai, 1221-1228.

2. Documents dus à la complaisance de M. P. Barichella, bibliothécaire de Vicence.

C'est très probablement l'Épine que nous retrouvons sous le n° 573 de l'inventaire de 1471 [1].

« Item une couronne d'or bien riche et bien ouvrée de belle pierrerie en laquelle est une espine de la Couronne de Nostre Seigneur ».

On ne la voit plus dans l'inventaire de 1685.

Quelle pouvait être son origine ?

En 1205, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, enferme dans une châsse de la Cathédrale de très précieuses reliques. L'authentique nous a été conservé par Louvet [2], il n'y est pas fait mention d'épine.

En 1206, suivant l'obituaire, Catherine, comtesse de Blois, fait présent au Chapitre des reliques de saint Pierre et de saint André, qu'elle a reçues de Constantinople [3].

Jusques là il n'est pas encore question d'épine.

Il ne reste plus alors, comme donateur possible, que Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais, qui, étant parti pour la croisade en 1217, fut fait prisonnier, et rapporta, après son élargissement, de nombreuses reliques : entre autres, le Vase avec inscription grecque dont Gaignières (7253-7254) nous a conservé le dessin ; et Louvet incline à croire que c'est de son retour que date cette croix, plus tard donnée par Guillaume des Grez, son successeur, à son église.

On ne sait quand a commencé le jeu de l'Épinette : LILLE, 1283.

1. Desjardins (G.), *Hist. de la cathéd. de Beauvais*. Beauvais, Pineau, 1865, in-4°.

2. *Antiquités du diocèse de Beauvais*. Beauvais, Vallet, 1635, in-8°, t. II, p. 323.

3. *Ibid.*, p. 324.

on en fait remonter l'origine à saint Louis. Quoi qu'il en soit, ces jeux étaient en vigueur en l'année 1283.

« En 1338, Philippe, roi de France, donne privilège aux Lillois de continuer ces jeux. Celui qui estoit créé Roi, por-



Fig. 18.— Reliquaire de la Sainte Épine de la Collégiale de Saint-Pierre-en-Lille; d'après le dessin des *Antiquités Nationales* de Millin, t. V, pl. VIII, p. 74.

toit cette qualité toute l'année. On l'appeloit le Sire de Joye : le premier qu'on trouve est Jean le Grand en l'année 1283 [1].

1. [Thiroux], *Histoire de Lille et de sa Chatelenie*. Lille, Prévost, 1730, in-12°, pp. 168-173.

« Les Rois de l'Épinette alloient tous les ans aux Dominicains honorer la sainte Épine qui estoit dans ce temps-là dans une grande vénération. Cette précieuse relique avoit été donnée par Jeanne de Constantinople à F. Jacques Hales, religieux de ce couvent et confesseur de cette princesse. »

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend de l'épine que Rayssius [1] remarquait chez les Dominicains de Lille.

Une autre épine se trouvait à la collégiale de Saint-Pierre. Millin [2] nous a conservé le dessin du reliquaire qui la contenait (Fig. 18). Mais nous n'avons sur ses origines que des présomptions. Les leçons du *Bréviaire* de Saint-Pierre-en-Lille, éditées par Riant [3], parlent des nombreuses reliques possédées par la Collégiale, auxquelles Gauthier de Courtrai, chancelier de Baudouin, vint, après la mort de l'Empereur, ajouter un beau morceau de la vraie Croix. Est-ce à lui qu'il faut également rapporter le don de la sainte Épine que nous rencontrons ici ? En tout état de cause, nous ne devions pas omettre de la signaler.

L'inventaire de 1322, signale le reliquaire suivant [4] : CHARTRES 1322.

« It. quoddam vas in quo reponitur de ligno sanctæ Crucis, in quo vase debent esse reliquiæ quæ sequuntur :

De veste purpurea.
It. de panno quo coopertus fuit Jesus in cruce, circa renes.
It. de zona Beatæ Mariæ.
It. de pannis quibus fuit involutus Jesus prodiens ex utero Virginis.
It. spinæ Coronæ Domini.
It. de Sanguine Christi.
It. de razura de clavorum Domini.
It. de sindone munda.
It. alia sainturia. »

1. *O. c.*, p. 361.
2. *Antiquités Nationales*, t.V, pl. VIII, p. 74.
3. *Exuviæ*, t. II, p. 8.
4. Mély, *Le trésor de Chartres*. Paris, Picard, 1885, in-8°, p. 100.

L'inventaire de 1682 décrit le reliquaire de façon que nous ne pouvons douter de son origine byzantine [1].

« Il y a sur la colonne un tableau d'or d'environ six pouces, attaché avec un ruban dans lequel est enchassée une croix à double bras recroisée faite du bois de la vraye Croix.

« Autour de cette croix, il y a une inscription grecque portant qu'au dedans de ce tableau, il y a une Épine de la Couronne de Notre Seigneur.

ΕΚ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΚΑΝΘΙΝΟΥ ΣΤΕΦΑΝΟΥ,
ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΛΙΘΟΥ, ΑΓΙΟΥ ΗΛΟΥ ΡΗΝΙϹΜΑΤΑ,
ΑΠΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ϹΙΝΔΟΝΙΟΥ, ΤΟΥ ΠΟΡΦΥΡΟΥ
ΙΜΑΤΙΟΥ, ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΛΕΝΤΙΟΥ, ΑΠΟ ΤΗΣ
ΤΙΜΙΑΣ ΖΩΝΗΣ ΤΗΣ ΘΕΟΤΟΚΟΥ, ΑΠΟ ΤΩΝ
ΑΓΙΩΝ ΣΠΑΡΓΑΝΩΝ.

« De la Sainte Couronne, de la sainte Pierre, des raclures du saint Clou, du saint Linceul, de la Robe de pourpre, de la sainte Serviette de laquelle il se ceignit lavant les pieds à ses apôtres, de la Ceinture de la vénérable Mère de Dieu, des Langes sacrez. »

Nous reconnaissons là immédiatement un de ces tableaux d'origine orientale, que nous avons déjà tant de fois rencontrés, qui furent composés au moment de la prise de Constantinople pour récompenser les hauts faits des chevaliers présents à la quatrième croisade.

Le chanoine Étienne, rédacteur de l'inventaire, ajoute en note : « On ne sait pas le nom de celui qui a donné ce tableau, quelques-uns veulent que ce soit un nommé Henry, fils d'Arnou. » Ce renseignement, que jusqu'ici aucune autre donnée n'est venue corroborer, n'est pas fait pour nous aider dans nos recherches. En tous cas,

1. *Ibid.*, p. 52.

il doit paraître hors de doute que ce n'est pas là une épine envoyée par saint Louis : si elle avait été offerte par le Roi, comme celles dont nous allons retracer plus loin l'histoire, elle eût été placée *seule*, dans un reliquaire *français*.

Que le voyage de Mandeville soit authentique ou non, il n'est pas nécessaire qu'il ait été en Asie, pour que la donation d'une épine qui lui aurait été octroyée à Constantinople, alors qu'il vénérait les reliques dans la Chapelle des Empereurs, demeure parfaitement admissible[1]. Si c'est un simple compilateur, j'avoue que je trouve bien extraordinaire, que *seul*[2], il nous fasse connaître, ce qui est à peu près certain cependant, que les épines étaient conservées à part. MANDEVILLE 1323.

« Et combien que je die que cette Couronne soit d'espines, sachiez qu'elle est de jons de mer blancs qui poingnent come espines. Car je l'ai vue et regardée mult diligamment par plusieurs fois et celle de Paris et celle de Constantinople. Car ce fut tout une couronne entortilliée et faite des jons. Mais on l'a desserrée et départie en deux : de quoy une partie est à Paris et l'autre à Constantinople. Et si en ay une de ses précieuses espines qui semble estre une espine blanche et celle me fut donnée par tres grant espéciallité, car il y en a plusieurs brisées en on vaissel ou la Couronne gist, si comme les jons se débrisent quant on remue le vaissel pour montrer à grans seigneurs »

L'*Inventaire de Charles V* décrit en ces termes un reliquaire byzantin appartenant au roi de France, dans lequel se trouvait, avec d'autres reliques de la Passion, un fragment de la Couronne d'épines. CHARLES V 1380.

1. Bibliothèque Nationale, Ms. F. Fr., n° 5637, fol. 6 r°.
2. Jean d'Outremeuse, *Ly Myreur des histors*, t. I, p. 437. Cf. p. 170.

596. Ung reliquiaire d'or beslong, ouvré à façon de Damas, sur lequel est ung camahieu d'une ymage de Nostre Dame enlevé et troys petites esmeraudes et quatre saphirs autour dudit camahieu; et au doz dudit camahieu a troys petitz dyamans plats, deux petites esmeraudes et ung petit ruby d'Alexandre; et est ledit reliquiaire en une petite bourse de satin azuré, à quatre boutons de perles; et est plain de la Vraye Croix, du Sang de Nostre Seigneur, de la saincte Couronne et d'autres.

PAVIE 1400. Des deux épines possédées par la cathédrale de Pavie, où elles entrèrent le 2 septembre 1499, l'une venait de Philippe de Valois, qui l'avait détachée de la couronne de Paris : nous allons la retrouver tout à l'heure aux épines de Paris. L'autre avait été donnée au duc Jean Galeazzo Visconti, en 1400, par Manuel II Paléologue, empereur de Constantinople, lors de son séjour à Pavie. Jacques Gualla [1], professeur à l'Université de Pavie, mort en 1505, affirme que les authentiques des deux reliques existaient encore de son temps dans les archives du château. Elles sont aujourd'hui conservées dans un reliquaire du XVII[e] siècle [2].

BELLUNE 1471. Ughelli [3] signale ainsi l'Epine de Bellune.

« Cathedralis S. Martino consecrata nobilis priscæque architecturæ est, nobilium reliquiarum locuples, in quibus eminet spina Coronæ Dominicæ ac brachium sancti Martini. »

Le savant bibliothécaire communal auquel je me suis

1. Jacobi Gualle jurisconsulti *Papiæ Sanctuarium*. Papiæ, J. de Burgofrancto, 1505, lib. VI, p. 89. P. j. 57.

2. Renseignements communiqués par M. Jean dell' Acqua et par le Bibliothécaire de la ville de Pavie.

3. *Italia sacra*, t. V, p. 143.

adressé, a bien voulu rectifier ainsi le passage d'Ughelli. « C'est dans la cathédrale et non pas à Saint-Martin qu'il y a un autel de la Sainte-Epine, où se conserve effectivement une épine de la Couronne. Elle a été donnée en 1471 à l'église par Mgr Buffarelli, évêque de Bellune, qui l'avait reçue, quelques années auparavant, d'un religieux qui l'avait apportée de Constantinople. »

Nous ne devons pas oublier, en dernier lieu, de mentionner l'Épine du trésor de Venise renfermée dans un petit reliquaire *italien* [1], mais qui porte l'inscription byzantine suivante : VENISE.

ΕΚ ΤΟΥ ΑΚΑΝΘΙΝΟΥ ΣΤΕΦΑΝΟΥ.

PARIS

En 1238, Baudouin, empereur de Constantinople est à Paris. Dans sa détresse, il implore l'assistance financière de saint Louis et lui propose, en échange, de lui engager la Couronne d'épines. Le roi accepte et fait partir immédiatement pour Constantinople deux Frères prêcheurs, Jacques et André de Longjumeau, qu'il charge de lui rapporter la précieuse relique. Les ambassadeurs arrivent à Byzance, mais pour trouver la Couronne engagée pour 13,134 hyperpères d'or (177,309 francs de notre monnaie) par les régents de l'empire Anseau de Caieu, Narjot de Toucy, Geoffroy de Méry, Villain d'Aulnoy, Gérard d'Etrun et Miles Tirel, à Nicolas Quirino, de Venise, qui, le 4 septembre 1238, s'était substitué à la

1. *Annales archéologiques*, t. XX, p. 313.

commune de Venise, à l'abbesse de Perceul, à Nicolas Cornaro, à Pierre Zanni et aux citoyens de Gênes qui avaient consenti tout d'abord le prêt [1]. Suivant les conventions, les ambassadeurs français doivent alors partir avec la relique, vers le 25 décembre 1238, pour l'accompagner à Venise, où ils pourront seulement en prendre possession, lorsque le Frère Jacques, envoyé vers saint Louis, et Nicolas Sorel, chevalier, rapporteront au Frère André, resté à Venise, les ordres du roi de France.

Ils rembourseront seulement pour la dégager 10,000 hyperpères (135,000 francs) [2].

On peut les suivre, du moins en partie, au retour. Le 29 février 1239, ils passent à Verceil. De Troyes, ils font prévenir le Roi, qui s'avance jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque, où il reçoit la Couronne après avoir vérifié les titres qui l'accompagnent et les sceaux qui scellent les trois coffres de bois, d'argent et d'or dans lesquels elle est renfermée; puis il apporte la Couronne à Sens dans une procession solennelle. Il est suivi ce jour-là par Gautier Cornut, archevêque de Sens, par Bernard, évêque du Puy, par sa mère, par ses frères, Robert d'Artois, Alphonse de Toulouse, et Charles d'Anjou. Gautier Cornut a laissé de la réception à Sens, le 11 août, et du départ pour Paris, un récit très détaillé [3], qui semble cependant avoir été étudié assez superficiellement, puisque les rédacteurs du *Bréviaire de Paris* de 1778 ont cru devoir insérer dans les leçons de la susception de la sainte Couronne, que la réception en avait eu lieu à Paris le 18 août, alors qu'il est de toute évidence, d'après le récit de Gautier Cornut, aussi bien que d'après la

1. *Exuviæ*, t. I, p. CLXXV; t. II, p. 119.

2. *Ibid.*, t. I, p. CLXXV.

3. *Ibid.*, t. I, p. 45.

Chronique de Saint-Denis, qu'elle eut lieu seulement le vendredi 19 août.

La fête de la susception de la sainte Couronne se célèbre à Paris le 11 août, jour de sa réception à Sens, Métropole de Paris. Mais les leçons du *Bréviaire de Paris*, après avoir rappelé l'arrivée de la relique à Villeneuve l'Archevêque — die festo S. Laurentii (10 août) — l'entrée à Sens — postridie Senonas deportatur — le départ pour Paris — inde Parisios proxima die rex contendit, — fixent la réception à Paris, au 18 août — tandem octava decima die Augusti, que erat feria quinta post Assumptionem Beatæ Virginis e Saltu Vicenarum proceditur —. Cette date du 18, est acceptée par le *Martyrologe universel* de Chastelain qui ajoute : « la feste a esté avancée au jour auquel la Couronne fut reçue en passant par l'église de Sens », enlevant par ce commentaire, toute importance à une citation qu'il semble insérer d'après une simple tradition.

Comme le *Bréviaire de Paris* de 1778 est beaucoup plus affirmatif que les bréviaires antérieurs, je n'ai pas voulu accepter cette date, cependant adoptée dès le XIVe siècle par les rituels franciscains, sans la contrôler.

Riant s'était conformé à cette tradition, et j'avoue que j'ai cru devoir approfondir la question, précisément parce que je lisais dans les *Exuviæ*[1] en face du « *quod in die festo beati Laurentii martyris est completum* », en manchette : 11 août.

Or la fête de saint Laurent est le 10 août.

La chose pouvait, à la vérité, provenir d'une faute d'impression; mais plus loin[2] la fête de saint Laurent portait encore cette même date — 11 août —, et toute la suite s'en ressentait; il y avait donc là une erreur mani-

1. *Exuviæ*, t. I, p. 54. 2. *Ibid.*, t. II, p. 40.

feste. Elle doit provenir de la confusion du jour de la susception à Villeneuve l'Archevêque, et de celui de la réception à Sens.

Si nous reprenons le récit de Gautier Cornut et que nous comptions les jours, nous trouvons en effet :

Le 11 août, réception à Sens. Le 12, départ pour Paris.

Gautier ne parle pas du voyage, certainement pour un motif très spécial : c'est qu'il fallait, pour la pompe, laisser croire que le Roi avait apporté à pied, lui-même, à Paris, la Couronne depuis Sens, et la tradition s'en est effectivement conservée [1]. Les comptes, beaucoup plus prosaïques, nous apprennent qu'elle fut tout simplement transportée par un écuyer nommé Denis, sur un bateau, dont le patron toucha, le 14 août à Melun, xii l., IX s., vj d. [2].

Continuons toujours avec Gautier Cornut :

« Octava die extra muros, juxta ecclesiam beati Anthonii, in campi planitie, construitur eminens pulpitum... monstratur loculus ex pulpito.

« Or le huitième jour après le départ du 12 août, c'est le 19 et non pas le 18.

Que disent les autres *Chroniques*, qui ne sont pas simplement une reproduction du récit officiel de Gautier Cornut?

Un manuscrit de Berne [3] porte :

« Dum vero in regressu, Senonis advenissent [legati],

1. La *Chronicon S. Catharinæ de Monte* (*Exuviæ*, t. II, p. 247) antérieure à 1282, mentionne en effet : « Postea vero in crastino cum gaudio rex, insigne vasculum deferens, versus Parisius dirigit viam suam. »

2. *Historiens de France*, t. XXI, p. 601 ; et *Exuviæ*, t. II, p. 241.

3. *Cod. Bern.* 73, p. 157 col. 2.

rex obviam spinee Corone Scnonis abiit; quam ibi jocundanter suscepit, eamque solenniter et honorifice ad nemus Vicenarum juxta Parisius afferri fecit anno Domini CC° XXXIX°, die Veneris post festum Assumptionis beate Marie Virginis. »

C'est également la tradition des *Crandes Chroniques* qui donnent aussi le jour du vendredi après l'Assomption.

Or, le vendredi après l'Assomption 1239, est parfaitement le 19 août.

Ce qui me paraît, en somme, avoir donné naissance à cette confusion, c'est le passage suivant de la *Petite Chronique de Saint-Denis* [1].

« MCCXXXIX. — Hoc anno, regnante Ludovico rege, filio Ludovici regis, fuit conventus ecclesie B. Dionysii apud Vicenas, feria v post Assumptionem beate Marie Virginis, que tunc erat xv kal. septembris, et illuscescente aurora, induerunt se albis et pretiosissimis cappis, ut honestius ceteris processionibus, cum Corona Dominica de Constantinopoli ad regem per certissimos nuncios asportata, usque ad ecclesiam Beate Marie Virginis Parisius deveniret..... »

« *Feria v, xv kal. septemb.* », est réellement le jeudi 18 août. Mais si on réfléchit à la distance qui sépare Saint-Denis de Vincennes — il faut traverser tout Paris — du moment où le couvent s'est rendu le 18 à Vincennes, ayant fait 26 kilomètres ce jour-là, il ne pouvait réellement repartir, « *illuscescente aurora indutus albis et preciosissimis cappis* », ce même 18; *et*, d'ailleurs, indique bien une succession : l'aurore qui se lève après 26 kilomètres faits le 18 est, et ne peut être, que celle du 19 août.

1. Félibien, *Hist. de S. Denis* (Preuves), p. ccv; et *Exuviæ*, t. II, p. 248.

C'est donc bien certainement le vendredi 19 août, et non pas, comme le relate le *Bréviaire de Paris* de 1778, le jeudi 18 août, que la sainte Couronne, portée par le Roi et par son frère Robert d'Artois, suivis d'un brillant cortège, dans lequel se trouvaient la Reine, la Reine mère, Alphonse de Toulouse, Charles d'Anjou et la reine de Danemark [1], que nous identifierons avec Ingeborg, veuve de Philippe-Auguste [2], fut amenée d'abord à Notre-Dame, puis déposée dans la Chapelle du Palais alors dédiée à saint Nicolas, « *ubi est edificata, non multo post, per eundem regem basilica, precioso scemate constructa* » [3].

Jusqu'ici on croyait que l'œuvre de la Sainte-Chapelle avait été commencé seulement vers 1242. Le rapprochement de ce passage de Gérard, des *Comptes royaux* et de la pancarte du Cierge pascal de 1327 [4], permettent maintenant de dégager la vérité.

Morand, dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle*, se

1. Philippe Mouskes, dans *Exuviæ*, t. II, p. 249.

2. Je l'avais d'abord identifiée avec Éléonore de Portugal, veuve de Waldemar III. Mais M. Hertzsprung me fait remarquer qu'il est *certain* qu'Éléonore était morte en 1231, le 28 août. Quant au roi Erik, il épousa seulement le 9 octobre 1239, Jutta, fille du duc Albert de Saxe.

Mais, d'un autre côté, on a prétendu jusqu'ici qu'Ingeborg était morte en juillet 1238. Les documents publiés par Davidssohn (*Philippe August von Frankreich und Ingeborg*, Stuttgard, 1888, p. 283) montrent qu'elle ne peut être morte en 1236, comme l'indique son monument funéraire. Il n'est pas impossible qu'elle ait survécu de quelques années, les mots « *bonæ memoriæ* » qu'on trouve dans le Chapitre général des Cisterciens de 1238, dont on connaît seulement *une copie* (Biblioth. de l'Arsenal, ms. 926, p. 579), ayant pu être ajoutés plus tard. (Lettre de M. Ivar Hertzsprung, conservateur du Musée National de Copenhague).

3. P. j. 7, p. 105.

4. P. j. 41, p. 157.

demande ce que peut être devenue la sainte Couronne pendant les travaux de construction de la Sainte-Chapelle : et il ne trouve pas de réponse. C'est que personne n'avait fait attention à l'inscription du cierge pascal de 1327 : « *Annus dedicationis Capellæ,* 87 ».

Qu'était-ce donc que cette *dedicatio* de 1240?

On vient de voir qu'à son arrivée à Paris en 1239, la Couronne avait été déposée par le Roi dans la chapelle du Palais — dédiée à saint Nicolas — « *ubi est edificata non multo post basilica* ». Cette *dedicatio* ne saurait être autre chose que la pose de la première pierre de la Sainte-Chapelle, qui va s'élever sur l'emplacement même de la chapelle de Saint-Nicolas : et la pancarte du Cierge nous apprend qu'elle a lieu après avril 1240. D'août 1239 au printemps de 1240, il a fallu démolir la vieille chapelle et déblayer le terrain; la Couronne, arrivée le 19 août, a donc dû, au bout de très peu jours, être déplacée.

De fait, elle quitta Paris le 3 octobre 1239, pour Saint-Denis, puisque, d'après les *Comptes royaux*, ce jour-là : « *Renerius Testacocta, pro cereis factis ante sanctam Coronam, ex quo adducta fuit usque ad Sanctum Dionysium* » toucha LXX. s. [1].

Ainsi nous sommes maintenant fixés : la Couronne, déposée à la Chapelle du Palais le 19 août 1239, la quitte pour Saint-Denis le 3 octobre de la même année : elle attendra là l'époque de son retour à Paris; et le *Martyrologium Gallicanum* de Du Saussay [2] nous apprendra que c'est le 25 mars 1248, qu'elle y est transférée de nouveau, avec le troisième apport des Grandes Reliques de Constantinople, sur lequel nous fixe également le Cierge pascal de 1327.

1. *Exuviæ*, t. II, p. 241. 2. P. j. 42, p. 157.

A cette date saint Louis avait remis à Baudouin, pour le rachat de la Couronne seule, treize mille deux cents l., payées par le pannetier Adam, et sept mille huit cents l.



Fig. 19. — Saint Louis vénérant les saintes Reliques dans la Sainte-Chapelle; d'après le Ms. lat. 5716 de la Biblioth. Nat.

à titre de prêt, soit vingt et une mille l. d'argent fin, valant quatre cent soixante-dix mille francs [1].

Depuis son arrivée à Paris, il a été plusieurs fois question du vol de la sainte Couronne et de son déplacement; pourtant on la retrouve toujours intacte, et elle est encore actuellement à Notre-Dame (Fig. 20); les textes peuvent cependant facilement s'expliquer.

La Couronne, c'est presque toujours une ou deux

1. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. XXI, pp. lvi et 260.

épines seulement. N'avons nous pas vu [1], antérieurement à 1204, l'épine de Saint-Denis s'appeler toujours la sainte Couronne? Philippe VI dépose-t-il à Josaphat-lez-Chartres la sainte Couronne? Le *Nécrologe* de l'abbaye nous apprend que c'est une épine qu'il envoie simplement, vers 1330, à l'abbé Thomas, par un chevalier nommé Vrafran. Charles VII emporte-t-il, en 1445, la Couronne à Bourges pour la soustraire aux Anglais ? Ce



Fig. 20. — La sainte Couronne, actuellement conservée à Notre-Dame de Paris.

sont les deux épines de Saint-Denis dont il s'agit [2]. Lorsque Brantôme et L'Estoile parlent à mots voilés du vol de la Couronne en 1575, est-il question d'autre

1. Cf. p. 231. 2. P. j. 53. Cf. p. 234.

chose que du vol de la Grande Croix, dans laquelle était enchâssée une épine?

Mais la Couronne elle-même, celle que nous voyons actuellement, demeure intacte jusqu'à la Révolution, dans son reliquaire à la Sainte-Chapelle : elle sera transportée à cette époque à Notre-Dame, où elle est aujourd'hui vénérée.

En examinant la Relique, une question vient tout naturellement se poser. Combien, à cette couronne de joncs, qui n'a plus maintenant une seule épine, en restait-il, quand elle fut remise à saint Louis? Pas un auteur n'en fait mention : cependant la chose est d'importance. Seul, saint Vincent Ferrier, dans un sermon du Jeudi saint[1], parle des soixante-douze épines qui blessèrent si cruellement la tête du Sauveur. N'est-ce pas là, par exemple, un nombre purement symbolique? Faut-il, au contraire, y voir une tradition dominicaine?

Une chose néanmoins est frappante.

Des recherches qui suivent se dégagent soixante-dix épines venant de la Sainte-Chapelle; ce nombre approche bien des soixante-douze indiquées par saint Vincent Ferrier, sans même qu'il soit nécessaire de faire remarquer combien il est probable que quelques-unes ont certainement échappé aux recherches, même les plus minutieuses; surtout quand on verra, dans quels sanctuaires peu connus, dans quelles mains inattendues, allèrent reposer quelques-uns des envois royaux.

C'est alors qu'on en arrive à rechercher comment une relique si fragile, dont nous admirons actuellement l'intégrité presque complète, car s'il existe quelques

1. « Et capiti ejus imposuerunt coronam quæ eum in capite, in septuaginta duobus locis, crudeliter vulneravit. »

reliques du jonc même de la Couronne, elles sont si peu nombreuses, qu'après que nous aurons signalé les fragments d'Angers (Saint-Laud), d'Arras, d'Autun, de Bordeaux, de Clermont, de Gênes [1], des Ursulines de Grenoble, de Lille, de Lyon, d'Orléans, de la comtesse Reille, de Sainte-Marie-du-Mont, de Sens, de la Trappe, de Tourves, de Vaugirard, nous les aurons assurément presque toutes nommées, comment, dis-je, une relique



Fig. 21. — Premier reliquaire de la Couronne ; d'après le *Breviarium parisiense*. Ms. lat. 1056 de la Biblioth. Nat. (Dessin de M. G. Rohault de Fleury).

si fragile a pu, sans être vraiment réduite en poussière, supporter tant d'attouchements, subir tant de froissements alors qu'on en détachait les épines dont nous

1. Les petits fragments qu'on aperçoit dans le reliquaire de la cathédrale de San Lorenzo, comme ceux de Saint-Laud d'Angers, ne peuvent être que des fragments de jonc, puisqu'ils viennent du cardinal Spina, archevêque de Gênes, qui joua avec le cardinal Gonsalvi un rôle très important dans le Concordat, et reçut, à cette occasion, *cette* relique de Napoléon Ier.

allons voir le nombre incroyable, successivement distrait par les rois de France.

Tout d'abord, on ne conçoit vraiment pas saint Louis enlevant, de 1248 à 1270, trente épines entrelacées solidement dans des branches aussi frêles.

Puis, quand on examine les reliquaires successifs dans lesquels reposa la Couronne depuis son arrivée, on se demande comment dans cette monstrance (Fig. 21), comment dans ce reliquaire des *Heures d'Anne de Bretagne*



Fig. 22. — Reliquaire de la Sainte Couronne ;
d'après les *Heures d'Anne de Bretagne*. (Dessin de M. G. Rohault de Fleury).

(Fig. 22), comment dans celui dessiné par Pierre Blosse, au XVII[e] siècle (Fig. 23), aurait pu tenir, autour de la tresse de jonc qui existe encore actuellement (Fig. 20), une longueur de 3 m. 60 de branches [1], au moins, garnies de leurs longues épines.

1. En mettant seulement les épines à 0,05 cent. les unes des autres.

On en revient alors à reconnaître la valeur de la tradition de Mandeville, qui nous a naguère appris qu'à Constantinople, les épines n'étaient plus avec la Couronne [1], mais dans un « vaissel à part » : ce qui d'ailleurs se trouve bien confirmé par un procès-verbal d'une levée de reliques du 16 juillet 1549, par Pierre Duchatel, évêque de Mâcon, grand aumonier de France, qui emporte, au nom de Henri II, de la Sainte-Chapelle, un certain nombre de reliques, parmi lesquelles se trouve



Fig. 23. — Reliquaire de la Sainte Couronne; d'après Pierre Blosse. (Dessin de M. G. Rohault de Fleury).

un fragment de la Couronne d'épines, qu'il tira ***simplement*** de la Châsse des reliques [2], et non du reliquaire même de la Couronne.

1. Voir plus haut, pp. 170 et 267.

2. Morand, *Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 191.

Avant d'examiner en particulier chaque épine, sous sa date d'envoi ou sous la date à laquelle elle se rencontre pour la première fois, il importe de ramener à sa juste valeur la tradition qui fait attribuer par saint Louis une épine au Légat, aux cinq archevêques et aux onze évêques qui assistèrent à la consécration de la Sainte-Chapelle, le 26 avril 1248 [1].

N'est-il pas vraiment bien extraordinaire que pas une pièce officielle, pas une charte, pas un inventaire, ne nous fasse connaître un seul de ces dons, alors qu'au contraire l'épine du Puy, par exemple, donnée à Bernard, au moment de la susception de la Couronne à Sens, traverse les ans accompagnée de sa lettre de donation du 12 août 1239 : alors aussi, que nous allons trouver les preuves écrites de trente épines données par le Roi sans qu'il se rencontre parmi les donataires, un seul des prélats consécrateurs de la Sainte-Chapelle?

Mais voici qui est plus précis.

Si les cathédrales de Rouen, de Tours, de Meaux, de Bayeux, d'Évreux, n'eurent jamais de reliques de la Couronne dans leur trésor, parmi elles, un seul diocèse, celui de Meaux, eut une fête de translation et de susception

1. Le légat était Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum; les cinq archevêques, ceux de Bourges, de Sens, de Rouen, de Tours, de Toulouse; les onze évêques, ceux de Laon, de Soissons, d'Amiens, de Senlis, de Langres, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Bayeux, d'Évreux, d'Apros (Macédoine). Ce dernier, qui s'appelait Hugues et que les uns ont supposé être évêque d'Apt, les autres d'Avranches (*Aptensis, Aprencensis* pour *Abrincensis*), a été définitivement identifié par M. Léopold Delisle, dans le *Journal des Savants*, 1898, pp. 309-317, et dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1898, pp. 159-162. (Charte d'indulgences accordées aux visiteurs des reliques de la Sainte-Chapelle, avril 1248 : *Exuviæ*, t. II, p. 135.)

de la sainte Couronne; Amiens eut une simple commémoration de la fête; les autres n'eurent aucun office particulier. Ainsi, ces églises n'auraient conservé, à aucune époque, le souvenir liturgique d'une si précieuse donation.

Quant aux autres basiliques, elles eurent, il est vrai, parmi leurs reliques insignes, des épines : mais leur origine, à laquelle on peut remonter, est bien étrangère à la dédicace de la Sainte-Chapelle. Dès maintenant, on peut dire que les épines de Bourges étaient celles du duc de Berry; qu'à Sens, si une épine provient peut-être de saint Louis, elle avait été donnée très probablement à Gautier Cornut dès le 11 août 1239 : à cette date, d'ailleurs, Sens, possédait déjà, *ab antiquo*, des épines [1]; à Toulouse, dès 1226, St-Sernin pouvait donner à Grandmont un reliquaire avec une épine : la tradition conserve également le souvenir d'une autre épine, mais qui aurait été donnée en 1251 à St-Sernin par Alphonse, frère de saint Louis; à Laon, un inventaire de 1502 est la première pièce qui signale une épine; l'épine de Soissons, avait été envoyée en 1205 de Constantinople par Nivelon; celle de Senlis fut donnée à la cathédrale par Adam de Chambly, 49e évêque du diocèse, le 1er mai 1242; l'épine de Langres est signalée pour la première fois dans un inventaire de 1513; celle de Chartres, cataloguée dans l'inventaire de 1323, était dans un reliquaire avec inscriptions grecques, dont l'origine byzantine n'est par conséquent pas douteuse; quant à Orléans, l'inventaire de 1562 parle bien d'une épine, mais comme celui de 1329 n'en fait aucune mention, il est certain qu'elle est arrivée au trésor entre ces deux dates. Si enfin, nous disons qu'Eudes de Chateauroux, évêque de Tus-

1. Albéric, dans *Exuviæ*, t. II, p. 125.

culum, légat du pape, qui présida la consécration, ne laisse dans sa succession aucune épine, que si sa cathédrale en possédait une, elle avait été léguée en 1219 par Nicolas de Clermont, et qu'elle venait du Trésor pontifical, il ne saurait, je crois, rien demeurer de la tradition qui fit distribuer par saint Louis, le 26 avril 1248, dix-sept épines aux prélats qui l'entouraient, pas plus que de celle qui affirme qu'en 1260, le Roi avait accordé une épine à chacun des amiraux liguriens qui l'avaient aidé dans sa croisade contre les Musulmans [1].

Mais il n'est pas que ces traditions qui soient légendaires. Baillet cite nombre d'églises de Paris qui reçurent des épines de la Sainte-Chapelle : Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, les Saints-Innocents, Saint-Barthélemy, les Mathurins, les Carmes de la place Maubert, Port-Royal des Champs, Port-Royal de la Ville. Or, il n'en est qu'une, les Mathurins, dont nous ayons pu retrouver la donation par saint Louis, dans les *Annales de l'Ordre de la Trinité*, à l'année 1270 [2]. Une autre épine provient également de la Sainte-Chapelle, celle de Port-Royal de la Ville : mais M. de La Potterie la reçut de Marie de Médicis et l'offrit à la Maison, le 20 mars 1656. Pour les autres je n'ai pu découvrir aucun document.

Le P. Danzas, dans ses *Études sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, indique en outre, un certain nombre d'épines qui proviendraient de la libéralité de saint Louis : celles d'Avignon, de Carpentras, de Carcassonne, du Buis, par exemple. Or, il est certain que celle de la cathédrale d'Avignon est inventoriée dès la fin du XII[e] siècle ; elle venait de Jérusalem d'où elle fut

1. Voir plus haut, p. 214.

2. Et encore cette date est fausse, puisque nous avons la lettre de saint Louis datée du mois de mars 1260. Voir plus loin, p. 299.

rapportée par l'évêque Benoît II, mort vers 1040; que celle de Saint-Didier d'Avignon n'est signalée pour la première fois que le 4 mars 1668; que celle de Carcassonne n'a laissé aucune trace; que celle du couvent des Dominicains de Carpentras, qui leur a été rendue par la Cathédrale en 1895, n'avait pas d'autre histoire que celle de guérir les maux d'yeux. D'ailleurs, si on poussait plus loin les recherches, la chapelle de la Sainte-Épine de Carpentras ne fut élevée que sous l'antipape Benoît XIII, dont les armoiries se voient au milieu de la voûte; la dernière enfin, celle du Buis, aurait été donnée par Humbert II, dauphin du Viennois, en 1351, en même temps qu'il en offrait une aux religieuses de Montfleury.

Riant a cru pouvoir regarder comme authentiquement données par saint Louis des épines pour lesquelles les chartes ou même les textes faisaient défaut [1]. Je ne saurais le suivre dans toutes ses affirmations.

Pour Royaumont, nous avons le passage de Gaignières, qui l'a trouvé dans les *Chroniques de l'Abbaye*. Pour Sens, pour Senlis, nous avons des preuves morales, vraiment d'une grande valeur; mais pour Royal-Lieu, pour Vincennes, pour Cluny, c'est tout autre chose.

Royal-Lieu est fondé par Philippe-le-Bel : saint Louis n'a donc pu lui donner une épine; Vincennes, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, reçoit son épine en 1379 seulement : quant à Cluny, aucun inventaire ne mentionne d'épine dans son trésor, avant 1382; l'abbaye n'en avait donc pas antérieurement à cette date.

On en arriverait très facilement à admettre que toutes les épines qui appartiennent à la Famille royale de France doivent provenir de la relique de saint Louis. Il

1. Royaumont, Royal-Lieu, Sens, Senlis, Cluny et Vincennes : *Exuviæ*, t. I, p. clij.

serait imprudent, croyons-nous, d'accepter, sans une critique très sévère, cette hypothèse. Certainement, on ne saurait rejeter, jusqu'à preuve contraire, l'identification des épines ayant appartenu à Blanche de Castille, à Charles d'Anjou, à Jean de Berry, à Marie de Médicis, à Anne d'Autriche; mais, outre que depuis 1204, un certain nombre, rapportées directement de Constantinople dans les Flandres, avaient pu, par héritage, passer dans la Maison de France, il en est, comme celle de Moulins donnée par le duc de Bourbon, dont l'histoire est bien connue, ou comme celle du château de Blois (inventaire de 1417), dont les origines sont ignorées, qu'il est réellement impossible de classer, jusqu'à plus ample informé, parmi les épines venant de la Sainte-Chapelle.

Ainsi déblayé, le terrain va nous permettre d'avancer, en ne nous appuyant que sur des preuves à peu près indiscutables.

JOIGNY 1239. A en croire Davier, qui écrivait ses *Mémoires pour l'histoire de Joigny* en 1723, la première épine donnée par saint Louis, serait incontestablement celle qu'il offrit à Guillaume, comte de Joigny, qui avait accompagné le Roi jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque, où il était allé recevoir la Couronne. Voici, en effet, ce que nous lisons dans ses *Mémoires*, encore manuscrits [1] :

« Le saint roi alla, suivi de toute sa cour et du clergé, recevoir la Couronne d'épines à cinq lieues de Sens, où étant arrivé, il donna une épine de cette Couronne de N. S. à Guillaume, comte de Joigny, qui en fit présent à sa paroisse de Saint-Jean, où elle est exposée à la vénération des fidèles, renfermée dans un vase d'argent porté par un ange, que Louis de la Trémouille, aussi comte de Joigny, donna en 1431. »

1. Ms. Fr. de la Biblioth. Nat., Nouv. acq., 1330 (Renseignement communiqué par M. Ch. Vignot).

Reliquaire et épine ont disparu à la Révolution.

Vient ensuite la donation par saint Louis, d'une épine à Bernard, évêque du Puy, le lendemain de la susception de la sainte Couronne à Sens, au moment du départ pour Paris. La lettre de donation, datée de Sens, le 12 août 1239, est publiée par Riant [1]. L'original est photographié dans un article de l'abbé Chambeyron [2]. Pendant tout le Moyen Age, elle est religieusement vénérée [3] et cependant on ne trouve de fête propre dans le bréviaire du Puy qu'en 1624 [4]. Le Puy 1239.

Aujourd'hui on conserve à l'église du Puy, dans un reliquaire du xve siècle, naguère publié par M. Aymard et Hip. Malègue [5], une épine, dont le bréviaire, dans sa leçon des matines de la fête de la susception, célébrée le 26 août, nous fait connaître l'histoire. *La Semaine religieuse du diocèse de Lyon* (16 octobre 1896) complète le texte du bréviaire, en nous apprenant le nom de l'abbé Borie, qui, au moment de la Révolution, acheta, de ceux qui allaient la brûler, la sainte Epine et le sachet de soie dans lequel étaient renfermés et la lettre de saint Louis et un *vidimus* de 1381, pour les emporter à Saint-Étienne où, après la Révolution, il exerça les fonctions vicariales à Notre-Dame. En mourant, il laissa à cette église, la relique qu'il avait sauvée.

Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, essaya vaine-

1. *Exuviæ*, t. II, p. 125.

2. *Revue du Lyonnais*, janvier 1892.

3. Il en est même question dans *Le Mistère et Histoire miraculeuse de Claude Doleson*, édité par Chassaing, dans le *Livre du Podio*. En parlant des reliques conservées au Puy, saint Vosi dit:

« En oultre y est et repose
Partie de sa dure Coronne. »

4. Chevalier (Le ch. U.), *Repert. hymnolog.*, 1887.

5. *Album d'archéologie religieuse*, Paris, 1857, in-fol., pl. VII.



Fig. 24. — Reliquaire de la Sainte Epine du Puy (Haute-Loire). L'octogone qui le couronne, le plateau ou base de l'édicule, la sentinelle qui défend l'entrée de la tour, le vase en cristal qui contient la relique et le pied que décorent quatre figures d'anges sont modernes. Il a été donné par Mgr de Bonald, archevêque de Lyon.

ment d'obtenir la restitution de la relique qui avait quitté son diocèse; devenu archevêque de Lyon, métropole de Saint-Étienne, il aurait détaché un fragment très menu de l'épine de Saint Étienne, qu'il offrit à son ancienne cathédrale dans la monstrance actuelle du xv[e] siècle, qui vient, croit-on, précisément de l'ancien trésor du Puy. Cependant l'inventaire de 1444 n'en fait pas mention. Elle a subi de très importantes restaurations.

Il n'est plus ici question des épines de Saint-Blaise dont nous avons rapporté l'histoire [1]; leur caractère légendaire ne saurait faire doute un instant, et il semble même inutile de les discuter. Mais il existe à Saint-Marc un reliquaire contenant deux épines dont on paraît s'être peu préoccupé, malgré la tradition constante d'un envoi de saint Louis à la Basilique, après le dégagement de la sainte Couronne et son arrivée à Paris. Le don est très admissible, très naturel même et l'absence de documents écrits peut être presque remplacée par les preuves morales contre lesquelles on ne saurait s'élever. D'ailleurs Dandolo [2] a bien soin de signaler le dégagement, par saint Louis, des reliques de la Passion, mises en gage par les Grecs à Venise, et l'envoi gracieux par le roi de France au Doge, de quelques fragments de ces reliques en 1240. Le *Ménologe* de Venise précisera ensuite le jour en inscrivant : « *Secunda ex quintis Feriis Mensis Martii : Festum sacratissime Corone spinarum Domini Nostri Jesu Christi* [3]. » Les écrivains postérieurs puiseront certainement là leurs renseignements; Cornaro, par exemple, parle de quatre épines, VENISE 1240

1. *Exuviæ*, t. II, p. 167, t. III, p. 218.
2. *Ibid.*, t. II, p. 255.
3. Cornelius (Flaminius), *Ecclesiæ Venetæ Monumenta*. Venise, 1749, in-4°, t. XIII, p. 410.

alors que nous en trouvons seulement deux actuellement dans le reliquaire. D'autres existent bien, mais dans



Fig. 25. — Reliquaire des Saintes Épines de Saint-Marc de Venise.

un reliquaire byzantin avec inscription grecque ; elles ne sauraient donc nous arrêter dans ce chapitre.

Mais, pourrait-on dire, les épines du reliquaire ne proviendraient-elles pas de Constantinople directement, du pillage de 1204?

Andreas Maurocenus, rapportant l'incendie qui détruisit, en 1231, le trésor de Saint-Marc [1], énumère avec grands détails les reliques qui, seules, échappèrent au désastre, et si le bois de la Croix, l'ampoule du saint Sang, les vertèbres de saint Jean-Baptiste sont les seules citées, c'est qu'il n'y avait certainement pas alors d'épines dans le trésor : sans cela elles n'auraient pas été oubliées lors d'un sauvetage aussi miraculeux.

Enfin, les dates concordent parfaitement.

On constate en effet, à Sens, que les sceaux qui ferment la triple enveloppe de la Couronne, posés à Constantinople avant le départ pour Venise, sont absolument intacts. Ce n'est donc pas pendant le séjour à Venise que la levée put être opérée, mais seulement après l'arrivée à la Sainte-Chapelle, peut-être lors du transfert à Saint-Denis [2], et le retour à Venise, le 12 mars 1240, devient ainsi parfaitement acceptable.

Nous trouverons plus loin, en 1495, l'entrée au trésor de Saint-Marc d'une autre épine, venant certainement de la Sainte-Chapelle. Mais celle-ci n'avait pas été envoyée en don : elle fut prise dans les bagages de Charles VIII, à la bataille de Fornoue.

Le don d'une épine, le 1er mai 1242, par l'évêque Adam SENLIS
de Chambly à sa cathédrale, est assurément un véritable 1242.
authentique. C'est ainsi d'ailleurs que Riant considérait le passage de la *Gallia* [3] qui nous a conservé le souvenir de cette donation.

1. *Exuviæ*, t. II, p. 273, et Cornelius (Fl.), *Eccles. Venet. Monum.*, t. X, p. 317.

2. Voir plus haut p. 275.

3. T. X, p. 1416. — *Exuviæ*, t. II, p. 128.

« Eodem anno [1242], prima Dominica Mensis Maii, donata ab ipso [Adamo de Chambliaco], recepta fuit in ecclesia B. M. Silvanect. Sancta Corona, statutumque fuit eodem anno in capitulo generali Inventionem sanctæ Crucis deinceps cum officio duplici celebrandum. »

VALENCIENNES 1244. Si l'on croit pouvoir admettre l'épine qui existe encore à N.-D. de Valenciennes, au nombre de celles données par saint Louis, et le manuscrit G. 374 des Archives de Valenciennes me semble assez catégorique pour être accepté, on ne saurait la cataloguer après 1244. Dans l'énumération des reliques possédées avant la Révolution par les églises et couvents de la ville, que M. l'abbé Delille a pris la peine de m'envoyer, on lit :

« La chapelle des Récollets gardait une épine qui avait été donnée aux enfants de saint François par la comtesse Jeanne de Flandre, qui l'avait reçue de saint Louis, son parent. »

La comtesse était effectivement tante de Louis IX et comme elle meurt en 1244, la relique doit prendre place parmi les dons royaux antérieurs à cette date.

Rayssius [1] la vit encore au XVIIe siècle dans un reliquaire d'or, garni de pierres précieuses.

TOLÈDE 1248. Par une lettre datée d'Etampes, mai 1248, le roi envoie à l'église de Tolède des reliques de la Passion, *et unam de spinis sacrosancte spinee Corone* [2].

SAINT-QUENTIN 1251. On ne voit rien qui puisse justifier la date précise de 1251 [3], pour l'envoi par saint Louis, du reliquaire d'or contenant des reliques de la Couronne d'épines, à Roger de Provins, son médecin, chanoine de Paris, chanoine et chancelier de l'église de Saint-Quentin.

1. *O. c.*, p. 368.
2. *Exuviæ*, t. II, pp. 137-138.
3. *Ibid.*, p. 139.

A cette époque saint Louis est à Césarée, et on ne trouve pas parmi les Croisés ce Roger de Provins. Mais comme le *Nécrologe* de Saint-Quentin mentionne, au 30 juillet, le don du reliquaire par Roger de Provins, je croirais volontiers qu'il l'a reçu avant le départ du roi, et que c'est probablement en 1251, « dans la suite », comme dit Colliette [1], qu'il l'offrit à l'église de Saint-Quentin. En tous cas, Colliette et Quentin de la Fons [2], bien que ne publiant pas le document lui-même, sont assez précis pour ne laisser place à aucune incertitude sur la personnalité du donateur.

C'est dans Me Jean de la Barre [3] que nous lisons la première mention de l'épine donnée à Saint-Guénault, par Regnault de Corbeil, évêque de Paris, qui la tenait de Blanche de Castille. CORBEIL 1255.

« Saint Louis, à la prière de sa mère, destacha une espine de la Couronne, qui fut enchassée en un vase de cristal : Blanche la conserva en grande vénération jusqu'à sa mort; alors elle la donna à Regnault de Corbeil. Il l'offrit le jour de la fête des Innocents 1255, en l'accompagnant de lettres d'indulgences de quarante jours, aux pèlerins qui l'iraient vénérer. »

L'abbé Lebeuf [4] insère ce passage dans son ouvrage; quant au *Cueilloir des revenus du Prieuré de Saint-Guénault vers 1750*, par Guiot [5], il montre comment les

1. *Mémoires pour l'Hist. du Vermandois*. Cambrai, Berthoud, 1772, in-4°, t. II, p. 639.
2. *Hist. particulière de Saint-Quentin*, publiée par Gomart. Saint-Quentin, Doloy, 1854, in-8°, p. 301. P. j. 58.
3. *Les Antiquités de la Ville, Comté et Chatelenie de Corbeil*. Paris, La Coste, 1647, in-4°, p. 168.
4. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*. Paris, Féchoz, 1863, in-8°, t. IV, p. 283.
5. *Manuscrit de la Bibliothèque de Corbeil*, p. 191. — Renseignement communiqué par M. Dufour.

traditions se trouvent bizarrement transformées : le passage mérite d'être entièrement cité.

« Cette légère portion de la Couronne de N.-S. estoit un don de saint Louis à Regnault de Corbeil, évêque de Paris, qui *la transmit à sa mère*. Cette dame bienfaisante quoiqu'inhumée à Saint-Spire, ne la laissa cependant pas à ce Chapitre qui avoit déjà tant de reliques, mais au Prieuré qu'elle avoit toujours affectionné. »

Ainsi la mère du Roi est ici devenue la mère de Regnault de Corbeil.

D'après le manuscrit de Guiot, cette épine serait passée dans la suite à Port-Royal, qui fut dirigé par plusieurs prieurs de Saint-Guénault : plus loin, nous verrons au contraire, que l'épine de Port-Royal fut donnée à la Maison par M. de la Potterie, qui la tenait de Marie de Médicis, et l'identification avec cette dernière est certaine, puisque le fameux miracle de la guérison de la fistule lacrymale de Mlle Perrier, attribué à cette épine et rapporté par Guiot, est également cité par Fontaine, qui signale dans ses ***Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal***[1] et le miracle et l'origine de l'épine qui l'a produit.

VALENCE (Espagne) 1256

Du mois de mars 1256, datée de Paris, est la lettre par laquelle saint Louis annonce à l'évêque et au chapitre de Valence l'envoi d'une épine de la sainte Couronne[2].

La relique existe encore à Valence, avec la lettre du Roi, mais le reliquaire ancien a été fondu.

SÉEZ 1259

Le 1er octobre 1259, jour de la fête de saint Remi, saint Louis adresse aux Cordeliers de Séez une épine de la sainte Couronne accompagnée d'une lettre d'envoi[3].

1. Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, in-8°, t. II, p. 131.

2. *Exuviæ*, t. II, p. 140.

3. *Ibid.*, t. II, p. 140.

Cette relique devait prendre place dans l'église, dédiée à la sainte Couronne d'épines par Geoffroy de Mayet, 43e évêque de Séez, le 24 mai 1252. C'est cette date, comme aussi la bulle d'Innocent IV, du mois d'août 1254, qui aura fait supposer à François de Gonzaga, puis à Wadding, que le don royal datait de 1252. Mais l'envoi eut lieu seulement après le passage de saint Louis à Séez, en mai 1256. D'ailleurs la lettre a été publiée, d'après l'original, par de nombreux éditeurs, et la date de 1259 est indiscutable.

On gardait au XVIe siècle cette lettre

« dans un petit coffre de buis, relié de fer où est la lettre de saint Louis, comment il envoya une des Espines de la Couronne de N.-S.. Et une lettre de la duchesse Marguerite d'Alençon, qui donna un morceau de la Sainte Croix [1]. »

Si la relique elle-même a été conservée jusqu'à nos jours (Fig. 26), sauvée qu'elle fut pendant la Révolution, le reliquaire a été, à cette époque, envoyé à la Monnaie. Il s'appelait « La Croix d'épine » et sa description se lit dans les registres municipaux (8 mai 1791).

« La sainte Épine se trouve renfermée dans un petit tuyau, lequel est placé lui-même entre deux cristaux, contenus et renfermés dans une couronne de vermeil, établie sur un reliquaire en forme de croix en argent, de la hauteur d'environ quatorze pouces, fermé au devant par un cristal et placé sur un pied en cuivre doré [2]. »

1. *Mémoire et estat des archives du Couvent de l'Estroicte observance de Séez*, publié par l'abbé Sevray : *Les Cordeliers de Séez*. Alençon, Renaut de Broise, 1886, in-8°, p. 21.

2. Dumaine (L'abbé L.-V), *La sainte Épine de la cathédrale de Séez*. Séez, Montauzé, 1893, in-8°.

L'Épine, dont nous donnons ici la photographie, présente à la pointe, comme à la base, une fracture ; elle ne semble pas avoir été détachée, mais brisée. Ce qui nous permet d'en rapprocher le fragment de Craon (Vienne) qui semble bien en dépendre. Il appartenait, en effet, avant 1811 au R. P. Coudruc, grand-vicaire de Mgr de Bois-

CRAON (Vienne)



Fig. 26. — La Sainte Épine de Séez.

chollet, évêque de Séez, qui avait réintégré, le 30 août 1806, à la Cathédrale, l'Épine conservée pendant toute la Révolution par la veuve de l'agent national Bouglier Dubordage.

L'authentique qui accompagne l'épine de Craon est ainsi conçu :

« Hilario Franciscus Chevigné de Boischollet, Imperii Baro, « misericordia divina et Stæ Sedis apostolicæ gratia Sagiensis episcopus, testamur in hac cruce argentea contentas esse « sacras reliquias ex ligno sacratissimæ Crucis et sanctæ « Coronæ spineæ Salvatoris Domini Nostri Jesu Christi, in

« cujus rei fidem huic nostro testimonio cum suscriptione « vicarii nostri generalis apposuimus.

« Datum Parisiis die decima tertia februarii, 1811.

F. M. J. Coudruc, v. g.
Sagiensis. »

Elle fut donnée en 1811 par le P. Coudruc, vicaire général de Séez, à M. Chauveau, de Craon, qui devint plus tard chanoine titulaire de la cathédrale de Poitiers.

Il semble bien qu'on ne puisse douter un instant qu'elle ait été séparée de l'épine de Séez, aujourd'hui brisée.

Il n'y a certainement pas d'épines dont l'histoire soit plus complète que celle de Vicence. Les Bollandistes ont même renoncé à publier tous les textes qui témoignent du don de saint Louis au bienheureux Barthélemy de Bragance. VICENCE 1259.

Riant a publié [1] la lettre d'envoi, datée de Paris du 11 décembre 1259, et Ughelli [2] nous dit qu'elle fut apportée à Vicence avec un amict du roi.

Il ne reste d'autre document officiel de l'envoi d'une épine par saint Louis au couvent des Frères Mineurs d'Assise, que le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 4 juillet 1733, qui autorise la célébration de l'office de la sainte Couronne dans le couvent d'Assise, ***ratione unius spinae, basilicae praefati sacri conventùs a s. Ludovico Galliarum Rege, de anno 1260 dat.*** ASSISE 1260.

Mgr. de Persiis, évêque d'Assise, qui avait bien voulu m'envoyer ce texte, ajoutait que les archives du Couvent avaient été transportées au Municipe en 1860.

1. *Exuviæ*, t. II, p. 141. 2. *Italia sacra*, t. V, p. 1030.



Fig. 27. — Reliquaire de la Sainte Épine du couvent des Frères Mineurs d'Assise.

Le professeur Alessandri, bibliothécaire de la ville, que j'ai alors interrogé, et qui a bien voulu me faire exécuter la photographie du reliquaire (Fig. 27), m'a signalé à ce moment le passage suivant de l'inventaire de 1338 (Mély, ***Bibliog. des Invent. imp.***, n° 5586).

« Item unum pulchrum tabernaculum de argento cum pede de argento inaurato, cum quatuor smaltis in pede et sex in pomo et ciborio cum quatuor columpnis in quo est spina corone Xi quam misit rex Franciæ. »

Suivant Baillet, huit églises ou abbayes de Paris, possédaient chacune une épine provenant de la Sainte-Chapelle. En tous cas, il n'en est qu'une, celle des Ma- PARIS, Mathurins 1260.

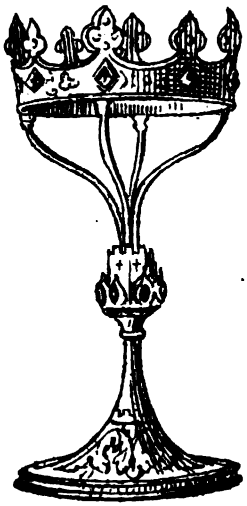


Fig. 28. — Reliquaire de la Sainte Épine du couvent des Mathurins de Paris; d'après le dessin des *Antiquités Nationales* de Millin.

thurins, que saint Louis ait, que nous sachions, honorée d'un semblable présent. Les *Annales de la Sainte-*

Trinité, à l'année 1270, mentionnent le don du roi, qui avait également offert au couvent des Mathurins des ornements précieux, des gants et une couronne garnie de pierres précieuses.

Il est vraiment surprenant que Baro n'ait pas trouvé de plus précis renseignements [1]. Saint Louis, en effet, avait accompagné d'une lettre, datée de mars 1260 (et non de 1270), qui était encore dans les archives du Couvent à la fin du XVIII[e] siècle, l'envoi des reliques et du reliquaire. Si nous n'en avons plus le texte authentique, Millin du moins, dans ses *Antiquités nationales*, t. III, nous en a conservé la traduction, qu'il accompagne du dessin de la Couronne qui contenait les précieuses reliques que le roi avait adressées au Couvent par Pierre d'Arras, son chapelain (Fig. 28).

Voici cette traduction :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à ses bien-« amés les ministres et religieux de Saint-Mathurin de Paris, « de la Sainte-Trinité et des Captifs, salut et dilection. Vou-« lant décorer votre église de quelques marques vénérables « de notre Rédemption, à l'honneur et à la gloire du Rédemp-« teur et en sa mémoire perpétuelle, nous avons jugé à pro-« pos de vous envoyer par notre bien-aimé chapelain, frère « Pierre d'Arras, de votre ordre, une épine de la sacro-sainte « Couronne de Notre-Seigneur, et une lame de sa très sacrée « Croix, priant attentivement en notre dévotion, que rece-« vant de Nous ce présent avec le respect qui lui est dû, vous « ayez soin de le conserver ci-après en considération du Sau-« veur de tous les hommes, avec toute révérence et honneur « et priez pour nous. Fait à Vincennes, l'an de Notre-Sei-« gneur MCCLX, au mois de mai. »

1. Baro (Bonav.), *Annales ordinis SSæ Trinitatis*. Roma, Bernabo, 1684, in-4° : ad annum 1270.

Quant au reliquaire, il est ainsi décrit par Millin :

« On y voit une couronne que le Roi avoit donnée : elle est de vermeil, les fleurs de lys sont ornées d'émeraudes, d'aigues marines et d'opales, le cercle est rempli par de petites feuilles de lauriers travaillées à jour et orné de grands cristaux en place de diamans, où sont des reliques et entr'autres une épine de la Couronne de Jésus-Christ. Cette couronne n'était pas destinée à l'usage de saint Louis; c'est seulement un reliquaire. Elle est portée sur un pied de cuivre doré du même temps. »

La lettre d'envoi de saint Louis aux religieux du Mont-Saint-Eloy est datée de Paris, le 17 septembre 1261 [1]. Mont-Saint-Eloy, 1261.

Nous ignorerions certainement le sort de cette épine et du reliquaire qui la renfermait, si M. de la Fons Melicocq, dans les *Annales archéologiques* [2], n'avait très heureusement rappelé le passage de Lenain de Tillemont qui laisse supposer que le reliquaire du Mont-Saint-Eloy a pu, à un moment donné, passer dans le trésor de l'abbaye du Verger. Or, le chanoine Lequette [3] qui s'est précisément occupé de la sainte Épine du Verger, près le bourg d'Oisy, naguère au diocèse de Cambrai, aujourd'hui au diocèse d'Arras, a établi que quand, à la Révolution, le trésor de l'Abbaye fut dispersé, la dernière abbesse avait emporté au couvent des Dames Augustines d'Arras le reliquaire de la sainte Épine; c'est là que, de nos jours, le chanoine Lequette le découvrit, à demi brisé (Fig. 29). Il contenait à l'intérieur, un morceau de soie jaune, entouré d'une banderole de parchemin, portant en caractères semblables à ceux qui entourent le pied : « *Spina de Corona Domini* », et au milieu une épine blanchâtre de trois à quatre centimètres.

1. *Exuviæ*, t. II, p. 143.
2. *Annales archéol.*, t. IX, p. 270.
3. *Ibid.*, t. XII, p. 264.

Le reliquaire a été restauré, mais heureusement, avant



Fig. 29. — Le reliquaire de la Sainte Épine d'Arras.

les réparations, il a été décrit minutieusement par Didron et Linas.

La lettre d'envoi de saint Louis, datée de Paris, est du mois de février 1261 (v. s.), 1262 par conséquent. Elle est adressée à ses co-chanoines [1] de Saint-Maurice, par l'entremise de l'abbé Girold, venu à Senlis pour apporter au Roi des reliques de saint Maurice et des martyrs de la Légion Thébaine. SAINT-MAURICE-EN-VALAIS 1262.

Le reliquaire qui renferme la sainte Épine se compose d'une petite monstrance à jour, garnie de deux verres, entre lesquels descend du sommet, dans un petit tube de verre, la sainte Épine. La monstrance, en forme d'ellipse, est fixée par deux feuilles d'ache qui la pincent, à un pied beaucoup plus grêle que celui des calices de la même époque, avec un nœud au milieu. La partie supérieure, au-dessus du nœud jusqu'à la feuille d'ache, est aplatie, tandis qu'au-dessous du nœud la tige est ronde comme le pied duquel elle s'élance (Fig. 30).

Sur le plat du pied est gravée circulairement l'inscription suivante : « *Spina de sacrosancta Corona Domini.* »

La monstrance mesure deux cent cinq millimètres de hauteur, le pied quatre-vingt-treize millimètres.

Mais il faut faire une distinction indispensable. La

1. En étudiant le texte même de la lettre du Roi, on peut se convaincre que saint Louis, en envoyant à l'abbaye de Saint-Maurice le reliquaire de la sainte Épine, remerciait ses co-chanoines, *concanonicos nostros*. Il était donc chanoine de Saint-Maurice, titre dont jusqu'ici nous n'avions aucune trace, mais qui va se trouver officiellement reconnu par la charte de 1264 (Aubert, *Le Trésor de Saint-Maurice*, p. 228), par laquelle le Roi fonde en l'honneur de saint Maurice et des saints de la Légion Thébaine, dont l'abbé Girold venait de lui apporter les reliques, l'abbaye de Saint-Maurice de Senlis, sous l'autorité du roi de France et, en même temps, sous la règle de l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais (F. de Mély, *Visite aux Trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion*, dans le *Bullet. archéol. du Comité*, 1890).

monstrance est d'or fin, d'une délicatesse extrême, c'est un pent-à-col, véritable bijou orné de pierreries, rubis et émeraudes [1], montées sur des petites rosettes d'or et de



Fig. 30. — Reliquaire de la Sainte Épine de Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

perles, fixées par un fil qui les traverse, au plat de l'encadrement, simplement bordé de deux petites moulures unies, mais d'un goût exquis : une charnière, qu'on distingue encore, malgré un resoudage ancien, et un petit trou très apparent, à la partie supérieure, où était assurément attaché un anneau, sont les preuves les plus évidentes de sa destination première.

L'abbé Girold l'emporta, certainement ainsi suspendu à son cou, dans son abbaye, où, très probablement, fut

1. Largeur du cadre, 8 millim.; largeur de la monstrance, 50 millim.; hauteur, 84 millim.; dimensions intérieures : hauteur du verre, 60 millim.; largeur, 35 millim.

exécuté le pied d'argent doré qui supporte aujourd'hui le médaillon.

Cette seconde partie de la monstrance est d'un travail aussi ordinaire que celui du médaillon est fin; le quatre-feuilles qui sert de pince, ne sort pas du commun, les arêtes de la tige sont flasques, le nœud dur, le pied d'une exécution sommaire, la gravure de l'inscription grossière ; bref, il est impossible de citer le monument dans son ensemble, comme un type de reliquaire du XIIIe siècle, tandis qu'en le décomposant, en laissant de côté la base, œuvre d'un simple ouvrier, il reste un bijou exquis, du goût le plus pur, que sa valeur même a dû désigner au choix d'un royal donataire pour servir de monstrance à la relique la plus précieuse de son trésor.

Cette même année, mais sans qu'on en connaisse la date, une lettre de saint Louis annonce aux Frères prêcheurs de Barcelone, qu'il leur envoie par le frère François de Cendra, une épine de la sainte Couronne [1]. BARCELONE 1262

M. Lubio y Lluch veut bien m'apprendre qu'à Barcelone se trouvent actuellement quatre épines : à la Cathédrale, à Sancta Maria del Mar, à Fino et Petralba. Mais il se demande s'il ne les faudrait pas rapprocher de celles du testament du roi Don Martin, en 1410 : « *Item... et quatuor spinæ Coronæ, quæ sacratissimo capiti suo fuit imposita tempore suæ salutiferæ passionis* », car un incendie a complètement détruit, en 1835, le couvent des Frères prêcheurs.

Don Jose Moret [2], qui consacra sa vie à l'histoire de la Navarre, relate que l'une des deux épines vénérées à Pam- PAMPELUNE 1266

1. *Exuviæ*, t. II, p. 145.
2. *Los Annales de Navarra*, t. III, pp. 89 et 466.

pelune venait certainement de saint Louis, qui l'avait prise à Saint-Denis et donnée en cadeau de noces à Thibault II de Champagne, roi de Navarre, lors de son mariage avec Isabelle de France; quant à l'autre, on croit, dit-il, qu'elle venait de Thibault le Père, qui l'aurait rapportée d'un voyage à Jérusalem [1].

Moret a certainement puisé ses renseignements dans un écrivain antérieur. Effectivement Prudentio de Sandoval [2] rapporte que du temps de Dom Pedro IV Ximenenez de Gazolaz, évêque de Pampelune, Thibault II, roi de Navarre, reçut de saint Louis une épine du Christ et qu'il la donna dans un reliquaire d'argent doré à l'église le 25 octobre 1266. Mais qu'est-elle devenue?

Alors qu'on trouve bien dans les textes la mention de cette épine, on n'en voit aucune trace dans le trésor, et si, aujourd'hui encore, quelques voyageurs mentionnent, sur la foi de leurs prédécesseurs, à la Cathédrale, un reliquaire français du XIIIe siècle qui, suivant la tradition aurait été envoyé par saint Louis [3], les savants qui ont eu accès au trésor, comme M. Privat, de Toulouse, comme M. Brutails [4], n'y ont rencontré qu'un reliquaire cruciforme en or, contenant une parcelle de la vraie Croix, donné par Manuel Paléologue, ainsi qu'il résulte d'une lettre impériale expédiée du Louvre, le 6 janvier 1402, écrite en grec et en latin et portant la signature de l'Empereur en vermillon, scellée d'une bulle d'or représentant d'un côté l'image de Jésus-Christ et de l'autre saint Pierre.

1. Voir plus haut, p. 213.

2. Sandoval (Don Fray Prudentio de), *Catalogo del Obispos que ha tenido la santa Iglesia di Pamplona.* Pampelune, Nicolas de Assiayn, 1614, in-4°, fol. 93 v°.

3. *Bulletin de la Société archéolog. du midi de la France*, 1898, p. 25.

4. *Congrès de la Soc. d'archéolog. française*, 1888, p. 304.

Et l'embarras devient extrême, quand à Roncevaux, RONCEVAUX
M. J.-J. Marquet de Vasselot [1] découvre un reliquaire du



Fig. 31. — Reliquaire des Saintes Épines, à Roncevaux.

XVIe siècle, auquel, plus tard, on a ajouté deux balustres, supportant deux tubes en verre où sont deux épines

1. Marquet de Vasselot (J.-J.), *Le Trésor de Roncevaux* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1897 (2), pp. 216 et 331.

(Fig. 31). Précisément au XVIIe siècle le licencié Huerta, sous-prieur de Roncevaux, dont certains manuscrits édités par Sarasa [1] m'ont été signalés par M. Marquet de Vasselot, « opina que las dos espinas de la Corona del Senor y los agregadas al cuadro del ajedrez, las trajo el rey D. Teobaldo, regaladas por el de Francia, para cujo efecto las sacaron de San Dionisio de Paris. » N'est-ce pas la tradition même de Moret, leur apport de Saint-Denis par Thibault II, mais cette fois, appliqué à Roncevaux? Comme les épines de Pampelune, en réalité, ne sont plus signalées à partir de Moret, qui écrivait au XVIIe siècle, je ne vois d'autre solution scientifique, alors que Huerta est un auteur auquel on peut accorder une certaine confiance, tandis que Moret ne saurait être accepté que sous bénéfice d'inventaire, que de supposer le transfert des épines de Pampelune à Roncevaux, vers cette époque, pendant que les écrivains religieux continuaient, — et ils continuent encore actuellement, ne venons-nous pas de le voir? — à parler des épines conservées au trésor de la cathédrale, alors que depuis déjà longtemps peut-être, elles en étaient parties.

VEZELAY 1267 Saint Louis avait assisté, pendant l'octave de Pâques 1267, dans l'église de l'abbaye de Vézelay, à la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine. A ce moment les religieux lui avaient remis le bras et la mâchoire de la sainte, avec trois de ses dents; au mois de juillet, il renvoyait à l'Abbaye, par G[odefroid de Pontchevron] (1264 † 1273), archidiacre de Paris, les reliques richement habillées.

1. Sarasa (Hilario), *Reseña historica de la real casa de nuestra señora de Roncesvalles, descripcion de su contorno.* Pampelune, 1878, in-8°.

En même temps, le porteur du don royal était chargé de remettre aux Pères une lettre qui leur annonçait l'envoi de plusieurs reliques de la Passion, tirées du trésor de la Sainte-Chapelle, parmi lesquelles se trouvaient deux épines de la sainte Couronne [1].

C'est au savant M. J. Helbig, de Liége, que revient l'honneur d'avoir reconnu, dans les merveilleuses pièces d'orfévrerie découvertes au palais de Brühl (Saxe) par le professeur Ch. Andreae, en 1875, les reliquaires envoyés par saint Louis, aux Dominicains de Liége, le 8 sep- LIÉGE 1267



Fig. 32. — Couronne des Dominicains de Liége, aujourd'hui au palais de Brühl (Saxe).

tembre 1267. Bien qu'il ne soit fait mention dans la lettre du Roi que d'une épine, dans ce trésor nous en trouverons deux : une d'abord, enchâssée dans un tube de cristal, au centre de la croix si admirablement conservée, que nous reproduisons ici (Fig. 33) : puis la couronne, si richement ornée de pierreries, si fine de ciselures délicates, en contient une autre (Fig. 32).

1. *Exuviæ*, t. II, p. 154.

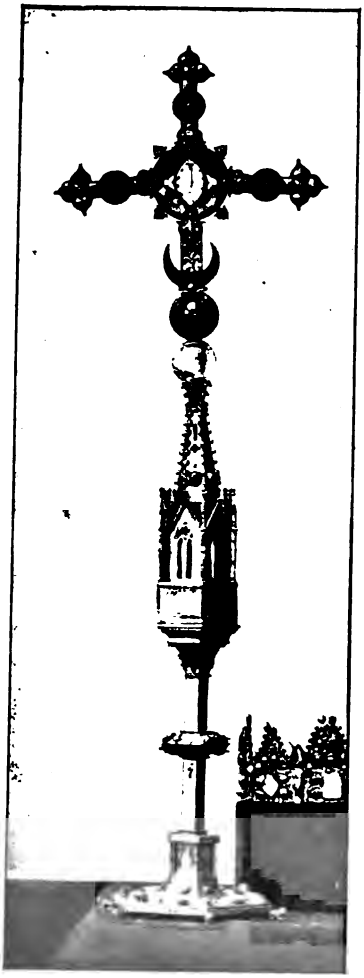


Fig. 33. — Reliquaire de la Sainte Epine des Dominicains de Liége, aujourd'hui au Palais de Brühl (Saxe).

Si les reliquaires ne sont pas spécifiés dans la lettre d'envoi, M. Helbig, dans son mémoire [1], cite la *Chronique liégeoise* de Van den Berch, inédite, qui les énumère ainsi :

« L'an mil deux cents soixante sept, saint Louis, roy de France, en témoignage de l'affection et amitié qu'il portait à la Cité et Frères prescheurs de Liége, leur envoyat divers présents entre lesquels y avoit une de ses couronnes, ung calice de platène d'or, qui se voient présentement aux Frères prescheurs et spécialement une des espines de la couronne du Saulveur du monde, ainsi que le témoigne la lettre suivante que j'ai copié hors de celle des dits prescheurs estant escript sur parchemin [2]. (Sachez que l'évesque Groesbeek at obtenu une portion de la dite espine, dont le reste est enchassé dans une belle croix de cristalle ainsi que j'ai appris des dits Prescheurs.) »

Saint Louis vint deux fois à Clermont. La première fois à son retour de Terre-Sainte, en 1254, ainsi que nous l'apprend le rouleau des *Gites du Seigneur roi Louis à son retour de Palestine ;* la deuxième fois, en 1262, pour le mariage de son fils Philippe avec Isabelle d'Aragon. Ces deux fois, il avait trouvé sur le siège épiscopal de Clermont, Gui de la Tour (1250-1286), de l'Ordre de Saint-Dominique. Le 30 décembre 1269, il lui envoyait, dans une croix d'or, ornée de pierres précieuses, plusieurs reliques énumérées dans la lettre reproduite par Riant [3], lettre dont l'original est parvenu jusqu'à nous (Fig. 34). CLERMONT 1269

1. *Les reliques et les reliquaires donnés par saint Louis, roi de France, au couvent des Dominicains de Liége*, dans le t. XLIV (1881) des *Mémoires couronnés publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique.*

2. *Exuviæ*, t. II, p. 156.

3. *Ibid.*, p. 159.

Au xiv[e] siècle, le bréviaire de Clermont contenait un office de la Sainte Couronne, dans lequel se lisaient les hymnes : *Æterno regi gloriæ devota laudum cantica* », et « *Lauda fidelis concio, spinæ trophæum inclytum*[1] ».



Fig. 34. — Lettre de saint Louis à Gui de la Tour, évêque de Clermont.

Les reliquaires envoyés par saint Louis existaient encore en 1742, comme on peut le voir dans le *Catalogue des reliquaires renfermés dans l'armoire sous le maître autel de l'église cathédrale de Clermont* (Archives du Puy-de-Dôme, fonds de la Cathédrale).

« Premièrement, une croix d'or enrichie de grosses perles fines sur un pied de vermeil à l'antique, contenant du bois de la vraie Croix envoyé par saint Louis.

« Plus une autre croix d'or enrichie de pierreries sur un pied de vermeil, renfermant aussi la sainte Épine envoyée par saint Louis. »

1. Chevalier (Le ch. U.), *Repert. hymnolog.*, 10, 204, 677.

Nous avons parlé plus haut [1] des reliques de Clermont attribuées à saint Austremoine.

Reliques et reliquaires ont disparu à la Révolution.

S'il existe actuellement à la cathédrale de Clermont un fragment de la sainte Couronne, c'est un morceau de jonc de 0,027 mm. de longueur. Il porte le sceau en cire de Mgr de Belloy, archevêque de Paris. Cette relique a été donnée à la cathédrale par Mgr du Val de Dampierre, ancien vicaire général de Paris, évêque de Clermont de 1802 à 1833.

L'épine envoyée par saint Louis à l'abbaye de Bourg-Moyen, en 1269, était accompagnée d'une lettre, publiée par Riant [2]. Le 29 avril 1270, Pierre de Mincy, évêque de Chartres, accordait des lettres d'indulgences, en faveur des pèlerins qui viendraient tous les ans vénérer la sainte relique [3]; le 7 janvier 1276, Gilles Cornut, archevêque de Sens, y ajoutait de nouvelles indulgences [4]. BOURG-MOYEN 1269

Dom Martène, qui a publié toutes ces pièces, d'après les archives du Monastère, consigne dans son ***Voyage littéraire de deux bénédictins*** que la relique disparut en 1562, lors du pillage de l'Abbaye par les Huguenots.

Voici la lettre que saint Louis adressait, en décembre 1269, aux Religieuses Emmurées de Rouen. ROUEN 1269

« Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, dilectis sibi in Xpo sororibus Sancti Mathei Rothomagensis ordinis Fratrum predicatorum, salutem et dilectionem.

« Ex sincero caritatis affectu, quem ad vos et ad ordinem vestrum gerimus, Domum et Ecclesiam vestram precioso volentes munere decorare, vobis per latorem presentium,

1. P. 203.
2. *Exuviæ*, t. II, p. 158.
3. P. j. 59.
4. P. j. 60.

unam de spinis sacro-sanctæ Coronæ Domini Nostri Ihu Xpi transmittimus, cum presentium testimonio litterarum, caritatem vestram rogantes in Domino ut eamdem ob ipsius Salvatoris reverentiam debito conservare studeatis honore et in vestris orationibus Nostri memoriam specialiter habeatis.

Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono, mense Decembr. [1] ».

Le 19 novembre 1591, les religieuses sont forcées de fuir devant l'ennemi : elles emportent avec elles ce qu'elles peuvent et nous lisons dans la *Chronique :*

« Parmi les reliques elles ont pu sauver : une partie de la vraie croix et une sainte Épine de la couronne de J.-C., accordez par le pape Clément IV à saint Louis, qu'il envoya à ce monastère [2] ».

Mais la lettre de saint Louis, absolument identique à toutes celles qui accompagnaient les dons d'épines provenant de la sainte Couronne de Paris, ne faisant aucune mention du Pape, il convient, jusqu'à nouvel ordre, de classer cet envoi parmi les fragments détachés de la relique conservée à la Sainte-Chapelle.

Nous ne connaissons pas d'autres envois officiels de saint Louis; mais, des documents qui sont réellement un commencement de preuve, nous permettent de regarder comme également détachées sous son règne, les épines de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, de Flines, de Royaumont, d'Orval aujourd'hui à Saint-Amand (Cher), de Sens et du British Museum.

1. Archives du département de la Seine-Inférieure, Fonds des Emmurées. Publiée dans Sauvage (L'abbé), *Notes sur le Monastère des Emmurées de Rouen* dans *Mélanges*, 1re série, Rouen, Lestringant, 1891, in-8°, p. 230. J'ai connu cette lettre par M. Paul Baudry.

2. *Ibid.*, p. 209.

L'inventaire de 1343 [1], sous le n° 17, signale : Paris Notre-Dame avant 1270

« Item quedam corona argentea deaurata cum pede alto, quam [donavit] B. Ludovicus rex Franciæ, in qua sunt repositæ reliquæ quæ secuntur, videlicet : de Vestimento Domini, de Spongia, de spina Dominicæ Coronæ et de Sepulchro Domini.

Dans l'inventaire de 1532 [2], nous trouvons la description suivante : Paris Sainte-Chapelle avant 1270

74. « Ung angèle doré, assiz sur ung pied de huict quarrures, lequel tient en ses mains ung petit reliquaire quarré, duquel la bordure par dessus est d'or, dedans lequel reliquaire y a une des espines de la Corone Nostre Seigneur et du linge dont il fut ceynt et circuy, du suaire, des draps de l'enfance et du vetement de pourpre, duquel angèle les esles sont de cuivre doré. »

Ce reliquaire fut vendu en 1592.

L'épine est donc différente de celle qui disparut avec la grande croix lors du vol de 1575.

A lire Brantôme, on devrait croire qu'en 1575, la sainte Couronne entière fut volée, en même temps que le bois de la Croix [3]. Le *Journal* de l'Estoile, qui parle du même vol, fait seulement mention de la vraie Croix. Une annotation à l'inventaire de 1532 [4], met la chose au point.

1° « De la belle croix qui est couverte de cristail; en laquelle est enchassé une partye du bois de la saincte Croix Nostre Seigneur, avec plusieurs aultres sainctes reliques; mesmes en hault de la dicte saincte Croix, une espine de la saincte Couronne. Et en icelle croix a quatre fleurons et quatre

1. *Revue archéol.*, t. XXVII (1874), p. 252.
2. *Revue archéol.*, t. V (1848), p. 191.
3. P. j. 61.
4. *Rev. archéol.*, t. V, p. 175.

membres, et au millieu ung quarré sur lequel est le dyadesme du crucifix assiz en icelle. »

En marge on lit :

« Depuis, et le neufviesme may l'an mil cinq cens soixante quinze, la dicte saincte vraye Croix N.-S. dont mention est faicte au présent premier article, avec l'or sur lequel elle estoit posée seullement, fut desrobée de nuict en lad. Sainte Chapelle, et au lieu d'icelle en a esté mise une autre à plain déclarée cy après. »

Bien que pour ces deux épines nous n'ayons pas d'autres renseignements, l'endroit où nous les rencontrons, la forme des reliquaires et la composition du petit trésor qu'ils renfermaient, ne nous laissent aucune hésitation sur leur provenance. Tout au plus y aurait-il une question de date à discuter; mais elles provenaient assurément de la relique de la Sainte-Chapelle et c'est pour notre étude le point important.

FLINES avant 1270 L'abbaye de Flines était très riche en reliques. Rayssius dans son *Hierogazophylacium belgicum* [1], consigne :

« Est ibidem columbæ argenteæ effigies, in qua recunduntur hæ reliquiæ : de sanguine Christi, de mensa, lancea, spongia, capillis, sepulchro, sudario, corona, veste et tunica. »

Le Voyage littéraire de deux Bénédictins [2] rapporte que :

« Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui en fut la fondatrice, y est enterrée, aussi bien que Guy de Dampierre, aussi comte de Flandres.

« Le trésor est un monument de la piété de la fondatrice.

1. P. 216.
2. T. II, pp. 217-218.

« Voici les lettres qui accompagnaient la donation qu'elle fit des reliques :

« Nous, Marguerite, comtesse de Flandres et de Haynaut, faisons sçavoir à tous ke nous pour Dieu et en aumosne, et pour le remède de nostre ame et de nos anchisseurs et successeurs, donnons et avons donnez aprez nostre decès à nostre abbaye de Feline, nostres vaisseaus de relicques, à tout les relicques ki chi apries sunt devisei : c'est assavoir, la grant crois d'argent, à tout le piet à quatre clokeriens. La couronne, à tout la croisette d'or, ù il a du sanc nostre Seigneur et de la vraye Crois ki sauva. Le vaissiel ù li mentons saincte Agathe est, et une des espines de la couronne par deseure. Le vaissiel ù il a une coste de sainct Nicholai, et une coste de saincte Elizabeth. Le vaissiel à deux fuelles, ù il a deseure de la vraye Crois, et desous avoec autres relicques les dens sainct Pierre et sainct Pol. Le vaissiel couvert d'argent à deux fuelles, ù il a dou chef sainct Clément. Le texte à la double crois, et le vaissiel de la Magdelaine, ke li roys Loys nous envoya par les Lettres pendans. En tesmoings et en seureté de laquelle chose, nous avons fait mettre nostre saiel à ces présentes Lettres, données l'an de l'Incarnation mil deux cens soissante diz et vvit, el mois de Mays[1]. »

Il est bien probable que saint Louis attribua « le vaisseaus » de ces précieuses reliques à la comtesse Marguerite, lorsqu'elle eut fait son hommage au Roi et se fut soumise à son jugement qui, en 1246, adjugeait la Flandre à l'aîné des Dampierre et le Hainaut au premier des d'Avesnes[2].

Cette lettre en plus, par sa date, nous fait voir que

1. Également publiée dans Hautcœur (L'abbé E.), *Cartulaire de l'abbaye de Flines*. Lille, Quarré, 1873, in-8°, p. 122, n° CCI.

2. Le reliquaire de saint Louis a disparu vers 1840. (Hautcœur (L'abbé E.), *Histoire de l'abbaye de Flines*. Paris, Dumoulin, 1874, in-8°, pp. 77 et 374).

Marguerite, loin d'être morte en 1275, comme plusieurs le supposaient, vivait encore en 1278.

ROYAUMONT avant 1270 On lit dans un des manuscrits de Gaignières (Biblioth. Nat., Mss. F. L. 5472, p. 3) :

« Saint Louis donna à l'abbaye de Royaumont des fragments de la Croix de J.-C. et de sa Couronne pour remplir deux croix d'argent, dont une partie a esté transportée dans une croix de cuivre. Et depuis dix ans dans une d'argent que les religieux ont acheptée. »

C'était une des épines dont Riant regardait l'identification comme certaine.

On connaît d'ailleurs l'affection toute particulière que saint Louis portait à Royaumont, où s'abritait Vincent de Beauvais, son ami, et dont l'abbé, en 1270, fut nommé par le Roi, dans son testament, un de ses exécuteurs testamentaires.

C'est également à Royaumont que le saint Roi fit présent du chef de saint Jacques le mineur, qui lui venait de Robert d'Artois, disparu au combat de la Massoure.

SAINT-AMAND (Cher) avant 1270 On n'aurait vraiment pu soupçonner, si le reliquaire aujourd'hui à Saint-Amand de Montrond (Cher) n'était parvenu jusqu'à nous, que la croix de vermeil de l'abbaye d'Orval (Fig. 35) contenait, non pas un fragment de la vraie croix, mais une épine et des reliques du lait de la Vierge. L'inscription, du temps de saint Louis, les armes du Roi et de Blanche de Castille, la tradition officielle enfin, constatée par une inscription que fit graver le grand Condé en 1651, en offrant la base d'argent qui la devait supporter, nous permettent de ranger cette épine au nombre de celles qui viennent assurément de la Sainte-Chapelle.

Mais la date de son arrivée à Orval est absolument inconnue. On peut seulement supposer que l'interven-



Fig. 35. — La croix d'Orval.

tion des Seuly, nouveaux seigneurs d'Orval après 1250, a pu déterminer la générosité de saint Louis.

Voici ce que porte le pied du XVIIe siècle [1] :

1. Buhot de Kersers, *Stat. monum. du départ. du Cher*, t. VI, p. 161.

SERENISS. PR. REG. SANG. HENR. LVDOV. BORBON. DVX. ENGHIENENS. VIC TENVI CRVCI PRETIOSISSIMÆ TEMPORE S. LVDOVICI REGIS EIVS PROAVI FABRICATÆ BASIM ARGENTEAM ADDIDIT AN. GR. MDCLI. MENSE AVG.

Sens av. 1270. A Sens, un petit reliquaire portatif d'argent contient un fragment d'épine, long de 3 ou 4 millimètres, qui a été enlevé, lors de la Révolution, de son antique reliquaire. Il a été replacé seulement vers 1850 dans un petit médaillon moderne, fermé par un verre, sans aucun intérêt.

Mais les inventaires ont conservé la description de l'ancien reliquaire. Nous nous bornerons à celle des catalogues de 1445 et de 1768 :

Invent. de 1445 : « ... Item ung seicle couvert d'or où sont plusieurs pierres précieuses avec une espine de la Sainte Couronne de Nostre Seigneur.

Invent. de 1768 : « ... Une couronne d'or entourée de philagrames d'or, parsemée et ornée de plusieurs pierres fines bruttes au nombre de dix-neuf, dont il y en a de gravées et un plus grand nombre de manques, la quelle n'est pas fermée par dessus et qui a esté présentée et donnée par S. Louis, roy de France, en présence de son frère Boduin, qui vinrent tous les deux à Sens, pour recevoir la Couronne d'épine de N.-S., qui avoit esté retirée du trésor de S. Marc de Venise, laquelle ils apportèrent nuds pieds depuis S. Pierre le Vif, jusque dans l'église métropole. Laditte Couronne ayant un double fond de cuivre et d'argent, de haulteur de deux poulces trois lignes, sur la largeur d'environ quatre poulces [1]. »

Il est parfaitement permis de croire que saint Louis n'avait pas quitté Sens, au moment de la suscep-

1. Communication de M. l'abbé Chartraire.

tion, sans laisser à l'archevêque métropolitain une épine, alors qu'il en donnait une à Bernard, évêque du Puy ?

Cette tradition même avait de telles racines, que l'abbé Lebeuf[1] rapporte qu'il n'est réellement pas supposable que Gautier Cornut, archevêque de Sens au moment de la susception, ait donné à l'église de La Chapelle-Gautier, du doyenné de Champeaux (Seine-et-Oise), l'épine qu'on y vénérait ; car, si l'archevêque a reçu une épine, ce qui est bien probable, il l'a certainement léguée à sa basilique, où la Couronne avait séjourné quelques heures, au lieu de l'offrir à une église qui était en dehors de son diocèse et à laquelle aucun lien particulier ne paraissait le rattacher.

A ces dernières épines, si probablement distribuées par saint Louis, mais pour lesquelles manquent les dates, nous croyons pouvoir joindre l'épine du si délicat petit médaillon, qui naguère au baron Pichon, appartient aujourd'hui au British Museum (Fig. 36). Son enveloppe est, ce me semble, un authentique aussi sérieux qu'une charte ou un texte, toujours falsifiable. British Museum

C'est une améthyste, de la grosseur d'un œuf de pigeon, fendu en deux. Dans l'intérieur, d'un côté est la relique, de l'autre se voient des scènes de la Passion, émaillées. Une pareille monture rencontrerait à peine de nos jours un artiste assez habile et en même temps assez archéologue pour la composer, et j'avoue qu'en nombre de cas, et sur la fin de sa vie Riant s'était rallié à cette opinion, un petit monument aussi archéologiquement caractérisé, est souvent d'une plus grande autorité historique qu'un de ces documents écrits, dont les cartulaires du Moyen Age nous ont si souvent appris à nous défier.

1. *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, t. V, p. 427.

Maubuisson . Toulouse Copenhague

Pour les épines de Maubuisson, de Toulouse, de Copenhague, que nous rencontrerons dans un autre chapitre, nous n'avons trouvé aucune pièce qui nous



Fig. 36. — Reliquaire de la Sainte Épine, au British Museum.

permette, malgré notre conviction, de les proposer comme venant de saint Louis.

Rome
Sainte-Praxède

Il est indispensable enfin de signaler, mais sans qu'on puisse les classer, même parmi les reliques douteuses de la Sainte-Chapelle, les trois épines de Sainte-Praxède de Rome.

D'après Moroni, saint Louis aurait envoyé à Sainte-Praxède trois épines dans un précieux reliquaire, en échange de l'anneau de fer de la sainte Colonne que possédait la basilique.

Malgré la constante tradition, malgré les savants tra-



Fig. 37. — Reliquaire des Épines de Sainte-Praxède, à Rome.

vaux du R. P. Vannutelli, je ne trouve rien qui puisse confirmer semblable donation.

Une première constatation est d'ailleurs bien facile à faire. Le reliquaire (Fig. 37), même à travers ses nouveaux embellissements (?), n'apparaît pas du tout du XIIIe siècle; tels ne sont nulle part, les autres reliquaires envoyés par saint Louis. Mais ce ne serait pas là assurément une cause absolue de négation; l'inexistence dans le trésor

de la Sainte-Chapelle de ce fameux anneau de la Colonne, motif de l'échange, me semble une objection beaucoup plus sérieuse.

Il est parfaitement vrai qu'on trouve dans les premiers inventaires de la Sainte-Chapelle un anneau de fer, inscrit tout d'abord sous le nom de *Carquan*. Mais la lettre de cession des reliques de Constantinople par Baudouin à saint Louis, compte au nombre des reliques

« cathenam etiam, sive vinculum ferreum, quasi in modum annuli factum, quo creditur idem Dominus noster fuisse ligatus [1]. »

Nous devrions donc, dans les inventaires suivants, en même temps que nous continuons à voir cet anneau, trouver un second anneau, celui de Sainte-Praxède. Or, on ne l'y rencontre pas : pas plus d'ailleurs que dans l'*Acte de décharge de la dame veuve Robertet, du 18 mars 1533, des reliques de la Sainte Chapelle du Palais à Paris, dont Charles VIII lui avait confié la garde* [2]. Il semble donc bien que cette tradition est absolument légendaire, comme tant d'autres moins importantes d'ailleurs et que pour ce motif il est inutile de discuter et même de signaler dans ce chapitre, consacré exclusivement aux épines données par saint Louis.

FERMO (Marches) 1273

D'après une tradition qui se retrouve chez les historiens de Fermo les plus anciens, l'Épine qui y est aujourd'hui vénérée, fut apportée en 1273 à Sant Elpidio a Mare, petite localité voisine de Fermo, par le bienheureux Clément Briotti; qui en était originaire.

De la règle de saint Augustin, sa piété et sa science

1. *Exuviæ*, t. II, p. 134.

2. Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, pp. 149-150.

l'avaient fait élire Général de l'Ordre. Il vint, en 1272 visiter la province de France, et sut s'attirer la bienveillance et conquérir l'estime de Philippe le Hardi, qui lui donna une des Épines de la Couronne de la Sainte-Chapelle. A son retour en Italie, il la déposa dans l'église de son monastère où, au siècle suivant, fut élevé, pour



Fig. 38. — Premier reliquaire de pierre de la Sainte Épine, à Sant Elpidio a Mare

la renfermer, le petit monument, aujourd'hui en ruines, dont, grâce à M. le chr. Fracassetti, préfet de la biblio-

thèque de Fermo, je puis donner le dessin fait d'après les débris qui subsistent, ainsi que les détails qui suivent.



Fig. 39. — Reliquaire de la Sainte Epine de Fermo.

Comme on le voit par l'inscription, il fut érigé le 15 mars 1371.

MCCCLXXI DI XV DE MACO FO FATO QVESTO
LAVORIRO QVI DENTRO CAXE LA SPINA SCA.

La statue de saint Augustin, sculptée sur la façade, semble veiller sur le trésor de son Ordre.

Mais la sainte Épine ne demeura pas longtemps dans ce reliquaire de pierre. En 1377, dans la nuit du 8 septembre, pendant une sédition, les habitants de Fermo, sous la conduite de leur chef Rinaldo di Monteverde, s'emparèrent du bourg de Sant Elpidio et emportèrent triomphalement à Fermo l'Épine qu'ils déposèrent dans l'église de Saint-Augustin.

Cette même année, l'évêque de Fermo fit subir à deux épines l'épreuve du feu : tandis que l'une était réduite en cendres, l'autre, celle de Clément Briotti, sortait indemne de la fournaise « *sollevandosi a poco a poco e trattenendosi illesa in aria senza che mano visibile la sostenesse* ».

En 1405, un P. Augustin, Rogeroli da Fermo, fit présent du riche reliquaire dans lequel elle est encore enfermée (Fig. 39), et en 1574, le F. Silvestro da Rossano, capucin, institua la confrérie du Précieux-Sang et de la Sainte-Épine.

On vénère également à Fermo, dans l'église collégiale de Saint-Michel archange, une épine qui appartient à la famille des comtes Gigliucci. Mais il n'existe pour elle d'autre authentique qu'un procès-verbal de reconnaissance, daté de 1568. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici [1].

1. Bibliographie. — Adami Francisci *De rebus in civitate Firmana gestis fragmentorum libri duo*. Romæ, A. et H. Donangeli, 1591, in-8°. — Medaglia (Natale), *Memorie istoriche della citta di Cluana, oggi S. Elpidio*. Macerata, Pannelli, 1692, in-8°. — Bacci (Andrea), *Origine della citta di Cluana oggi S. Elpidio e di molte altre cittei et luoghi dell' antico Piceno*. Macerata, T. Pannelli, 1716, in-8°. — Antonii di Niccolo, *Cronache Fermane dal 1176 al 1447*. (T. IV dei *Documenti di Storia Italiana pubblicati a cura*

BERGEN 1274 — Les *Lectiones Bergenses*, publiées par Riant [1], nous apprennent que le 30 septembre 1274, Philippe le Hardi chargea Jean, archevêque de Norvège, de passage à Paris au retour du Concile de Lyon, de porter à Magnus IV, roi de Norvège, un reliquaire en forme d'ange qui tenait dans sa main une épine que le roi de France avait fait détacher en sa présence de la sainte Couronne. Les neuf leçons du *Bréviaire* de Drontheim relatent tout le détail de la donation (30 sept.), de l'arrivée en Norvège (4 nov.), de la susception (9 nov.). Cette épine, qui appartenait au trésor royal, subit les vicissitudes des insignes royaux avec lesquels elle était conservée ; une lettre de Berger, roi de Suède, datée de Suderkoping, adressée au chapitre d'Upsal, le 24 août 1311, met en dépôt entre les mains des chanoines la sainte Épine, encore dans le reliquaire envoyé par Philippe à Magnus [2].

MARIENTHAL avant 1285 — « III Kal. Oct. Anniversarium excellentissimi Domini Philippi regis Franciæ qui dedit nobis CC. et L. libras Turonenses et argenteum angelum cum una Spina de Corona Domini et crucem argenteam cum parte de ligno Domini. Hac die habebit conventus XX. solidos ad pitanciam de bonis de Nortzingen. »

Ce passage du *Nécrologe* du couvent de Marienthal nous a été conservé par le P. Alex. Wiltheim, dans sa *Vie de Yolande de Vianden* (Anvers, 1674) ; il nous apprend enfin que :

della R. Deputaz. degli Studi di Storia Patria per le provincie di Toscana, dell' Umbria e delle Marche. Firenze, Cellini, 1870, in-4°).

1. *Exuviæ*, t. II, p. 4.

2. Liljegren (J.-C.) et Hildebrand (B.-E.), *Diplomatarium Suecanum*. Holmiæ, Norstedt, in-4°, t. III, n° I (1843), p. 30-31. — P. j. 62.

« Moritur deinde D. Ludovicus anno 1270, eique succedit Philippus filius. Is, procurante Yolanda cognata ejus [1], misit sanctimonialibus Mariæ Vallis, de Corona Christi Spinam unam, gestatam a simulachro argenteo angeli, additis 250 libris nummum Turonensium... Angelus Spinam chrystallo inclusam manibus præfert estque materia argentum inductum auro, magnitudine fere pedali, donum sane et donantis accipientisque contemplatione gemmis omnibus longe anteferendum. »

Le couvent de Marienthal a été supprimé en 1783, sous Joseph II. La plus grande partie des archives a été transportée aux Archives du gouvernement de Luxembourg. On y trouve, sous la date de 1295, une charte d'indulgence de quarante jours, accordée aux pèlerins qui visiteront la relique de la vraie Croix et la sainte Épine [2].

M. Em. Bertaux, étudiant le reliquaire d'Ascoli [3], a été conduit nécessairement à s'occuper de la relique qu'il contenait. Comme il résume tout ce qui a été écrit antérieurement sur ce sujet, je ne saurais mieux faire que de le citer textuellement. Il a eu la pièce en mains, alors que je n'avais que des photographies; il me serait difficile de dire aussi bien, de montrer aussi complètement les détails, qu'il l'a fait. Je lui emprunte donc ce qui suit : ASCOLI 1290

1. Sa mère était Marguerite, comtesse de Vianden, fille de Pierre de Courtenay II, empereur de Constantinople, qui avait épousé en premières noces Raoul III d'Issoudun, et en secondes noces, Henri de Vianden.

2. P. j. 63.

3. *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome* (janvier-février 1897). Mgr Duchesne a bien voulu me confier la planche de l'ange reliquaire (Fig. 41), qui illustrait l'article de M. Bertaux. Je lui en exprime ici toute ma reconnaissance.

« Ce reliquaire, en argent faiblement doré, d'un dessin lourd et d'un travail sommaire, se compose d'un pied de forme hexagonale, bizarrement coupé au milieu par une niche qui contient un crucifix minuscule entre les figurines de la Vierge et de saint Jean et d'un édicule de même forme avec des frontons en accolade. Chacun des six frontons porte gravées des figures vues à mi-corps sur lesquelles on distingue des traces d'émail translucide : ces figures sont la Vierge, saint Jean et quatre saints dominicains, dont trois sont désignés par des initiales : saint Dominique, saint Thomas d'Aquin et saint Pierre martyr.

« Au-dessus de la couronne qui surmonte l'édicule est posée une statuette d'ange, en argent, avec les vêtements dorés, qui tient d'une main l'épée et de l'autre l'écusson d'Ascoli, chargé d'une tourelle et de deux ponts. Dans l'édicule même, est abrité un autre ange en argent complètement doré, qui tient d'une main un petit cadre où la sainte Épine est enfermée sous un cristal épais. La date exacte du reliquaire est inconnue, mais on peut le rapporter aux dernières années du xve siècle. De plus, deux inscriptions en onciales d'argent champlevées sur un fond d'émail bien opaque, donnent les noms du donateur et de l'auteur. L'une, à la partie supérieure du pied, porte ceci :

Hoc opus fieri fecit Vannes Nicolai de Porcia pro sua anima.

« Le bourg de Porchia se trouve à peu de distance d'Ascoli, près de Montalto.

« L'autre inscription, à la partie inférieure du pied, est la signature de l'orfèvre.

Nicholavs aurifex de Camplo me fecit.

« On sait que la ville de Campli est située à l'entrée des Abruzzes sur la route de Teramo à Ascoli.

« C'est à ce Nicolas de Campli que M. Luzi attribue le reliquaire tout entier, y compris les deux anges. Mais il est facile



Fig. 40. — Reliquaire de la Sainte Épine d'Ascoli.

de voir qu'autant l'ange qui surmonte l'édicule est gauche et lourd, avec ses yeux durs, ses traits carrés, son vêtement mal drapé qui ne tient pas au corps, autant l'ange qui présente la relique est gracieux et fin avec son visage enfantin, les boucles annelées de ses cheveux, son manteau qui tombe en larges plis, ses ailes mêmes délicatement ciselées. Il y a entre ces deux statuettes, non seulement toute la différence qui sépare un ciseleur moderne d'un artiste raffiné, mais encore celle qui sépare les arts de deux pays et de deux siècles.

« L'origine de la relique que le bel ange d'argent doré tient dans ses mains, nous est indiquée par une tradition très vraisemblable, que confirme un acte redigé au XVIe siècle, à ce qu'il semble d'après un original plus ancien [1]. Cette relique fut apportée à Ascoli, par un dominicain natif de la ville même, F. Francesco de' Sarli, qui avait été confesseur de Philippe le Bel. Le roi de France aurait échangé la sainte Épine contre une dent de saint Dominique. Or, la statuette conservée dans le reliquaire de Nicola de Campli a précisément le visage arrondi, la bouche menue, le menton bien détaché et légèrement pointu des figurines françaises de la fin du XIIIe siècle; il est évident dès lors qu'elle a été donnée aux religieux d'Ascoli avec la sainte Épine, dont elle était le reliquaire. La largeur du modelé et la richesse de l'épaisse dorure font un chef-d'œuvre accompli dans sa petitesse, de

1. Anno domini M° CC° LXXXX°, tempore domini Nicolai pape III et indictionne III et tempore venerabilis domini Schiapte de Cancelleriis de civitate Pistorii honorabilis Potestatis Esculane civitatis, sanctissima reliquia sanctissime spine Corone Domini nostri Jesu Christi Esculum portata est de mense madii per venerabilem fratrem Franciscum de Sarlis de Esculo, ordinis fratrum predicatorum. Cujus modus talis fuit. Cum predictus frater Franciscus esset confessor regis Francie, apud quem erat corona Christi, exigita a Venetis ad petitionem Constantini imperatoris, impretravit predictus frater Franciscus apud dictum regem unam de Spinis Corone Domini, pro qua dedit predicto regi dentem Sancti Dominici.



Fig. 41. — Ange portant l'Épine du reliquaire d'Ascoli.

cette statuette française, oubliée dans une sacristie des Marches, après avoir appartenu à un roi de France.

M. Giulio Gabrielli, le savant bibliothécaire d'Ascoli, ne s'est pas contenté de m'envoyer la photographie du reliquaire (Fig. 40), il a joint à sa lettre quelques renseignements intéressants que je n'aurai garde de passer sous silence.

« La hauteur de l'ange qui surmonte l'édicule est de « 0.20 cent., son poids de 420 gr.

« La hauteur de l'ange qui tient l'Épine, de 0.155 mm.

« La hauteur du reliquaire entier, de 0.92.

« Le coffre où est enfermé le reliquaire est de noyer, long de 1 m. 03, haut de 0,59, large de 0,55. Sa serrure et les quatre bracelets extérieurs sont décorés de rosaces en lames de fer, repercées à jour sur drap rouge. Le coffre est du xv[e] siècle, contemporain du reliquaire.

« L'inscription : « Hoc opus fecit fieri Vannes Nicolai de Porcia pro sua anima », appartient peut-être à Giovani Nicolo de Porchia, descendant de la famille des Nobili, établi à Ascoli au milieu du xv[e] siècle. »

La fête de la sainte Épine d'Ascoli se célèbre le dimanche *Infra Octavam Ascensionis :* l'office est celui de *Sacratissimæ Spinæ Coronæ D. N. J. C.* Les chanoines de la cathédrale, après none, vont en procession à l'église de Saint-Pierre Martyr, avec le clergé et les confrères du rosaire portant le reliquaire. On chante l'hymne « *Vexilla Regis prodeunt* ». Le municipe autrefois participait à cette procession, car dans le *Statuto* de 1387, la fête de la sainte Épine était une des fêtes officielles de la ville.

ROUEN Jacobins 1300 L'*Histoire de la ville de Rouen* (Rouen, Hérault, 1668, in-12, 3[e] partie, p. 236) nous apprend qu'au xvii[e] siècle, le couvent donné par saint Louis aux Jacobins, en avril 1247, possédait :

« une coste de saint Louis, un os de saint Jacques et une espine de Nostre Seigneur; ces précieux dépôts ont esté procurez par le cardinal de Fréauville et Guillaume Parvi. »

Ces reliques furent pillées en 1562.

Le tombeau du cardinal Nicolas de Fréauville († 1323) était aux Jacobins de Rouen. Comme il était le confesseur de Philippe le Bel, nous avons tout le droit de croire que l'épine des Jacobins était de provenance royale [1].

Les Deux-Siciles ont possédé de nombreuses reliques de la sainte Couronne. La *Sicilia sacra*, les *Sacræ regiæ visitationes per Siciliam*, éditées par J.-A. de Ciocchis, l'*Italia sacra*, nous en font connaître plus de trente. Mais celles dont nous pouvons reconstituer l'histoire sont rares. Avec l'épine de Monreale, que nous retrouverons tout à l'heure sous la date de 1378, celles d'Andria, de Bari, de Catane, et, bien qu'il nous faille passer les mers, l'épine de Medina del Campo en Espagne, sont les seules qui semblent pouvoir se rattacher à l'histoire de la Couronne de la Sainte-Chapelle. DEUX-SICILES

On était convaincu que ces épines venaient de Charles Ier d'Anjou, qui devait les avoir reçues de son frère saint Louis, alors qu'il l'accompagnait à la susception de Sens et de Paris; l'identification était tentante en effet. On croyait pouvoir s'appuyer également sur le texte de la permission accordée en 1311 au roi Robert, par Clément V, d'exposer à Naples, à la vénération des fidèles, les reliques insignes de sa famille : mais, comme il n'est fait aucune mention d'épines dans le document rapporté par Raynaldi, nous pensons devoir conformer notre opinion à l'inscription de l'ancien reliquaire d'Andria, ANDRIA 1308

1. Communication de M. G. Rohault de Fleury.

détruit le 25 mars 1799, lors de la prise de la ville par les Français [1], dont heureusement Sarnelli, dans ses *Lettres ecclésiastiques* [2], nous a conservé le texte.

« En cuspis de tot majoribus una Coronæ,
Qua diræ pupugere manus pia tempora Jesu :
Quando Parasceve, et martii vigesima quinta
Concurrunt, veluti majores ore probarunt,
Tunc hæc (o quam mirum !) tota cruenta videtur,
Quæ solet esse aliàs guttis aspersa quibusdam.
Gloria Victori, palmæ et monumenta perenni :
Cornua etenim Satanæ spinosa fronte repressit.
Ad nos Trinacriæ, Carolus rex ille secundus,
Transtulit ex Parisiis, quæ Urbs Regia Galliæ habetur.
Detque illi Dominus pro tanto hùc pignore vecto
Cuncti exoremus felicia regna Polorum.
Pectore devoto, venerandaque poplite flèxo est
Spina Redemptoris, roseo suffusa cruore,
Cum sentes, ut acus totidem, toleraverit ultor
Humani sceleris, gratissima metra canamus. »

L'Épine aurait ainsi été rapportée de Paris par Charles II et non par Charles Ier; la tradition constante, et nous ne pouvons avoir de documents écrits, puisque les archives de la cathédrale furent, une première fois, incendiées en 1345 par les Hongrois, brûlées en 1528, enfin pillées en 1556, rapporte, et cela très vraisemblablement, que l'Épine fut donnée à la cathédrale d'Andria en 1308, par Béatrice d'Anjou, quand, veuve d'Azzo VIII d'Este, marquis de Ferrare, elle épousa Bertrand de Baux, comte de Montescagioso et de Squilace, auquel elle apporta, dans sa dot, le comté d'Andria qu'elle avait reçu de son père, Charles II, en 1305.

1. Cf. plus loin : Épines d'origine inconnue, Venouse.

2. T. III, p. 176.

Le plus ancien document d'archives qui la mentionne actuellement est l'inventaire de 1586, fait par Mgr D. Luca Antonio Resta, évêque d'Andria :

« Una ex spinis majoribus Corone Christi, in acie et medio sanguineis maculis perfusa. »

Si le reliquaire n'existe plus, l'épine fut retrouvée en octobre 1837 à Venouse et restituée à la cathédrale d'Andria où elle est actuellement vénérée [1].

L'office de la Sainte Épine ne fait aucune allusion ni au don, ni au donateur : on y récite au capitule : *Egredimini;* aux vêpres, on chante : *Vexilla Regis prodeunt;* à matines : *Pange lingua gloriosi;* à laudes : *Lustra sex qui jam peregit.*

Malgré une tradition qui paraît très sûre d'elle-même, on ne saurait ranger autrement que parmi les épines *probables*, celle de Bari. Mais incontestablement, elle se rattache à la même origine sicilienne, puisqu'on s'accorde à reconnaître qu'elle fut donnée à la cathédrale par Charles II d'Anjou, lorsqu'il vint visiter le tombeau de saint Nicolas [2] (Fig. 42). BARI av. 1309

Au contraire, parmi les huit Épines connues de Catane [3] il en est deux dont la filiation angevine semble CATANE 1339

1. La plus grande partie de ces renseignements m'ont été communiqués par Mgr Emm. Merra, d'Andria, qui a publié une savante étude sur l'épine de sa cathédrale. — *Una delle maggiori spine della Corona di Nostro Signore nel Duomo di Andria*. Trani, Vecchi, 1897, in-8°.

2. Moroni, v° *Spine* et *Civilta cattolica*, 2° sér., t. II (1893), p. 329. Je dois à Mgr X. B. de Montault la communication de la photographie reproduite p. 338. — Cf. *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 462.

3. Chez les Bénédictins, à Saint-Nicolas de Arenis, 1. — Carmélites, 1. — Dominicains, 1.

indiscutable : celle des Bénédictins de Saint-Nicolas *de Arenis* et celle des Franciscains de *Castri Ursini.* Elles furent léguées à ces deux monastères, en 1339, par Éléonore, femme de Frédéric II, fille de Charles II, sœur de saint Louis de Toulouse. Morte chez les Clarisses, dont elle avait pris l'habit à la mort de son



Fig. 42. — Reliquaire de la Sainte Épine de Bari.

mari, elle fut inhumée dans l'église de Saint-Michel *Castri Ursini* des Franciscains [1].

— Franciscains, 1. — Cathédrale, 2. — Sainte-Agate, 1. — Saint-Pantaléon, 1.

1. Grossis (J.-B. de), *Catanense Decachordum*, dans Grævius (Georg.), *Thesaurus Antiquitatum Siciliæ*. Lugduni Batavorum, Vandera, 1713, f°, t. X. — *Sicilia sacra*, 539, 577.

On ne songerait guère à rattacher au trésor des rois de Sicile, descendants de Charles d'Anjou, à ce petit centre secondaire de distribution, l'épine donnée au couvent de Medina del Campo, par la reine de Castille et d'Aragon, Doña Leonor, veuve de Fernando IV, si une étude de M. Em. Bertaux sur les reliquaires du couvent[1] ne nous avait fait toucher du doigt leur origine napolitaine. Elle semble aujourd'hui indiscutable. Castillo, dans son *Historia general de Santo Domingo*[2], indique les plus importantes reliques, données au monastère par la Reine le 2 juin 1464; on y voit figurer une épine à côté du bras de saint Luc, à côté du bras de saint Louis de Toulouse, et « *todas estan muy bien guarnecidas de plata dorada con sus viriles de cristal* ». Or, M. Bertaux a pu démontrer que deux de ces reliquaires avaient été exécutés en 1338, qu'ils portaient les armes de la reine Sancia et qu'ils avaient été commandés par le roi Robert le Magnifique. L'origine royale et napolitaine de ce trésor ne saurait donc être contestée. MEDINA DEL CAMPO 1338

Les curieuses recherches du Mont Saint-Michel, de Thomas Le Roy[3], nous font connaître la visite de Philippe le Bel au Mont Saint-Michel, en 1311. D'après les *Gestes de Philippe le Bel*, conservés dans un manuscrit du Mont, Thomas Le Roy, dans l'énumération des ornements précieux que Philippe offrit pour servir aux divins offices, mentionne : MONT SAINT-MICHEL 1311

1. *Chronique des arts*, 1898, p. 45.

2. Castillo (Fernando), *Historia general de Santo Domingo et de su orden de Predicadores*. Valladolid, 1612-21, in-f°, t. II, p. 31.

3. Publiées par Eug. de Beaurepaire dans le t. XXIX (1875) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. (Renseignement communiqué par M. L. de Farcy).

« Deux Espines de la Couronne qui fut apposée par les Juifs sur le chef sacré de nostre aymable Jésus, le jour de sa douloureuse Passion, lesquelles se voient encore aujourd'huy richement enchâssées dans la trésorerie de la dite église et supportées dans un vase par un ange d'argent doré.

« J'ai tiré cecy des manuscripts de ce Mont et des historiens qui ont traitté des Gestes de Philippe le Bel et l'ay mis icy le 6e jour de febvrier 1647. » (P. 400).

Et Dom Huynes, qui vers la même époque, écrivait l'*Histoire du Mont* [1], dans l'*Abrégé des reliques* du Monastère, cite :

« Deux Espines de la Couronne de Nostre-Seigneur données l'an 1311 par Philippe le Bel, roy de France. »

et plus loin (p. 43), il ajoute :

« L'ange d'argent doré, qui soutient les deux espines de la Couronne de N.-S. fut faict faire par Radulphe Prious, religieux de ce Mont et prieur du prieuré de Saint-Victor du Mans. Sur cet ange sont gravéz ces mots : « Radulphe Prious, priour du Mans, me fist faire et donna céans, l'an mil quatre cent quatre-vingt-sept. »

Ainsi, nombreux sont les sanctuaires, où du XIIIe au XVe siècle, c'est un ange qui porte dans ses mains le présent royal.

BESANÇON 1330

En 1320, au mois de juin, Hugues Michiel, de Besançon, chantre de Paris, fondait la fête de la Sainte Couronne à Besançon. Plus tard, évêque de Paris, il envoyait à sa ville natale, en 1330, deux épines, dont l'une était destinée au chapitre de Saint-Jean, l'autre à

1. Huynes (Dom), *Histoire du Mont Saint-Michel*, publiée par Eug. de Beaurepaire. Rouen, Métérie, 1873, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 36-42.

la Madeleine. La lettre d'Hugues à ses confrères, les chanoines de Besançon, a été publiée par Castan dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1865* [1]. Le ms. 830 de la Bibliothèque de Besançon, dans un inventaire, signale la petite colonne d'argent dans laquelle l'une des épines fut conservée à Saint-Jean jusqu'à la Révolution. L'office, qui était celui de la Sainte-Chapelle de Paris, occupe les fol. 259-271 v° d'un *Lectionnaire* de la cathédrale de Besançon du XIIe siècle, à la Bibliothèque nationale, auquel il a été ajouté vers 1320. On y trouve, en neuf leçons, le récit de la translation de la sainte Couronne, tel qu'il a été publié dans le *Recueil des historiens*, jusqu'aux mots « *Nihil in via contrarium contristavit* [2] ». Hugues de Besançon dut l'envoyer en même temps qu'il faisait la fondation.

Les registres capitulaires de Saint-Étienne, conservés aux Archives départementales [3], mentionnent enfin au 11 mars 1524, une délibération au sujet de la croix, dans laquelle on a placé la sainte Épine.

Les épines aujourd'hui vénérées à Besançon, ont été beaucoup plus récemment envoyées de Rome [4].

On lit dans le manuscrit 1163 de la Bibliothèque municipale de Chartres : JOSAPHAT-LEZ-CHARTRES vers 1340

« Philippe VI, roi de France, bienfaiteur de l'abbaye de Josaphat, y aiant fait des donations considérables, dont on jouit en partie, son affection particulière pour Josaphat nous procura la Couronne d'Épines de N.-S. qu'il fit mettre en dépôt dans ce monastère, ce qui a donné lieu à une cérémo-

1. *Histoire*, p. 893.
2. Renseignements dus à l'érudition de M. Léopold Delisle.
3. G. 192.—Voir aussi le *Bullet. archéol. du Comité*, 1900, p. 329.
4. R. de Fleury, *O. c.*, p. 311.

nie particulière tous les Vendredis Saints, où le peuple vient en abondance à Josaphat, dès minuit. »

Lecocq a publié l'histoire de ce pèlerinage [1]; le *Nécrologe* de l'abbaye nous apprend que ce n'était pas la sainte Couronne elle-même, mais simplement une épine.

9 mai. « Obiit Dominus Vrafram, miles, qui multa nobis bona largitus est et potissimum coronati Christi spinam, favore regis Philippi, abbate nostro Thoma [1333-1351] hoc procurante, nobis contulit. »

PAVIE av. 1350 La cathédrale prétend posséder trois Épines de la couronne du Christ. En réalité, il n'y en a que deux; mais l'une d'elles est fourchue. Elles appartenaient aux Visconti, qui les conservaient dans leur château de Pavie; elles entrèrent au trésor de la cathédrale le 2 septembre 1499. Une avait été donnée au duc Jean Galeazzo Visconti, en 1400, par Emmanuel III Paléologue, empereur de Constantinople, lors de son séjour à Pavie : l'autre avait été envoyée à Pavie par Philippe de Valois, qui l'avait détachée de la Couronne de la Sainte-Chapelle. Jacques Gualla, professeur à l'Université de Pavie, mort en 1505, affirme dans son *Papiæ Sanctuarium* [2], que les authentiques de ces deux reliques existaient encore de son temps dans les archives du château [3].

MONREALE 1378 En 1270, Philippe III ramenait à travers la Sicile et l'Italie la dépouille de saint Louis, mort devant Tunis.

1. Lecocq (Ad.), dans les *Mémoires de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, t. VII (1882), p. 437.

2. Jacobi Gualle jurisconsulti *Papiæ Sanctuarium*, Papiæ, J. de Burgofrancto, 1505, lib. VI. p. 89.

3. Renseignements communiqués par M. Jean dell' Acqua et par le Bibliothécaire de la ville de Pavie.

Le corps, pendant l'arrêt à Palerme, fut déposé à la basilique de Monreale. Charles d'Anjou, frère du roi, obtint d'y conserver le cœur du Roi et ses entrailles, tandis que Philippe emportait vers la France les ossements royaux. A Consenza, mourait le 28 janvier 1271 Isabelle d'Aragon, femme du Roi; et des artistes, certainement français, ainsi que le montre M. Em. Bertaux, élevaient en Pouille un précieux monument sur les restes de la Reine. Aussi lorsqu'on trouve dans la *Sicilia sacra*, à Monreale « *spinam ex Corona quam a Galliæ Rege dono acceperunt monachi* »[1], on pourrait croire que c'est vers cette époque, vers 1274, comme l'avait supposé Riant, qu'elle avait pu être envoyée par Philippe le Hardi; mais à la vie de l'archevêque Avedutus, la *Sicilia sacra*[2] nous donne une date beaucoup plus précise.

Vers 1378, les derniers ossements de saint Louis, restés à Monreale, auraient été transférés en France, et c'est à cette occasion, que le roi de France, Charles V, aurait envoyé de nombreuses reliques, parmi lesquelles une épine de la sainte Couronne.

Cette translation de reliques peut, au premier abord, sembler bien extraordinaire, alors qu'on croyait être certain que Philippe III rapporta avec lui *tous* les ossements du Roi. Mais la pancarte du Cierge pascal de la Sainte-Chapelle de 1327, qui nous signale la translation des reliques de saint Louis, de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle[3], ne parle, au 17 mai 1306, que du chef du Roi : la deuxième translation des ossements royaux en 1392 seulement, si tardive, alors qu'il eût été au contraire si naturel que le roi reposât dès la fin du XIIIe siècle dans la basilique qu'il avait fait élever, près des

1. *Sicilia sacra*, t. II, p. 1213.
2. *Ibid.*, t. I, p. 463.
3. Voir plus haut, p. 157, P. j. 41.

reliques qu'il avait réunies, trouve maintenant son explication très simple dans cet apport, inconnu jusqu'à présent, de Monreale en 1378, et l'envoi des reliques par Charles V, y rencontre également sa confirmation.

Cette épine était encore à la cathédrale de Monreale le 8 février 1742, lorsque l'inventaire des reliques en fut dressé par le visiteur-général Giovanni Angelo de Ciocchis.

« Item vas argenteum, in quo reperitur sancta Spina Domini Nostri Jesu Christi, smaragdis ac perlis ornatum [1] ».

Charles IV
1353 et 1356
Prague

Lorsqu'on connaît le nombre vraiment incroyable d'épines qui étaient vénérées en Allemagne, lorsqu'on voit des trésors comme celui de Wittemberg en posséder onze, comme celui de Halle en exposer jusqu'à dix-sept, on peut se perdre en conjectures sur leurs origines. Le trésor de Prague, où furent au moyen âge réunies tant de reliques par Charles IV, n'en avait pas un nombre aussi considérable : on n'en vénérait que trois dans la basilique. Mais, jusqu'à ces derniers temps, leur origine française, bien que soupçonnée, n'avait encore pu être authentiquement prouvée. Le *Phosphorus septicornis* de Pessina de Czéchorod (1673), dont j'ai eu à faire usage pour l'histoire de la sainte Lance d'Allemagne, m'a donné la solution longtemps cherchée. Il reproduit un inventaire du 18 août 1368 dans lequel on lit :

« Imago Ludovici regis, tenens crystallinam monstrantiam, in qua est una spina de corona Domini [2].

« Duæ spinæ coronæ Passionis Dominicæ crystallo inclusæ. »

1. Ciocchis (J.-A. de), *Sacræ Regiæ Visitationes per Siciliam, Caroli III Regis jussu, acta decretaque omnia*. (Panormi, ex typographia *Diarii Literarii*, 1836, in-4°, t. I, p. 457 (Mély, *Bibl. des Invent. imp.* n° 6001).

2. On peut rapprocher cette statuette de saint Louis tenant une épine de celle du tréso r

Le *Magnum Chronicon belgicum*, mentionnant l'autorisation de célébrer en Allemagne la fête de la Sainte Lance que Charles IV avait obtenue, en 1353, d'Innocent VI, ajoute :

« Qui Carolus etiam a rege Franciæ obtinuit spinam unam de Corona Domini. Unde promeruerit a papa Innocentio VI, festum fieri per totam Almaniam de Corona et Clavis Domini [1]. »

Nous sommes en 1353. Or, Pessina imprime une lettre de Jean II le Bon [2], qui envoie, en mai 1356, à Charles IV, à Metz, deux épines qu'il a fait prendre à la Sainte-Chapelle, par Pierre, archevêque de Rouen, et qu'il lui fait remettre, par le Dauphin Charles, duc de Normandie. Les trois épines se trouvent ainsi parfaitement dégagées, par cette pièce, dont un *vidimus* de 1541, est encore conservé aux archives de Prague [3].

Ces épines qui furent portées en 1438, par ordre du roi Albert à Karlstein, en 1476 à Plsna, sous le roi Georges, rapportées à Karlstein où nous les retrouvons en 1515, étaient à Prague en 1537, car nous les voyons consignées dans l'inventaire du trésor. Mais en 1670, elles avaient disparu, puisque Pessina énumérant les reliques du Seigneur qui sont restées à Prague, ne parle plus des épines dont il nous a fait connaître si soigneusement toutes les vicissitudes (pp. 469-500).

Nous ne trouvons dans l'acte de fondation de la Sainte-Chapelle de Bourbon l'Archambault, le 16 juin 1355, par Louis Ier de Bourbon, mention d'aucune BOURBON-L'ARCHAMBAULT 1393

de Wittenberg, dont le dessin qui nous a été conservé, est reproduit plus loin, p. 438.

1. P. j. 28, p. 139.

2. *Phosphorus*, p. 464. — P. j. 64.

3. *Copiarium privilegiorum et litterarum regni Bohemiæ*. Renseignement communiqué par M. le Dr J. Teige, archiviste de la ville de Prague.

relique spécialement désignée. Mais dans le manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale 17108, à la suite de la copie de l'acte de fondation, il est rappelé que le fondateur fit présent à la Chapelle de plusieurs reliques :

« Entre lesquelles estoit celle de la vraye Croix qu'il avoit eue de Robert comte de Clermont, son père, lequel reliquaire n'estoit que d'argent;.... Louis II, en 1397, fit enchâsser en or dans un reliquaire pesant environ 15 marcs tout parsemé de fleurs de lys et enrichi de quantité de perles et de pierres précieuses, la précieuse Croix de Nostre Seigneur... »

Il n'est pas ici question d'épine; on ne peut nier cependant que le reliquaire en renfermât une. La description du *Dictionnaire universel de la France*, de Robert de Hesseln, ne saurait laisser de doute à cet égard.

« La troisième Chapelle est appelée le Trésor. Elle est souterraine et bien claire. On y descend par un escalier de pierres de taille de vingt marches, de quatre pieds de long. C'est dans cette chapelle qu'on garde une très belle croix d'or de ducat du poids d'environ quatorze marcs, dont le montant est long d'un pied et demi, le travers d'environ un pied et la largeur de l'un et de l'autre est de quatre travers de doigt. Au bout de cette croix est une couronne d'or qui porte sur une de ses bandes l'inscription suivante : « Louis « de Bourbon, second duc de ce nom, fit garnir de pierreries « et de dorures cette croix l'an 1393. » Cette croix est enrichie de trente grosses perles et de cinq pierres précieuses. Elle renferme une Épine de la Couronne de Jésus-Christ ainsi qu'une petite croix faite de la vraie Croix de Notre-Seigneur. Une montagne ou calvaire de vermeil sert de piédestal à cette croix au bas de laquelle on voit à genoux le duc Jean de Bourbon et la duchesse Jeanne de France, sa femme, avec leurs couronnes et habits de cérémonie. Le haut de ce calvaire est fait en pointe et comme une colonne torse percée au bout, où est plantée la croix d'or. Cette colonne est

embrassée d'un côté par la Magdelaine qui est à genoux, et de l'autre côté est la figure de la Vierge dans l'attitude d'une personne qui a peine à se soutenir et supportée par saint Jean. Au pied de la croix d'or est une tête de mort, avec ossements de mort, le tout d'argent. La colonne et la montagne sont d'argent doré et pèsent avec tout ce qu'elles portent treize livres, poids de marc. »

L'identification des deux croix est certaine par conséquent. Or, la première, d'argent, dans laquelle était la vraie Croix avec l'Épine, bien qu'elle ne soit pas mentionnée nominativement, et qui fut plus tard habillée d'or par Louis II de Bourbon, Robert de Clermont la tenait de son père saint Louis. Il épousa en 1272 Béatrice de Bourgogne, qui lui apportait en dot la seigneurie de Bourbon. C'est ainsi que l'Épine était en la possession de Louis Ier de Bourbon, quand il fit élever la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault.

L'Épine est aujourd'hui gardée dans un tabernacle, fermé par une grille de fer forgé, dernier vestige de la Sainte-Chapelle, qui a été placée dans l'église paroissiale de Bourbon-l'Archambault (Fig. 43)



Fig. 43.— Le tabernacle de la Sainte Epine, à l'église de Bourbon l'Archambault.

L'acte de donation de l'épine de la Sainte-Chapelle VINCENNES
de Vincennes n'est pas parvenu jusqu'à nous; mais il se 1399

peut fort bien qu'il n'ait jamais existé. C'est ce qui semblerait d'ailleurs résulter du texte même de la *Gallia* qui rapporte que, lorsqu'en mars 1399, Charles V restaura la Sainte-Chapelle de Vincennes, dotée par saint Louis en 1248, il lui donna un morceau de la vraie Croix et une épine de la Sainte Couronne, dans une couronne ornée de pierres précieuses, sur laquelle « *authenticum incidi fecit* ». C'était par conséquent le reliquaire lui-même qui servit de lettre d'envoi, et la destruction du monument entraîna, par cela même, la suppression de la pièce qu'assurément nous chercherions en vain.

Notre-Dame de Cléry 1482

Le 11 février 1482, Louis XI, revenant de Saint-Claude à Notre-Dame de Cléry qu'il avait fondée, envoya de Thouars au Chapitre, une épine enfermée dans un reliquaire de cristal monté en or. Du Saussay, dans ses *Annales de l'église d'Orléans*, nous a conservé le texte de la lettre royale [1]. Lemaire, dans son *Histoire de la ville d'Orléans* (1648), nous fait connaître que la veille de la Saint-Martin 1631, des voleurs s'emparèrent du trésor de Cléry, et que l'Épine disparut à cette époque.

Un instant, j'ai cru que cette relique pouvait peut-être venir du château de Thouars. Mais en étudiant l'inventaire de 1470 [2], en examinant les papiers des La Trémoille [3], on ne rencontre aucune trace d'épines, alors qu'une relique de la vraie Croix est au contraire religieusement signalée. D'ailleurs, les rois de France voyageaient avec des phylactères garnis de reliques; celui de

1. P. j. 65.

2. Ledain (Bélisaire), *Inventaire du chateau de Thouars, 24 mars 1470*. Saint-Maixent, Reversi, 1886, in 8° pp. 11-12. (Extrait des *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*).

3. M. le duc de La Trémoille a bien voulu me dire qu'il n'avait pas trouvé d'épine dans les archives de sa famille.

Venise, qui suit, ne fut-il pas pris à Fornoue, dans les bagages de Charles VIII ? Enfin plusieurs envois d'épines, par saint Louis, sont datés de villes éloignées de la Sainte-Chapelle de Paris : Liège, de Senlis : Vézelay, de Sens : Tolède, d'Étampes.

On ne saurait douter de l'origine française d'une épine de Saint-Marc de Venise, qui d'ailleurs aujourd'hui a disparu de la basilique. Cornaro[1] rapporte, qu'en son temps on admirait au trésor un petit reliquaire très orné qui contenait des parcelles des reliques de la Passion avec cette inscription : « *Lignum sanctissimæ crucis : de columna ubi flagellatus fuit Christus ; de arundine super quam posita fuit spongia felle et aceto plena, cum qua potatus fuit D. N. J. C., de spinea corona Christi* ». Il était arrivé à Venise, après la bataille de Fornoue, où il avait été pris sur le valet de chambre de Charles VIII, Gabriel de La Bondinière, alors qu'au passage du Taro il défendait les bagages du Roi[2]. VENISE 1495

L'étude du Dr G. Gusmini[3] donne sur la prise de ce reliquaire de bien intéressants détails. Ce fut un nommé Crisoporo Viscallo, ou Cristoforo Cristallo, car le nom est assez difficile à lire, qui, s'en étant emparé, l'offrit à la Seigneurie de Venise. Elle le récompensa magnifiquement, ainsi que nous le fait voir sa délibération du 16 août 1495, par laquelle elle accorde au dit Crisoporo detto Viscallo di Giovanni *de roda*, di Valle Brembana,

1. Cornelius (Flaminius), *Ecclesiæ Venetæ monumenta*, t. X, p. 163.

2. *Mémoires* de Commynes, édités par Mlle Dupont. Paris, Renouard (Société de l'Histoire de France), 1840, in-8°, t. II, p. 478. — P. j. 66.

3. *La sacratissima spina de la Corona di N. S. Gesu Cristo venerata nella parocchia di S. Giovani Bianco* [Diocèse de Bergame]. Bergamo, Alexandro, 1895, in-12°.

cinquante ducats, un sauf-conduit pour homicide, et une rente viagère mensuelle de dix florins. En outre elle s'emploiera à obtenir du Souverain Pontife, pour son fils qui est dans les ordres, un bénéfice de cent ducats. Le coffret, mais sans les reliques, existe encore au Trésor de Saint-Marc [1].

SAN GIOVANNI BIANCO
XVe siècle

Comment ce Viscallo, de retour dans son pays, remit-il à D. Antonio de' Boselli, curé de S. Giovanni Bianco, une épine ? Comment l'avait-il obtenue ? Le Dr Gusmini n'a pu découvrir d'autres renseignements qu'un inventaire de 1536, et une tradition constante. Certainement je n'aurais pas cru devoir la signaler ici, si elle n'avait tenu ou du moins paru tenir à une relique se rattachant aussi intimement à notre histoire nationale.

DUC DE BERRY
XVe siècle

Les inventaires du duc Jean de Berry [2] nous révèlent la présence dans son Trésor, de sept épines. Nous n'en avons certainement pas les authentiques, mais nous connaissons nombre de pièces qui constatent l'envoi au Duc de reliques de la Sainte-Chapelle. Sa parenté royale, jointe à son goût bien connu des reliques les plus précieuses, ne saurait donc nous laisser de doute sur l'authenticité des épines que nous rencontrons ici. Les annotations des inventaires nous font connaître le sort de six d'entre elles. Trois furent données à la Sainte-Chapelle de Bourges : *Le Voyage littéraire de deux Bénédictins* (I, p. 27) en signale encore une dans une couronne d'or, au moment où D. Martène visitait la Sainte-Chapelle, les deux autres avaient disparu en

1. Malgré mes demandes il m'a été impossible d'en obtenir une photographie.

2. Publiés par J. Guiffrey. Paris, Leroux, 1894, 2 vol. in-8°.

1564 [1]; une autre avait été mise dans un petit reliquaire d'or; celle de l'article 272 (B) est donnée au roi des Romains, Wenceslas, fils de Charles IV, empereur d'Allemagne; une autre enfin fut offerte par le prince au duc d'York.

En 1445, nous l'avons déjà dit, la sainte Couronne, d'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, est portée à Bourges, pour la soustraire aux Anglais [2]. Nous avons montré qu'il s'agissait simplement des deux épines de Saint-Denis, qui, après les troubles, revinrent au trésor de l'Abbaye.

Nancy a possédé cinq Épines. L'abbé Didrit, dans un très savant mémoire publié en 1897 [3], avait très bien dégagé celle de la collégiale de Saint-Georges, donnée à Raoul de Lorraine fondateur de la collégiale, par Philippe VI de Valois. L'office de la Sainte Couronne d'épines à l'usage de l'église de Saint-Georges de Nancy, en rapporte l'histoire avec la description du reliquaire, dans la sixième leçon du IIe nocturne. NANCY. XVe siècle

Un second mémoire de M. l'abbé Didrit, paru dans la *Semaine religieuse* de Nancy, en 1898, prouve que les trois historiens lorrains, Aulbery, Rennel, le chanoine La Flize et enfin le *Bréviaire* ont fait une confusion.

Il a découvert en effet le *vidimus* d'un inventaire de 1373, relevé par le chanoine Perrin, écolâtre de Saint-Georges en 1559, puis un inventaire dressé en 1608 par Jean de Mousson, prévôt de la collégiale de Saint-Georges de 1558 à 1614. Dans ce dernier nous lisons :

1. Labouvrie, *Relation de l'Ordre de la triomphante et magnifique monstre du mystère des SS. Actes des Apôtres*. Bourges, Manceron, 1836, in-8°, p. 85. — P. j. 67.

2. Voir plus haut, p. 277.

3. Didrit (L'abbé), *Les épines de la sainte Couronne apportées en Lorraine*. Nancy, Vagner, 1897, in-8°.

« Deux Épines de la sainte Couronne de Nostre Seigneur, l'une desquelles a esté apportée de la dite chapelle et donnée à l'église susnommée par Monseigneur le Duc son fondateur, et l'autre par feu le Roy Réné, duc de Lorraine, qui l'obtint de la Sainte-Chapelle de Paris, où il la fit richement enchâssée dans un vaisseau de cristal enrichy d'une coronne d'épines portée par deux Anges posez sur un pied d'estal, le tout d'argent doré, comme elle se voit à cette heure. »

Quel est le roi René de Lorraine dont il est ici question ? Est-ce René Ier ou René II ? M. l'abbé Didrit pense que c'est René Ier (1431-1455), à qui l'on attribue plus volontiers le titre de roi, et qui s'occupait beaucoup de recueillir des reliques. Elle lui aurait donc été donnée par Charles VII.

Dans l'inventaire de 1373 on lit :

« Une patène en laquelle est li espine de la Couronne Nostre-Seigneur, et y sont estachiéz doux agnelz d'or, l'ung où il y ait un ruby et l'autre un diamant, et y pent une croizette d'argent. »

Et à la fin du dit inventaire :

« Ce sont les reliques que Mess. li Duc nous ait donné, qui vinxent de Thuranche, de la chapelle Madame sa mère. »

Celle-là venait donc de la chapelle de l'empereur Albert d'Autriche, qui l'avait donnée à sa fille Isabelle. Elle l'apporta en Lorraine lors de son mariage avec le duc Ferry IV (1312-1328); son fils fut le duc Raoul « de très heureuse mémoire fondateur de la dite église ».

Cette dernière épine serait venue, croit-on, de Pascal II, qui l'avait donnée aux d'Habsbourg, en reconnaissance de leurs services rendus à l'Église.

Cette mention, publiée par M. l'abbé Didrit [1], me semble cependant ne devoir être acceptée qu'après explication. La maison d'Habsbourg a beau remonter très haut, c'est seulement pendant le schisme de Pierre de Léon, dit Anaclet II, contre Innocent II, qu'Albert Frangipani, fit construire vers 1130, le château d'Habsbourg en Suisse, dont il prit le nom; et Pascal II était mort dès 1118. Mais cet Albert était l'aïeul de Rodolphe Ier, élu empereur d'Allemagne en 1273, qui tua Ottocare, roi de Bohême, à la bataille de Marckfeld, le 26 août 1278 et s'empara de ses états. Or, en 1112, lors du sac de Rome, Pascal II avait fait à Wladislas, fils de Brzetislas II, roi de Bohême, qui avait accompagné Henri V, une précieuse donation de reliques, qu'il déposa dans le trésor de Prague [2], où Rodolphe I put dès lors les trouver quand il entra dans la capitale de la Bohême. Ces reliques pourraient donc bien être venues de Pascal II aux d'Habsbourg, mais indirectement.

D'un autre côté, on trouve non loin de Nancy, le chateau de Dashbourg, Dagsbourg, Dasbourg, aujourd'hui de Dabo (venant d'Albort, d'Abor) dont les Sires de Moha furent seigneurs et dont ils portèrent primitivement le nom. Précisément nous avons vu plus haut un *Albert Dahsbourg*, comte de Moha, apporter une épine de Constantinople, qu'il offrit à Huy en 1206 [3]; ne serions-nous pas presqu'en droit de nous demander si les historiens Nancéens n'ont pas fait une confusion entre ces Albert, ces Dashbourg, et les d'Habsbourg d'Autriche? Il semble bien difficile de se prononcer.

En tous cas, la description des deux reliquaires respec-

1. *O. c.*, p. 11.

2. Hagek, *Annales Bohemorum*. Pragæ, Rosenmuller, 1761-83, 6 vol. in-4°, t. VI, p. 116.

3. Voir plus haut, p. 243.

tifs permet de les distinguer et de suivre la relique provenant de la Sainte-Chapelle de Paris.

En 1664, elle est encore mentionnée dans l'inventaire de la collégiale de Saint-Georges; en 1742, elle est transportée à la Primatiale, lors de la réunion des deux chapitres. En 1768, d'après un office imprimé à cette date, elle y était vénérée; les derniers inventaires de la Révolution de 1790 et de 1792, font une fois encore mention d' « un reliquaire renfermant une parcelle de la sainte Couronne, représentant deux petits anges ». Il disparut à ce moment.

PIERRE DU CHATEL 1549

Nous avons parlé plus haut (p. 281) du procès-verbal de la levée des reliques du 26 juillet 1549, faite par Pierre du Chatel, évêque de Macon, grand aumônier de France, qui, au nom de Henri II, vint chercher à la Sainte-Chapelle un certain nombre de reliques, parmi lesquelles se trouvait un fragment de la Couronne d'Épines; nous n'avons à le signaler de nouveau que pour indiquer combien sont peu nombreuses maintenant les épines qui restent au trésor de la Sainte-Chapelle.

ÉCOSSE 1587

Elles ne doivent plus être que trois en effet, car celle qui s'appelait l'Épine d'Écosse et que je signale seulement à cette date de 1587, était depuis longtemps dans le Trésor des rois d'Écosse, puisqu'on assure qu'elle avait été envoyée par saint Louis à Alexandre, roi d'Écosse [1]. Elle resta dans la possession de la famille

1. J'ai vainement cherché dans les inventaires d'Écosse de 1291 à 1493; je n'ai trouvé que le bois de la vraie Croix. Il faut dire qu'il m'a été impossible de me procurer l'inventaire de Glasgow de 1433 (Mély, *Inv. imp.*, 4759) et que mes demandes à Édimbourg sont demeurées sans réponse.

royale jusqu'en 1587, date à laquelle Marie Stuart, montant sur l'échafaud, la donna au comte de Northumberland : sa fille l'offrit plus tard au P. Le Clerque, provincial des Jésuites, qui l'envoya au collège de la Société, à Watten. En 1763, elle fut transportée au collège de Gand, et lors de sa suppression, elle passa



Fig. 44. — Reliquaire de la Sainte Épine, à Gand.

aux mains de l'évêque. Elle est aujourd'hui à l'église de Saint-Michel dans un reliquaire-ostensoir, en forme de croix de cristal cylindrique, soutenu par un pied rond, entouré d'une couronne d'épines et surmonté du monogramme de N.-S. (Fig. 44). Sur le pied on lit :

« Hæc spina de Corona Dni sancta, fuit primo Mariæ Reg. Scot. Mart. : ab ea data comiti Northumb. Mart. : qui in morte, misit illam filiæ suæ Eliz. quæ dedit Soc. hancq. I. Wils ornavit auro. »

COIMBRE 1607 Le règne de Henri IV verra disparaître les trois dernières épines qui restaient de celles de la Sainte-Chapelle. En 1607, le Roi en offre une au P. Jean Alvrès. Le *Ménologe de la Compagnie de Jésus* rapporte ainsi cette donation :

« Le 10 mars 1623, Jean Alvrès mourut au collège de Coïmbre après 61 ans de vie religieuse. Il fut recteur du collége de Porto, puis provincial, assistant, préposé de la maison professe. Pendant son séjour à Rome, il rendit à l'Église, à la Compagnie, et tout particulièrement à la France, de grands services. Nous ne saurions oublier la part insigne qu'il eut avec le cardinal Tolet à la sentence d'absolution et de réhabilitation de Henri IV par le Saint-Siège. Aussi, lorsqu'il retourna par terre à Lisbonne, en 1607, le roi voulut le voir à Paris et le combla publiquement des témoignages les plus vifs de sa reconnaissance. Puis, au départ du P. Alvrès, Henri lui fit présent d'un magnifique reliquaire de cristal, en forme de croix, qui renfermait, entr'autres précieuses richesses, une des épines du Sauveur, détachée de la sainte Couronne en faveur de l'humble religieux, et qui fut conservée précieusement dans le trésor du collège d'Evora jusqu'à la destruction de la Compagnie. » (*Portugal*, t. I, pp. 239-240 [1].)

MARIE DE MÉDICIS 1645 Les deux dernières épines se trouvent citées dans l'inventaire de Marie de Médicis en 1645.

Elles étaient ainsi inventoriées dans les *Inventaires des meubles et relicquaires qui se sont trouvez dans l'ora-*

1. Document communiqué par le T. R. P. Sommervogel.

toire du Roy, et dans l'inventaire des hardes tirées de l'oratoire de la Reyne [1].

« Un coffret de velours incarnat garny de dentelle d'or et argent, dans lequel il y a une boiste de velours rouge, de forme ronde, dans laquelle est un relicquaire de cristal, où est une sainte Espine de la sainte Couronne de Nostre-Seigneur.

« Deux soleils d'or enrichis de diamans, portéz chacuns par deux anges d'or sur deux terraces d'or esmaillez : à l'un des dits soleils, il y a de la vraye Croix et à l'autre de la sainte Espinne. »

Ces deux derniers soleils-reliquaires se retrouvent seuls dans l'inventaire après décès de la reine Anne d'Autriche (1666) [2] :

« 2. Item, deux soleilz garnis de diamants, soutenus chacun de deux anges d'or, dont les aisles sont esmaillées, en un desquelz i y a un morceau de la sainte Épine, et en l'autre de la vraye Croix avec leurs estuys, prisez chacun cinq mil cinq cens livres et ensemble XIm. l. »

Le premier reliquaire rond, de cristal, avait été donné à M. de La Potterie, prêtre de l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui l'offrit, le 23 mars 1656, à la Maison de Port-Royal de la Ville [3]. Je ne saurais en effet trouver autre chose dans le passage de Fontaine qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, parle cependant de *deux* Épines que M. de La Potterie aurait PORT-ROYAL 1650

1. Port (C.), *Revue des Sociétés savantes*, 1869, 2e sem., pp. 544 et 546.

2. Grouchy (Le Vte de), *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVIII (1891), p. 176.

3. Racine, *Abrégé de l'Hist. de Port-Royal*. Paris, Lottin, 1767, in-12, p. 145.

reçues de la Reine [1], tandis que Baillet ne parle que d'une seule : la date de 1656 fait d'ailleurs bien supposer que c'est assurément là l'épine de l'inventaire de l'oratoire du Roi de 1645, qui manque dans l'inventaire d'Anne d'Autriche de 1666.

Ainsi furent dispersées dans l'Europe entière, jusqu'à la dernière, les épines de la relique de la Sainte-Chapelle. Mais si le plus grand nombre de ces fragments est aujourd'hui détruit, quelques chartes ignorées, quelques reliquaires contestés se trouvent mis en lumière et reçoivent par là une preuve indéniable d'identification.

ÉPINES D'ORIGINE INCONNUE

Plus de cinq cent cinquante épines demeurent encore, qui n'ont pu être comprises dans les trois précédents chapitres. Sous peine d'être débordés, il était nécessaire de faire, une fois encore, une nouvelle sélection.

Si beaucoup d'entre elles en effet, sont depuis fort longtemps vénérées, si quelques-unes remontent au delà de la quatrième croisade, au XI[e] siècle même, le plus grand nombre ne paraît être arrivé en Europe qu'à une époque relativement peu éloignée.

Plusieurs ont traversé les âges dans leurs reliquaires primitifs, qui présentent à la critique archéologique les plus intéressants problèmes; toutes cependant n'ont

1. Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port Royal*. Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, in-8°, t. II, p. 131.

pas d'histoire. D'autres, au contraire, ont été dépouillées de leurs châsses antiques : mais les chartes, les inventaires les plus précis leur ont fait cortège jusqu'à nos jours. De celles-là, aucune ne saurait être laissée de côté.

Il en va différemment, par exemple, des épines aux reliquaires relativement modernes ou qui ne sont accompagnées que de simples traditions. Elles auront beau se réclamer de donateurs royaux, de princes célèbres, jusqu'à plus ample informé, nous ne les admettrons pas ici.

Dans cet ordre d'idées, une limite très précise s'impose donc ; il m'a semblé que le seuil de ce XVIe siècle, où la foi disparaît, était tout indiqué ; et dans ce chapitre, j'ai cru devoir écarter toutes les épines qui ne pouvaient justifier d'une exposition antérieure à cette époque.

On les trouvera classées ici par ordre alphabétique. On ne saurait en effet, dater toujours exactement un reliquaire, et les auteurs qui les mentionnent pour la première fois, sont souvent loin d'être contemporains de leur apport ; il y aurait donc, si nous n'avions abandonné l'ordre chronologique suivi jusqu'à présent, une part d'incertitude, source d'erreur presque certaine : de cette façon, elle se trouvera tout naturellement écartée.

L'épine d'Alexandrie vient-elle de Constantinople ? ALEXANDRIE
En tout cas, il est certain qu'elle ne fait pas partie du AV. 1208
don d'Opicio Reversati en 1208 [1], car avant cette date on la trouve au trésor. Dans les *Annales d'Alexandrie*, il est en effet nettement spécifié, qu'antérieurement à l'arrivée de la vraie Croix, elle était vénérée la seconde férie après Pâques ; depuis l'apport de 1208, elle est exposée avec lui, le Vendredi Saint, puis renfermée avec les

1. *Exuviæ*, t. II, pp. 95 et 277.

autres reliques dans la châsse aux onze clés, détenues par les plus illustres familles de la cité.

AMIENS Le Paraclet XIIIe s.

Parmi les reliques de la célèbre abbaye du Paraclet, aujourd'hui au trésor de la cathédrale d'Amiens, figure une couronne-reliquaire du XIIIe siècle, qui renferme une épine (Fig. 45).

Nombreuses furent dans les provinces du Nord ces couronnes, que sans nul doute des présents royaux, tels que ceux de Godefroid de Bouillon à Boulogne, de Louis VIII à Saint-Denis, d'Henri de Constantinople à Namur, de saint Louis à Liège, pour n'en nommer que quelques-uns, avaient mises à la mode.



Fig. 45. — La couronne du Paraclet, à la cathédrale d'Amiens.

L'abbaye du Paraclet remontait aux premières années du XIIIe siècle. Elle avait été fondée par Enguerrand, seigneur de Boves, du consentement d'Ade, sa femme, et le trésor s'était enrichi de dons précieux dus à la munificence de son fondateur.

Cependant, cette relique n'a d'autre authentique que

son reliquaire même, du XIIIe siècle, et la tradition qu'un seigneur de Boves avait apporté de Terre-Sainte une parcelle de la vraie Croix, également vénérée aujourd'hui, dans une croix d'or, à la cathédrale d'Amiens.

Le couvent du Sacré-Cœur d'Amiens possède deux épines, qui lui ont été données au commencement du siècle par une ancienne religieuse, Madame Beaudemont, qui les avait emportées du couvent des Clarisses de Reims, dont elle était la supérieure au moment de la Révolution [1]. Or, dans l'inventaire du trésor des Clarisses de Reims, de 1792, nous trouvons cette mention : AMIENS Sacré-Cœur REIMS Clarisses

« Deux saintes Épines provenant de la Couronne du Christ, conservée à la Sainte-Chapelle à Paris. »

Nous n'avons cependant pas osé les mettre au nombre des épines de Paris; mais il faut faire remarquer que le couvent de Sainte-Claire de Reims, construit sur un terrain concédé par les moines de Saint-Denis [2], était de ceux qui avaient pu parfaitement recevoir des reliques royales.

La cathédrale d'Angers a possédé deux épines. M. de Farcy dans *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers* [3] cite d'après la *Copia litterarum anniversarii et sepulturæ deffuncti nobilis viri domini Petri de Averio, militis, domini de Castrofromondi, in nostra ecclesia Andegavensi fundatorum,* le passage suivant qui se rapporte à un reliquaire de la sainte Épine, donné par Pierre d'Avoir à la cathédrale : ANGERS XIVe s.

1. Renseignement communiqué par M. l'abbé Boudon, d'Amiens.

2. Tarbé (P.), *Trésors des églises de Reims.* Reims, Assy, 1843, in-4°, p. 247.

3. *Revue de l'Art chrétien,* 1882 ; tirage à part, p. 187.

« Unum reliquare nobile et preciosum de auro et argento atque gemmis condecentibus ornatum et compositum, in quo est et honorifice collocata una de spinis, quæ fuit apposita Coronæ spineæ nostri Redemptoris, quam spineam etiam nobis donavit ad perpetuam memoriam passionis ejus in dicta ecclesia venerandam. »

A l'année 1421, M. de Farcy a découvert dans les Mss. de la fabrique, la description du reliquaire [1].

« Item reliquare pro sancta Spina de argento deaurato ad arma Castrofromond in quatuor scutis in pede, in quo sunt L. lapides et XX. perlae et desuper Spina, ad intra, est coronatio Virginis gloriosæ. »

C. Port, dans son *Dictionnaire historique et bibliographique de Maine-et-Loire* [2], nous donne la liste des hautes charges occupées par Pierre d'Avoir, qui, en 1368, prenait les titres de « Sire de Chateau-Fromond et de Verez, chambellan de très hauz et excellanz princes l'Empereur de Rome, le roi de France nostre sire et de Monseigneur Louys, fils du Roi de France ». En 1382, le 29 mai, il était autorisé à se qualifier « lieutenant général de Mgr le duc et de Mme la duchesse [3] », titres qu'il cumulait avec ceux de sénéchal et de châtelain d'Angers. Il mourut en 1390, et fut enterré à Saint-Maurice, dans la chapelle des évêques.

C'est en vain que M. de Farcy a pris la peine de rechercher les origines de cette relique. On pouvait espérer, en raison des hautes fonctions occupées par Pierre d'Avoir, qu'il serait possible de retrouver dans un inventaire royal la trace de ce reliquaire ; mais, ni dans l'inventaire de Louis d'Anjou (1364), ni dans celui de Charles V (1380), il n'en est question.

1. *Ibid.*, p. 188, n.
2. T. I, p. 171.
3. Louis I, duc d'Anjou et Marie de Blois.

Il est cependant une chose intéressante à signaler. Dans l'*Inventaire du duc d'Anjou*, nº 61 (p. 11), on lit :

Un autel beneoit, garny d'argent, dont les bors sont dorez à plusieurs souages, et la pièce dessouz est toute blanche, et la pierre est de diverses couleurs, et aux IIII parties a IIII escuçons des armes Pierres d'Avoir, et poise l'argent environ IIII mars, et poise en tout IX marcs I once. »

Ce qui laisse une porte ouverte aux suppositions.

Plus tard, on découvre par exemple, qu'en 1462, Charles, duc d'Anjou, avait donné à la Cathédrale un reliquaire dans lequel était une épine de N.-S.. Mais est-ce une épine nouvelle et un reliquaire, ou un reliquaire seul, offert pour remplacer celui que Pierre d'Avoir avait légué au chapitre en 1390 ? Rien ne vient préciser la chose [1].

Le reliquaire a disparu à la Révolution.

La Cathédrale possède actuellement une croix en cristal de roche, montée en vermeil, du XVIIᵉ siècle. Elle n'est entrée au trésor qu'au commencement du XIXᵉ siècle. Sur une face il y a un Christ en vermeil, sur l'autre un disque assez grand, également de vermeil, entouré de rayons et orné de perles fines. Ce disque, fermé par une lunette d'ostensoir, renferme une épine dans un tube de cristal.

Dans un inventaire de 1840, M. de Farcy lit :

« Cette relique vient du Ronceray par don du roi René d'Anjou. »

Mais ce n'est qu'une tradition.

Le Ronceray était une abbaye d'Angers, dont le trésor était fort riche.

1. Ms. de la Bibl. d'Angers 895, t. VI (Renseignements communiqués par M. de Farcy).

L'église des Cordeliers (aujourd'hui détruite) possédait une épine de la Couronne qui lui avait été donnée le 22 octobre 1396, par Henri de Bretagne, fils de Henri de Blois, duc de Bretagne, ainsi que cela résulte de la lettre authentique découverte par M. de Farcy dans les manuscrits de la Bibliothèque d'Angers [1].

L'abbaye de Saint-Serge et Saint-Bacche possédait aussi trois épines.

« Insignes hujus templi reliquiæ sunt, inprimis particula Crucis Dominicæ, cum tribus spinarum Christi Coronæ aculeis et cum frustulo Columnæ, cui, dum flagellaretur, Salvator alligatus est. »

Nous n'avons sur ces épines aucun renseignement : mais il convient de rappeler cependant qu'en 1152, du temps de l'abbé Guillelmus Amaurius (1168), l'Abbaye reçut d'Orient, de précieuses reliques [2].

Signalons enfin la relique Saint-Laud, donnée en 1801 par le cardinal Spina dont nous avons eu l'occasion de parler à propos des reliques de Gênes [3], à l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, plus tard évêque d'Orléans, qui avait été mêlé avec le Cardinal aux négociations du Concordat (Renseignements de M. de Farcy).

AOSTE XVe S. La collégiale de Saint-Ours possède parmi ses reliquaires celui d'une épine, dont la visite pastorale de Mgr Vercellin, en mai 1654, nous a conservé la description.

« Et primo visitavit crucem argenteam ornatam lapidibus pretiosis, in qua fuit reperta una ex spinis sacratissimæ Co-

1. Ms. 871, f° 13. — P. j. 68.

2. Fournereau (Dom), *Histoire inédite de Saint-Serge et Saint-Bacche,* publiée par Godard-Faultrier, dans *Rev. des Sociétés savantes,* 1870, t. II, pp. 375, 378, 383.

3. Cf. plus haut, p. 279, n.

ronæ Domini Nostri Jesu Christi, a cujus dextera adest de ligno SSmae Crucis, a sinistra vero de Spongia Domini Nostri. Quæ crux fuit exposita in magno altari [1]. »

L'inventaire du 28 décembre 1481, relate parmi les reliques du Trésor :

« Une dent de saint Pierre, une épine de la Couronne, des reliques de la vraie Croix, de la Crèche du Sauveur, un petit os de saint Jean-Baptiste. »

La prose de l'office de saint Grat, suivant l'ancien rite, tendrait à faire croire que le saint rapporta de Jérusalem et de Rome, en 771, une partie de ces reliques :

Post hæc rediit Augustam
Ubi vitam finivit istam.
Reliquias huc gessit
Ex osse Petri Paulique,
Mandibulam Christi Baptistæ,
Ibique requiescit.

Et plus loin :

« De ligno Crucis, de capite beati Johannis, de sancto Petro, de sancto Stephano et de sancto Sepulcro secum reportavit [2]. »

Comme dans cette énumération de reliques, il n'est nulle part question de la sainte Épine, son origine reste donc à découvrir.

Le merveilleux reliquaire des Dames Augustines, qui vient si probablement du Mont Saint-Éloi, n'est arrivé ARRAS, XIIIe s.

1. Duc (Le Ch. E.-P.), *Culte de saint Grat.* Turin, Artigianelli, 1896, in-8o, p. 59.
2. *Ibid.*, pp. 58-59.

à Arras qu'au moment de la Révolution [1]. Mais antérieurement, plusieurs épines étaient vénérées dans cette ville.

L'ancienne cathédrale possède une épine de la Couronne dans une croix d'or, qu'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle et qui mourut archevêque de Malines, lui avait donnée en 1556, ainsi que nous l'apprennent les registres capitulaires.

On y voyait également une autre épine qui faisait par-



Fig. 46. — La châsse de la Sainte-Manne, à Arras.

tie du trésor de la Manne [2]. Elle est actuellement dans un reliquaire du XVIII[e] siècle, encore munie de son éti-

1. Voir plus haut, p. 301.

2. Cavrois (Le baron), *Le Trésor de l'église Saint-Nicolas-en-Cité*. Arras, Repessé Crépel, 1895, in-8°, p. 23.

quette en parchemin, en écriture du XIIIe siècle, portant : « *De spinea Corona* ».

Si la châsse de la Sainte Manne, qui avait été exécutée par ordre de l'évêque Guillaume d'Issy, vers la fin du XIIIe siècle, n'existe plus, M. J.-M. Richard a été assez heureux pour retrouver, sur un triptyque de l'église de Saint-Vaast, peint au commencement du XVIe siècle, une représentation qui correspond exactement à la description que nous en possédons (Fig. 46). Elle était, avec la Sainte-Chandelle, la plus populaire des reliques d'Arras, et c'est grâce à cela que la gravure nous en a conservé le souvenir.

Rohault de Fleury publie l'authentique des deux épines conservées au grand Séminaire d'Autun dans un **AUTUN. XIIIe s.**

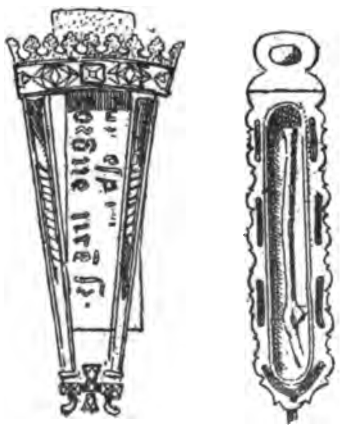


Fig. 47. — Reliquaire du Grand Séminaire d'Autun.

petit reliquaire d'argent et de pierres précieuses du XIIIe siècle [1].

1. R. de Fleury, *Instruments de la Passion*, pp. 215, 299, 380.

Il en résulte que Charlotte de Changy, ancienne abbesse de l'abbaye royale de Saint-Andoche-lez-Autun, l'avait légué, après la Révolution, à Dominique Reuillot, qui le laissa au Séminaire.

A l'intérieur du reliquaire (Fig. 47), sur un parchemin fixé entre les deux épines, se lit en rouge, en écriture gothique du XIIIe siècle :

DEUX ESPINES DE LA CORONE NRE SR.

BAUME-LES-DAMES Jeanne de Rye, qui fut abbesse de Baume-les-Dames de 1571 à 1582, offrit à l'Abbaye une petite monstrance d'argent, contenant une sainte Épine. Elle est ainsi décrite dans le Procès-verbal de 1728 [1].

« Un petit reliquaire garni d'argent aux armes du Roy [2] où est renfermé une épine de la Couronne de Notre Seigneur. »

Ce reliquaire, du XVIe siècle, ne nous est d'ailleurs pas parvenu : nous n'avons non plus aucun renseignement sur l'Épine. Mais, comme nous allons trouver plus loin à Château-Chalon [3], une épine, également donnée par Jeanne de Rye, qui y fut religieuse avant d'être abbesse de Baume-les-Dames, et que le petit phylactère dans lequel elle est renfermée est certainement beaucoup plus ancien que le reliquaire du XVIe siècle, sachant que la famille de Rye prit part aux Croisades, nous sommes vraiment autorisés à regarder les deux épines comme contemporaines, et à admettre celle de Baume-les-Dames, tout comme celle de Chateau-Chalon, parmi les reliques antérieures au XVIe siècle.

1. Gauthier (J.), *Les Monuments de l'abbaye de Baume-les-Dames* [Académie de Besançon, 1889], p. 289. — Gauthier (J.) et l'abbé Brune, *Bullet. archéol. du Comité*, 1900, p. 344.

2. Certainement pour « de Rye ».

3. Plus loin, p. 387.

Il a déjà été question d'une épine d'origine byzantine, à la cathédrale de Beauvais [1]. L'église de Saint-Lucien, en 1625, en possédait deux autres. **Beauvais**

« Item, une croix d'argent doré, en laquelle se trouvent trois onces et demi de la Croix de Nostre Seigneur, une petite chasse en laquelle sont deux espines de la Couronne [2]. »

Une de ces épines fut portée à Saint-Germain-des-Prés le 3 juillet 1678, par Dom Alex. des Vieux, ancien religieux de Saint-Lucien [3].

« Enfin Nostre Dame de Saint Paul de Beauvais, était en possession d'un morceau considérable de la Croix de Nostre Seigneur, enchassée dans une croix d'or esmaillée, et revestue de fins diamans.

« D'une espine de la Couronne, d'or émaillée et posée sur un crucifix de vermeil doré de la hauteur de deux pieds.

« D'un morceau du Suaire de Nostre Seigneur.

« D'une partie de l'Esponge du mesme Seigneur.

« Du pillier auquel il fut attaché pour estre flagellé [4]. »

Réunion de reliques qui semble bien d'origine orientale.

Est-ce à la cathédrale de Lausanne, est-ce à Saint-Vincent de Berne, que doit s'appliquer ce passage d'un inventaire du xvie siècle, publié par Chavannes [5], mais qu'il ne sait réellement à laquelle des deux villes attribuer ? **Lausanne xvie s.**

1. P. 262.
2. Louvet, *Antiquités du diocèse de Beauvais*. Beauvais, Vallet, in-8°, t. II, p. 325.
3. Dom Bouillart, *Hist. de Saint-Germain des Prés*, p. 314. et pl. XVIII.
4. Yepes, *O. c.*, t. VI, p. 30.
5. Chavannes (E.), *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne*. Lausanne, Rouge, 1873, in-8°, p. 81.

« Ferculum aureum, in quo continebantur reliquiæ S. Crucis, duodecim apostolorum, spinarum Coronæ Christi, sacri Sepulcri, flagellorum, virgarum, frustum Sudarii... »

BLOIS 1417

L'inventaire du 5 mai 1417, du château de Blois appartenant au duc d'Orléans, signale :

« Une bourse de point vermeil : et a esté trouvé en la dicte bourse une espine blanche enveloppée en ung peu de pappier, laquelle a esté mise en un tuyau de plume, pour ce que on ymagine que c'est de la Couronne de J. C. [1] »

BOHÊME (Couronne de) XIVe s.

Sur la croix qui surmonte la couronne de Bohême (Fig. 48), faite pour Charles IV, on lit en minuscule gothique : « *Hic est spina de Corona Domini* ».



Fig. 48. — La couronne de Bohême. L'Épine est dans la croix qui la surmonte.

On ne connaît pas l'origine de cette épine, alors qu'il

1. Migne, *Dict. d'orfèvrerie*, col. 261. — Laborde (Le comte de), *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 271.

nous a été possible d'établir la filiation des trois dont nous avons parlé plus haut [1].

Le reliquaire si curieux de Bouillac (Tarn-et-Garonne), renfermant une sainte Épine, provient de l'abbaye de Granselve (Fig. 49). Il est décrit et gravé dans les *Annales archéologiques* [2]. **Bouillac. XIIIe s.**



Fig. 49. — Reliquaire de Bouillac.

C'est une sorte de tour, renfermée dans un clocheton carré, emmanché au bout d'un bâton. Il contient de nombreuses reliques, dont l'énumération est gravée au burin sur la plaque de cuivre qui forme le derrière du reliquaire : il est maintenant si détérioré qu'il m'a été

1. Voir plus haut, p. 344. — Bock (F.), *Kroninsignien Böhmens*, dans *Mittheilungen der K. K. Central Commission für Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, t. II, p. 231-235.

2. T. XIX, pp. 39 et 40.

impossible d'en avoir une photographie acceptable et qu'il a fallu le reproduire simplement d'après le petit dessin des *Annales archéologiques*.

RELIQUIE : CONTINENTUR : HIC
DE SPINIS CORONE DNI : DE VESTI
MENTIS IPSIUS : DE CINGLO ET VE
LO ET DE VESTIMETIS BE MARIE
DE VESTIMENTIS STI JOHIS BBE
STORUM PETRI ET PAULI : BI ADREE
BI BARNABE : BI STEPHI PTHOMRIS
BI LAURENTII : BI VINCENTII : BOR
INNOCENTIUM : DANIELIS PPHE
BEATI MARTINI : DE OLEO QD E
MANAT DE TUMBA STI NICHO
LAI : STI MARCIALIS : DE ARBORE
QE DNO ET BE MARIE ET BO IOSEPH
SUPPLICAVIT : DECEM MILIA
MRM : BORUM MARCELLI ET MARC
ELLANI : DE FORAMINE PET
RE P QUOD ANGLUS INTRAVIT
AD VIRGINEM : SCI BERNARDI
STI BLASII : SCI ADRIANI : SACTI
DIONISII : BI EGIDII UNDECIM M
ILIA VIRGINUM : BE MARIE MAG
DALE : SCE KATERINE : SCE LU
CIE : SCE EUGENIE : BE CE
CILIE : ET ALIE MULTE RELIQUIE.

Il y a là des reliques invraisemblables très curieuses, qu'on ne trouve pas ailleurs : la pierre trouée par laquelle est entré l'archange Gabriel pour annoncer à la Vierge qu'elle serait mère, l'arbre qui s'est incliné vers l'enfant Jésus. Réminiscences des *Évangiles apocryphes*,

dont le rôle pendant tout le Moyen Age fut certainement beaucoup plus important qu'on ne le soupçonne encore.

La forme du reliquaire semble indiquer qu'on le portait en procession.

M. Jouglar, dans sa *Monographie de l'abbaye de Granselve,* croit que cette sainte Épine était un don de Louis IX ou d'Alphonse son frère, comte de Toulouse, auquel la négociation du traité de Paris par Élie Guarin ne fut pas étrangère. « Mais, ajoute-t-il, nous savons d'un autre côté, que Guillaume VI de Montpellier avait rapporté de Terre Sainte des reliques dont il dut enrichir le trésor de l'abbaye [1]. »

Il n'existe donc pour cette épine aucun commencement de preuve historique acceptable, son antiquité seule nous faisait un devoir de la mentionner.

Le P. Affo, dans ses *Monete dei Gonzaghi,* que Za- BOZZOLO XVIe s.

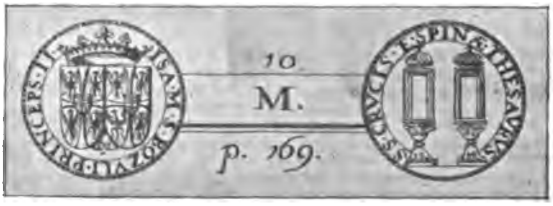


Fig. 50. — Monnaie d'Isabelle de Gonzague, portant le reliquaire de la Sainte Épine.

netti a publiées [2], nous fait connaître des monnaies d'Isabelle de Gonzague représentant deux reliquaires,

1. Jouglar, *Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France*, t. VII (1860), p. 232.

2. Zanetti (G.-A.), *Nuova raccolta delle Monete e Zecche d'Italia.* Bologna, Lelio della Volpe, 1775-1789, in-4°, t. III, pl. IX.

contenant le bois de la vraie Croix et les saintes Épines, dont elle avait fait présent à l'église de Bozzolo (Fig. 50).

On lit en exergue autour des deux reliquaires :

SS. CRUCIS, E. SPINÆ THESAURUS.

BRUGES xve s. Au couvent de La Potterie de Bruges, un charmant reliquaire du xve siècle renferme une épine (Fig. 51); mais sur elle, nous n'avons aucun renseignement.

CAMBRAI 1359 Les trois inventaires de la cathédrale de Cambrai du 26 mars 1359, du 22 novembre 1384 et de 1401, publiés par Mgr Dehaisnes [1], décrivent deux reliquaires de saintes Épines.

1359. — « Item, corona magna argentea, in omni parte deaurata, in qua sunt IIIIor quasse reliquiarum, in prima quarum continetur de capillis beatæ Mariæ Magdalenæ, in secunda de spinis et corona et lancea Domini, in tertia de vestimentis et sudario Domini, in quarta de sepulcro Domini ; et est dicta corona in factura IIIIor magnorum foliorum existentium supra reliquias predictas et IIIIor foliorum mediocrium cum foliis ; exterius ornata de vineolis argenteis et lapidibus preciosis cum quatuor coopertoriis de ymaginibus argenteis deauratis existentibus supra reliquias predictas, et in medio corone est crux argentea deaurata ad pendendum vel tenendum dictam coronam, et in eadem corona deficiunt tamen quaedam vineole inter crucifixum et sepulcrum. » (P. 397)

L'inventaire de 1401 ne fait que reprendre la même description (p. 804). Celui du 22 novembre 1364 est au contraire différent : mais ce qui est surprenant, c'est que ce reliquaire n'apparaisse ni dans l'inventaire précédent, ni dans l'inventaire suivant.

1. *L'art dans les Flandres*, pp. 397, 453, 804.

« C'hest li inventaires des reliques, livres, calisses, aournemens et autres coses appartenans à l'autel des fiertes en

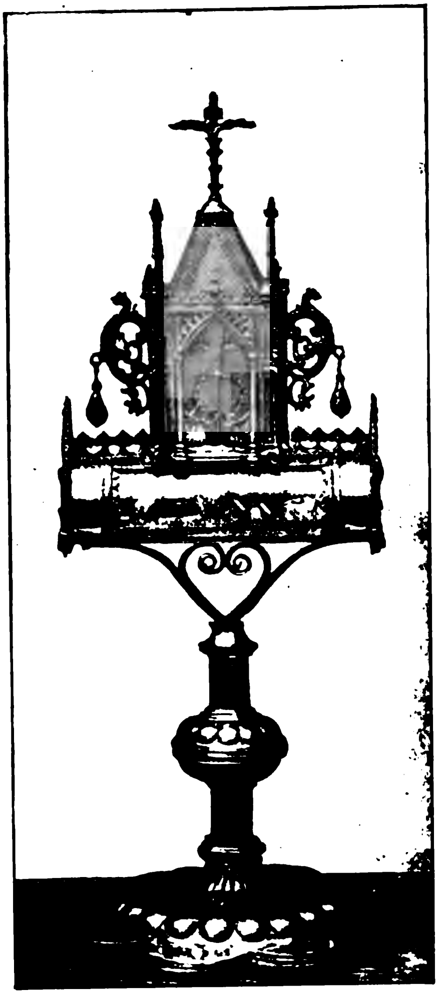


Fig. 51. — Reliquaire de la Sainte Épine du couvent de La Potterie, à Bruges.

l'église de Cambrai, qui furent delivrez a Messire Jehan de Nuevelles, prestre, par Jehan Plume, grand vicaire en la dite eglise, le XXII[e] jour du mois de Novembre l'an mil CCC LXIIII. Premiers, une relique ronde d'argent a piet à VI costés à I grant cristal, leur il y a reliques de la Chainture Nostre Dame, des Espines de la Couronne Jhesuscrist, dou doy Saint Laurench, de la vraie Crois et de plusieurs autres (p. 453). »

Dès le XIII[e] siècle, l'office de la Sainte Couronne était célébré à Cambrai. Nous le trouvons en effet noté dans un *antiphonaire* de cette époque, à la bibliothèque de Cambrai (Ms. n° 38, p. 426).

CARPENTRAS XV[e] S.

Une épine au couvent des Dominicains.

C'est une de celles que Danzas [1] attribue à saint Louis. M. le curé de Saint-Siffrein veut bien m'écrire qu'on n'a aucun document sur cette relique qui appartint à la cathédrale, de la Révolution à 1858, époque où elle fut restituée par M. le curé Guérin, au couvent des Dominicains qui venait d'être restauré.

Elle est invoquée pour les maladies d'yeux.

Antérieurement à la Révolution, elle appartenait au couvent des Dominicains. Une délibération du conseil du Couvent, de 1791, décide en effet de donner à la ville pour le soulagement des pauvres, les objets en argent de leur église, excepté *celui qui soutient la relique de la sainte Épine.*

Et certainement le Couvent était depuis longtemps en possession de la relique, puisque la chapelle où elle se trouvait, dédiée à la Sainte Épine, avait été achevée sous l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Lune), adminis-

1. *Études sur saint Dominique*, t. III, p. 439.

trateur de Carpentras en 1408, dont les armoiries se voient au milieu de la voûte.

« Les reliques de Cava, données par Urbain II, d'après les *Chroniques* de Rodulphe et de Blasi (inédites), datent de l'année 1092, époque de la venue d'Urbain II à Cava pour en consacrer l'église, et par suite n'ont pas pu être envoyées de l'Orient par les croisés. On ne connait d'ailleurs aucun document de l'époque concernant ces reliques [1]. Le plus ancien souvenir se trouve dans les *Chroniques* de Rodulphe, de l'an 1582, qui donnent une longue liste des reliques de l'abbaye de Cava, en partie acquises par Rodulphe à Rome et à Subiaco, liste qui a été publiée par Polverino. CAVA 1092

« Les principales reliques de Cava attribuées à Urbain II sont, outre une épine de la Couronne de Jésus-Christ, une parcelle de l'Éponge et celle de sainte Félicité [2]. »

Le texte de Rodulphe cependant est loin d'être explicite :

« Ad cœnobium demum regredi disponenti [Petro abbati, anno 1092], caput sanctæ Christi martyris Felicitatis, matris septem fratrum et complures alias venerandas reliquias, argenteis thecis reconditas, ei Pontifex largitus est. » (Rodulphi Ms. 61, p. 58) [3].

Inventaire du 12 mai 1743. CEFALU XIVe s.

« Spinæ duæ Coronæ D. N. Jesu Christi in cruce argentea. »

Et plus loin :

1. M. P. Guillaume, qui adressait ces précieux renseignements au comte Riant, a cependant parcouru un à un les 197 parchemins de janvier 1095 à janvier 1101, conservés aux archives de Cava.

2. Placée dans un buste d'argent très intéressant.

3. Guillaume (Paul), *L'abbaye de Cava*. Cava dei Terreni, RR. PP. Benedictini, 1877, in-8°, p. 156.

« Una croce de argento dorato, ove in mezzo sono collocate le spine, di peso lib. I., I. o. [1] »

Dès le XIV[e] siècle le trésor possédait trois épines ainsi que nous l'apprend la *Sicilia Sacra* [2].

« Cephalædum plurimis illustratur reliquiis..., tribus sacris spinis Coronæ Chrişti, olim quarum unam sacrilega manu in Gratterii oppidum translatam ante 1359 predicant [3], nunc duabus in pretioso cristallo asservatis. »

CHALETTE (près de Montargis) XIII[e] s.

« En la dite église de Chalette, se void une espine de la Couronne de Nostre Seigneur de la longueur du petit doigt et fort dure, laquelle fut apportée en la dite église par la dite Isabeau, dame de Chalette, lorsque son mary, Ancelot de Mackau, grand Chambellan du Roy Philippe le bel, voyagea en la ville de Tunis en Barbarie, ou il mourut ; icelle Isabel suivit son dit mary en ce voyage et après sa mort elle revint en France et apporta ceste Saincte Espine.

« Eginard, ancien aulteur dont les manuscrits sont à la bibliothèque de l'abbaye de Sainct Denys en France, dit que ceste espine florit un jour auquel la rosée du ciel tomba dessus comme on la portoit en procession.

« Les habitants de Montargis et de tous les lieux circonvoisins viennent tous les ans avec grande dévotion le jour du Vendredi Sainct visiter et adorer ceste Saincte Espine, les attestations de laquelle ont été brulées, du temps que les Anglois occupoient ce pays là [4]. »

RELIQUAIRE CHALANDON XIII[e] s.

La lecture que Riant fit aux Antiquaires de France, au sujet du reliquaire de 1214 dont il est ici question,

1. Ciocchis (De), (Mély, n° 6055).

2. T. II, p. 809, 827. — Auria (J.-V.), *Notitia historica Cephaledis* dans Grævius, t. XIV.

3. Cf. p. 397.

4. Morin (Dom), *Histoire générale du Gastinois*. Paris, Chevalier, 1630, in-4°. C. LXXXIX.

était un des chapitres du t. III des *Exuviæ*, tel que nous devions le publier ensemble.

Comme il est tout à fait mis au point, je ne me per-

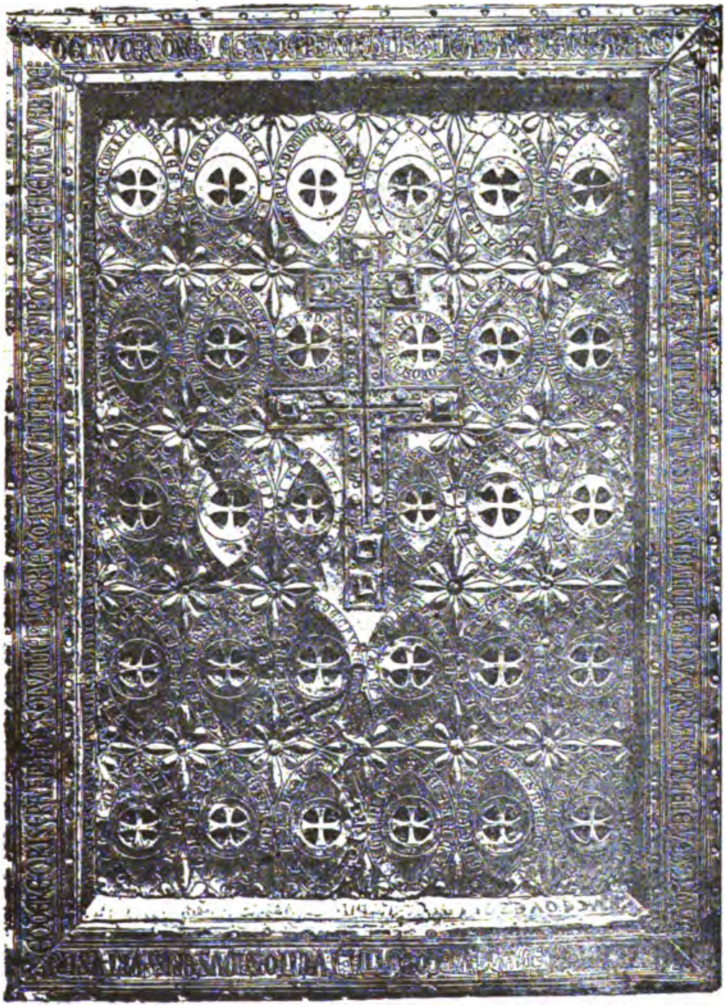


Fig. 52. — Reliquaire Chalandon.

mettrai pas de le modifier, et c'est le passage qui le concerne, reproduit d'après les *Mémoires des Antiquaires*, que je réédite aujourd'hui [1]. J'ajouterai seulement que, dès 1851 (*Bulletin du Comité de la langue*, t. IV, p. 115) et 1858 (*Revue des Sociétés savantes*, t. V, p. 435), M. Chalandon avait lui-même signalé l'importance du monument qu'il venait d'acquérir (Fig. 52).

« Ce monument du XIIIe siècle provient de la cathédrale de Cologne. Le reliquaire, qui mesure 0^m42 sur 0^m30, offre au centre une croix à double traverse, ornée de filigrane et de quelques pierres, qui recouvrait autrefois un fragment de la vraie Croix : tout autour, sont disposés six à six, sur cinq rangs, trente *loculi* à reliques (Fig. 53), de forme très élégante, entourés chacun d'une inscription gravée en creux.

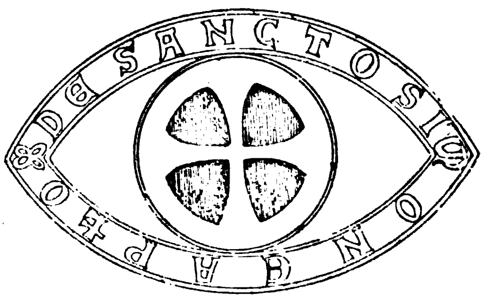


Fig. 53. — Un des *loculi* du reliquaire Chalandon.

Une excellente photographie, publiée par Giraud [2], permet de lire parfaitement les inscriptions des *loculi*, qui étaient tous destinés à des reliques d'Orient.

1. *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XL (1879), p. 140.
2. *Exposition rétrospective de Lyon en* 1877, in-8°, p. LXIV-LXV, n° 4.

En voici la liste :

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30

1. De vestimento sancte Marie.
2. De capillis sancte Marie.
3. De arundine qua cesum est caput Domini.
4. De sudario Cristi.
5. De tunica Cristi.
6. De peplo sancte Marie.
7. De cinctorio sancte Marie.
8. De camisia rubea quam Dominus habuit in cruce.
9. De caligis Domini.
10. De Spinea Corona Domini.
11. De vestimento Domini quod habuit in Cruce.
12. De testa et capillis s. Johannis Baptistæ.
13. De sancto Martino.
14. De peplo sancte Marie.
15. De lancea Domini.
16. De pannis Domini.
17. De sancto Philippo.
18. De sancto Georgio.
19. De sancto Antonio.
20. De sancto Stephano.
21. De cruce Ladri confitentis.

22. De sancta Maria Magdalene.
23. De sancto Simon.
24. De sancto Lazaro.
25. De sancto Egidio.
26. De sancto Dionisio.
27. De sancta Agatha.
28. De sancto Vincencio.
29. De sancto Luca Evangelista.
30. De sancto Teodoro.

Par contre, il est difficile d'y lire l'inscription générale qui court sur les biseaux du cadre et se perd dans l'ombre du biais de ces biseaux. Mais grâce à l'obligeance de M. Chalandon, j'ai pu en avoir un estampage dont voici la lecture.

« De Cruce qui queres, lege ! Iude presbiter heres
Clepsit eam, navem scandens. Auramque suavem
Dum peciit, pestis nautis venit obvia mestis.
Rosit aꝫ ille manus proprias, quia mente vesanus.
Quem fuit affata sic tandem Virgo beata :
« Tu cito sanus eris, furtum si reddere queris. »
Fratribus hoc solvit Templi, moriensque revolvit
Talia : « Dum spiro, currrent freta turbine miro,
In meque jacto, mitescet eo mare pacto. »
Hunc, ut decessit, jaciunt, pestisque recessit.
Brundusium leti veniunt ; rediere quieti
Cum Cruce, que bella sedet, hac contenta tabella. »

✠ Facta est hec tabula anno ab Incarnacione Domini MCCXIIII, mense februarij. »

Il s'agit donc d'un prêtre qui a volé une relique de la vraie Croix et s'est embarqué avec son larcin. La peste se déclare à bord et il en est atteint gravement. La sainte Vierge lui apparaît et lui promet de le guérir s'il rend l'objet volé. Il se contente d'en verser le prix (?) aux Templiers, et bientôt agonise. En mourant il ordonne

qu'on jette son corps à la mer. Aussitôt la peste cesse; une tempête qui mettait le navire en péril s'apaise, et les compagnons du défunt rapportent à Brindes la vraie Croix trouvée auprès de lui.

Il est rare de rencontrer sur les reliquaires une inscription aussi longue; c'est toute une anecdote dans le genre de celles qu'offrent en si grand nombre les moralistes contemporains, Jacques de Vitry, Césaire d'Heisterbach, Thomas de Cantimpré, Étienne de Bourbon.

Je n'ai pas trouvé cependant, dans celles de leurs œuvres qui sont publiées [1], l'histoire en question; j'en suis donc réduit à des conjectures.

La date de confection du reliquaire, le caractère byzantin des reliques qu'il renferme, le mot grec *clepsit* du second vers de l'inscription, la désignation de Brindes comme port d'arrivée, me portent à croire que le navire, et partant la relique et son larron, venaient de Constantinople, un peu après la quatrième croisade. Le fait que le reliquaire était conservé à Cologne me donne à penser que le prêtre et les voyageurs étaient allemands et que ceux-ci, avant de rapporter sur le Rhin leur pieux trésor, lui firent faire en Italie le magnifique reliquaire de M. Chalandon.

Je remarquerai en terminant la mention qui est faite là des Templiers comme agents financiers de la croisade, en la rapprochant d'un passage assez obscur d'une lettre d'Innocent III, passage où il est aussi question de ces chevaliers, comme recevant de l'empereur Baudouin Ier, en 1204, tout un trésor d'objets religieux « *ad opus Templi* [2] ».

1. Comparez cependant l'histoire racontée par Césaire d'Heisterbach (*Dialogi mirac.*, l. III, c. 21, éd. Strange, I, p. 137).

2. Inn. III *Epist.*, VII, 147. (*Exuviæ*, II, p. 56, cf. I, p. clv, n. 9.)

CHAMBÉRY XVe S. La Sainte Chapelle actuelle du château de Chambéry (Fig. 54), édifiée vers le commencement du xve siècle sous le vocable de Saint-Étienne, remplaçait plusieurs chapelles qui furent successivement démolies, réparées ou reconstruites depuis le XIIe siècle. Nombreuses et précieuses étaient les reliques qu'elle renfermait. Trois



Fig. 54. — La Sainte Chapelle de Chambéry.

inventaires, de 1483, de 1498 et de 1543, nous les font connaître.

Le premier et le troisième ont été publiés par M. A. Fabre [1]; on y voit en 1483 une épine sous le n° 32.

« Item, ymago sancti Michaelis, deaurata, cum pede, habens turibulum in dextra, in sinistra reliquiarium, infra quod est pars spine Corone Christi; alæ due in altum protense; omnibus deauratis. »

Et une autre sous le n° 66.

« Item, spina una Corone Domini nostri Jesu Xpi, inchassata in cristallo, cujus extremitates sunt ligate argento deaurato. »

En 1542, on ne trouve plus que la dernière épine :

1. *Trésor de la Sainte Chapelle des ducs de Savoie au chateau de Chambéry*. Lyon, Scheuring, 1875, in-8°.

« Plus ung coffre de cyprès tout peint, la ou respouse ung aultre petit coffre, et dedans la saincte Espine, dedans ung xrispal *(sic)*, et les deux bouts d'argent, armoryé des armes de Savoye [1]. »

Les inventaires de 1497-98 [2] au contraire en signalent trois. A Chambéry :

713. « Item et quoddam aliud reliquiarium ad modum arche, cristallinum et argenteum circumcirca deauratum, in quo est una spina corone Domini in justrino cristallini cum quibusdam aliis reliquiis sancti Sebastiani, ligatis cum argento deaurato a duabus partibus, panno ciriceo involutis, necnon de cunabulis Christi in eodem. »

722. « Item, quedam alia archa, sive cassia de yvorio, involuta de coreo, in qua est crux sancti Sepulcri argentea cum multis perliis et unum parvum reliquiarium argenteum deauratum in quo sunt eciam reliquiæ et infrascriptum. Item et una alia crux de qua fit pectorale que videtur esse de auro, in qua sunt multe perlie. Item et aliud pectorale videlicet pulcra crux deaurata cum multis perliis et lapidibus preciosis. Item et unum aliud parvum reliquiarium de auro rotondum, cum una parva cathena et arculo deauratis in qua scriptum est desuper : de spina Corone Christi. Item et quedam alia parva crux cum quinque lapidibus pauci valoris et multe reliquie et pannis ciriceis. »

Dans l'inventaire de la chapelle de Turin, du 20 décembre 1498, nous lisons : TURIN XVe S.

945. « Item, ung bot de cristal, garny d'argent doré aux deux bouts et aux deux coustés et a une espine de la saincte Couronne dedans. »

1. *Ibid.*, p. 148.
2. Vayra (Pietro), *Inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, 1497-98. Torino, Bocca, 1883, in-8°.

C'est certainement celle de l'inventaire de Chambéry de 1542.

La Chapelle royale de Turin possède actuellement deux épines que Rohault de Fleury a gravées [1]. L'une est dans une croix d'argent, l'autre dans un reliquaire de vermeil Louis XV. Le chapelain du Roi m'a dit qu'on en ignorait absolument l'origine ; cependant, je me demande, alors surtout que le Saint Suaire, autrefois à Chambéry, est maintenant dans la chapelle royale de Turin, s'il ne faudrait pas simplement les identifier avec les épines de Chambéry.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE 1467

Laborde, dans ses *Ducs de Bourgogne*, publie l'inventaire de Charles-le-Téméraire [2]. Nous y trouvons :

2147. « Ung relicquaire d'or à façon de tablecte où il y a de l'espine de la Couronne soubz ung cristal, et tient à une petite chainecte, et y a dessus deux bonnes perles rondes pesant III. o. demie. »

Cette épine n'est-elle pas celle que nous retrouvons au XVIIe s. chez les Frères Mineurs de Malines ?

« Mechlinienses Fratres Minores, religioso cultu, omnique veneratione adorant et venerantur partem Dominicæ Crucis non parvæ magnitudinis, cruce argentea insigniter ornata inclusam, in cujus superiori parte, alia crucicula est cum spina Dominicæ Coronæ, largitione ac munere Caroli Audacis Burgundiæ Ducis, acceptam [3]. »

Ce qui peut faire admettre cette identification, c'est le passage suivant de Sanderus [4] :

« Conventus Mechliniensis FF. Minorum.

« Inter insignes reliquias (ut refert Gonzaga, 3 part. de

1. *Mém. sur les Instruments de la Passion*, pl. XXI.
2. T. II, p. 17.
3. Rayssius, *O. c.*, p. 366.
4. *Chorographia Brabantina*, t. III, p. 172.

Prov. Ger. infr. Con. 7) pars magna Crucis Dominicæ ac spineæ ejusdem Coronæ auro inclusa, gemmisque pretiosissimis ornata, quam Illust. Burgundiæ Dux, Carolus Audax, dum vivus esset, ad collum gestare solebat. »

Un instant, j'ai supposé que cette relique avait pu venir à Charles-le-Téméraire par sa troisième femme, Marguerite d'York. Son père, Richard II, avait en effet hérité d'Édouard, duc d'York, son oncle, tué le 25 octobre 1425 à la bataille d'Azincourt, auquel le Duc de Berry avait envoyé une épine de son trésor [1]. Mais Marguerite épousa Charles-le-Téméraire seulement le 9 juillet 1468, et l'inventaire dans lequel l'épine est signalée est de 1467. Il y a donc impossibilité matérielle d'identifier les deux épines.

On ignore ce que la relique et le reliquaire sont devenus à la Révolution.

L'église paroissiale conserve une sainte Épine renfermée dans une monstrance qui vient de l'abbaye des religieuses bénédictines de Château-Chalon ; un inventaire de 1645, la décrit ainsi : CHATEAU-CHALON XIIIe S.

« Un reliquaire de la sainte Espine enchassé dans un cristal ; led. reliquiaire doré partout, au pied duquel sont les armes de Rye, pesant le tout sept onces [2]. »

Le reliquaire ne date que du milieu du XVIe siècle ; il n'aurait donc aucun droit de figurer ici, si le petit médaillon en amande, formé de deux plaques de cristal de roche, serties d'un filet d'argent doré, émaillé de denticules blanches et noires, qui est du centre de la couronne, n'était certainement beaucoup plus ancien. Et comme la famille de Rye, qui fut aux Croisades, avait

1. Voir plus haut, p. 351.
2. Brune (L'abbé), *Bullet. arch. du Comité*, 1900, pl. XVII. — Cf. plus haut, p. 368.

donné tout du moins une religieuse à l'abbaye de Chalon, Jeanne de Rye, qui fut plus tard comme nous l'avons vue, abbesse de Baume-les-Dames, nous devons regarder cette relique comme certainement antérieure au XVIe siècle.

CHATEAU-PONSAC XIIIe S.

Le reliquaire de Grandmont est un des monuments le plus exquis du XIIIe siècle [1] (Fig. 55).



Fig. 55. — Reliquaire de la Sainte Épine, à Château-Ponsac.

1. Texier (L'abbé), *Annales archéologiques*, t. XIII, p. 327 (2).

Il est aujourd'hui dans l'église de Château-Ponsac.

En 1226, l'abbaye de Grandmont, près Limoges, et celle de Saint-Sernin de Toulouse, s'affilièrent mutuellement à la fraternité de leurs Ordres. A cette occasion, elles firent un échange de présents. Les anciens inventaires publiés par Bonaventure de Saint-Amable [1] indiquent notre reliquaire comme envoyé à Grandmont, à cette époque, par Saint-Sernin.

Sous le pied, une longue inscription en majuscule gothique donne l'énumération des reliques qui y sont contenues. Nous la reproduisons d'après les *Annales archéologiques*, qui l'ont minutieusement copiée.

✠ IN hAC PHILECTERIA SVNT hE RELIQ'E :
QVIDAM PILVS DNI ⁝ DETVNICA INC
ONSVTILI ⁝ DE CRVCE DNI ⁝ DES
EPVLChRODNI ⁝ DETABVLA
INQVA FVIT POSITVM COR
PVS DNI ⁝

DE SEPVLCRO BEATE MARIE ⁝ DEVESTIMEN
TO ⁝ IPSIVS ⁝ DE ⁝ BI IOhS BBE ⁝ DESCO ANDREA ⁝
DES ⁝ PHILIPPO ⁝ DES ⁝ BARThOLOMEO ⁝ DES ⁝
BARNABA ⁝ DES ⁝ TOMA ⁝ DES ⁝ IACOBO
APLO ⁝ DE ⁝ INNOCENTIB ; DE ⁝ S ⁝ MAR
cho ⁝ DE ⁝ S ⁝ LVChAEVANGL ⁝

DE SCO ⁝ STEPhO PThOMARTIRE ⁝ DE ⁝ S ⁝ LAVRENCIO ⁝ DE
⁝ S ⁝ VINCENCIO ⁝ DE ⁝ S ⁝ IGNATIO ⁝ DE ⁝ S EUSTAChIO
DE ⁝ S ⁝ ThEODORO ⁝ DE ⁝ S ⁝ EL'VTERIO ⁝ MARTIRIB :
DE ⁝ S ⁝ MARTINO ⁝ DE ⁝ S ⁝ NIChOLAO ⁝
DE ⁝ S ⁝ ILARIO ⁝ DE ⁝ IACOBO ⁝ PSIE ⁝
DE ⁝ S ⁝ GREGORIO ⁝ DE ⁝ S ⁝ IERONIMO ⁝

1. *Histoire de saint Martial et des autres saints du Limousin.* Limoges, Charbonnier-Pachi, 1676-1684, in-f°, t. II, p. 19.

DE ⁝ S ⁝ ZEBEDEO ⁝ DE ⁝ S ⁝ SIMEONE ⁝
DE ⁝ S ⁝ MARIA ⁝ MAGDALENA ⁝ DE ⁝ S ⁝ EVFEM
IA ⁝ DE ⁝ S ⁝ CATHERINA ⁝
DESPINIS CORONE DNI ⁝

L'inventaire de Grandmont, de 1495, le signale ainsi [1] :

« Un reliquaire à pied carré, d'argent doré, garni de diverses pierreries; au haut un cristal carré, et au-dessus un chapiteau à feuillage; et autour du dit cristal, quatre tourelles. »

Celui de 1567 le mentionne en ces termes [2] :

« Une pièce d'argent doré, en carré, ou il y a quatre petits clochers d'argent et des chrystallins et perles qui pendent tout autour d'icelle, garnye de pierreries où il y a du christallin et une pinne d'argent dorée, par le dessus, bien ouvrée. »

En 1790 enfin, l'abbé Legros décrit en ces termes, dans son inventaire, ce petit monument :

« Un reliquaire de vermeil, orné de filigrammes de même matière, enrichis de plusieurs pierreries, dont le soubassement porte une plaque qui la couvre en entier comme une table, aux quatre coins de laquelle il y avait autrefois quatre petites tourelles, dont il ne reste plus qu'une entière; une seconde a perdu sa flèche par le laps du temps (l'ouvrage étant fort ancien et d'un goût gothique); les autres manquent. Au milieu de cette plaque s'élève un christal carré et ciselé, qui paraît être du christal de roche : il est surmonté d'un bouquet de feuilles de chêne et aussi de vermeil dont est toute la matière de ce reliquaire, sous le pied duquel, qui est carré, et sur les quatre faces d'icelui est gravée l'inscription en caractères gothiques. »

1. Migne, *Dict. d'orfèvrerie*, col. 852.

2. Mély, *Bib. Inv. imp.*, nº 457.

Toutes ces citations ne sont pas inutiles : car elles permettent l'identification certaine du reliquaire de Grandmont et du reliquaire de Château-Ponsac, alors que M. Palustre croyait au contraire, que le reliquaire de Grandmont était celui de Saint-Goussaud, que nous allons retrouver plus loin (Fig. 69, p. 130).

Une simple tradition prétend faire remonter jusqu'à saint Louis, l'arrivée au célèbre Monastère, de l'épine vénérée aujourd'hui dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Cluny. CLUNY XVIe s.

Cette légende est si incontestablement acceptée, que Riant [1] n'a pas hésité à écrire que seule, la charte de donation manquait pour la confirmer. Il est par malheur, une pièce qu'on a négligé de consulter : l'inventaire de 1382 [2]. Là, il n'en est fait aucune mention. Au contraire, l'*Inventaire des reliques conservées en l'abbaye de Cluny, dans l'état qu'elles étoient avant le pillage de la dite abbaye par Puysaye* (XVIe s.) [3] contient ce passage :

« Art. 23. Une petite cassette portée sur quatre petites tours, dorée, faite en manière d'église, dans laquelle il y a des reliques des courroyes de Nostre-Seigneur... de l'éponge dont le Seigneur fut abreuvé...

« Art. 27. Une épine de la Couronne de Notre-Seigneur, tient un ange dans une petite châsse faite en forme d'une petite église et par-dessus il y a un Christ pendant en croix, laquelle est toute d'argent doré [4]. »

Comme ni l'une ni l'autre de ces reliques n'était

1. *Exuviæ*, t. I, p. clij.
2. Bennet (A.), *Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 19.
3. Bouché de La Bertilière, *Description historique de l'abbaye, ville, banlieue de Cluny* (manuscrite), t. II, p. 309. (Renseignement communiqué par M. A. Bennet).
4. *Ibid.*, p. 345.

dans le trésor en 1382, c'est donc qu'elles y sont entrées depuis cette époque.

Il y avait une autre source à interroger. M. Bruel était certainement le seul qui pût nous apprendre s'il existait quelque document authentique concernant la sainte Épine de Cluny. Il vient précisément de terminer pour l'impression la collation des chartes du XIII[e] siècle de l'Abbaye et il m'écrit qu'il n'a trouvé aucune trace du don que saint Louis aurait fait d'une épine de la sainte Couronne au monastère.

La question paraît donc tranchée : c'est entre le XV[e] et le XVI[e] siècle que l'Épine est entrée au trésor de Cluny.

COPENHAGUE XV[e] S.

Les inventaires du XV[e] siècle nous apprennent que plusieurs épines ou du moins plusieurs fragments d'épines reposaient à cette époque chez les Frères Mineurs de Copenhague.

« In præsenti bursa continentur hææ reliquiæ infrascriptæ :
De Ligno in quo pendebat Ihesus.
De Corona Domini....

« In cruce magna in Capella :
De Ligno Domini.
De Corona spinea. »

Et dans un inventaire de l'église, de 1625, on peut lire :

« In Monstrantio cum cristallo et cum spina,
Spina de Corona Domini... [1]. »

DONAUWÖRTH XIII[e] S.

La Chronique d'Andechs [2] nous fait connaître le don

1. Langebeck (J.), *Scriptores rerum Danicarum medii ævi.* Hauniæ, Poppe, in-f°, t. VIII (1834), pp. 264, 268 et 291.

2. Sattler, *Chronik von Andechs*, p. 67. — Voir plus haut p. 232.

de l'empereur Maximilien, qui offre en 1496 une épine de la sainte Couronne au monastère de l'Heiligen Kreuz de Donauwörth.



Fig. 56. — Reliquaire de Donauwörth.

Le tableau reliquaire qui est au centre de la mons-

trance allemande du xve siècle (Fig. 56), est incontestablement byzantin et date du xiiie siècle.

M. J. Trober, bibliothécaire du Cassianeums de Donauwörth, veut bien ajouter aux renseignements qui précèdent, qu'il existe encore à Donauwörth, une épine donnée en 1442 à l'Heiligen Kreuz, par un greffier de la ville, condamné à mort [1].

EINSIEDELN XIIe S.

En 1898, le R. P. Odilo Ringholz, O. S. B., a publié dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte* [2], le plus ancien inventaire des reliques du monastère d'Einsiedeln; il est écrit à la fin d'un évangéliaire du xe ou du xie siècle. Les reliques invraisemblables qu'on y lit ne permettent cependant pas de le faire remonter au delà des premières années du xiie siècle. Nous y trouvons les reliques suivantes du Sauveur :

« *Ad Sanctum Salvatorem*.

« Sancte Crucis. Sancti Michaelis archangeli. De Purpura Domini, de vestimentis Domini, de Sepulchro Domini, de Præsepe Domini, de Spongia Domini.

« *In Spera* [3].

« De vestimento Domini, de Purpura Domini, de Corona Christi, de spinea Corona, de Sudario Domini, de Clavibus Domini, de ligno sancte Crucis, de capillis Sancte Marie. »

Pour l'Épine, nous lisons dans Hemmerlin [4] que le dimanche de Lætare (ive dimanche de Carême) 1448,

1. Königsdorfer (Célestin), *Geschichte des Klosters zum Heiligen Kreuz in Donauwörth*, t. I, pp. 334, 335, 344.
2. 1898, n° 1, p. 11-16.
3. Pour *Sphera* = boule.
4. Hemmerlin (Félix), *De furto reliquiarum*. Basle, Trecbsel, MCCCCXCVI, in-4°.

trois voleurs brisèrent les serrures du couvent et emportèrent les reliques les plus précieuses jusqu'à deux lieues de Thuricenum (Zurich), où elles furent abandonnées, puis placées dans l'église de Saint-Léonard-hors-les-Murs et peu après portées dans la principale église. Il y avait juste cent ans que les habitants de Zurich avaient enlevé aux moines leurs reliques, c'est-à-dire en 1348; mais ils les leur avaient rendues à la Saint-Martin 1358. Parmi elles, se trouvait, entre tant d'autres, une épine de la Couronne du Sauveur, « *et insuper spina de Corona Domini* ». Cette épine est encore exposée à la vénération des fidèles.

Richa énumère les quarante-quatre épines des églises de Florence. Une seule relique a une origine connue : nous l'avons signalée aux épines palestiniennes[1]. Celle de la Cathédrale, dont nous n'avons pas l'histoire, est dans un reliquaire ancien, qu'il n'est pas sans intérêt de publier : mais nous ne saurions l'accompagner d'aucun document authentique (Fig. 57). FLORENCE XVe S.

Dans un inventaire antérieur à 1500, publié par Pistorius[2], nous trouvons une épine de la Couronne. FULDA XVe S.

Nous avons vu aux reliques de Paris l'épine de Marie Stuart, aujourd'hui à Gand[3]. De Jonghe[4] parle ainsi de celles des Dominicains de Gand : GAND XIVe S.

« Duas particulas notabiles S. Crucis Domini Nostri Jesu Christi et duas spinas S. Coronæ Spineæ ejusdem Domini ac Salvatoris nostri. Duo dentes S. Apoloniæ Virginis et martyris. »

1. Voir plus haut, p. 215.
2. *Antiquitates Fuldenses.* Francfort, 1654, in-4°, p. 612.
3. Épine de Gand, p. 355.
4. *Belgium Dominicanum.* Bruxelles, Foppens, 1719, in-4°, p. 31.

Rayssius d'ailleurs les avait déjà signalées [1]. M. J. Helbig [2] nous apprend que « volées au trésor du comte de

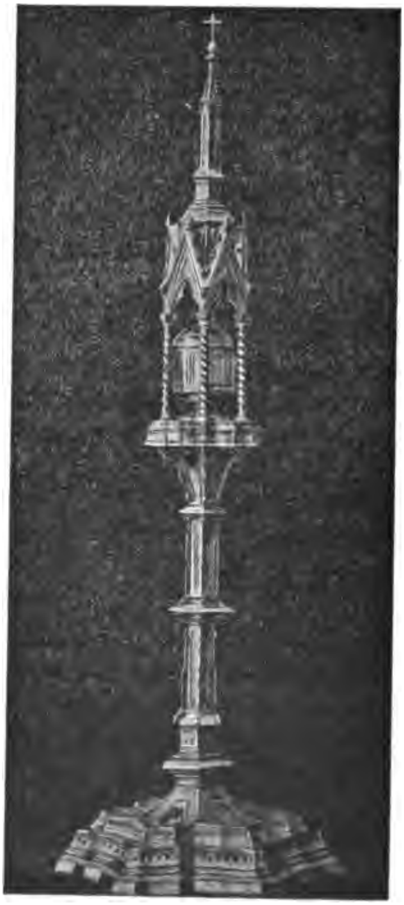


Fig. 57.— Reliquaire de la Sainte Épine de la cathédrale de Florence.

1. *O. c.*, p. 191.
2. *Reliques et reliquaires donnés par saint Louis au Couvent des Dominicains de Liège*, p. 14.

Flandre, Louis de Maele, elles furent restituées à son successeur, l'empereur Maximilien et sur les instances de son confesseur Nicolas Brugman, évêque de Sélivrée en Thrace, autrefois prieur du couvent de Gand, offertes par l'Empereur aux Dominicains. »

« Gratteris præcipuis exornatur SS. reliquiis, scilicet spinis Coronæ Domini [1]. » GRATTERII av. 1359

Nous avons vu plus haut, qu'une des épines signalées ici, avait été détachée de la relique de Cefalu, antérieurement à 1359 [2].

L'*Hallisches Heiligthumsbuch vom Jahre 1520*, dont la reproduction a paru dans la *Liebhaber-Bibliothek alter Illustratoren in fac-simile Reproduction* [3] nous donne la gravure des reliquaires du trésor de Halle, tandis que l'inventaire de 1617 les décrit minutieusement [4]. Les deux plaquettes se complètent mutuellement, et nous font connaître les dix-sept épines que renfermait le trésor, mais sans nous donner l'origine d'aucune d'elles. HALLE 1520

L'inventaire illustré de 1520 nous permet par exemple une intéressante identification. Nous trouvons, en effet, aujourd'hui à Magdebourg, un très curieux reliquaire de la Sainte Épine, publié dans Becker [5]; or, c'est certainement celui de Halle. Non seulement la forme, mais les armoiries qu'il porte ne peuvent laisser aucun

1. *Sicilia Sacra*, t. II, p. 839.
2. Cf. plus haut, p. 378.
3. Munich, Hirth, 1889, in-8°.
4. *Verzeichnis und Zeigung des hochlobwirdigen Heiligthums der Stifft Kirchen der heiligen Sanct Moritz und Marien Magdalenensie Halle.* Paul Helwigen, Wittemberg, 1617. in-8° (Biblioth. Nat. M. 12791).
5. *Kunstwerke und Geräthschaften*, 1re liv., 1847, pl. VI.

doute : c'est ainsi un des rares reliquaires du moyen âge dont il soit possible de signaler l'origine.



Fig. 58. — Reliquaire de Halle, aujourd'hui à Magdebourg.

Le trésor des Rois de Hanovre possède une croix du xve siècle (Fig. 59), garnie de reliques dont voici l'énumération. Rois de Hanovre XIIIe s.

En haut, deux Épines sous un cristal bombé :

« De Spinea Corona, [avec authentique du XIIIe s.]
De Virga Aaron, [» du XIVe s.]
De sepulcro Dni, [» du XIIe s.]

A droite :

« De columpna Dni.
De S. Petro.
De S. Wenstlago.
De Spinea Corona.

A gauche :

« De Lancea.
De Sepulcro Dni [en écriture du XIIe s.]
Reliquiæ S. Marie Magdalene [la capsule est vide]
R. de velo Templi.
De presepio Dni [en écriture du XIIIe s.]
De altare S. Michaelis [en écriture du XIe ou XIIe s.]

En bas, dans le trèfle de la croix :

« De Clavo Dni [écrit. du XIIe s.]
De sudario Dni [» XIIIe s.]
De tunica Dni [» XIIIe s.]
De sepulcro S. Katherine [écrit du XIVe s.]
De S. Nicolao.
Reliquie XI^m Virginum [écrit. du XIVe s.]
Reliquie S. Agnetis Virginis [du XIIIe ou XIVe s.]
Reliquie S. Barbare Virginis.
De brachio Sti Blasii [écrit. du XIIIe ou XIVe s.] » [1].

1. Neumann (Le Dr W. A.) O. C., *Der Reliquienschätz des Hauses Braunsweig Lüneburg.* Vienne, Hölder, 1891, in-8°, p. 116.

Dans l'inventaire de l'église de Saint-Blaise de Bruns-

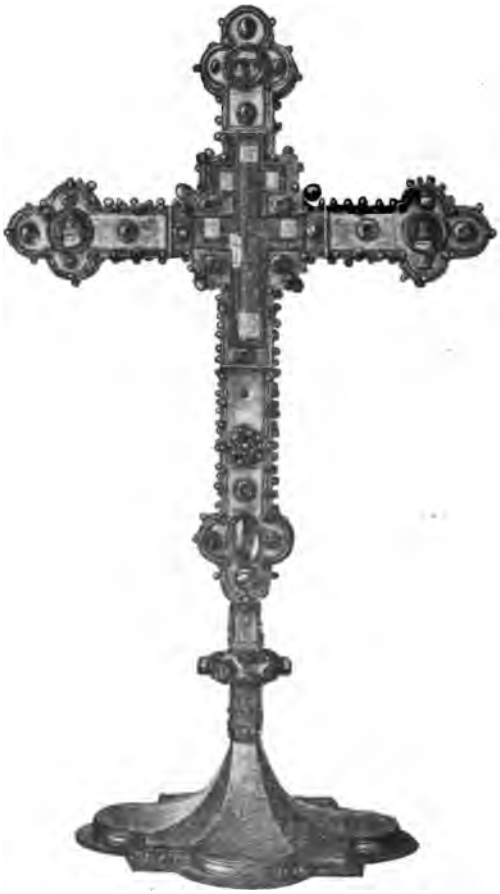


Fig. 59. — Croix-reliquaire du Trésor des Rois de Hanovre.

wig [1], du 27 juin 1671, nous trouvons les reliques suivantes de la Passion :

1. *Ibid.*, p. 335.

« De ligno S. Crucis.
De Spinea Corona.
De columna, in qua Dominus est flagellatus.
De lancea Domini.
De tunica Domini.

Le reliquaire qui contient la sainte Épine de l'église de Saint-Sauveur d'Harelbeke est moderne. Une revue flamande, ***Rond den Heerd*** (***Autour du Foyer***, en flamand), a donné en 1869 (23e liv., 4e année, 1er mai, pp. 180-182), l'histoire légendaire de cette épine : voici la traduction du passage. HARELBEKE XIIIe S.

« L'historique de l'Épine est consigné dans un manuscrit conservé à l'église d'Harelbeke. La relique provient de l'abbaye de Saint-Benoit de Trèves, fondée par saint Magnéric, archevêque de Trèves (570 † 596), sur les ruines d'une abbaye fondée autrefois par saint Martin et d'une église de la Sainte-Croix bâtie par le même saint Martin.

« Saint Magnéric fit don à cette abbaye de la relique de la sainte Épine; des attestations du prieur de la dite abbaye en certifient l'origine. C'est en 1778, qu'elle fut vénérée pour la dernière fois. »

Il est inutile, je pense, de faire remarquer que cette tradition n'offre pas plus de vraisemblance que celle des épines de Vaulsor (p. 192) et de Clermont (p. 203).

A la Révolution, elle fut portée à Prague; elle revint à Harelbeke le 11 mai 1818.

M. Botte, de Bruges, qui a pris la peine de me faire cette traduction ajoute, mais sans m'indiquer de référence, que la relique aurait été donnée au XIIIe siècle, à l'église d'Harelbeke par l'archevêque de Trèves, Salm-Salm. Mais en fait de Salm, je ne trouve que Henri Arnaud, fils de Jean VII, qui au XVe siècle ait été cha-

noine de Trèves et de Metz. La question me semble donc, jusqu'à présent, des plus difficiles à élucider.

KÖNIGSFELDEN 1357 C'est là que le 1er mars 1308, l'empereur Albert Ier fut tué par son neveu Jean, duc de Souabe. Le 28 juillet 1357, Agnès, première femme de l'empereur Charles IV, fille de Rodolphe Palatin, fit dresser l'inventaire du trésor dont les seigneurs de la maison de Habsbourg avaient enrichi l'église de Königsfelden. Nous y lisons :

« Ein guldin Lädelin mit vil Heiltumes. Aber ein guldin Lädeli in das sint verwürket vier cristallen, in demselben Lädelin lit ein gulden Crütz, ift zwifalt mit gutens Gestein. In dem Crütz lit ein Dorn von der Cron unsers Herren [1]... »

LA THIEULAYE 1276 Dans les comptes de Jacques de Douai, orfèvre, que Mgr Dehaisnes a publiés sous l'année 1324 [2], se trouve la description du reliquaire destiné à une sainte Épine qu'Amice de Courtenay, comtesse d'Artois, morte en 1276, avait donnée aux religieuses de La Thieulaye.

« Un vaisseau d'argent à porter le Saint Sacrement, lequel vaisseau fut acheté pour mettre l'espine de la sainte Couronne que Madame donna aux dames de la Thieulaye... XVIII lb.

Et pour faire ou dit vaisseau une couronne d'argent dorée garnie de pierres et de pelles, pour redorer l'entablement de l'angelot . . . . IX lb. »

LEZAT (Ariège) XIIIe siècle « On montre encore à Lezat (qui est une abbaye de notre Ordre), le chef de saint Vincent martyr, celui de saint Aubin, et dans la paroisse du lieu, une sainte Épine, où il y a une inscription écrite du temps de saint Louis. » (*Voyage de deux religieux bénédictins*, t. II, p. 36).

1. L. S., dans *Argovia* (Aarau), t. V (1866), p. 137.

2. *Documents sur l'art dans les Flandres*, t. III, pp. 279 et 435.

L'inventaire de 1477 porte : **Lund (Danemark) 1477**

« In corona deaurata, spinis circumsepta, est particula de Corona Spinea quam in derisionem et opprobrium portavit Dominus noster [1]. »

Malines. Cf. Charles-le-Téméraire, p. 386. **Malines. 1467**

Nous trouvons là, mais sans connaître sa provenance, ce vase reliquaire d'une sainte Épine, qui a été publié par Becker et J. von Hefner, dans le *Kunstwerke und Geräthschaften des Mittelalters und der Renaissance*, (1re liv., Francfort, 1847, gr. in-8°), pl. IV (Fig. 60). **Marienberg près Vurtzbourg XVe s.**

La collégiale de Maubeuge possédait autrefois une épine [2]. On trouve son office au bréviaire de 1624 (U. Chevalier, *Repertorium hymnologicym*, 3172, 10203); mais depuis longtemps le souvenir s'en était perdu. Lorsque, sur ma demande, M. le chanoine Lasselin, aujourd'hui défunt, curé de la paroisse de Saint-Pierre, a bien voulu faire quelques recherches dans les papiers de son église, il a découvert le document suivant, écrit de la main de M. Bâteur, curé de Maubeuge, mort le 16 décembre 1873. **Maubeuge 1469**

« Extracto ex litteris intra velamen Stæ Aldegundis plicatis, quæ scriptæ fuerunt, ut de dicto velamine constet, a R. D. de Bosco, vulgo Dubois, moderno christianitatis Malbodiensis decano, anno MCCCCLXIX, VI die mensis Junii.

Reliquiæ quæ in ecclesia Stæ Aldegundis venerationi fidelium expositæ erant :

1° Corpus Stæ Aldegundis.
2° Sacrum Peplum.
3° Pars vitalis ligni Crucis.

1. Mély, *Inv. impr.* n° 4708. 2. Rayssius, *O. c.*, p. 12.

4° Spina coronæ J. C., cruore ejus adhuc aspersa..... [1] »

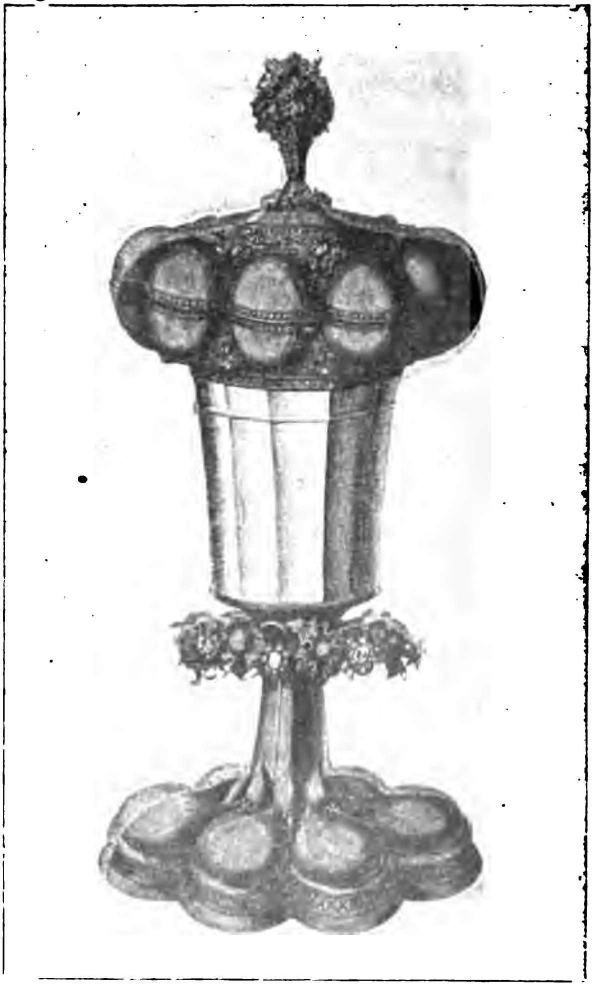


Fig. 60. — Reliquaire de la Sainte Épine, à Marienberg.

1. Voir également Rayssius, *O. c.*, p. 12.

Comme le voile déposé par le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, sur le front de sainte Aldegonde,



Fig. 61. — Châsse du voile de sainte Aldegonde et de la Sainte Épine de Maubeuge.

au moment de sa consécration dans l'église abbatiale de Haumont, existe encore, enroulé dans un cylindre de cristal (Fig. 61), l'inventaire doit s'y trouver également inséré, peut-être avec des renseignements historiques; mais l'antiquité du voile ne permet pas de s'en assurer, parce qu'il tomberait certainement en poussière, si on voulait le déployer [1].

Un espoir cependant peut nous rester. En 1854, M. Estienne, de Maubeuge, possédait l'inventaire de 1520 de l'abbatiale de Sainte-Aldegonde. Il renfermait dans ses quarante-neuf feuillets in-f°, non seulement la description, mais aussi le dessin de tous les objets d'orfèvrerie qu'il signalait [2]. Jusqu'à présent je n'ai pu retrouver cette pièce si curieuse; mais en signalant à mes confrères en archéologie un document de cette importance, qui assurément n'est pas perdu, nous avons encore quelque chance de connaître la forme du reliquaire qui renfermait la sainte Épine au commencement du XVIe siècle [3].

MAUBUISSON 1463 Lorsqu'on sait que l'abbaye de Maubuisson, fondée par Blanche de Castille en 1236, recevait de fréquentes visites de saint Louis, et qu'entre autres personnages illustres, elle abrita la dépouille mortelle de la mère de saint Louis, de Catherine de Courtenay [4], impératrice

1. Comme le reliquaire a été envoyé à l'Exposition universelle et que les reliques en ont été extraites, il devrait être possible aujourd'hui de connaître exactement le texte cité par M. Lasselin. Mais le nouveau curé de Maubeuge a jugé à propos de laisser mes lettres sans réponse.

2. Indication du *Bulletin Monumental,* t. XX, p. 110.

3. Je me suis adressé au Président de la Société archéologique de Maubeuge qui s'est contenté de me retourner ma lettre avec, sur l'adresse, la simple mention : « *Refusée* ».

4. Prost (B.), *Gaz. des B-A.*, t. XXXVI (2e pér.), 1887, pp. 235-7.

de Constantinople, de Jeanne d'Evreux, de Charles-le-Bel, il semble que le passage de l'inventaire de 1463 (Mély, n° 260), soit un véritable authentique pour l'épine qui y était vénérée.

« Item, ung petit ange d'argent doré, ouquel fault une èle, de plus de demy pié de hault à tout son pié, assis sur trois serènes, et tout d'argent doré dedans et dehors, tenant une espine de la saincte couronne Nostre Seigneur, en manière d'une petite chasse toute de cristal, garnye d'argent. »

En 1768, nous retrouvons cet ange dans un nouvel inventaire.

Ne semble-t-il pas que nous ayons ici la description d'un de ces précieux reliquaires du XIIIe ou du XIVe siècle, de Bergen, de la Sainte-Chapelle, d'Ascoli, de Marienthal, du Mont Saint-Michel, de Nancy, dont nous connaissons officiellement la royale provenance? Malheureusement, du riche trésor de Maubuisson, il ne reste de connus que quatre objets, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Versailles, et cet ange n'y est pas.

Urbain V avait fait don à la cathédrale de Mende MENDE
de divers joyaux, ornements et reliques avec défense 1394
de les aliéner sous des peines très sévères « *sub pœnis formidabilibus* ». Toutefois les chanoines ayant obtenu de Clément VII la permission de les vendre pour en consacrer les produits à des travaux de réparations de l'église, Robert, évêque de Mende, le clergé et les habitants protestèrent contre leur aliénation. Le Pape confia au cardinal Pierre de Lune la connaissance du fait : à cette date (1394) fut dressé l'inventaire des joyaux donnés par Urbain V; ils comprenaient :

« Une des épines de la Couronne qui fut placée sur la tête

de Notre-Seigneur ; le chef de Saint Blaise; une image du même saint en vermeil ; un ange en vermeil dans lequel était renfermée la sainte Épine ; deux calices, l'un en or orné de perles et de pierres précieuses et l'autre, en argent surdoré ; trois ornements sacerdotaux; une crosse en vermeil ; une autre ornée de pierreries et de perles précieuses ; un encensoir en or; deux plats en argent, le tout doré ; une boîte pour les hosties, en vermeil ; sept agrafes dont quatre en or avec perles et pierres précieuses et trois en argent, aussi avec des pierres et perles ; deux objets en argent [1]. »

L'Évêque et les habitants eurent gain de cause contre le Chapitre, car nous retrouvons en 1562 dans l'*Inventaire des joyaux vendus au sieur de La Vigne, pour satisfaire au paiement des sommes imposées par le roi*, cet ange portant la sainte Épine et l'image de saint Blaise [2]. Le reliquaire fut fondu à cette époque.

MITYLÈNE 1463 Le 16 mars 1463, un prêtre, nommé Antoine de Montenovi, expose au Conseil de Venise qu'il sait qu'à Mitylène se trouvent la robe du Sauveur et le tiers de la Couronne d'épines, sur laquelle sont encore fixées cinq épines, dont trois se couvrent de sang depuis le premier jour de la Passion jusqu'à l'heure de la mort du Christ et deux autres fleurissent dans la nuit qui précède le Vendredi Saint, jusqu'à l'heure de sa mort. Il offre d'aller chercher ces reliques, si on veut, mettre deux galères à sa disposition, promettant de remettre à la Seigneurie de Venise les précieuses reliques, contre 10,000 ducats. Le conseil accepte et met à la disposition d'Antoine de Montenovi deux galères et lui promet 10,000 ducats [3].

1. *Archives de la Lozère*, G. 1149.
2. *Ibid.*, G. 1150.
3. Cornelius, t. X, p. 275. — P. j. 69.

Le P. J. Dupuy [1] est le premier qui découvrit dans le chartrier du château de Montréal que l'épine qui y était vénérée provenait des dépouilles de Talbot « porté par terre d'un coup de couleuvrine, ou suivant un récit contemporain blessé par un archer qui lui bailla d'une espec parmi le fondement tellement qu'elle vida parmi la gorge [2] ». MONTRÉAL (Dordogne) 1453

Talbot avait été tué en effet à la bataille de Castillon le 13 juillet 1453, et Chabannes, qui commandait l'armée française, envoya son hausse-col à Charles VII, gardant pour lui l'épée qui se voyait encore au moment de la Révolution au château de Madic. Mais un reliquaire « trouvé au col du défunt » devint avec la bourse de velours cramoisi qui le contenait, le lot de Michel de Peyrousse, seigneur de Montréal, en Périgord.

M. Dujarric-Descombes a fort bien identifié ce seigneur de Montréal avec Michel de Peyronnenc, qui aurait alors eu l'honneur de porter au chef anglais le coup mortel, et qui lui aurait alors arraché le reliquaire qu'il portait sur lui. Il le fit placer « clos et fermé, sans sçavoir ce qui estoit dedans », dans la chapelle du château qu'il venait de faire réédifier en 1467, à la place de celui que le seigneur de Grignols avait détruit.

C'est seulement soixante-treize ans plus tard que Pierre de Pontbriant, seigneur de Montréal, fit ouvrir, le 12 août 1526, devant le notaire Lévesque, en présence de Guillaume Sudiraut, curé d'Issac, le reliquaire provenant des dépouilles de Talbot,

« prins et apporté au dict chasteau de Montreal, qui conte-

1. *Estat de l'Église du Périgord depuis le Christianisme.* Périgueux, Dalvy, 1629, in-8°, t. II, p. 168.

2. Dessalles (Léon), *Histoire du Périgord.* Périgueux, Delage, 1888, in-8°, t. II, p. 457.

nait une croix d'or ayant la forme d'une potence de saint Antoine, rehaussée de pierreries, et dedans était enchassée la Sainte Épine »,

ençore aujourd'hui vénérée.

C'est à Issac que, depuis cette date, on en fait l'ostension le dimanche des Rameaux [1].

MOULINS 1478 L'origine, assurément royale, de l'épine de Moulins, si on s'en rapportait aux lettres patentes du 16 janvier 1478 [2], ne permettait pas de la passer sous silence. Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, y déclarait en effet :

« Que naguère il avait donné et baillé à l'église Notre-Dame de Moulins une épine, partie et issue de la Couronne de Notre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ, laquelle lui avait auparavant été donnée par tres singulier amour et dilection par son tres cher et tres amé oncle Reyné, roi de Sicile, en sa ville de Tarascon en Provence. »

L'acte de donation, du 26 décembre 1475, est aux archives de l'Allier [3]. M. Chazaud a bien voulu me le résumer; il remet les choses à leur juste point. Le duc y déclare que dans le cours d'un pèlerinage en Provence, il apprit que deux épines de la vraie Couronne de Jésus-Christ se trouvaient chez Pierre Ardoyn, seigneur de la Motte, domicilié à Tarascon; qu'il s'y rendit et obtint

1. Goyenèche (L'abbé), *Notice de la Sainte Épine vénérée dans la chapelle de Montréal.* Périgueux, Imp. de la Dordogne, 1893, in-8°. — Dujarric-Descombes, *L'épine de Montréal*, dans la *Semaine religieuse de Périgueux*, 28 août 1897, p. 539.

2. Du Broc de Seganges, *La Collégiale de Moulins* dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Moulins, 16 fév. 1896, p. 252.

3. P. j. 70.

la cession des précieuses reliques par l'entremise de son conseiller Jean [Petit Dé], évêque de Mende. De retour à Moulins, Jean II donna une des Épines à l'évêque de Mende, qui la déposa en l'église de Saint-Geniès de Thiers, et l'autre à l'église de Notre-Dame de Moulins, bâtie aux frais du Duc pour lui servir de tombeau, ainsi qu'à Jeanne sa [première] femme, fille de Charles VII.

Il ne s'agissait plus dès lors que de rechercher quel était ce Pierre Ardoyn, de Tarascon, de la donation primitive de 1475, remplacé trois ans plus tard par le roi René, dans les lettres patentes de 1478 [1].

Les archives notariales de M. Ch. Mourret, notaire à Tarascon, qui a bien voulu faire la recherche que je lui demandais, renferment précisément des renseignements sur Pierre Ardoyn et Silète de Pontevès, épouse de Gérondin d'Abisse, qui héritent vers 1472 de Reynaud de Montfaucon, seigneur de la Motte, leur oncle. Ce Reynaud de Montfaucon, originaire d'Arles, qui vint s'établir à Tarascon, vers 1420, comme grenetier du grenier à sel, était une personne fort pieuse. Il fonda deux chapelles : l'une à Tarascon, dans son hôtel, l'autre dans son domaine de la Motte, qu'il avait acheté, au moment de son arrivée dans le pays, de Jean de Vaillès, capitaine du château de la petite ville de Boulbon. Auprès de cette dernière, il avait établi un couvent d'Observantins : « *fratrum minorum de observancia secus Tharasconem* », porte l'acte de donation du 15 mai 1460. Ce couvent s'appelait Beauregard, mais il ne fit que végéter après la mort de son fondateur, qui arriva en 1472. On trouve dans un vieil inventaire de ses reliques, précisément « une épine de la couronne du Sauveur ». Ce qui permettrait de supposer que Pierre Ardoyn avait peut-être

1. P. j. 71.

trouvé simplement nos deux épines dans la succession de son oncle et qu'elles sont loin par conséquent d'avoir les origines, qu'une semblable donation serait de nature à faire vraisemblablement supposer.

MOUTONE 1473 Les moines de Moutone (petite ville du diocèse de Città di Castello) conservent, dans un reliquaire d'argent, en forme d'ostensoir, du siècle dernier, une épine accompagnée d'un authentique qui remonte à 1473. Elle avait été donnée au couvent des Franciscains, par le comte Carlo Fortibracci, qui étant général des troupes vénitiennes, l'avait obtenue de l'archiprêtre de Fugnano (comté de Vérone). Elle est longue, couverte de sang, avec deux cheveux. Le Vendredi Saint elle fleurit et le sang se liquéfie.

Muzi [1] en parle d'après la « *Littera-Istorico-genealogica della famiglia Fortibraca da Moutone* [2], et cite de très nombreux ouvrages locaux où il en est question [3].

NANTES 1466 L'épine de l'*Inventaire des joyaux pris par d'Albret au château de Nantes, le 19 mars 1490*, est fort probablement d'origine royale.

« III^c xvij escus. Item, un relicaire à quatre pilliers et ung pinacle, le tout d'or : ouquel relicaire est une espine de la Couronne Nostre Seigneur que feu Madame d'Estampes donna au dict feu duc. »

Madame d'Estampes était Marguerite, fille de Louis de France, duc d'Orléans; elle épousa Richard de Bre-

1. *O. c.*, t. IV, p. 203. — Cf. plus haut, p. 224.

2. Publiée par Giov. Vin. Giot. Fortibracci da Moutone (Bologna, 1690).

3. Renseignements que je dois à l'obligeance de M. G. Magherini Graziani.

tagne, comte d'Étampes, quatrième fils du duc Jean V de Bretagne; elle mourut en 1466; son fils, François II, dernier duc de Bretagne, mourut en 1488.

L'absence de tout autre renseignement ne nous a pas permis de classer cette relique parmi les épines provenant de la Sainte-Chapelle. Mais, malgré la date relativement tardive à laquelle elle apparaît, elle doit cependant prendre place au milieu de celles qui tiennent étroitement à l'histoire de la sainte Couronne.

Le 10 septembre 1404, Philippe de Moulins, évêque de Noyon, fit don à l'église de Nevers d'une couronne dorée, dans laquelle était enchâssée une épine de la Couronne de Notre Seigneur. C'est dans Parmentier, *Histoire manuscrite des évêques de Nevers*, que l'abbé Boutillier a puisé ce renseignement [1]. L'église de Noyon, possédait plusieurs reliques de la sainte Couronne et Philippe de Moulins put parfaitement en distraire une en faveur de l'église de Nevers. NEVERS 1404

Le reliquaire de l'église de la Madeleine de Noyon n'est signalé que dans un inventaire de 1576 [2]. Mais la liste des reliques qui y sont renfermées, semble si bien caractériser un reliquaire d'origine byzantine, qu'on ne saurait le passer ici sous silence. NOYON 1576

« En une grande croix d'argent furent trouvées les reliques suivantes : à sçavoir : De la Vraye Croix de Nostre Seigneur;

1. Boutillier (L'abbé), *Le Trésor de la cathédrale de Nevers*, dans le *Bullet. de la Soc. Nivernaise*, t. XIII (1889), pp. 213 et 242.

2. Levasseur (Jacques), *Annales de l'église cathédrale de Noyon*. Paris, Sara, 1633, in-4°, p. 161.

de son Sépulcre; des Espines de sa Couronne; de son Suaire et Tunique; des Langes qui l'enveloppèrent et dans lesquels il reposa dans la crèche; du pain de sa Cène et de celui dont il rassasia cinq mille hommes ; de la manne que Dieu fit pleuvoir aux enfants d'Israël; de la pierre du Mont des Olives sur laquelle Nostre Seigneur posa les pieds, montant au Ciel et lorsqu'il ressuscita le Lazare; du sépulcre du mesme Lazare; du lait de la Mère de Dieu; des os de S. Estienne, premier martyr; de la pierre du Mont Sinaï sur laquelle Moïse accomplit son jeusne. »

NUREMBERG 1465 On lit dans Pessina [1], à la date de 1465 :

« Exstat libellus, sermone germanico, de reliquiis imperialibus quotannis Feria IV post Dominicam in Albis Norimbergæ olim monstratis, et ad publicam venerationem exponi solitis, in quo istæ reliquiæ enumerantur ...

1° Particula de Mappa mensaria qua in ultima Cœna Dominus usus est.

Particula de linteo quo Dominus præcinctus fuit, quando Discipulorum pedes lavit.

De Corona spinea spinæ quinque, tribus hierothecis seu monstrantiis inclusæ. »

Assurément ces cinq épines sont distinctes des trois que nous avons trouvées en 1353 dans le Trésor de Charles IV [2], puisque ces dernières, qui d'ailleurs n'étaient qu'au nombre de trois, nous les avons suivies dans leurs périgrinations à Karlstein (1438), à Plsna (1476), à Karlstein (1515), à Prague (1537), sans qu'il ait jamais été question de Nuremberg. Peut-être par exemple, l'un de ces reliquaires peut-il être identifié avec le « *reservaculum cum catena, in quo est de spinea Corona particula* », apporté vers 1540 à Prague, de Krumlovia

1. *Phosphorus*, p. 408. 2. P. 344.

Le reliquaire de la basilique de Saint-Antoine de Padoue renferme trois épines. On n'a sur leur origine aucun renseignement, mais on lit sur le pied du reliquaire. PADOUE 1477

EX VOTO REVERENDISSIMI D. DOMINI HIERONYMI CARDINALIS RECANATENSIS.

Il s'agit de Jérôme de La Rovère, neveu de Sixte IV, évêque de Recanati, créé le 10 décembre 1477 prêtre-cardinal de Sainte-Balbine, puis de Saint-Chrysogone, enfin évêque de Palestrina, qui meurt en 1507.

Le très beau reliquaire des épines de Padoue est gravé dans Boito, *Arte Italiana*, t. III, pl. 65, p. 96. Cf. aussi pl. 21.

Il est signalé en 1667, dans le *Journal d'un voyage de France et d'Italie* [Baltazar Grangier de Liverdis] (Paris, Vaugon, 1667, in-8°), p. 870.

Nous n'avons pas plus de renseignements sur les trois épines de la cathédrale de Palma, mais elles sont dans un superbe reliquaire, œuvre espagnole du xv° siècle (Fig. 62), de tout premier ordre, dont la place est naturellement marquée dans un *corpus* des reliquaires des saintes Épines [1]. PALMA XV° S.

A droite est sainte Claire, à gauche saint André.

Le Musée de Cluny possède (n° 5006) un délicieux petit reliquaire (Fig. 63), œuvre française du xiv° siècle, qui contient un fragment de la Couronne d'Épines. La face est garnie de pierres précieuses qui entourent le petit tube PARIS (Musée de Cluny) XIV° S.

1. Photographie de M. Wilson, communiquée par M. G. Rohault de Fleury.

de cristal où est enfermée l'Épine : autour est gravée l'inscription :

DE CARCERE QUO INTRATUS ; DE VACE QUO LAVAT MANUS ; DE KATHERINÆ TUMBA ; DE PILLARI QUO ALLIGATUS ; DE DOMO QUA NATUS ; DE PRECEPE QUO INCLUSUS.



Fig. 62. — Reliquaire des Saintes Épines de Palma.

Le revers, décoré d'émaux, représente le Christ à la colonne et à ses pieds, un chevalier et sa femme age-



Fig. 63. — Reliquaire de la Sainte Épine, au Musée de Cluny.

nouillés : derrière eux leur écusson de..., à une molette d'éperon, à cinq branches de...

Par son testament du 25 octobre 1360, le cardinal PÉRIGUEUX
Hélie de Périgord, évêque d'Albano, lègue à Saint- 1360
Front de Périgueux, une épine qui lui appartenait.

« Item, volumus et ordinamus quod in dicta capella, per nos instituta in ecclesia Sancti Frontonis, remaneant perpetuo infrascripta, videlicet : Crux aurea cum ligno Crucis et cum Spina Coronæ Domini Nostri J.-C., quæ a duobus Angelis sustinetur [1].

En décembre 1408, sous la magistrature d'Agnolo di PÉROUSE
Giacomo di Porta Borgne, Nicolo di Giovanni d'An- 1408
drucciolo de' Pelloli offrit à l'église de Saint-François, au retour de voyages en lointains pays, une épine de la

1. Dom Martène, *Thesaurus nov. anecdot.*, t. I, p. 1470. — Voir également la *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, 4 mai et 13 juillet 1872. — Cf. Saint-Astier, pp. 189 et 427.

sainte Couronne ; et il fut arrêté par les dix camerlingues nommés à cet effet, que le dimanche qui précéderait la Nativité, aurait lieu une procession solennelle et générale de tous les religieux et corporations de la ville [1].

PISE 1333 La *Chronique de Saint-Bertin* [2] et la *Toison d'or* de Guillaume Fillastre [3], relatant la mise en gages de ses deux enfants pour 10,000 livres, et de la sainte Couronne pour 200,000 livres entre les mains des Pisans, par Jean de Brienne, me semblent ne pas mériter plus de créance que la *Chronique* d'Hugues de Flavigny et les *Annales de Zwifalta* pour l'histoire de la lance de Saint-Maurice [4]. Peut-être cependant cette erreur a-t-elle un point de départ admissible ? Se trouva-t-il au nombre de ceux qui, le 4 septembre 1238, prêtèrent à Constantinople, sur la Couronne, les 13,134 hyperpères d'or [5] aux Régents de l'Empire, quelque Pisan, Pierre Zanni par exemple ou Nicolas Cornario, qui ne sont cités dans l'original ni comme Vénitiens, ni comme Génois ? C'est fort possible. De longues recherches ne m'ont pas cependant permis de déterminer la chose.

Toujours est-il que pendant longtemps on crut que la chapelle de *Santa Maria della Spina* (Fig. 64) avait été édifiée pour recevoir la sainte Épine. Loin de là. Dans le principe (1230), la petite église que la famille Gualandi devait contribuer à agrandir s'appela *Santa Maria del Ponte nuovo*, et c'est seulement en 1333, qu'elle prit le nom *della Spina*, lorsqu'elle reçut une épine que lui offrit Betto Longhi. La châsse ancienne fut volée

1. Pellini, *Historia di Perugia*. Venise, Hertz, 1664, 2 vol. in-4°, t. II, p. 171.
2. *Exuviæ*, t. II, p. 256.
3. Paris, Anthoine Bonnemère, 1510, in-8°, f° lxxxiv r°.
4. Voir plus haut, p. 73.
5. Voir plus haut, p. 269.

en 1874, et l'Épine, replacée dans un reliquaire de

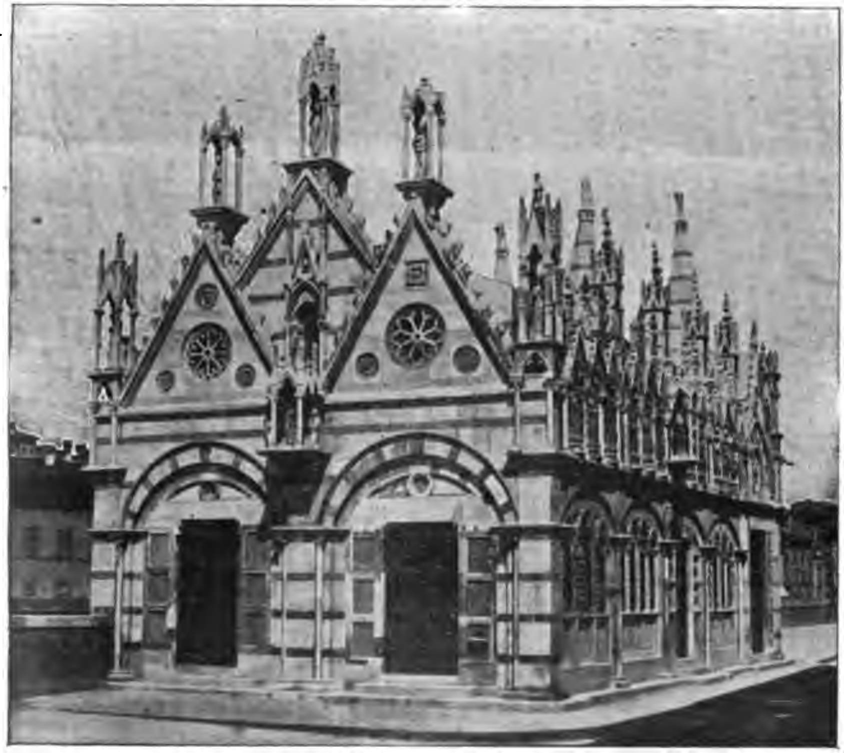


Fig. 64. — Église de la Sainte Épine, à Pise.

bronze doré, est actuellement à l'Hôpital de Pise, desservi par les Capucins.

Il n'existe aucun document qui puisse nous mettre sur la trace des origines du reliquaire du xive siècle, de l'église de Polignac (Fig. 65), qui, au milieu de cent reliques de Terre-Sainte, renferme une épine de la sainte **POLIGNAC XIVe s.**

Couronne. A l'intérieur, dans le haut, se voient une Annonciation et la Vierge tenant l'Enfant Jésus; les



Fig. 65. – Reliquaire de Polignac.

deux faces extérieures représentent, l'une, la Crucifixion, l'autre, Jésus entre les Prophètes et les Apôtres.

Poligny
XIII[e] siècle

La complaisante érudition de M. l'abbé Brune me permet de parler du reliquaire qui contenait la sainte Épine de Poligny. Par le volume VI des Mss. de Chevalier, f° 31 (Bibl. de Poligny, Ms. n° 1), on sait que :

« le vaisseau ou visoir en forme de couronne qui renfermait la sainte Épine était de cuivre surdoré, avec un cercle d'argent au milieu du tortil. Quant au cristal, fermé par le haut, le bas et les côtés, dans lequel elle était, il porte sur une base en vermeil, et sur la plaque inférieure qu'on ne voit pas, qui porte sur la base, on y voit un écu d'azur au sautoir dentelé d'or, cantonné de quatre porcs d'argent ; tout l'ouvrage est moderne et de bon goût. Il me semble que cet écu est ou des Cochons, ou des Porchiers, familles notables de Poligny. »

Cette épine, qui fut perdue à la fin du XVIIe siècle, avait un office solennel propre le 11 août. Elle venait de l'ancienne église paroissiale et portait sur le cercle d'argent qui l'entourait une légende en caractères du XIIIe siècle. Chevalier la reproduit ainsi :

✠ SIT : TIBI : CTOPIM : SI : IMPIMNTVM : FORMN : QE : DETVR : SOLM SVPERBIM DESTRVIT : ONIM : SI : CCOMITETVR :

« A l'exception, ajoute Chevalier, des cinquième et douzième mots dont je n'ai pu découvrir le sens ni la signification, les autres portent lisiblement pour ceux qui connaissent un peu la gothique écriture du XIIIe siècle : « *Sit tibi copiam si... formamque detur, solum* (ou *solam*) *superbiam destruit... si comitetur.* »

« Cette sainte Épine était au reste fort menue, à en juger par l'ouverture du cristal, garni de vermeil, qui la renfermait.

« S'il y a lieu aux conjectures, on peut former celle-ci, que nous devions cette relique aux sires de Montbel, maison originaire de Savoie, dont une branche était établie à Poligny dès l'an 1300, ou environ. Guillaume de Montbel fit le voyage d'Outremer avec le Roy S. Louys, d'où il rapporta la sainte Espine, en mémoire de laquelle relique, il fit bastir le chasteau d'Espine, au Mandement de Montbel [1]. »

1. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*. Lyon, Huguetan, 1650, in-f°, 3e partie, p. 166. — Chevalier (François-

REIMS XIVe S.

Il n'est pas étonnant qu'on ne rencontre pas dans un seul des inventaires de la cathédrale de Reims, antérieurs



Fig. 66. — Reliquaire de la Sainte Épine, à la cathédrale de Reims.

à la Révolution, le charmant reliquaire de la sainte Épine, qui y est aujourd'hui vénéré (Fig. 66). C'est

Félix), *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*. Lons-le-Saulnier, Delhorme, 1769, 2 vol. in-4°, t. II, p. 120.

qu'autrefois, il appartenait au trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. Nous l'y trouvons dans un inventaire publié par Tarbé [1], qui a donné un petit dessin de l'ange d'or qui soutient intérieurement l'Épine et qu'on ne distingue pas à travers le vase de cristal taillé. Il est de tous points semblable à celui de Wevelghem [2]; on le daterait volontiers du XIVe s., tandis que le reliquaire est de la fin du XVIe s. Ce qui faisait croire à Tarbé, que ce dernier pouvait être un don de Renée de Lorraine, première abbesse du nom, sœur de Charles, cardinal de Lorraine, morte en 1602, insigne bienfaitrice de cette abbaye, une des plus riches de France, et dont la suite des abbesses rappelle les noms de la plus haute noblesse.

Le Vendredi Saint 1395, le baron d Anglure [3] vénérant RHODES
les reliques de l'église de Saint-Jean-de-Rhodes, vit fleurir 1395
l'Épine que les Chevaliers conservaient dans leur Trésor. Quelques années plus tard, un décret des Comices, tenu sous la présidence de Jacques de Milly, grand maître de l'Ordre en 1454, décidait que le 11 août de chaque année, on célébrerait une fête demi-double en l'honneur de la sainte Couronne; mais suivant un vieux bréviaire, l'office de la fête double majeur, qui se célébrait auparavant le V des Ides de Mai, rapporté par Paciaudi [4], était absolument différent de celui de Paris. C'est également Paciaudi qui nous a conservé le dessin du reliquaire

1. Tarbé, *Trésors des Eglises de Reims*, p. 250.

2. Voir plus haut, p. 222.

3. *Le saint Voyage à Jérusalem, 1395*. Paris, Pouget-Coulon, 1858, in-12, pp. 207-208. Publié également par Bonnardot et Longnon dans la *Société des Anciens Textes*, 1878.

4. *De cultu S. Johannis Baptistæ*. Rome, Palearini, 1755, in-4° p. 406. — P. j. 72.

(Fig. 67) que nous reproduisons ici, ajoutant qu'il avait été fait par ordre du *Fr. Stephanus Claromontius, Cuspes Bajulicus, classisque Triremium archithalassis*. Ce



Fig. 67. — Reliquaire de la Sainte Épine de Rhodes.

petit monument consistait en trois tours dont celle-ci, la plus élevée, occupait le milieu.

ROBERT DE BÉTHUNE 1319

Du 17 septembre 1319.

« Nous, Robers, coens de Flandres, faisons savoir à tous que nous avons bailliet en wages a nos amés les avoé et les eschevins de no ville d'Ypres, pour quinze cents et quatre vins libures de Paris, lesquels il nous ont prestés a no grant besoing en deniers comptants, ainsi qu'il est plus plainement

contenu en une lettre de obligation que il ont de nous, les joiaus et ornemens dont les parchons et parties s'en suivent.

Premiers, un grant angèle d'argent doré, tenant une couronne en se main, là où il i a une espine de la Couronne Nostre Signieur... [1] »

Dans l'*État des reliques, vases et ornements de la Chapelle de Robert de Béthune, comte de Flandres*, dressé le 9 janvier 1328, nous retrouvons le même ange [2], qui me semble bien proche parent de ces reliquaires que nous avons vu envoyer à la fin du XIIIe et au XIVe siècle par les rois de France : et quand on connaît la parenté si proche qui unissait ce Robert III à la famille de saint Louis [petit-fils de Marguerite de Flandre, il épousa en premières noces, Blanche de Sicile, fille de Charles Ier, et en deuxièmes, Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, veuve de Jean, comte de Valois, quatrième fils de Louis IX], on est presque autorisé à attribuer à cette épine, contenue dans un reliquaire aussi caractéristique, une origine royale.

On conserve à Saint-Sébastien, avec d'autres reliques, dans une petite châsse, une épine, dont la première mention se trouve dans le Cod. Vatic. lat. 3536, f° 82 v°. C'est la copie du relevé des reliques de Rome, dressé sous Martin V (1417-1431) : **Rome Saint-Sébastien XVe s.**

« Item, unum vas de vitro cum una de spinis Coronæ Domini Nostri Jesu Christi. »

La deuxième mention se trouve en 1520 [3].

1. Dehaisnes, *L'Art dans les Flandres*, t. I, p. 224.
2. *Ibid.*, p. 274.
3. Grisar (Le P.), *Römische quartalschrift* (Rome), t. IX (1895), p. 455.

ROME
Saint-Pierre
1436

Dans un inventaire de la sacristie de 1436 [1] on lit :

« Quoddam tabernaculum cum cristallo in medio et pede et superficie de argento deaurato cum armis Dni Cardinalis de Ursinis cum una spina de Corona Domini Nostri Jhesu Christi. »

SAINT-AMAND
(Nord)
1132

Dans un fort long inventaire des reliques de la sacristie de l'abbaye de Saint-Amand [2] on lit :

« Anno M° C° XXX° II° transpositæ sunt hæ reliquiæ in novam thecam deauratam a Domino Absalone, adjuvante domno Waltero de Torda, tunc ecclesiæ Sancti Amandi custode :

De apostolis et de evangelistis...

De martyribus...

De ligno crucis...

De ligno crucis Xpisti quod Formosus (891 + 896) dedit. Item, de eodem ligno quod excisum fuit de vexillo regis Karoli. De Sepulchro Domini : de Præsepio Domini : de Spongia Domini : de spinea Corona Domini : de Concha ubi Dominus lavit pedes discipulorum : de vestimento sanctæ Mariæ : de columna ad quam Dominus flagellatus est. »

Ces reliques se trouvaient encore au trésor le 25 juin 1513, ainsi que deux autres châsses dans lesquelles étaient renfermées également des épines de la Couronne [3]. Mais si pour les fragments de la Couronne du XIIe siècle, nous n'avons aucune indication d'origine, pour les secondes, nous savons, par Buzelin [4], que l'abbaye de Saint-Amand avait reçu des reliques de Constantinople, sans désignation malheureusement.

1. Müntz et Frothingham (Mély, 5649).

2. Desilve (L'abbé). *Revue de l'Art chrétien*, 2e sér., t. V (1894), p. 326.

3. P. j. 73.

4. *Gallo-Flandria*. Duaci, 1615, in-f°, p. 286-287.

« Et visuntur ibidem minutiosa sanctorum apostolorum, martyrum et confessorum ac Virginum magni nominis lipsana, que partim Arnulphus, Flandriæ comes e S. Amandi templo sumpta, partim Robertus Gondecurius, apud Gallo-flandros nobili loco natus, allata Constantinopoli, donarunt. »

M. Dujarric-Descombes, dont je ne saurais trop louer la complaisance, a trouvé dans un procès-verbal du 8 juillet 1652, la mention de deux épines qui existaient dans le trésor de la Collégiale de Saint-Astier. La ville fut prise le 27 mai 1652 par les Frondeurs. Le 8 juillet, M. de Jay, lieutenant, et M. de Montozon, premier avocat du Roi, dressèrent un procès-verbal de constat des pertes subies par l'église dans le pillage : on y lit, parmi les objets vénérables qui avaient disparu : SAINT-ASTIER 1360

« Une épine de la Couronne de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui était enchassée dans un cristal fin, garni d'un piédestal...

« Une épine de la Couronne de Nostre-Seigneur, étant dans une pyramide d'argent, avec un piédestal, le tout doré, et dans le piédestal il y a un écusson dans lequel étaient les armes de feu seigneur, cardinal de Taleyrand, et au-dessous il y avait un écriteau en lettres gothiques [1].

L'abbaye de Beaulieu, fondée en 1220 près de Sin-le Noble, vit, jusqu'au XVIIe siècle, se succéder vingt et une abbesses. Anne de Lattre la gouverna de 1596 à 1608. C'est à son nom que se rattache la première mention de l'épine de Beaulieu. BEAULIEU XVIe S.

« Philippus monasterii Sancti Vedasti apud Atrebatem religiosus [abbas?], rogatu ac instantia venerabilis domnæ Annæ de Lattre, hujus monasterii tunc temporis abbatissæ, nec non dicti Philippi Maternæ, in honorem ac memoriam transla-

1. Voir plus haut, pp. 189 et 417.

tionis sanctissimæ Coronæ D. N. J. C. Salvatoris nostri, officium solemne quotannis, tertio idus Augusti fundavit hac lege, ut solemni cantu, more duplicium majorum, totum officium celebraretur, congruis luminibus accensis : functo vero summo sacro, psalmi *Miserere* et *de Profundis* cum versiculis recitarentur a monialibus in solatium animarum ipsius fundatoris ac patris, matris ac parentum ipsius.

« Item, ipso die tertio Augusti, oportet legere post vesperas psalmos *Miserere* et *de Profundis* pro Ludovico Oudard et Jacoba de Vermeil uxore, et omnibus parentibus ejus defunctis, quia huic monasterio unam dedit spinam sanctam Coronæ D. N. J.-C. [1] »

Buzelin, Rayssius, dans leurs visites des abbayes des Flandres signalent l'épine de Beaulieu.

Une tradition voudrait attribuer le don de cette épine à saint Louis. Mais pourquoi est-ce seulement au XVIIe siècle que l'inscription du nom de Louis Oudard est faite au nécrologe? On nous dira que devant les périls du commencement du XVIIe siècle, les religieuses de Beaulieu viennent s'établir à Douai (1624), et qu'elles saisissent l'occasion de cette translation pour inscrire le nom de Oudard au nécrologe : cette omission pendant trois siècles et demi n'en reste pas moins difficilement explicable.

Cet Oudard serait-il pas, par hasard, quelque grand officier de saint Louis qui aurait transmis la donation de son maître? Nous n'en trouvons aucune trace. Quant aux Vermeil, c'est seulement à la fin du XVIe siècle que le duc de Savoye, Charles-Emmanuel, annoblit Abraham de Vermeil, natif de Cerdon en Bugey, qui avait entrepris l'histoire en vers de saint Louis, pour récompense du poème qu'il lui présenta.

Serait-ce là l'origine de l'erreur? L'association du

1. *Nécrologe de l'abbaye de Beaulieu* (Biblioth. de Douai), f° 113.

nom de Vermeil à celui de saint Louis, précisément à cette fin du XVI[e] siècle, date de l'inscription du *Nécrologe*, aurait-elle créé ainsi une tradition aujourd'hui impossible à justifier?

A la Révolution, l'abbaye de Sin disparaît; la dernière abbesse fut Madame Marie-Anne-Joseph Mortagne de Landas, qui reçut la crosse le 12 mars 1769. Au moment du sac de la communauté, une des religieuses, SAINT-CYPRIEN



Fig. 68. — Reliquaire de la Sainte Épine, à Saint-Cyprien.

Madame Claire Aldegonde Gronis put sauver la sainte Épine et l'emporter en Lot-et-Garonne, à Sainte-Livrade, chez des parents où elle s'était réfugiée. A la réouverture des églises, elle remit à Mgr Lacombe, chargé du diocèse de Périgueux, la précieuse relique, qui fut déposée à l'église de Saint-Cyprien, où elle est actuellement vénérée [1] (Fig. 68).

Très artistique reliquaire du XIII[e] siècle, que Palustre croyait venir de Saint-Sernin de Toulouse (Fig. 69). Nous avons montré à Château-Ponsac [2] que celui de SAINT-GOUSSAUD XIII[e] S.

1. Du Plantier (L'abbé), *La Sainte Couronne de N.-S. Jésus-Christ et la Sainte Épine conservée dans l'église de Saint-Cyprien*. Sarlat, Michelet, in-12, p. 22-31.

2. P. 388.

Toulouse avait été envoyé à Grandmont. Sur celui que nous publions ici on ne possède aucun renseignement.



Fig. 69. — Reliquaire de la Sainte Épine de Saint-Goussaud.

« Spina ex Christi Corona atque septem frusta sanctæ Crucis in argenteis vasculis a P. P. Callixto III (1455-58) data B. Juliano Mayali (*Sicilia sacra*, t. II, p. 1092). SAINT-MARTIN *de Scalis* (Sicile) XVe s.

La *Chronique* d'Albéric, contemporain de la réception de la sainte Couronne à Paris, relatant l'arrivée de la relique à Sens en 1239, a bien soin de mentionner : SENS XIIIe s.

« Quod vero de eadem corona sunt alique spine *ab antiquo* in Senonensi civitate, et quedam etiam particula ejusdem corone fertur apud Sanctum Dionysium esse, a Karolo Magno delata et honorifice ibi reposita [1]. »

La basilique de Saint-Sernin de Toulouse possède une épine, contenue dans un reliquaire d'argent, enfermé lui-même dans un second reliquaire en cuivre doré, travail d'orfèvrerie toulousaine, exécuté par Samson en 1765. Doydé nous apprend, qu'au XVIe siècle, cette épine était enchâssée dans « un reliquaire d'argent doré, artistement élaboré, porté par trois anges, au sommet duquel est un petit *Ecce homo* et au-dessus une couronne d'or faite en forme de Couronne d'épines » (Fig. 70). Grâce à M. de Farcy, qui a bien voulu me communiquer une curieuse plaquette fort peu connue [2], nous pouvons comparer ce reliquaire à celui de Bozzolo (Fig. 50, p. 373). TOULOUSE XIIIe s.

Cette épine aurait été donnée, nous apprend M. d'Aldeguier [3], par saint Louis à son frère Alphonse, époux de la comtesse Jeanne, fille de Raymond VII, dernier

1. *Exuviæ*, t. II, p. 242. — Cf. plus haut, p. 320.

2. *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les sacrées reliques de Saint-Sernin de Toulouse*. Toulouse, Guillemette, in-12, 1762, p. 45.

3. *Cryptes de Saint-Saturnin*, dans les *Mém. de la Société archéol. du Midi de la France*, t. VII (1860), p. 66.

comte de Toulouse, et offerte par ce prince à Saint-Saturnin de Toulouse.

De cette donation, il est vraiment bien étrange, qu'il ne soit demeuré aucune trace. N'avons-nous pas retrouvé presque toutes les épines provenant de la Sainte-Cha-



Fig. 70. — Reliquaire de la Sainte Épine de Saint-Sernin de Toulouse ; d'après une ancienne gravure.

pelle ? Aussi, malgré la vraisemblance du don de Louis IX à son frère, qui assistait à la réception de Sens et de Paris, on ne peut l'admettre sans le moindre commen-

cement de preuve. D'un autre côté, il est certain, qu'antérieurement à l'arrivée en France de la sainte Couronne, Saint-Sernin de Toulouse possédait plusieurs épines. Bonaventure de Saint-Amable [1], d'après les anciens inventaires, nous apprend en effet que le reliquaire conservé aujourd'hui à Château-Ponsac avait été envoyé en 1226 par l'abbaye de Saint-Sernin à l'abbaye de Grandmont, alors qu'elles s'affilièrent mutuellement à la fraternité de leurs Ordres. Or, dans ce reliquaire [2], se trouve une épine de la Couronne. Si Saint-Sernin n'en avait, à cette date, possédé qu'une seule, l'Abbaye ne s'en fût certainement pas dessaisie.

Enfin, en 1246, je crois bien reconnaître dans un passage, malheureusement incomplet, de l'inventaire de Saint-Sernin, publié par Mgr Douais, le reliquaire d'une sainte Épine :

« I. capsa de cristallo parva et quedam canela sive fistula... (?) »

Et tout ceci, bien antérieur à 1255, ne nous indique malheureusement pas par quelle voie les épines vénérées à Saint-Sernin, au commencement du XIIIe siècle, lui étaient parvenues.

A propos du Grand Camée de Vienne, qui appartint, lui aussi, à Saint-Sernin pendant tout le Moyen Age, j'ai cru devoir montrer l'importance des relations qui existèrent au XIe siècle entre Constantinople et Toulouse. C'est vers 1074 qu'elles sont les plus étroites. Précisément à cette date la Couronne d'Épines arrive à Constantinople (p. 176), et les célèbres reliques de Toulouse ayant été rapportées un peu plus tard de Byzance par Raymond de Saint-Gilles [3], qu'y aurait-il d'étonnant

1. *Hist. de saint Martial et des autres saints du Limousin.* t. II, p. 19.

2. Fig. 55, p. 388.

3. Cf plus haut : Arles, p. 237.

qu'Alexis Comnène eût, à cette occasion, détaché en faveur de celui qui était venu d'Occident lui apporter l'aide de son secours, quelques fragments d'une relique d'autant plus précieuse qu'elle venait seulement d'entrer dans le trésor des Empereurs d'Orient? Le comte de Toulouse n'envoya-t-il pas d'ailleurs une épine à Arles?[1]

TRÈVES XIVe s. Bien que la tradition prétende faire remonter jusqu'à sainte Hélène l'apport de la branche d'épines encore conservée à Trèves, nous ne trouvons pas de document plus ancien, relatif à cette relique, que la Croix reliquaire, en cristal de roche, montée en vermeil, datant du XIVe siècle, encore actuellement dans le Trésor de la cathédrale, qui contient une épine[2].

Il ne faut pas omettre de rappeler ici l'épine, qu'on prétend avoir été donnée à l'abbaye de Saint Benoit de Trèves par saint Magnéric, archevêque de Trèves (573-596), aujourd'hui à Harelbeke (Flandres)[3].

TRÉVISE XIVe s. L'Exposition eucharistique de Venise de 1897 avait reçu de la cathédrale de Trévise un reliquaire du XIVe siècle, dans lequel était enchâssée une sainte Épine, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

TUSCULUM 1220 Dans les lettres d'indulgences[4] octroyées par Pierre II de Douai, évêque de Sabine (1216 † 1221), par Nicolas de Chiaramonti, évêque de Frascati († 1227), par Étienne, cardinal du titre des Douze Apôtres († 1227), à l'occasion

1. Rapprocher ce passage du dernier vœu de Pierre Barthélemy devant Archis, au sujet de la Sainte Lance, pp. 48 et 134.

2. Palustre (L.) et X. Barbier de Montault, *Le Trésor de Trèves*. Paris, Picard, s. d., in-4°, p. IV.

3. Cf. plus haut, p. 401.

4. Voir Ughelli, I, 233.

de l'élévation de Nicolas de Chiaramonti à l'évêché de Frascati, en 1219, à ceux qui en visiteraient les reliques, on trouve l'énumération de celles qui venaient de Godefroid de Bouillon, puis d'autres envoyées par le Souverain Pontife, Honorius III

« qui dedit nobis rosam auream et de pretioso ligno S. Crucis et de purpura ejus et unam spinam de corona ejus, de virga Moysis, atque de virga Aaron; de reliquiis SS. Apostolorum Jacobi, Alphæi, Bartholomæi, Matthæi, et de manu S. Johannis evangelistæ, et de reliquiis SS. Martyrum, videlicet Gervasii et Prothasii, Fabiani et Sebastiani... Datum Urbeveteri, anno MCCXX, ind. VIII, die VI mensis Septemb. Pontificatus SS. in Christo Patris et D. nostri D. Honorii Pap. III. an. V. »

M. de Farcy a découvert dans l'inventaire de 1488 de la cathédrale de Vannes, conservé aux Archives départementales du Morbihan : VANNES 1488

« Item, unum tabernaculum argenteum, in quo est Spina Coronæ Christi. »

Les inventaires suivants de 1555, 1646 et 1744 n'en font plus mention.

En dehors des épines historiques dont il a été plusieurs fois question dans les précédents chapitres [1], Venise possédait de nombreuses épines dont on ignorait les origines. VENISE XIVe S.

Cependant, Cornaro [2] cite le testament de Samaritana, femme de Paulus de Priolis, qui laissa en mourant, le 13 août 1400, à Sainte-Marie de Miséricorde, l'épine

1. Cf. plus haut, pp. 218, 269, 289 et 349.

2. *O. c.*, t. XII, p. 166.

miraculeuse que son mari avait apportée du Péloponèse [1]; enfin Mgr Marastoni possède un reliquaire du XVI[e] siècle, dans lequel on lit :

« Spina Coronæ D. N. J. C., ex quatuor que asservabantur Venetiis in sacello magno Sodalitatis Stæ Mariæ Charitatis [2]. »

L'Exposition eucharistique de Venise de 1897 a mis au jour un certain nombre de reliquaires, probablement ceux connus de Cornaro, mais qui ne sont plus dans les églises où il les avait rencontrés.

En plus des épines de Saint-Marc, Cornaro cite en effet celles de Saint-Apollinaire (t. III, p. 254), de Saint-Blaise (VIII, p. 5), de Saint-Dominique (VII, p. 334), dont le reliquaire avait été exécuté en 1587, de Saint-Georges *in Alga* (VI, p. 71), des SS. Jehan et Paul (VII, p. 195), de Saint-Joseph Ermite (V, p. 252), de Sainte-Marie Crucifère (II, p. 183), de Sainte-Marie Glorieuse (VI, p. 284), de Sainte-Marie de Miséricorde (XII, p. 166), de Saint-Samuel (III, p. 394), de Saint-Siméon (VI, 389), de la Sainte-Trinité (IV, p. 316), de Saint-Zacharie (XI, p. 328).

Celles de l'Exposition appartenaient, au contraire, à Sainte-Euphémie (reliquaire du XIV[e] siècle), à Saint-Luc (reliquaire du XIV[e] siècle), à Sainte-Marie de la Charité (reliquaire du XVI[e] siècle, dont nous venons de parler), à Sainte-Marie des Frères (reliquaire du XIV[e] siècle), à Saint-Nicolas de Toulouse (reliquaire du XVI[e] siècle), enfin à Saint-Salvator (reliquaire du XV[e] siècle).

VERDUN XV[e] S.

Dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, on

1. P. j. 74.
2. Mgr Pasini et Rohault de Fleury ignoraient le sort de cette dernière relique que l'Exposition eucharistique nous a fait dernièrement découvrir.

constate avec eux la présence à la cathédrale de Verdun d'un fragment de la Couronne d'épines.

« C'est, écrivent-ils, un morceau de ronce, tout différent des autres épines qu'on voit ailleurs, lesquelles sont toutes semblabes, de sorte que si leur relique est véritable, il faut dire que les autres sont fausses. » (T. II, p. 94).

Cette tradition était déjà fort ancienne à cette époque. Guillaume Fillastre (évêque de Verdun, 1437-1449) parle en effet, dans sa *Toisòn d'or* imprimée en 1510 (1re partie, f° cxxxv r°), de la relique de Verdun, en ces termes :

« Car il est vray que moy estant évesque de Verdun... je translatai d'une très ancienne fierte en une nouvelle, grande et notable multitude de sainctes reliques que apporta Charlemaigne d'Orient, des quelles il mist la pluspart en l'Église de Nostre Dame qui est l'église cathédralle de la dicte cité de Verdun. Entre les quelles relicques, je suis certain et sçay de vray que y trouvai une pièce d'une ronce de la grandeur d'ung demy pied ou environ en laquelle pendoit ung brevet de tres ancienne escripture contenant ces mots : « *De Corona Dni* » qui est à dire : c'est de la Couronne de Nostre Seigneur. »

En résumé c'est la tradition de Mandeville, des trois couronnes, que nous avons vue plus haut [1].

L'inventaire de 1509 du trésor de Wittemberg, illustré par Lucas Cranach [2], nous donne la représentation de deux reliquaires des saintes Épines, bien précieux, dont nous reproduisons le principal (Fig. 71), car il ne reste peut-être pas d'autres spécimens de cette figure, très probablement de saint Louis, que nous avons rencontrée dans plusieurs inventaires, à Prague, par exem- WITTEMBERG XVe s.

1. Pp. 169 et 267.
2. *Wittemberger Heiligthumsbuch*, 1509 (réimpression G. Hirth, München, 1884, in-8°).

ple [1], et à Laon [2]. Malheureusement les trop courtes légendes qui accompagnent les gravures ne sauraient nous donner aucun renseignement d'origine.

« Zum III. Ein schon new silbern Monstrancz mit einer schone berille.



Fig. 71. — Reliquaire des Saintes Épines de Wittemberg; d'après le dessin de Lucas Cranach.

Von der Kron des hern Jesu, II. partickel.
Acht gantz Dorn von der Kron des hern Jesu.
Summa. x. ptic.

1. P. 344.

2. Cf. plus loin, t. IV, Laon.

Zum V. Ein silbern ubergult Bildt eins Konigs ein klein monstrancz in d[r] handt (Fig. 71).

Ein Dorn der dem herren Jhesu sein heyliges Haupt verwundt hat. Summa. j. partickel.

L'église de Wolhusen, au diocèse de Bale, possède depuis plus de quatre siècles une épine de la sainte Couronne. La tradition veut qu'elle ait été rapportée d'Orient par des chevaliers croisés de Wolhusen. Dans un très vieux bréviaire cistercien, au jour de la fête de la translation de la Couronne par saint Louis, on lit : WOLHUSEN, XV[e] S.

« Una spina de hac Corona Domini etiam Wolhusii veneratur. »

Et on trouve la trace de la fête de la Sainte Épine dès le 11 août 1488. La première mention de la relique se rencontre dans le *Jahrbuch der Pfarrei Ruswyll* (*Gechichtsfreund*, t. XXVI, 1871). Un ancien propre de Sursee (*Jahrbuch von Greise Buttisholz* dans *Kath. Schweizer-blätter*, t. III, 1891, p. 371), la ferait même remonter plus haut.

En 1587 fut érigée la confrérie de la Sainte-Épine.

Le reliquaire qui la renferme est l'œuvre du célèbre orfèvre Munsterrois, Ottmar Dugel, en 1688 [1].

« Ac eam nostri solita liberalitate sacris donativis decorare volentes, ad eandem gloriam et honorem omnipotentis Dei et gloriosæ Virginis Mariæ, sub cujus titulo Ecclesia dedicata existit, omniumque sanctorum et sanctarum nec non fidelium eorundem ad dictam ecclesiam devotionem augendam, infrascriptas reliquias de hoc alma urbe ad eam ecclesiam decrevimus destinandas : quæ sunt istæ videlicet : de Columna ubi fuit flagellatus Dominus Noster Jesus Christus, de XATIVA XV[e] S.

1. Renseignements communiqués par M. le Curé de Wolhusen.

Spinea Corona, cum qua in ejus sacratissima passione coronatus fuit, de reliquiis sancti Joannis Baptistæ [1].

* * *

Seules maintenant restent à examiner les épines que les *Inventaires*, les *Chroniques* n'ont pas jusqu'à présent signalées antérieurement au xvi[e] siècle.

Elles sont au nombre de plus de cinq cents.

Dans le volume suivant, on les trouvera classées alphabétiquement avec le texte, où chacune d'elles se rencontre pour la première fois.

Et pour terminer, les pièces justificatives 44-74 trouveront leur place naturelle à la fin de cette étude.

1. Bulle de Calixte III (1455-1458) à la collégiale de Xativa, lieu de sa naissance, dans Villanueva, *Viage*, t. I, p. 18.